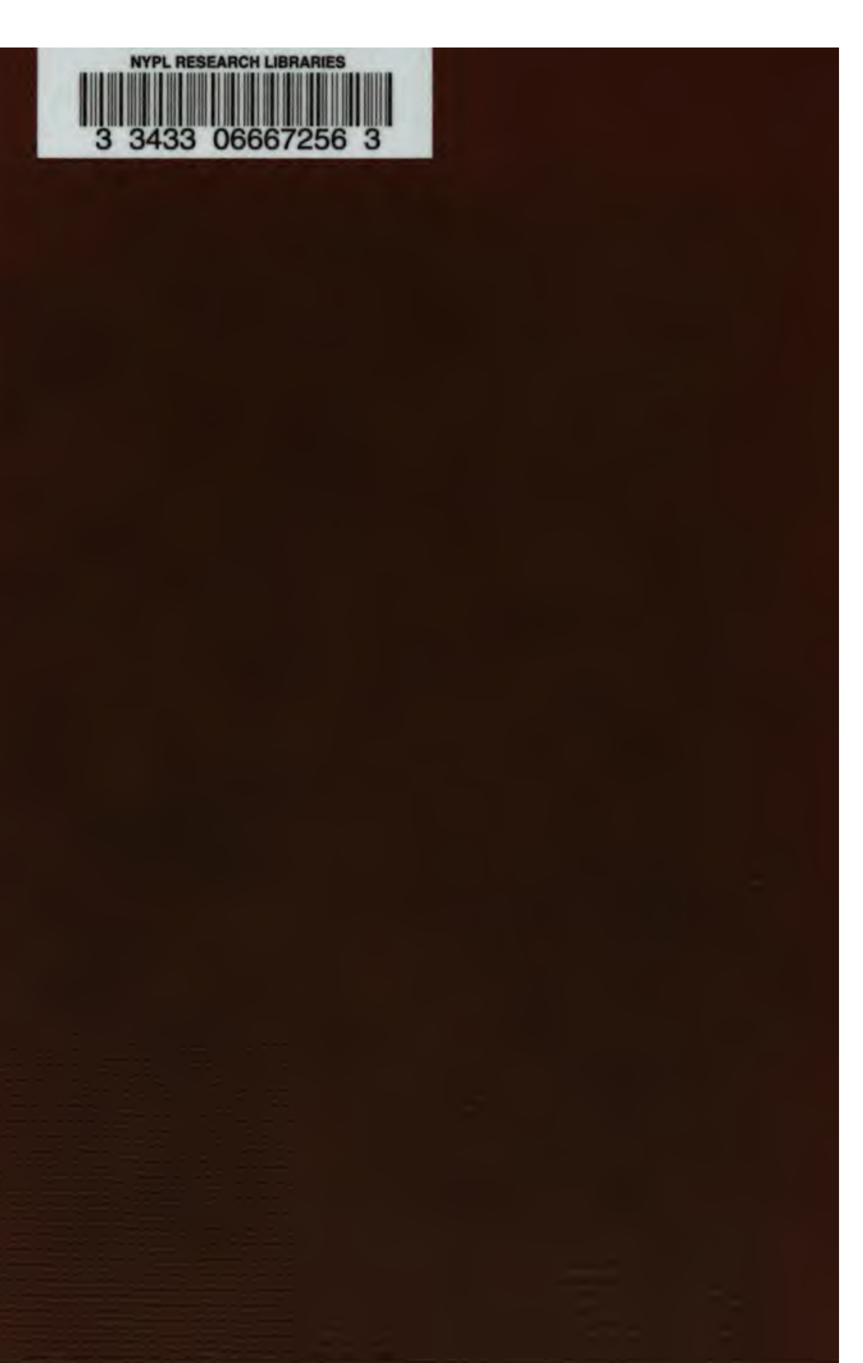
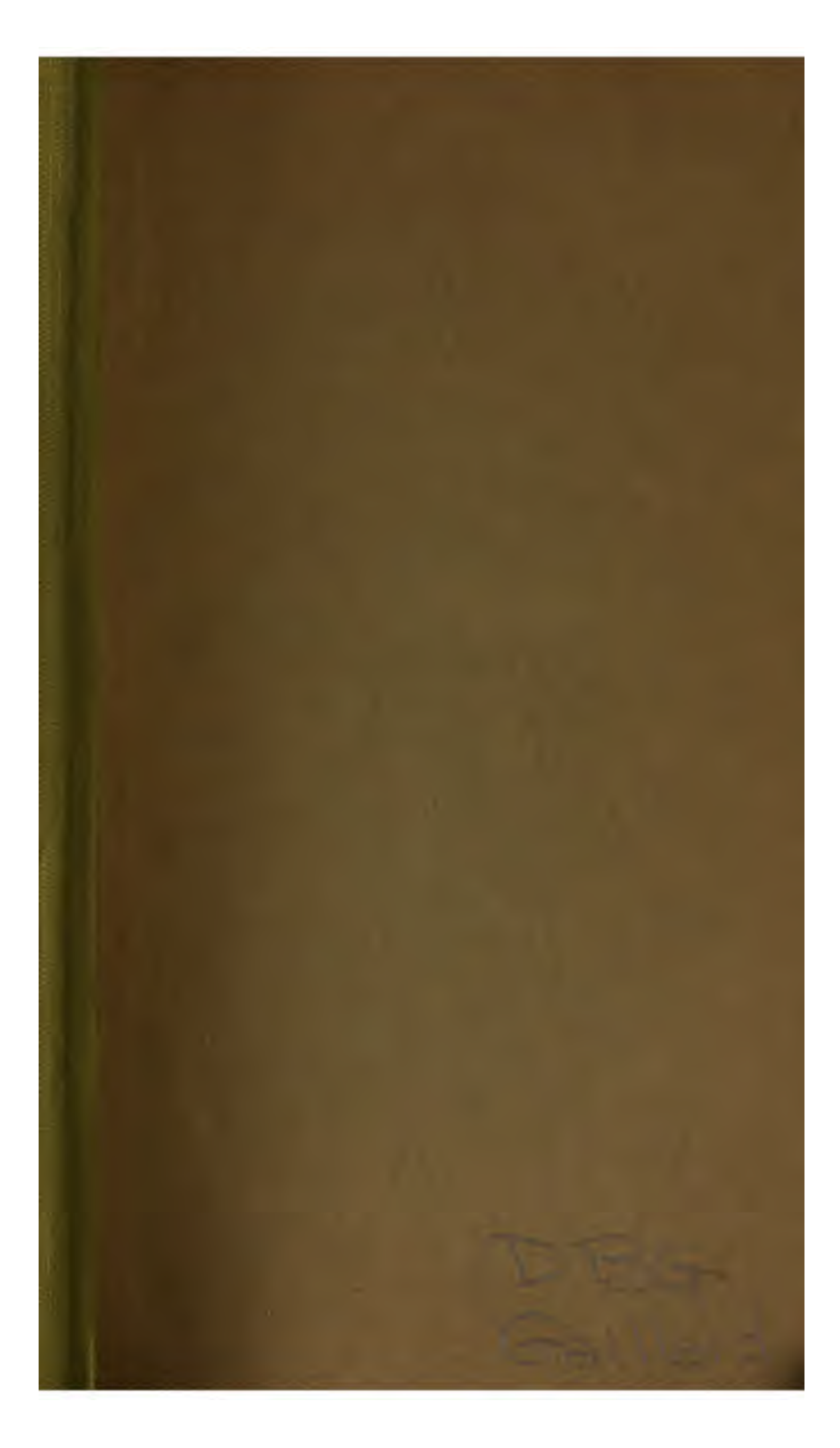






HISTOIRE

DE

LA RIVALITÉ

DE LA FRANCE

ET

DE L'ANGLETERRE.

3. Hundred Years' war, 1339-1453.
1. France — For. rel. — Gt. Br.
2. Great Britain — For. rel. — France.
1-2 = E.D

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

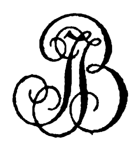
HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE,

PAR M. GAILLARD,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,

ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME SIXIÈME.



A PARIS,

CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME

LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.

M D CCC XVIII.

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

SUITE DE LA

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE V.

Suite du règne de Henri III en France, et d'Élisabeth en Angleterre.

(Depuis l'an 1584 jusqu'à l'an 1589.)

L'ANGLETERRE jouissoit de la paix et du bonheur sous les lois d'Élisabeth; la ligue éclatoit en France dans toute sa fureur. La mort du duc d'Anjou y donnoit lieu à des spéculations sur la succession au trône; le roi n'avoit point d'enfants et on n'espéroit pas qu'il en eût. Aux yeux des catholiques zélés, la religion devoit exclu-

re le roi de Navarre et le prince de Condé; un éloignement de parenté, tel qu'on n'en avoit point encore vu entre les différentes branches qui avoient succédé au trône, sembloit aussi fournir un prétexte contre ces princes. Catherine de Médicis, pour qui les lois n'étoient rien, vouloit faire passer la couronne au duc de Lorraine son gendre; le roi étoit disposé à partager le royaume entre Joyeuse et d'Epernon ses favoris, et le duc de Guise à l'envahir tout entier du vivant même du roi. En attendant le moment favorable il avoit persuadé au cardinal de Bourbon que c'étoit à lui à succéder, parcequ'il étoit plus proche d'un degré que le roi de Navarre son neveu; il prétendoit qu'à la distance où les Bourbons étoient du trône, la substitution graduelle et perpétuelle en faveur de l'aîné n'avoit plus lieu, et que le droit de proximité devoit l'emporter sur le droit de primogéniture, il l'avoit aussi persuadé au peuple des ligueurs.

Pendant qu'il disposoit les esprits à ces nouveautés et qu'il négocioit à Rome et en Espagne, tandis que le père Matthieu, jésuite, qu'on appeloit *le courrier de la ligue*, alloit sans cesse de Paris à Rome, et de Rome à Paris pour le même objet, et que dans toute la France les insinuations des confessionnaux se joignoient aux déclamations des chaires pour préparer ce funeste ouvrage; les états-généraux, depuis la mort du duc d'Anjou, pressés par les armes du duc de Parme, avoient plusieurs fois offert la souveraineté des Pays-Bas à la reine d'Angleterre, qui eut toujours la modération de la refuser, pour ne pas engager son peuple dans une guerre directe avec l'Espagne; enfin ils prirent le parti

de se donner à la France; c'étoit ce que le roi d'Espagne avoit toujours le plus redouté; il pressa le duc de Guise de se déclarer, et la guerre commença.

Cette guerre dont les événements n'eurent rien de mémorable, n'étoit point encore entre le duc de Guise et Henri III; elle paroissoit être seulement entre le cardinal de Bourbon et le roi de Navarre, son neveu, et avoit pour but d'assurer la succession à un prince catholique. Le fameux Sixte-Quint, qui succédoit alors au pape Grégoire XIII, et qui n'avoit pas encore eu le temps de connoître par lui-même les intérêts et les personnages entre lesquels il avoit à prononcer, suivit d'abord la route que ses prédécesseurs lui avoient tracée; il vint au secours de la ligue avec toutes les foudres du Vatican; il donna cette fameuse bulle, l'une des plus violentes que l'orgueil pontifical se soit jamais permises, dans laquelle il appeloit le roi de Navarre et le prince de Condé, *génération bâtarde et détestable de l'illustre maison de Bourbon*, et comme hérétiques et relaps les privoit de tout droit de succession à la couronne de France et à toute autre. Un démenti, avec un appel au futur concile (1), affiché aux portes du Vatican, fut la réponse des princes à cette insolence; Sixte, qui avoit l'ame élevée, estima cette hardiesse, et conçut dès-lors une haute opinion des princes. Le roi, puisqu'il avoit le malheur et la honte d'être le chef d'une ligue qui devoit le détrôner, fournit des troupes contre son légitime héritier. Le roi de Navarre le plai-

(1) L'auteur du placard étoit le célèbre Bongars, qui se trouvoit alors à Rome. Du moins Varillas le prétend ainsi, mais son récit est plein de bévues que Bayle a relevées avec soin.

gnit, et s'adressant à son véritable ennemi, proposa le duel au duc de Guise. Celui-ci répondit avec beaucoup de modération qu'il respectoit la naissance, le rang, le mérite du roi de Navarre, qu'il n'avoit avec lui aucune querelle particulière et qu'il n'avoit pris les armes que pour la défense de la religion.

La reine-mère négocioit toujours, elle eut avec le roi de Navarre et le prince de Condé à Saint-Bris, près de Cognac, une entrevue, où elle ne manqua pas de mener *ses filles d'honneur;* mais comme elle n'avoit autre chose à dire, sinon que le roi ne vouloit qu'une religion dans son royaume, le roi de Navarre répondit en souriant, et en jetant un regard moqueur sur les filles de la reine : « Madame, il n'y a rien là qui me con« vienne [a]. »

« Eh bien! dit la reine, faites vous-même quelque « ouverture. — Madame, dit-il, en continuant la même « équivoque, il n'y a point ici d'ouverture pour moi? « — Ne recueillerai-je donc aucun fruit de ma peine? « — Madame, ce n'est pas moi qui vous empêche de « coucher dans votre lit, c'est vous qui m'empêchez de « coucher dans le mien. »

Ce fut encore dans cette conférence de Saint-Bris que la reine-mère, embrassant le roi de Navarre et affectant avec lui une familiarité peu décente, lui chatouilla les côtés; le roi de Navarre, qui sait que chez Médicis, le badinage même couvre un dessein, la méprise assez pour lui déclarer et lui montrer, en se découvrant le

[a] Matthieu, t. 1, l. 8, p. 518. Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand.

sein, qu'il offre un corps sans défense aux poignards qu'elle aiguise.

Les princes protestants, principalement ceux d'Allemagne, excités par l'intérêt de la religion et sur-tout par les intrigues d'Élisabeth, qui, sans paroître, mettoit tout en mouvement, envoyèrent à Henri III une ambassade solennelle pour le prier d'observer les édits de pacification tant de fois accordés aux huguenots. Sur le refus de Henri III dicté par la ligue, ils firent entrer en France une armée formidable de reîtres, de lansquenets et de Suisses. Henri III, alors parut vouloir sortir de sa léthargie et se rappeler son ancienne gloire, usurpée ou non, il se mit à la tête d'une de ses armées pour arrêter les Allemands au passage de la Loire, s'ils pénétroient jusque-là tandis que le duc de Guise défendoit contre eux les frontières de Champagne, et que le duc de Joyeuse marchoit en Guyenne contre le roi de Navarre et les huguenots françois. La guerre ayant pris cette nouvelle forme [a], se nomma *la guerre des trois Henris*, du nom des trois chefs ennemis, dont chacun combattoit ouvertement ou secrètement les deux autres; Henri III; Henri, duc de Guise, et Henri, roi de Navarre; les deux premiers, réunis en apparence contre le dernier, mais en effet plus ennemis l'un de l'autre qu'ils ne l'étoient du roi de Navarre.

Celui-ci battit à Coutras le duc de Joyeuse, qui, ayant été pris, fut massacré de sang froid, selon l'usage du temps, par deux capitaines d'infanterie, nommés Bordeaux et Descentiers, quoiqu'il leur promît

[a] 20 octobre 1587.

une rançon de cent mille écus. La vengeance les toucha plus que l'intérêt. Joyeuse méritoit son sort, pour avoir de même fait massacrer de sang-froid deux régiments du prince de Condé dans une autre occasion au bourg de La Mothe Saint-Hérais, carnage qui fut encore vengé à Coutras par celui de toute son infanterie, qu'on passa impitoyablement au fil de l'épée en vengeance de l'affaire de La Mothe Saint-Hérais, malgré le roi de Navarre, qui avoit expressément ordonné d'épargner les vaincus, et qui fit rendre aux prisonniers tous les soins de l'humanité.

Ces massacres de sang-froid, soit publics, soit particuliers, étoient devenus si communs, que Brantôme, pour donner un éloge distingué au premier maréchal de Biron, observe qu'*il n'étoit point massacreur de sang-froid, comme tout gentil chevalier ne doit être.*

Répétons, puisque l'occasion s'en présente si souvent, que les massacres et les violences se rendent presque toujours, et que des procédés humains et généreux se rendroient peut-être aussi.

Au reste le duc de Joyeuse perdit principalement cette bataille de Coutras par une cause qui en a tant fait perdre aux généraux françois, je veux dire la précipitation et cette crainte jalouse de partager avec un rival la gloire du succès. Joyeuse ne voulut jamais attendre le maréchal de Matignon, qui lui menoit du renfort.

Le duc de Guise défit les reîtres à Auneau, petite ville de la Beauce, où il les avoit suivis depuis la Champagne, le roi fut le seul qui ne fit rien.

Par la mort du duc de Joyeuse, le duc d'Épernon (1) réunissoit toute la dépouille de ce favori, toute la faveur de son maître et toute la haine du duc de Guise. Ce fut pour lui que le duc de Guise fit insérer parmi les conventions secrètes de la ligue, que le roi seroit supplié d'éloigner de sa personne et de dépouiller des places et des gouvernements les ennemis publics et les fauteurs de l'hérésie qui lui seroient nommés par la sainte ligue. L'établissement de l'inquisition et tous les genres de guerre et de persécution furent consacrés par ces mêmes articles de la ligue.

Le parti huguenot perdit un appui par la mort du prince de Condé, « entre les vertus duquel on ne sau« roit dire si c'étoit la vaillance, ou la liberalité, ou la « générosité, ou l'amour de la justice, ou la courtoisie et « l'affabilité qui tenoit le premier rang », dit Mézeray. L'opinion générale fut qu'il avoit été empoisonné. On

(1) Lorsque le duc d'Épernon fit son entrée à Rouen, comme gouverneur de Normandie, la ville de Rouen lui fit un présent qui étoit une allusion ingénieuse à sa faveur. C'étoit un groupe d'argent doré représentant la Fortune qui tenoit Épernon embrassé. Au-dessous étoient ces mots italiens: *E per non lasciar ti.* (Pasquier, Lettres, l. 13, t. 2, p. 72.) On avoit fait, au sujet des amis ou favoris de François I[er], ces deux ou ces quatre vers:

Sire, si vous donnez pour tous
A trois ou quatre,
Il faut donc que pour tous
Vous les fassiez combattre.

On les retourna ainsi pour les mignons de Henri III:

Puisqu'Henri, roi des François,
N'en aime que quatre ou trois,
Il faut que ces trois ou quatre
Aillent ses ennemis combattre.

connoît le procès criminel intenté à ce sujet à Charlotte-Catherine de La Trémoille sa femme; le parlement de Paris la déclara innocente; on connoît aussi ce bruit populaire, si répandu et si faux, que le troisième prince de Condé, Henri II, étoit né treize mois après la mort de son père. Le père mourut le 5 mars 1588, à Saint-Jean d'Angely, et le fils naquit le 1er septembre de la même année.

Par la mort du prince de Condé le roi de Navarre resta seul chef de la ligue.

Pendant que tout le royaume étoit en feu, les occupations du roi étoient de faire des pélerinages, d'aller à pied dans les rues de Paris en habit de pénitent, couvert d'un sac (1), portant à sa ceinture un gros chapelet, dont les grains étoient taillés en têtes de mort, et suivant des processions qu'il faisoit venir du fond des provinces à Paris, toutes distinguées par la forme et la couleur des habits (2), de s'enfermer avec des hiéronymites et des feuillants, de découper des images et de les coller dans son oratoire, de caresser de petits chiens qu'il portoit pendus à son cou dans un panier. Ce dernier goût lui coûtoit plus de cent mille écus par an, il dépensoit presque autant en singes et en perroquets; la dépense en moines (3) et en mignons n'avoit point de bornes.

(1) Bayle applique à ce sac dont Henri III ne dédaignoit pas de se couvrir, les deux vers fameux de Boileau :

Dans ce sac ridicule, etc.

(2) L'année 1586 fut nommée *l'année des processions blanches.*

(3) Henri III alloit souvent faire des retraites chez des moines, et en habit de moine, particulièrement chez les capucins. « Là, dit du

Aux noces du duc de Joyeuse, et de Marguerite (1) de Lorraine, belle-sœur de Henri III, il y avoit eu dix-

« Verdier Vau-Privas (Prosopographie, t. 1, p. 2559), chascun estoit portier « et avoit les autres charges à son tour, et il estoit appelé là dedans frère « Henri, et si quelqu'un le demandoit, il falloit demander frère Henri, « comme s'il arrivoit quelque courier, ou quelqu'autre affaire pendant qu'il « étoit en ce conclave. »

(1) L'auteur de la nouvelle Histoire de Marguerite de Valois rapporte, d'après M. de Saint-Foix (Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit, tome II, Henri III), une anecdote curieuse sur ces retraites que Henri III faisoit dans divers couvents. « Henri III en faisant une à Vincennes, avec dix ou douze « de ses pénitents, avoit ordonné un jeûne et une abstinence, dont Charles-« Robert de La Marck, duc de Bouillon (un de ces pénitents) s'ennuya. Il « vint secrétement à Paris, et y acheta lui-même, en plein marché, deux « belles soles, avec tout ce qu'il falloit pour y faire une bonne sauce. Tandis « qu'il l'apprêtoit, l'odorat de Henri III, qui passoit par hasard dans le dor-« toir, en fut frappé; il regarda par le trou de la serrure, aperçut La Marck « qui souffloit le feu du réchaud où étoit son plat, lui cria plusieurs fois : « *Frère Robert, je vous vois, ouvrez;* en lui reprochant sa gourmandise et sa « désobéissance à la régle. Frère Robert, de fort mauvaise humeur, quitta « son réchaud, s'approcha de la porte, lui déclara nettement qu'il ne vou-« loit plus être pénitent; que Sa Majesté et les autres pouvoient faire absti-« nence tant qu'ils voudroient; qu'il alloit achever de faire cuire ses soles; « qu'il n'ouvriroit qu'après les avoir mangées, et qu'alors on pourroit le « chasser, si l'on vouloit, de sa cellule et de la confrérie. »

Au tableau des profusions de Henri III, que contiennent les pages 15 et 16 du troisième volume, on peut ajouter que ce prince établit au Louvre un jeu public, où une bande de filous italiens, avec lesquels il aimoit à jouer par préférence, lui gagna trois cent mille écus à la prime et aux dés.

On afficha un placard, où, par les différents titres qu'on donnoit à Henri III, on caractérisoit assez bien les ridicules et méprisables occupations auxquelles il se livroit en abandonnant le soin de son royaume : « Henri, par « la grace de sa mère, inerte roi de France et de Pologne imaginaire, con-« cierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, gendre de « Colas (*a*), gauderonneur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux, « mercier du palais, visiteur des étuves, gardien des quatre mendiants, et « protecteur des blancs-battus. »

(*a*) C'étoit Nicolas de Lorraine, puîné du duc de Lorraine François, oncle du duc Charles III, et beau-père de Henri III, qui le fit duc de Mercœur; le peuple l'appeloit *Colas* par dérision.

sept festins, dont le moindre revenoit à plus de cent mille livres; on avoit changé d'habits à chacun de ces festins; il y avoit eu de ces habits payés jusqu'à dix mille écus pour la façon seulement; ces noces avoient coûté au roi quatre millions, et il s'étoit chargé de payer dans deux ans la dot de la duchesse de Joyeuse, qu'on avoit fait monter à quatre cent mille écus; en même temps il refusoit aux Suisses l'argent qu'il leur devoit pour leur paye, et quand ses courtisans mêmes ne pouvoient s'empêcher de lui faire des représentations sur ses profusions et sur ses injustices, « Je serai « sage, disoit-il, quand j'aurai marié mes deux enfants « (Joyeuse et d'Épernon). »

Les édits bursaux se multiplioient tous les jours, l'oppression étoit au comble, c'est ce qui donnoit tant de force à la ligue; on ne parloit plus que de reléguer dans un cloître ce roi déja moine; la sœur des Guises, la duchesse de Montpensier, dont il avoit, dit-on, révélé quelque défaut secret, outrage impardonnable, montroit à tout le monde les ciseaux qui devoient couper les cheveux à ce prince (1).

Sixte-Quint disoit : « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour « me tirer de la condition de moine, et Henri fait tout « ce qu'il peut pour y tomber. »

Le duc de Guise gouvernoit Paris par ces chefs bourgeois qu'on nommoit *les Seize* parcequ'ils présidoient aux seize quartiers de la ville; ces factieux étoient

(1) On connoît cette devise de Henri III : deux couronnes, et une troisième en l'air, avec ces mots : *Manet ultima cœlo*, « La dernière « l'attend dans le ciel »; on connoît aussi la parodie qui en fut faite : *Manet ultima claustro*, « La dernière l'attend dans le cloître », et tout

pour le duc de Guise ce que les Goix, les Saint-Yons et les Thiberts avoient été pour le duc de Bourgogne sous Charles VI; le roi voulut les punir pour quelques séditions qu'ils avoient excitées, ils appelèrent à leur secours le duc de Guise, qui étoit alors en Picardie; il accourut à Paris malgré les défenses très expresses du roi. La reine-mère à qui ces troubles procuroient le plaisir certain de négocier, reçut le duc et le mena elle-même au Louvre, le peuple l'y porta en triomphe, ce qui en imposa sans doute au roi, qui avoit résolu de se défaire de lui dans cette entrevue, « ou, peut-être, selon Mé« zeray, fut-il retenu par la vue d'un homme si formi« dable, et qui ayant toujours une main sur la garde « de son épée, marquoit par ses yeux tout de feu que, « si on branloit, il iroit tout droit ôter la vie à l'auteur « de sa mort. » Quoi qu'il en soit, on n'entreprit rien ce jour-là contre la personne du duc et tout se passa en conférences. Le machiavelliste Sixte-Quint en conçut du mépris pour Henri III, prince méprisable à beaucoup d'autres égards, mais non pas sur ce point. « O prince « lâche et insensé! s'écria-t-il, qui perd une telle occa-

le monde a lu, dans les notes de la Henriade et ailleurs, ces deux vers latins :

Qui dedit antè duas, unam abstulit, altera nutat,
Tertia tonsoris nunc facienda manu.

Et la traduction qui finit ainsi :

Une paire de ciseaux
Doit lui donner la troisième.

Ces vers faisoient allusion à l'inscription de l'horloge du Palais :

Qui dedit antè duas, triplicem dabit ille coronam.

« sion de se défaire d'un ennemi ! » Un pape qui s'indigne de ce qu'on n'a point assassiné le chef du parti catholique est un grand exemple de la force des préjugés machiavellistes.

Cependant le duc de Guise remplissant Paris d'étrangers et le roi y ayant introduit des troupes pour les leur opposer, la chaleur des deux partis amena ces fameuses barricades des 12 et 13 mai 1588, où le duc de Guise en fit trop et trop peu, et que les ligueurs appeloient « des journées toutes resplendissantes de la pro« tection de Dieu. » Le pape (c'étoit pourtant Sixte-Quint) appelle, dans une lettre de ce temps, le duc de Guise et le cardinal de Bourbon « des Machabées qui « avoient sauvé le peuple d'Israël. »

Le roi s'enfuit à Chartes, le royaume fut dans l'anarchie, les citoyens plaignoient le roi d'avoir mérité son sort, plaignoient bien plus le peuple qui n'avoit pas mérité le sien, s'indignoient de l'ambition du duc de Guise et gémissoient du bouleversement de l'État.

Quand le duc de Guise, peu de jours après les barricades, alla rendre une visite au premier président de Harlay, pour le sonder sur ce qu'il devoit attendre du parlement, ce courageux magistrat, du plus loin qu'il l'aperçut, s'écria : « C'est grande pitié quand le valet « chasse le maître ; au reste, mon ame est entre les « mains de Dieu, mon corps est en la puissance des « méchants, qu'ils en fassent, ce qu'ils voudront. » Tels étoient les sentiments des gens de bien.

Catherine négocioit. Après ce grand avilissement du trône, elle ménagea une fausse réconciliation entre le roi et le duc ; on servit le roi selon son goût, on en-

voya pour lui demander pardon les capucins, ayant à leur tête frère Ange de Joyeuse (1), représentant « notre « Seigneur qui alloit au calvaire avec tout l'équipage « et tous les personnages dont on se servoit en ce temps-« là pour jouer la passion. » Les laïcs allèrent en habits de pénitents et en ordre de procession. Le ressentiment du roi ne put tenir contre des capucins, des pénitents et des processions, il se rengagea plus que jamais dans la ligue par le fameux édit qu'on appela *de Réunion*, il approuva les barricades, jura de ne jamais faire de paix avec les huguenots, défendit à ses sujets de reconnoître pour roi après lui aucun prince hérétique ou fauteur d'hérésie. Le duc d'Épernon fut écarté, mais il laissa auprès du roi *les quarante-cinq* qu'il lui avoit donnés. Ces quarante-cinq étoient des espèces de *braves*, tous Gascons, qui servoient à-la-fois à Henri III de gardes, de mignons et d'assassins; les *seize* du duc de Guise avoient peut-être donné l'idée des *quarante-cinq* de Henri III. Lognac, capitaine de ces derniers, succéda dans la faveur au duc d'Épernon, avec Bellegarde, cousin-germain de ce duc.

Il faut avouer que la superstition n'avoit pas dicté seule à Henri III cet humiliant édit de réunion. C'étoit le temps où le roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre cette *invincibile armada*; la crainte qu'inspiroit cette flotte contribua beaucoup à déterminer Henri III;

(1) On sait que Joyeuse avoit pris ce nom et cet habit pour avoir cru entendre les anges chanter Matines aux capucins pendant la nuit, lorsqu'il passoit devant la porte de ce couvent, en revenant d'une partie de débauche. On sait qu'il quitta les capucins pour aller servir la ligue, et qu'une plaisanterie de Henri IV le fit rentrer pour toujours dans son cloître.

il appréhenda, s'il refusoit d'entrer en accommodement avec les ligueurs, qu'ils ne la fissent descendre sur les côtes de France, et les amiraux d'Élisabeth, en détruisant cette flotte, sauvèrent peut-être à-la-fois la France et l'Angleterre.

La ligue étoit parvenue au plus haut degré d'insolence. Le comte de Soissons (1) ayant quitté le roi de Navarre son cousin pour rentrer sous l'obéissance de Henri III, la ligue qui vit que c'étoit au roi et non aux Guises qu'il s'attachoit et qu'il n'avoit point l'ame d'un ligueur, l'obligea de se faire absoudre par le pape; en même temps elle engageoit le pape à refuser l'absolution, et le comte ayant obtenu des lettres de grace et les ayant portées au parlement pour les faire enregistrer, un tailleur se mit à la tête d'une troupe de ligueurs pris dans la populace, et alla au palais intimider les juges et empêcher l'enregistrement.

On tenoit à Blois ces fameux États qui sembloient avoir à prononcer entre le roi et le duc de Guise. Henri III y jura l'exécution de l'édit de réunion et la fit jurer aux trois ordres; mais quand il voulut, dans sa harangue pour l'ouverture des États, hasarder quelques plaintes contre le duc de Guise, le duc s'en plaignit lui-même avec tant de hauteur, que la harangue du roi ne put être imprimée qu'avec des retranchements et des changements. Le roi n'avoit plus la liberté de la presse et tout le monde l'avoit contre lui.

Plus les États avoient d'abus à réformer et de demandes raisonnables à faire, plus il devoit s'interdire

(1) Frère du dernier prince de Condé, mais d'un autre lit.

avec soin toute démarche, toute prétention injuste et outrée; mais tel est le malheur du peuple que ses droits si souvent violés ou négligés, sont encore quelquefois défendus par des motifs et par des moyens indignes d'une si belle cause. Si les noms sacrés de liberté, de propriété, de sûreté publique ne sont pas toujours agréables à l'oreille des rois, même bien intentionnés, c'est qu'ils ont trop servi de ralliement aux factieux et aux ennemis du trône; les États de Blois rendirent leur zèle inutile par leur prédilection marquée pour les Guises; l'esprit de la ligue se faisoit trop sentir dans la proposition qu'ils firent de recevoir purement et simplement le concile de Trente, d'établir l'inquisition, d'exclure nommément le roi de Navarre de la succession à la couronne de France (1), l'esprit républicain éclatoit trop hautement dans ce principe qu'ils annoncèrent et qu'ils soutinrent : « que leurs cahiers devoient avoir par eux-« mêmes force de loi. » L'injustice et l'excès de ces prétentions nuisirent aux succès de leurs propositions les plus sages; on se crut dispensé d'avoir égard au conseil que donnoient les mêmes États de punir les traitants et les

(1) Il y avoit long-temps qu'on déguisoit cette exclusion sous des formes dans lesquelles le roi de Navarre se trouvoit compris, mais on n'avoit pas encore osé l'exclure personnellement et nommément. Pierre d'Espignac, archevêque de Lyon, zélé ligueur, et qui fut dans la suite garde-des-sceaux de la ligue par la faveur du duc de Mayenne, ayant osé dire à Henri III, devant le duc d'Épernon, que le roi de Navarre étoit indigne de régner; le duc d'Épernon, irrité de cette insolence, lui demanda si un homme qui abusoit notoirement de sa propre sœur, qui vendoit publiquement les bénéfices, et qui avoit consommé par ses débauches son bien et celui de sa famille, étoit digne d'occuper le premier rang dans le clergé de France.

mignons, de supprimer des offices onéreux et des impôts accablants. Il faut avoir mérité la confiance pour pouvoir faire adopter des projets utiles. Henri III vit seulement qu'on décrioit son administration, qu'on bravoit son autorité, qu'on appeloit le duc de Guise au trône; il crut ne pouvoir plus conserver la couronne que par un crime; c'étoit au contraire le plus sûr moyen de la perdre avec la vie. L'événement le fit voir. De fidèles sujets voulurent détourner le roi de cette résolution; le brave Crillon, pour sauver à son maître la honte de l'assassinat, offrit de se battre contre le duc de Guise; et promettoit de le tuer (1). Le maréchal d'Aumont, plus juste, osa ne point désespérer du pouvoir des lois, il offrit d'arrêter le duc de Guise et vouloit qu'on lui fît son procès; mais on n'a confiance aux lois que quand on a su les respecter; Henri III crut qu'elles ne pouvoient plus rien pour lui, et il fit assassiner les Guises. On allègue, pour excuser Henri III, « la nécessité par « qui tout est permis », et le salut du peuple, loi suprême, objet de toutes les lois. Nous ne pouvons que plaindre un prince réduit à la nécessité d'assassiner ses sujets; nous ne pouvons que condamner un prince qui s'est réduit par sa faute à une telle nécessité. De plus, l'avis du maréchal d'Aumont nous autorise à penser qu'il pouvoit rester d'autres ressources. « Le chancelier « de l'Hôpital, dit M. le président Hainault, faisoit « l'honneur à la raison et à la justice, de penser qu'elles

(1) C'est le cas de la maxime :

Qui ne craint pas la mort, est sûr de la donner.

« étoient plus fortes que les armes mêmes, et que leur « sainte majesté avoit des droits imprescriptibles sur le « cœur des hommes, quand on savoit les faire valoir. » Cette opinion vertueuse sera toujours la plus sûre.

Henri III distribua lui-même les poignards aux *quarante-cinq*, qu'il cacha dans de petites cellules construites autour de sa chambre; quand tout fut prêt, il fit dire au duc de venir lui parler. Le duc traversant un passage étroit, qu'on montre encore au château de Blois, les assassins se jettent sur lui, le nombre qui l'accable, le désavantage du lieu ne lui permettant pas de tirer l'épée, il se débat, il entraîne les assassins, et prêt à leur échapper, il tombe percé de coups à la porte de la chambre du roi, en s'écriant : *Ah! le traître* [a]! le lendemain [b] le cardinal fut assassiné à coups de pertuisane, les protestants triomphèrent, mais Duplessis Mornay empêcha les Rochelois de consacrer l'assassinat par des réjouissances publiques.

Le duc de Guise avoit négligé, jusqu'à l'affectation, le soin de sa sûreté; il avoit laissé dans la ville une escorte de cinq cents gentilshommes et de mille hommes d'armes prêts à tout entreprendre pour sa défense; il étoit venu se loger dans le château, comme pour se mettre entre les mains de son ennemi et le braver par ce défaut de précaution; il reçut de tous côtés des avis du sort qui l'attendoit et n'en voulut croire aucun, non par estime pour le roi, mais par mépris; « il ne lui « croyoit pas même assez de fermeté pour un assassi-

[a] 23 décembre 1588. [b] 24 décembre 1588.

« nat. » (1) ON N'OSEROIT, disoit-il, et il avoit presque raison. Cette fermeté, s'il faut l'appeler ainsi, n'étoit pas dans le caractère du roi, elle fut en lui l'effet passager d'une maladie de corps et d'esprit que lui donnoient toujours plus ou moins les fortes gelées. On avoit déja remarqué qu'alors il étoit chagrin, sévère, porté à la violence et aux résolutions cruelles. Son premier médecin, Miron, avoit averti le duc de Guise de ne pas l'irriter dans ces temps-là. Miron regardoit cette maladie comme si importante, qu'il lui étoit échappé de dire qu'avant qu'il fût un an le roi auroit perdu la vie ou la raison.

Observons, relativement aux mœurs du temps et aux considérations particulières, que le légat Morosini, qui avoit montré assez d'indulgence sur l'assassinat du duc de Guise, parut implacable sur celui du cardinal, et qu'après avoir fait espérer au roi l'absolution du pape pour le premier fait, il lui dénonça l'excommunication majeure pour le second.

C'étoit toujours du mot de Clément IV, *mors Conradini, vita Caroli*, qu'on autorisoit ces prétendus coups d'État. Henri III s'entretenant dans la suite sur l'assassinat des Guises avec le roi de Navarre, celui-ci lui demanda qui pouvoit lui avoir donné « ce funeste et « malheureux conseil? » (Expression remarquable dans la bouche d'un prince, qui suivant les idées étroites

(1) Bayle applique à la résolution que prit Henri III de faire assassiner les Guises, ce vers de l'Énéide :

Quondam etiam victis redit in præcordia virtus.

C'est profaner le mot *virtus*.

du machiavellisme, sembloit gagner tant à la mort des Guises, que ses ennemis voulurent insinuer qu'il y avoit eu part.) Henri III dit qu'il avoit été principalement déterminé par une lettre d'un homme de sa cour, qui lui citoit le mot de Clément IV. « Celui-là, sire, répliqua le roi de Navarre, ne vous a pas dit toute l'histoire, « car la mort de Conradin fut la ruine de Charles. » Cette réplique est la réfutation complète du machiavellisme. On ne peut trop redire aux rois, aux grands, aux ministres, aux particuliers même : « Faites du mal « à votre ennemi, votre ennemi vous fera du mal; ex-« terminez-le, d'autres vous extermineront. » Voilà tout ce que le monde sait et ce que tout le monde oublie.

Observons donc, pour l'instruction générale des hommes et pour l'instruction particulière des rois, que l'assassinat des Guises fut vengé. La ligue devenue plus puissante par la perte de ses chefs, souleva une grande partie de la nation et proscrivit son roi, les prédicateurs tonnoient contre lui en chaire, les prêtres l'*envoûtoient* sur l'autel, le peuple ne l'appeloit que *le tyran, le massacreur et Henri le dévalé* (1), la Sorbonne délia

(1) Le *déchu*, le *dégradé*. Lincestre, curé de Saint-Gervais, prêchant à Saint-Barthélemi, exigea de tous ses auditeurs un serment solennel de venger la mort des Guises. Le premier président de Harlay assistoit à ce sermon; il étoit placé dans l'œuvre, vis-à-vis de la chaire. Lincestre exigea de lui un serment particulier. « Levez la « main, lui dit-il, monsieur le président; levez-la bien haut, afin que « tout le monde le voie. » Le premier président fut forcé d'obéir, par la crainte de la populace, à qui on avoit persuadé qu'il avoit consenti à la mort des Guises.

Le même Lincestre dit à un ligueur qui se faisoit un scrupule de communier à cause de la haine qu'il nourrissoit dans son cœur contre

les sujets du serment de fidélité, le parlement, pour n'avoir pas voulu confirmer ce décret, fut traîné à la Bastille par Bussy-le-Clerc, maître en fait d'armes, puis procureur au parlement, l'un des seize. Henri III affoibli, abandonné, ayant à peine un parti, pressé par Mayenne et par les autres nouveaux chefs de la ligue,

Henri III, que cette haine étoit un sentiment légitime et vertueux. « Moi-même, ajouta-t-il, moi qui consacre tous les jours le corps de « Jésus-Christ, je ne me ferois aucun scrupule de tuer ce tyran, même « à l'autel, et tenant l'hostie en main. » (Journal de Henri III, édit. de 1699, p. 113-123.)

Un autre prédicateur, prêchant devant la mère des Guises, s'écria, en parlant du duc : « O saint et glorieux martyr de Dieu ! béni soit le « ventre qui t'a porté et les mamelles qui t'ont allaité ! »

On plaçoit sur l'autel des images de cire représentant Henri III, on les piquoit à chacune des quarante messes qu'on célébroit pendant les quarante heures dans plusieurs paroisses de Paris ; à la quarantième, on piquoit l'image à l'endroit du cœur. On accompagnoit chaque piqûre de paroles mystiques auxquelles on supposoit la vertu de faire périr le roi. Henri III fut exclu des prières de l'Église par un décret de la Sorbonne. François Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des Champs, pressa ses auditeurs d'assassiner ce prince ; la veuve du duc de Guise restoit grosse d'un fils qui fut dans la suite le fameux chevalier de Guise ; le prédicateur mit dans la bouche de cette princesse ces vers imités de Virgile, Énéide, l. 4 :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor
Qui face Valesios ferroque sequare tyrannos.

Les confesseurs refusoient l'absolution à ceux qui continuoient de reconnoître Henri III pour roi.

A la requête de cette même duchesse de Guise, on commença contre *Henri de Valois.... jadis roi....* un procès criminel où l'on demandoit qu'il fût condamné à faire amende honorable, nu-pieds, nu-tête, la torche au poing, la corde au cou ; qu'il fût déclaré incapable de porter la couronne, confiné pour toute sa vie au couvent des Hiéronymites du bois de Vincennes, et réduit au pain et à l'eau. (Journal d'Antoine Loysel. Bayle, art. *Guise.*)

connut, mais trop tard, ses vrais intérêts, et fut trop heureux de s'unir enfin avec ce généreux roi de Navarre, dont il avoit toujours voulu être l'ennemi; mais tandis qu'avec ce secours il assiégeoit sa capitale, les Guises, du fond de leur tombeau, l'assassinèrent à leur tour par la main du jacobin Jacques Clément. C'est ainsi, on ne peut trop le répéter, que le crime produit toujours le crime et que le mal renaît sans cesse du mal, jusqu'à ce que le malheur et l'abus de l'esprit de guerre, rendus sensibles par les effets, ramènent pour un temps à l'esprit de paix.

Le régne et le caractère de Henri III ne nous fourniront qu'un mot: Henri III est de tous nos monarques celui qui a le mieux prouvé qu'un roi foible peut être plus funeste à l'État qu'un roi méchant. « Ceux-là « s'abusent bien fort, dit Bodin (De la Républiq. liv. 2 « ch. 4, et liv. 6 chap. 2.), qui vont louant et adorant « la bonté d'un prince doux, gracieux, courtois et sim- « ple: car telle simplicité sans prudence est très dange- « reuse et pernicieuse en un roi, et beaucoup plus à « craindre que la cruauté d'un prince sévère, chagrin, « revêche, avare et inaccessible. Et semble que nos « pères anciens n'ont pas dit ce proverbe sans cause: « *de méchant* (1) *homme bon roi*..... Par la souffrance et « niaise simplicité d'un prince trop bon, il advient que « les flatteurs, les corratiers et les plus méchants em- « portent les offices, les charges, les bénéfices, les dons, « épuisant les finances d'un État: et par ce moyen le « pauvre peuple est rongé jusqu'aux os, et cruellement

(1) Méchant ne se prend ici que dans le sens de sévère.

« asservi aux plus grands : de sorte que pour un tyran, « il y en a dix mille. »

Tel fut Henri III, considéré comme roi.

Considéré comme particulier, on pourroit louer en lui un caractère doux et porté à la clémence. Le fameux docteur Roze, qui fut depuis évêque de Senlis et grand-maître de Navarre, ayant prêché contre lui avec beaucoup de violence, Henri lui fit un présent de cinq cents écus, en l'exhortant à employer cette somme en remèdes et en potions qui corrigeassent l'âcreté de ses humeurs. Roze ayant prêché de nouveau contre lui, parceque Henri avoit été au bal, en masque, une nuit du carnaval, Henri le fit venir, et lui dit : « Je vous laisse courir « les rues jour et nuit tant qu'il vous plaît, sans m'in« former de ce que vous faites ; laissez-moi au moins « la liberté de m'amuser une seule fois, et encore en « carnaval. » Puis à cause de la récidive, il ajouta : *Allons, il est temps que vous deveniez sage.*

Un autre prédicateur, nommé Poncet, ayant fait un sermon contre les confréries de pénitents, si chères à Henri III, et ayant traité ces pénitents d'hypocrites et d'athées, en fut quitte pour être envoyé dans une abbaye qu'il avoit.

Tout fut déplacé chez Henri III, jusqu'à l'amour des lettres [a] ; pendant que son royaume étoit en feu, il étudioit la grammaire. C'est ce que Pasquier lui reproche dans ces vers :

Gallia dum passim civilibus occidit armis,
Et cinere obruitur semi sepulta suo,

[a] Journal de Henri III, p. 66.

Grammaticam exercet mediâ rex noster in aulâ,
Dicere jamque potest vir generosus, Amo.
Declinare cupit, verè declinat et ille,
Rex bis qui fuerat, fit modò grammaticus.

Catherine de Médicis avoit vu la mort des Guises et ne vit point leur vengeance; elle étoit morte environ sept mois avant son fils (1). On n'a jamais bien su si elle avoit eu part à l'assassinat des Guises; on sait seulement que le cardinal de Bourbon, qui fut arrêté en même temps que les Guises furent assassinés, étant retenu au lit par la maladie et le chagrin, elle alla lui faire une visite, qu'il s'écria en la voyant: *Ah! madame, vous nous avez donc tous amenés ainsi à la boucherie;* et qu'elle parut fort touchée de ce reproche. On sait aussi que son fils venant l'instruire de l'assassinat des Guises, lui dit d'un air triomphant, *enfin me voilà roi;* qu'elle parut douter de ce rétablissement de l'autorité royale, et qu'elle demanda au roi s'il s'étoit assuré de Paris et des grandes villes. Il étoit dans le caractère de Catherine de Médicis de juger d'une telle action par le succès.

Elle mourut comme Isabelle de Bavière, moitié oubliée, moitié haïe des François, mais n'étant détrompée ni détachée de rien, et regrettant toujours le pouvoir dont elle avoit tant abusé.

L'histoire a flétri sa mémoire. Brantôme, qui dit toujours tant de bien de ceux mêmes dont il veut dire du mal, et qui loue Frédégonde et Isabelle de Bavière,

(1) Elle mourut le 5 janvier 1589. Henri III fut assassiné le 1er août de la même année.

est le seul auteur qui ait beaucoup vanté Catherine de Médicis. Qu'il célèbre en elle la figure, la taille, *la plus belle jambe, la plus belle main qui fut jamais vüe*, la grace et l'adresse dans toute sorte d'exercices, le desir et le talent de plaire, l'esprit, l'enjouement, l'éloquence, enfin, tous les avantages que la nature n'avoit pas refusés aux Frédégonde et aux Brunehaut; qu'il nous dise que par sa dextérité, sa complaisance et l'agrément de son humeur elle gagna si bien les bonnes graces de François Ier et de Henri II, qu'ils résistèrent à toutes les propositions de divorce que sa stérilité pendant les dix premières années de son mariage donna lieu de hasarder; qu'il nous apprenne que dans l'empressement de suivre François Ier à la chasse, elle fut la première femme qui mit la jambe sur l'arçon, et qu'elle excella dans l'exercice du cheval jusqu'à l'âge de soixante ans et plus, malgré plusieurs chutes, *qui allèrent jusqu'à rupture de jambe, et blessure de tête, dont il l'en fallut trépaner* [a] (1); qu'il assure qu'elle aimoit passionnément la lecture, qu'elle protégeoit les arts, qu'elle fut généreuse envers les gens de lettres, qui furent ingrats envers elle, puisqu'ils l'ont plutôt dé-

[a] Brantôme, Dames illustres, Catherine de Médicis.

(1) « Vous eussiez vu quarante ou cinquante dames ou damoiselles « la suivre montées sur des belles haquenées; et elle se tenant à cheval de « si bonne grace que les hommes n'y paroissoient pas mieux, tant bien « en point par habillement à cheval que rien de plus; leurs chapeaux « tant bien garnis de plumes, ce qui enrichissoit encore la grace, si « que les plumes voletantes en l'air représentoient à demander amour « ou guerre. Virgile, *qui s'est voulu mêlé de décrire* le haut appareil « de la reyne Didon, quand elle alloit et estoit à la chasse, n'a rien « approché au prix de celui de nostre royne avec ses dames. »

criée que louée, qu'elle lisoit jusqu'aux satires qu'on faisoit contre elle et qu'elle en plaisantoit la première (il eût mieux valu qu'elle en profitât), enfin qu'il lui accorde, avec la capacité dans les affaires, la dignité dans les occasions d'éclat, la fermeté dans les revers, cette magnificence et ce goût, héréditaires dans la maison de Médicis; on peut lui passer ces éloges plus ou moins mérités.

Mais que tout ce qu'il dit de cette princesse soit un panégyrique ou une apologie; qu'il entreprenne de la défendre sur tous les points; qu'il veuille que la gloire de Catherine soit sans tache et son administration sans reproche; qu'il prétende l'absoudre de toutes les horreurs qui ont souillé les régnes de ses trois fils; qu'il la représente, comme un ange de paix, sans cesse occupé à dissiper les troubles que d'autres avoient fait naître, à prévenir les guerres étrangères, les guerres civiles et les combats singuliers, à ménager le sang de la noblesse et les trésors des peuples; qu'il s'écrie: «*Jamais nous* «*n'aurons une telle reine en France, si bonne pour la* «*paix*»; qu'il accuse Henri IV d'avoir haï sans sujet cette princesse; qu'il dise que la cour de Catherine étoit *une école de toute honnêteté et vertu*, c'est vouloir perdre entièrement la confiance du lecteur.

Brantôme [a] ne parle pas même de la superstition, si connue, de Catherine de Médicis, superstition que, par une contradiction moins rare qu'on ne pense, elle allioit avec l'indifférence sur la religion, et même avec l'incrédulité; mais il en rapporte, sans s'en apercevoir,

[a] Dames illustres, Catherine de Médicis.

un trait d'autant plus fort qu'il est dans un genre qui en paroît moins susceptible. Catherine aimoit les représentations théâtrales. Dans une fête qu'elle donnoit à Blois, elle avoit fait jouer par les princesses ses filles et par des seigneurs de sa cour la Sophonisbe de Saint-Gelais, mais les événements publics qui suivirent cette fête n'ayant pas été heureux, Catherine s'en prit à la tragédie de Sophonisbe, et ne voulut plus dans la suite faire jouer que des comédies, ou tout au plus et par accommodement des tragi-comédies.

Si l'on compare Catherine de Médicis avec Élisabeth d'Angleterre, dont elle fut la rivale à quelques égards et dont elle envia plus d'une fois la gloire, elle eut certainement bien moins d'élévation et d'énergie, peut-être plus de ruse; mais cette ruse n'aboutissoit à rien. Élisabeth illustra sa nation, Catherine avilit le pays qu'elle gouvernoit; Élisabeth sut maintenir l'Angleterre en paix, Catherine sembla fixer la guerre en France; l'une divisoit ses voisins et ses ennemis, l'autre ne faisoit que brouiller et au-dedans et au-dehors; elle excitoit, elle suspendoit tour-à-tour la guerre civile, la guerre étrangère, sans tirer de ses négociations perpétuelles d'autre avantage que le plaisir de négocier; Élisabeth avoit un système fixe et suivi d'alliances et d'inimitiés, Catherine étoit toujours prête à changer d'amis et d'ennemis; Élisabeth dans toutes les affaires avoit un objet et le remplissoit, tendoit à un but et y parvenoit; Catherine ne tendoit et ne parvenoit à rien. Le supplice de Marie Stuart fut l'opprobre d'Élisabeth; cependant s'il faut assigner les rangs entre les crimes politiques, une reine exerçant cette horrible vengeance

sur une reine sa parente, mais sa rivale et son ennemie, et sur une seule personne enfin, est encore moins criminelle, moins monstrueuse qu'un jeune roi ordonnant de sang-froid et exécutant de ses mains un massacre général de ses sujets endormis et désarmés. Ce dernier crime est celui de Médicis, et quant au premier, s'il fut honteux pour l'Angleterre qui le commit, le fut-il beaucoup moins pour la France qui le souffrit? Si le gouvernement françois n'eût pas perdu alors toute considération, auroit-il laissé périr à Londres, par la main d'un bourreau, une princesse innocente qui avoit régné en France, et qui étoit la belle-sœur du roi régnant?

CHAPITRE VI.

Henri IV en France, et encore Élisabeth en Angleterre.

(Depuis l'an 1589 jusqu'à l'an 1603.)

Il est temps de resserrer un plan qui seroit désormais trop vaste; nous ne montrerons plus la France et l'Angleterre que dans les rapports directs qu'elles ont ensemble. Jusqu'ici la rivalité de ces deux nations n'a été pour ainsi dire qu'un prétexte pour faire marcher de front leur histoire, pour les mettre continuellement

en parallèle, et les comparer l'une avec l'autre sur tous les objets, même sur ceux où elles étoient parfaitement étrangères l'une à l'autre. Ce système ne peut plus avoir lieu, du moins dans toute son étendue. Une matière trop abondante, des événements trop récents et trop connus n'exigent plus, et dès-lors ne permettent plus le même développement; il suffira souvent de les indiquer. Les principes établis dans le cours de l'ouvrage viendront aussi s'appliquer d'eux-mêmes aux faits, sans qu'on en fasse toujours une application formelle.

La grande querelle concernant la succession au trône de la France, querelle qui forme la seconde et la principale époque de la rivalité de la France et de l'Angleterre, commence avec les Valois et finit en quelque sorte avec eux. L'époque de la reprise de Calais et de l'expulsion des Anglois ne la terminoit pas entièrement. D'après le traité même de la reddition de Calais, cette place devoit être restituée aux Anglois dans de certains termes et sous de certaines conditions. Élisabeth, sœur de Marie, succédoit à ses droits et paroissoit disposée à les faire valoir; elle avoit même pris le Havre, place plus importante que Calais, et qu'on s'empressa de reprendre; il fallut long-temps éluder ses réclamations et repousser ses entreprises au sujet de cette dernière place. Les secours qu'elle fournit aux protestants françois contre la teneur des traités, lui firent perdre tous ses droits, et il ne fut plus parlé de Calais; mais la rivalité subsistoit toujours sous une autre forme. Les guerres politiques étoient devenues des guerres de religion; chaque État, divisé par l'esprit de parti, avoit dans les États voisins des amis à défendre, des ennemis

à combattre, et l'Angleterre protestante continua d'être la rivale de la France catholique. La haine d'Élisabeth pour Marie Stuart anima encore cette rivalité. L'Angleterre fut l'ennemie secréte ou avouée de la France, tant que les Valois occupèrent le trône et que les Guises gouvernèrent.

Bientôt les deux trônes rivaux passèrent aux maisons de Bourbon et de Stuart. Les nouveaux rois, en héritant des droits de leurs prédécesseurs, n'héritèrent ni de leur haine, ni de leur fanatisme. Jacques Ier (1), fils d'une mère qui avoit péri pour la foi catholique, étoit un protestant mitigé. Henri IV, qui avoit été protestant, aimoit toujours ses anciens amis et haïssoit la persécution. Il eut la double gloire d'éteindre les guerres de religion, et d'établir les vrais principes d'après lesquels il n'y auroit ni guerres de religion, ni guerres politiques.

Sa liaison avec l'Angleterre avoit commencé dès le temps qu'il étoit roi de Navarre et protestant. Persécuté alors par les Valois, il s'étoit trouvé l'allié naturel d'Élisabeth; et lorsque Henri III, en mourant, lui laissa le royaume de France à conquérir, ce fut principalement sur les secours d'Élisabeth qu'il fonda ses espérances. C'est sous ce point de vue seulement que son histoire appartient à notre sujet. Nous n'exposerons en détail ni ses vertus utiles au genre humain, ni ses foiblesses aimables, ni toutes ces qualités qui lui assurent l'admiration et l'amour de tous les siécles. La

(1) Jacques étoit le premier du nom en Angleterre, et le sixième en Écosse.

peinture de l'ame de Henri IV ne doit point être l'accessoire d'un sujet étranger, elle demande un ouvrage entier. Nous ne laisserons apercevoir que par moments et qu'en passant le vainqueur et le père de ses sujets, le restaurateur de la France, l'ami de Sully. Nous montrerons principalement l'allié d'Élisabeth et de Jacques I[er], et le pacificateur de l'Europe.

A l'avénement de Henri IV, Philippe II, protecteur de la ligue en France et des catholiques en Angleterre, étoit l'ennemi né d'Élisabeth aussi bien que de Henri; le duc de Mayenne et les autres princes lorrains, ennemis directs de Henri IV, l'étoient aussi d'Élisabeth, et comme chefs de la ligue catholique, et par le souvenir de la protection qu'ils accordoient autrefois à Marie Stuart, leur cousine-germaine. Ces haines étoient autant de nœuds qui attachoient Élisabeth à Henri.

Les états-généraux des Provinces-Unies, qui défendoient toujours leur liberté contre Philippe II, étoient encore des alliés naturels et de l'Angleterre et de la France, mais les Guises avoient toujours empêché Henri III de rompre ouvertement avec l'Espagne, et l'esprit de la ligue étoit trop favorable à Philippe II pour que Henri III, qui vouloit absolument être le chef de cette ligue formée contre lui, osât se détacher entièrement de l'alliance espagnole. Il n'avoit jamais fourni aux états-généraux que de foibles secours, et n'avoit pas même secondé de bonne foi le duc d'Anjou son frère, lorsque les États l'avoient nommé leur souverain. La reine d'Angleterre se déclaroit plus franchement pour eux, mais sa maxime étant d'entretenir les troubles chez ses voisins pour conserver la paix chez elle,

les secours qu'elle fournissoit à ses alliés suffisoient pour perpétuer la guerre, non pour la terminer. D'ailleurs, indépendamment même de tout machiavellisme, il n'eût pas été d'une bonne politique d'épuiser ses États pour secourir plus efficacement des alliés, qui pouvoient le lendemain devenir ses ennemis. Élisabeth, dans toutes ses alliances, tenoit le rang d'une protectrice, plutôt que d'une simple alliée; elle devoit cet avantage au système de paix qu'elle avoit adopté pour l'Angleterre. N'étant presque jamais en guerre ouverte pour son propre compte avec aucune puissance, elle tenoit ses alliés dans l'espérance et ses ennemis dans la crainte, parcequ'elle restoit toujours en état de faire aux uns plus de bien, et aux autres plus de mal qu'elle ne leur en faisoit. C'est ainsi que Henri VII, son aïeul, le Salomon anglois, préparant toujours la guerre et ne la faisant jamais, s'étoit rendu l'arbitre de l'Europe. Henri IV, dépourvu d'hommes et d'argent, étoit sous la protection d'Élisabeth, aussi bien que les Provinces-Unies; elle lui faisoit la loi, et la lui eût faite plus rigoureusement encore, si, contre ses principes, elle ne s'étoit laissée entraîner par les vœux de son peuple et par les instances de son parlement à déclarer la guerre à l'Espagne.

Le moment ne pouvoit être mieux choisi. L'Espagne venoit de s'épuiser pour l'équipement de l'*invincible armada*, elle étoit ruinée par la destruction de cette flotte; d'ailleurs cette irruption des Espagnols en Angleterre étoit une hostilité trop éclatante pour qu'on pût la dissimuler.

Mais Élisabeth, fidèle à son système de paix au mi-

lieu de la guerre, sans faire d'hostilité en son nom, ni au nom de l'État, sans lever de troupes, sans équiper de flottes, autorisa seulement tous ses sujets à nuire aux Espagnols en tout ce qu'ils pourroient; aussitôt on vit partir de tous les ports d'Angleterre une foule d'armateurs, au nombre desquels étoient les plus célèbres amiraux anglois, les Drake, les Norrey, les Howard, les Grenville, les Hawkin, les Raleigh, devenus simples volontaires; les uns se jettent sur l'Espagne pour lui rendre le mal qu'elle avoit voulu faire à l'Angleterre; les autres vont en Portugal faire une tentative en faveur d'Antoine, prieur de Crato, à qui Philippe II avoit enlevé ce royaume; les autres poursuivent les Espagnols sur les mers des deux Indes; d'autres pénétrèrent dans la mer du Sud, prirent, brûlèrent ou coulèrent à fond plusieurs galions. Drake mourut vainqueur dans le golfe de Panama. Ces expéditions ne réussissoient pas toutes, mais toutes fatiguoient, ébranloient la puissance espagnole, tandis que les pertes des Anglois ne tomboient que sur des particuliers et non sur l'État.

Quoique cette manière particulière de faire la guerre fût moins onéreuse que les guerres ordinaires, cependant Élisabeth étant l'ennemie déclarée de Philippe II, avoit intérêt de ménager et de secourir tous les ennemis de ce prince; ils lui devenoient nécessaires; mais ses intérêts n'étoient pas toujours les mêmes que les leurs, du moins dans sa manière de les envisager; par exemple, l'intérêt de Henri IV étoit évidemment de soumettre d'abord sa capitale, et de pousser ses ennemis du centre du royaume vers la frontière; celui d'É-

lisabeth au contraire étoit que l'on commençât par chasser les ligueurs et les Espagnols de certaines provinces maritimes voisines de l'Angleterre, entre autres, de la Normandie, dont ils possédoient une partie, et sur-tout de la Bretagne, dont le duc de Mercœur, prince lorrain, beau-frère du dernier roi, s'étoit emparé avec le secours des Espagnols. Aussi dans tous les traités qu'Élisabeth faisoit avec Henri IV [a], avoit-elle grand soin d'exiger que la première opération fût de purger ces provinces des troupes espagnoles qui s'y étoient établies. Henri abandonné, à la mort de son prédécesseur, d'un grand nombre de catholiques qui vouloient le forcer d'embrasser leur religion, menacé de l'être des protestants qui craignoient qu'il n'abjurât la leur, forcé d'accepter les foibles services et de ses sujets et de ses alliés au prix qu'ils vouloient y mettre, également hors d'état et de rejeter leurs conditions et de les remplir, dans cette dépendance universelle, promettoit ce qu'on vouloit, et faisoit ce qu'il pouvoit. Henri III assiégeoit Paris lorsqu'il avoit été assassiné, la première démarche où la désertion des catholiques força son successeur, fut de lever le siége et de passer en Normandie pour s'approcher des secours qu'il attendoit d'Angleterre.

La désertion des catholiques augmentoit de jour en jour, il ne sera pas hors de propos d'en examiner la cause, elle nous fera connoître combien les mots ont d'empire sur les esprits, et combien un choix heureux

[a] Négociations de Birch. Rymer, t. 14. Camden, années 1590, 1591, 1592.

d'expressions tient aisément lieu de raisons. Il y avoit parmi les catholiques beaucoup de royalistes zélés qui détestoient sincèrement la ligue ; ils avoient vu avec plaisir Henri III embrasser la seule ressource qui lui restât, celle de se joindre au roi de Navarre ; si on leur eût proposé d'exclure nommément le roi de Navarre du trône de la France, en qualité de protestant, la proposition leur auroit paru dure et ils l'auroient rejetée ; mais les Parisiens ayant juré en propres termes *de ne jamais recevoir un hérétique dans le trône de saint Louis*, cette résolution parut si chrétienne et si sainte, l'image du trône de saint Louis profané par l'hérésie parut une raison d'exclusion si décisive, qu'elle entraîna tout le monde, et ceux des catholiques que le devoir ou l'inclination retint encore auprès de Henri IV, ne crurent leur conscience en sûreté, que lorsqu'ils eurent obtenu du roi la promesse de se faire instruire dans la religion catholique, promesse équivalente dans leur idée à celle d'adopter cette religion.

Henri réduit à sept mille hommes, loin de pouvoir chasser de la Normandie l'ennemi commun, étoit lui-même pressé du côté de Dieppe par le duc de Mayenne, dont les forces étoient quadruples des siennes. On lui conseilloit déja de passer en Angleterre, soit pour implorer un asile, soit pour solliciter le secours promis ; c'eût été s'annoncer à Élisabeth comme un allié sans ressources ; Henri étoit perdu peut-être s'il eût suivi ce timide conseil, il paroissoit l'être plus infailliblement s'il s'y refusoit : « Il faudra, écrivoit Mayenne [a],

[a] 1589.

« que le Béarnois saute dans la mer, je ne lui vois plus « d'autre retraite. » Le Béarnois prit le parti d'attendre celui qui le bravoit ainsi. Sans le secours des Anglois, et même sans armée, il le battit à cette étonnante journée d'Arques. Le comte de Belin pris par un détachement des royalistes, et amené devant Henri IV avant la bataille, cherchoit des yeux une armée. « Vous ne « voyez pas tout, lui dit Henri, comptez-vous pour rien « la cause que nous défendons, et Dieu qui combat pour « nous [a]? » Belin se tait et admire. Le combat s'engage, Henri est par-tout. « Mon compère, dit-il au colonel « Arreguer, je viens mourir ou acquérir de la gloire « avec vous. Mon père, dit-il au colonel Galati, gardez-« moi ici une pique, je veux combattre à la tête de votre « bataillon [b]. » Un tel prince devoit vaincre, et Sixte-Quint, qui savoit prédire en politique, prévit dès-lors et annonça ses succès. Henri vainqueur dans les plaines d'Arques, comme à Coutras, écrit à Crillon ce billet si connu, qui suffiroit pour les peindre tous deux: « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Ar-« ques, et tu n'y étois pas. »

Quatre mille Anglois, commandés par le lord Willougby, arrivèrent après la bataille. Avec leur secours et le titre de vainqueur de Mayenne, Henri se crut assez fort pour reparoître devant Paris; il força quelques faubourgs; content d'avoir alarmé cette capitale et d'avoir vu l'effroi de ses habitants du haut des clochers de l'abbaye de S.-Germain-des-Prés, il rentre dans la Norman-

[a] Matthieu, t. 2, p. 14 et suiv. Cayet, t. 1, l. 2, fol. 263 et suiv.
[b] Mémoires de Nevers, t. 2, p. 597.

die pour satisfaire aux vœux et aux instances d'Élisabeth. Après quelques légères expéditions dans cette province, les Anglois repassèrent dans leur île, et ce fut encore sans leur secours que Henri IV remporta l'année suivante [a] la victoire d'Ivry sur les ligueurs commandés par Mayenne, et sur les Espagnols commandés par le jeune comte d'Egmont (1), qui fut tué dans cette bataille. Ce fut encore un triomphe du petit nombre sur la multitude. *Plus d'ennemis, plus de gloire*, c'étoit la devise de Henri IV: « Mes amis, nous courons « même fortune, si vous perdez vos enseignes, ne « perdez point de vue mon panache blanc, vous le trou« verez toujours au chemin de l'honneur et de la vic« toire [b]. » C'est avec de telles harangues qu'on enflamme les soldats, et qu'on gagne les batailles.

Henri IV étant devant Dreux, et si près de Paris, desira d'avoir une entrevue avec la duchesse de Guise sa parente, veuve du duc de Guise le Balafré, femme d'une vertu aimable, qui détestoit la guerre civile, et dont le duc de Sully fait un juste éloge. Henri lui envoya un passeport, et elle vint le trouver, menant avec elle mademoiselle de Guise sa fille. La conversation fut sur un ton de plaisanterie confiante, de bravade douce et gaie, comme entre des ennemis qui alloient

[a] 1590.

(1) On sait qu'à son entrée dans Paris, celui qui le haranguoit lui ayant rappelé son père, le comte l'interrompit en disant : « Ne par« lons pas de lui, c'étoit un rebelle. » Cet esclave avoit profité à la cour de Philippe II.

[b] De Thou, d'Aubigné, Le Gram, Matthieu, Mémoires de la Ligue, Cayet, Chronolog., Novam, etc.

bientôt cesser de l'être: « Voyez-vous, ma cousine, dit « le roi, comme je me suis paré pour vous recevoir? » Il étoit en habit de guerre: « Je ne vois point trop, dit « la duchesse, cette grande parure. — Regardez ce cha- « peau, voilà une enseigne que j'ai prise à la bataille de « Coutras; cette autre me vient de la bataille d'Ivry. — « Je n'en vois point du feu duc mon mari, dit la du- « chesse en souriant. — C'est que nous ne nous sommes « jamais rencontrés. — Il a plus d'une fois rencontré vos « lieutenants et vos alliés, qui s'en sont mal trouvés, « sans que pour cela il ait daigné mettre de ses colifi- « chets à son chapeau. — Et mon frère, dit mademoi- « selle de Guise, vous a-t-il fourni beaucoup de ces tro- « phées? — Il est assez jeune, dit Henri IV, pour m'en « fournir beaucoup en effet, s'il ne rentre promptement « dans son devoir. » Quelques années après, la duchesse de Guise eut la joie et la gloire de soumettre son fils à Henri IV, et de terminer par-là cette longue et funeste querelle des maisons de Bourbon et de Guise.

Henri, deux fois vainqueur sans le secours des Anglois arrivés après la bataille d'Arques, et repartis avant celle d'Ivry, reparut encore devant la capitale, et cette seconde fois sans les Anglois. Ce fut alors qu'il forma ce blocus doublement mémorable, et par les maux que le fanatisme fit souffrir aux habitants de Paris, et par la pitié qu'en ressentit Henri, et qui fit manquer l'entreprise. Trente mille personnes étoient mortes de faim, une mère avoit mangé son enfant. La même horreur étoit arrivée au siége de Jérusalem sous Titus. Tels sont les fruits de la guerre, même sous des princes tels que Titus et Henri IV. Les entrailles pater-

nelles de Henri s'émurent : « Je ne suis pas surpris, « dit-il, que les ligueurs, que les Espagnols voient d'un « œil sec périr ces malheureux, ils n'en sont que les « tyrans, je sens que je suis leur père[a]. » Il ordonne de recueillir et de nourrir ceux qu'en termes de guerre on appelle *bouches inutiles*, et qu'à ce titre les assiégés avoient fait sortir de la ville; il permet que la compassion s'étende jusque sur ceux que la contrainte ou la fureur retient encore dans la place, il ferme les yeux du moins sur les effets de cette compassion.

Les lois de la guerre envoyoient au gibet deux paysans qui avoient porté du pain à une poterne ; le roi les rencontre, ils tombent à ses pieds ; « nous n'avons pas, « disent-ils, d'autre moyen de gagner notre vie. —Je « leur fais grace », s'écrie le roi, les larmes aux yeux ; il leur donne tout l'argent qu'il avoit sur lui. « Le Béar« nois est pauvre, ajoute-t-il, s'il en avoit davantage, il « vous le donneroit. »

Cette générosité imprudente, tant qu'on voudra, mais si convenable à un roi, et qui contribua peut-être plus qu'on ne pense à faire ouvrir dans la suite les portes de Paris à Henri IV, lui fut fatale pour le moment. Paris délivré des bouches inutiles et réduit à ses seuls défenseurs, prolongea sa résistance, et donna le temps au fameux Alexandre Farnèse, duc de Parme, de venir à son secours. C'étoit un ennemi digne de Henri IV. Il prit Lagny, Corbeil, déboucha la Seine et la Marne, et ces rivières portant des vivres en abondance dans Paris, le roi fut forcé de lever le blocus.

[a] Mémoires d'État de Villeroy, t. 2, p. 358 et suiv.

Pour s'en dédommager, il alla offrir la bataille au duc de Parme, qui, vainqueur sans combat, eut la prudence et le talent de l'éviter.

Le roi sollicita de nouveaux secours d'Angleterre, et comme il falloit toujours présenter à Élisabeth un objet d'utilité qui fût pour elle, il proposa le siége de Rouen. Élisabeth envoya, pour cette expédition spécialement, quatre mille Anglois commandés par le comte d'Essex, et suivant toujours le projet de chasser les Espagnols des provinces de France opposées aux côtes de l'Angleterre ou voisines des Pays-Bas, elle envoya d'autres corps de troupes en Bretagne et en Picardie.

Robert d'Évreux, comte d'Essex, qui commandoit le secours destiné pour le siége de Rouen, est de tous les amants d'Élisabeth celui qu'elle a le plus aimé et le plus haï; elle étoit vieille, et il étoit dans tout l'éclat de la jeunesse; il la gouvernoit et le lui faisoit sentir : or, ce que la reine craignoit le plus étoit d'être et de paroître gouvernée; il aimoit la guerre et la gloire, et n'aimoit point la reine; il lui avoit fait violence, et en arrachant ce nouveau secours, et en obtenant d'aller le commander si loin d'elle.

Henri toujours dépendant et des amis et des ennemis, et des personnes, et des événements, ne pouvoit répondre d'aucunes de ses opérations. Le comte d'Essex, à son arrivée, le trouva occupé d'expéditions plus pressées que le siége de Rouen; il reçut ses excuses, mais l'expédition pour laquelle il avoit quitté la reine n'ayant point lieu, il crut devoir retourner auprès d'elle : il laissa ses Anglois en France, et promit de revenir aussitôt que le siége de Rouen seroit commencé. La reine

contente d'avoir un prétexte de se refuser aux instances perpétuelles de Henri pour de nouveaux secours, se plaignit amèrement de son manque de foi, et menaça de rappeler de France les Anglois. Henri effrayé de cette menace, se hâta de faire investir Rouen; ce n'étoit pas ce que desiroit la reine, le comte d'Essex crut devoir partir selon sa promesse; la reine prétendit qu'il s'étoit engagé témérairement, et que l'engagement étoit nul, ayant été pris sans sa permission; le comte d'Essex ne se crut point dégagé par la volonté de la reine, il partit malgré les défenses d'Élisabeth. Elle s'en indigna, moitié en reine, moitié en amante, elle tonna encore contre Essex: « l'insolent, disoit-elle, voudroit persuader « qu'il gouverne l'Angleterre, mais je lui ferai voir qu'il « n'est, quand je le veux, que le dernier de mes sujets. » Elle fit partir Leyton, oncle du comte d'Essex, pour lui porter l'ordre le plus exprès de retourner sur-le-champ en Angleterre, sous peine d'encourir sa disgrace. Essex obéit, et son retour apaisa la reine. Mais, dans l'intervalle, Henri IV, qui, en dérangeant ses projets pour former le siége de Rouen, croyoit avoir acquis des droits à la bonne volonté d'Élisabeth, avoit envoyé Duplessis-Mornay solliciter en Angleterre de nouveaux secours. Mornay arriva dans le moment de la plus violente colère de la reine contre le comte d'Essex; elle ne voyoit plus alors dans le siége de Rouen qu'un contre-temps, et Mornay ne recueillit de son ambassade que des traits d'humeur et des reproches accompagnés d'un refus absolu de tout secours, et de nouvelles menaces de rappeler ceux des Anglois qui étoient encore en France. Cependant le comte d'Essex sut si bien ména-

ger son esprit, et lui représenter ses véritables intérêts, qu'elle envoya de nouveaux secours, et qu'elle permit au comte de revenir au siége de Rouen. Le marquis de Villars-Brancas, qui fut depuis le fameux amiral de Villars, défendoit cette place. « Ce n'étoit, dit le duc de « Sully, ni un gouverneur, ni une garnison ordinaires, « et les fortifications étoient excellentes. » Les divisions augmentoient tous les jours dans l'armée du roi; on ne pouvoit s'accorder sur rien, les uns vouloient attaquer la ville, les autres le château; Henri n'osoit entretenir Sully, parceque les catholiques en étoient jaloux; les Anglois l'étoient des François; tous deux l'étoient des Allemands et des Hollandois qui servoient aussi dans cette armée. Henri épuisoit son adresse à faire de ce levain de discorde un principe de réunion, en tournant l'envie en émulation. Sa valeur servoit d'exemple à tous. Il emporta, l'épée à la main, au milieu de la nuit, par un froid excessif, au mois de décembre, un ouvrage avancé sur lequel Villars avoit beaucoup compté. Villars, zélé ligueur, mais homme juste et bon juge de la valeur, admira cet exploit : « Grand roi, s'écria-t-il, tu « mérites mille couronnes, pourquoi faut-il que ta reli- « gion nous force de te disputer la tienne? » Il se piqua de reprendre cet ouvrage avec le même nombre de troupes que le roi avoit employé pour s'en rendre maître, et il y réussit. Les Anglois à qui le roi avoit donné ce poste à garder, furent repoussés, malgré la plus rigoureuse résistance. Le comte d'Essex en fut si humilié, qu'il envoya proposer un duel à Villars, qui, reconnu pour un des plus braves hommes de son siècle, eut le courage de répondre, que dans le poste qu'il occupoit,

comptable de son sang au roi et à la patrie, il ne lui convenoit pas de le prodiguer dans ces sortes de combats. Henri voulut absolument avoir vaincu Villars; il entreprit de reprendre cet ouvrage, les Anglois l'y excitoient, et demandoient à être à la tête de l'attaque; ils obtinrent cet honneur, et s'en montrèrent dignes; l'ouvrage fut emporté de nouveau.

Henri n'avoit que trop fortement senti combien il importe à un roi qui a son royaume à conquérir de donner à ses exploits l'empreinte du merveilleux et une sorte de caractère magique; il savoit combien la réputation augmente les forces, combien l'enthousiasme change les hommes et les choses : « Le destin de la « France, dit le duc de Sully, le conservoit seul dans des « occasions où il s'exposoit jusqu'à nous faire désespé- « rer de sa vie. » *Je ne puis faire autrement*, disoit Henri lui-même à Sully, qui lui faisoit au nom de toute l'armée des représentations sur sa témérité; « je combats « pour ma gloire et pour ma couronne. » Multiplier ses soldats par son activité, les enflammer par sa confiance, tantôt les guider avec précaution, tantôt les précipiter avec force, et toujours les mener à la victoire par des chemins différents, ménager leur sang, prodiguer le sien, le premier à la charge, le dernier à la retraite, se réserver les plus grands périls comme un privilége de son rang, s'emporter obligeamment contre ses amis qui s'exposent toujours trop à son gré, tandis que son courage les fait à chaque instant trembler pour lui-même; voilà les talents, le caractère, les plaisirs de Henri, mais voilà aussi sa politique, et elle fut efficace. Cet éclat de gloire imposoit à son armée; l'admiration

qu'il excitoit, l'inquiétude même qu'il inspiroit, retenoient dans son camp tous ces corps ennemis et jaloux, toujours prêts à le quitter; on eût rougi de ne pas accompagner un tel soldat, de ne pas suivre un tel général, d'abandonner un tel roi. Mais si le cours de ses exploits se ralentissoit un moment, les jalousies, les haines, les factions renaissoient et prenoient le dessus; il falloit que ses indociles sujets fussent toujours entraînés dans les combats, et fixés par la victoire; la fidélité n'étoit chez eux qu'à ce prix.

Le rival le plus redoutable de Henri VI, le duc de Parme, vint pour faire lever le siége de Rouen, comme il avoit fait lever celui de Paris. Henri court à sa rencontre jusqu'à Aumale, avec environ huit mille hommes; il reconnoît l'armée du duc de Parme, et juge qu'elle étoit d'environ vingt-six mille hommes; il en renvoie sept mille de sa petite armée, et ne garde que neuf cents chevaux, bientôt il en renvoie encore cinq cents, et bientôt après encore trois cents; personne ne pénétre son dessein, tous frémissent de la témérité de sa démarche, ceux qu'il a retenus pour cette expédition sont moins flattés de cet honneur que rebutés de l'excès du danger; Sully fait des représentations à Henri, et n'est point écouté : Henri avec ses cent chevaux s'obstine à braver, à insulter et harceler une armée entière; le prudent duc de Parme observe tout, et poursuit sa marche sans paroître ému de cette bravade; il la regardoit comme un stratagème employé pour l'attirer dans une embuscade, et il semble que c'étoit effectivement le projet de Henri; car, en renvoyant ses différents corps, il leur avoit assigné des postes, et les avoient

placés à des distances où ils étoient à portée de le secourir, et de s'entre-secourir; mais ses ordres furent mal exécutés. Si Henri n'avoit recherché que la petite gloire d'insulter vingt-six mille hommes avec cent, ce puéril héroïsme eût été peu digne d'un si grand capitaine. Le mot qu'il dit en renvoyant d'abord les sept mille hommes : « J'ai trop, et trop peu de monde », prouve encore que ne pouvant livrer bataille, il se bornoit à disposer une embuscade où il espéroit attirer et battre quelque détachement de l'armée ennemie. Mais il remplit mal cet objet; emporté par son ardeur, il serra de trop près l'armée espagnole, et s'engagea trop avant dans la plaine. Le duc de Parme, qu'il avoit cru suivi de toute son armée, voyant qu'il s'écartoit du vallon où il pouvoit avoir disposé l'embuscade, profita de cette imprudence pour l'attaquer; en un instant sa petite troupe fut réduite au nombre de quarante, il sembloit ne pouvoir manquer d'être tué ou pris; il sut échapper à force de talents; il fit une brillante et heureuse retraite, passa le dernier le pont d'Aumale, après l'avoir fait passer sans confusion à sa troupe; il reçut en ce moment dans les reins un coup de feu, seule blessure qu'il ait eue au milieu de tant de périls; il n'en continua pas moins de combattre au-delà du pont et de couvrir la retraite. Content de lui malgré ses fautes, il voulut savoir ce que le duc de Parme pensoit de cette retraite. « Elle est « belle, dit le duc, mais je ne me mettrai jamais dans « un lieu d'où je sois contraint de me retirer. » L'événement fit voir que c'étoit trop promettre.

Ce fut en cette occasion que du Plessis-Mornay écrivit au roi cette lettre devenue célèbre : « Sire, vous avez

« assez fait l'Alexandre, il est temps que vous soyez « Auguste. C'est à nous à mourir pour vous, et c'est là « notre gloire : à vous, sire, de vivre pour la France, « et j'ose dire que ce vous est devoir. » Le maréchal de Biron lui avoit déja dit, après la bataille d'Arques, qu'il ne devoit plus « faire le carabin comme par le passé. » Henri IV convint de ses torts, et n'appela jamais ce combat d'Aumale que *l'erreur d'Aumale;* il plaça dans la suite parmi ses gardes le soldat qui l'avoit blessé dans cette rencontre.

Le duc de Parme ayant fait sa jonction avec les ducs de Mayenne et de Guise, s'avançoit vers Rouen, déterminé à livrer bataille, s'il ne pouvoit autrement délivrer cette place; Henri vient à sa rencontre avec toutes ses troupes jusque dans une grande plaine, où il vit avec plaisir l'armée espagnole se développer et présenter un grand front de bataille. Cette armée disparut tout-à-coup comme un nuage qui s'évapore. Ce front de bataille menaçant n'étoit qu'une ligne sans profondeur, qui déroboit aux regards la retraite de l'armée. Derrière cette ligne et à l'extrémité de l'horizon étoit une gorge, par laquelle le duc de Parme fit défiler son armée, et par cette manœuvre habile, il arriva aux portes de Rouen sans avoir livré bataille et sans qu'on eût pu même entamer son arrière-garde. Par-là l'objet de sa mission fut rempli, Rouen fut délivré.

Henri, qui avoit disputé de valeur avec Villars, voulut disputer d'adresse avec Alexandre Farnèse, il licencie son armée, il la met en garnison dans les différentes places de la Normandie, il paroît se condamner à une inaction volontaire, ou être réduit à une inaction for-

cée, le duc de Parme s'en défia long-temps et s'obstinoit à rester sous le canon de Rouen; mais comme à la longue une armée si nombreuse affamoit la place, il crut le duc de Mayenne, qui le pressoit de tenir la campagne; il se mit au large, d'abord avec beaucoup de précaution, ensuite avec plus de confiance. Il s'avance vers Caudebec, qui serroit de trop près Rouen et qu'il vouloit prendre. Henri IV, en congédiant son armée, étoit convenu avec les chefs qu'ils le joindroient avec leurs troupes au premier ordre; il les rassemble en un clin d'œil, fond sur le duc de Parme, lui enléve des quartiers, l'oblige de resserrer son armée dans un camp étroit, où le nombre devenoit à charge; ce camp alloit être forcé le lendemain, il ne restoit aucune ressource au duc de Parme; la communication avec Rouen étoit interceptée par l'armée du roi, le duc avoit derrière lui la rivière et point de pont pour la passer. Le lendemain arrive; l'armée du duc de Parme avoit encore disparu, ou du moins on la voyoit marcher en bon ordre et à l'abri de tout danger au-delà de la rivière. On ne pouvoit concevoir ce nouveau prodige, la prévoyance du duc de Parme expliquoit tout. Il avoit en tout événement rassemblé à l'insu de Henri tout ce qu'il avoit pu trouver de bateaux, et en avoit formé pendant la nuit un pont qu'il avoit eu soin de détruire après son passage. La postérité doute encore lequel acquit le plus de gloire ou de Henri en surprenant Farnèse à Caudebec, ou de Farnèse en échappant alors à Henri. Le duc de Parme à son tour envoya demander à Henri ce qu'il pensoit de cette retraite. « Je ne me connois point « en retraites forcées, répondit Henri, celle d'Aumale

« fut volontaire. » Il proposa dans un conseil de guerre d'aller passer la Seine au Pont-de-l'Arche ou à Vernon et de poursuivre les ennemis sans relâche. Cette proposition fut rejetée par une suite de ces divisions de l'armée et de ces mauvaises dispositions qui faisoient presque toujours rejeter les conseils utiles. On laissa le duc de Parme se retirer tranquillement dans les Pays-Bas, où il mourut la même année des suites d'une blessure qu'il avoit reçue au bras dans un combat près de Caudebec (1).

Le duc de Sully rend aux Anglois le témoignage qu'il n'y avoit qu'eux qui servissent de bonne foi Henri IV; que tous les autres étoient occupés de leurs intérêts, qu'eux seuls l'étoient de leur devoir. Élisabeth, qui aimoit à se plaindre de ses alliés pour avoir un prétexte de leur refuser des secours, reprocha encore à Henri IV de ménager peu ses Anglois et de leur donner la préférence pour les occasions périlleuses; elle leur faisoit injure, c'étoient eux qui s'exposoient volontairement pour sa gloire et pour la leur.

Henri IV ne put entrer dans Paris et dans Rouen que par la voie de la négociation et des traités, et ces traités, il fallut que son abjuration les préparât et les

(1) On prétend que sa blessure avoit été envenimée par du poison, et on accuse les Espagnols de le lui avoir donné; c'étoit, dit-on, l'effet de quelque jalousie politique. Il n'est peut-être pas inutile, pour la connoissance des mœurs de ce temps-là, d'observer que ce grand général voulut mourir en habit de capucin, et ordonna de graver sur son tombeau, qui se voit dans l'église des Capucins de Plaisance, l'épitaphe suivante :

Hic jacet frater Alexander Farnesius capucinus.

facilitât. On a jugé diversement de cette abjuration selon les divers points de vue ; il étoit naturel que les catholiques en triomphassent ; il étoit naturel aussi que les protestants l'attribuassent à l'intérêt et à la nécessité. Observons cependant que quand les catholiques avoient exigé ce sacrifice à la mort de Henri III, le roi avoit refusé leurs services à ce prix ; observons que cette abjuration faite après les victoires d'Arques et d'Ivry peut paroître plus libre et plus volontaire ; est-il même bien certain que l'intérêt politique de Henri IV fût d'abjurer? ne perdoit-il pas par cette démarche la confiance des protestants sans acquérir celle des catholiques? ne lui eût-il pas été plus utile de tenir toujours les uns dans la crainte et les autres dans l'espérance ; ou s'il se fût livré sans réserve aux protestants et que les catholiques l'eussent abandonné, n'eût-il pas trouvé dans l'amour des premiers, dans le redoublement de leur zele, dans la chaleur de l'esprit de parti, dans l'unité même d'intérêt et dans le concert des vues, plus de ressource qu'il n'en auroit perdu par la diminution de ses troupes. Ajouterons-nous que ce prince, qui n'a jamais trompé les hommes, n'a pu vouloir mentir à Dieu, et que si la bonne foi n'étoit pas dans le cœur de Henri IV, il faut presque renoncer à la trouver sur la terre. Si ces raisons ne prouvent pas invinciblement la sincérité de la conversion de Henri IV, peut-être méritent-elles au moins d'être pesées.

L'abjuration de Henri IV dut sans doute refroidir à son égard le zele déja un peu froid d'Élisabeth ; la religion est le premier des intérêts et celui qui anime tous les autres ; les succès de Henri IV durent encore

plus la refroidir. A mesure que ce prince conquéroit son royaume et s'affermissoit sur son trône, il échappoit à la protection d'Élisabeth et s'affranchissoit de sa dépendance. Sous Élisabeth, comme nous l'avons observé, la rivalité de la France et de l'Angleterre tenoit principalement à la religion, les intérêts politiques avoient cédé la place aux intérêts religieux ou s'étoient confondus avec eux. Dans cette rivalité, c'eût été pour l'Angleterre une époque bien brillante que celle où elle auroit donné à la France ligueuse ou du moins catholique un roi protestant; mais Henri étant réuni avec son peuple dans un même culte, pouvoit devenir rival et ennemi d'Élisabeth, comme l'avoient été ses prédécesseurs. L'estime, la reconnoissance, un reste d'intérêts communs, un même système de paix empêchèrent cette rivalité. Henri IV est le premier de nos rois depuis la querelle d'Édouard III et de Philippe de Valois, et le second depuis l'époque de Philippe Ier et de Guillaume-le-Conquérant, qui ait vécu dans une union constante avec les souverains de l'Angleterre.

Le premier exemple de cette amitié si rare fut donné par Édouard Ier et par Philippe-le-Hardy. Ce fut l'effet de la modération généreuse et vraiment politique avec laquelle saint Louis avoit restitué à l'Angleterre les provinces que son père avoit confisquées avec rigueur plutôt qu'avec injustice. Cette restitution tant blâmée par les machiavellistes avoit procuré à la France un bien inestimable et inconnu, trente-trois ans de paix; elle avoit produit une amitié fraternelle entre le fils de saint Louis et le fils de Henri III, roi d'Angleterre. Sous les autres règnes, la rivalité fut quelquefois sus-

pendue, quelquefois absorbée par des rivalités plus fortes, mais jamais éteinte, et sur-tout jamais changée en amitié durable, que sous Henri IV. Ce fut un des bienfaits de ce prince envers sa nation.

Il faut compter pour rien ces plaintes et ces mécontentements passagers d'Élisabeth sur ce que Henri IV ne dirigeoit pas toujours les opérations de la guerre, comme elle l'auroit voulu et comme il l'auroit voulu lui-même; l'intérêt du moment pouvoit quelquefois être différent pour eux, mais leurs intérêts généraux et durables étoient essentiellement liés; leurs ennemis nécessaires, leurs ennemis éternels à l'un et à l'autre étoient les Espagnols, même pendant la paix, et les ligueurs secrets, même après la ruine apparente de la ligue. Henri IV fut toute sa vie en butte à leurs poignards et périt par leurs coups; les dangers, à la vérité moins fréquents et moins pressants, auxquels Élisabeth fut exposée, vinrent aussi de la même source. L'esprit de la ligue étoit toujours fatal ou redoutable aux rois.

Élisabeth continuoit de voir avec inquiétude la Bretagne entre les mains du duc de Mercœur, des ligueurs et des Espagnols; elle craignoit que l'Espagne, qui avoit toujours plus que la France tourné ses vues et ses efforts du côté de la mer, étant en possession des ports de cette province, ne voulût y fonder une marine, rivale de la marine angloise, et qui, serrant de près l'Angleterre dans ses ports, eût pu gêner son commerce; aussi Elisabeth ne cessoit-elle d'engager Henri IV à réduire avant tout cette province; elle l'en chargeoit expressément dans tous les traités qu'elle faisoit avec

lui; mais il eut long-temps des affaires plus pressées, les Espagnols lui en suscitoient dans toutes les provinces de son royaume, sur-tout du côté de la Picardie, province trop voisine de Paris pour ne pas attirer toute l'attention de Henri IV. Tandis que ce prince, remportant à Fontaine-Françoise en Bourgogne une nouvelle victoire (1) sur le duc de Mayenne[a], le forçoit de conclure son traité particulier, et après l'avoir lassé à la promenade, lui disoit ce mot divin : « Mon cousin, « voilà la seule vengeance que je tirerai de vous [b] » ; les Espagnols s'emparoient du Catelet, de La Capelle, de Dourlens et de Cambray, tuoient de sang-froid l'amiral de Villars devant Dourlens, passoient au fil de l'épée dans cette place jusqu'aux femmes et aux enfants, en criant : « C'est la revanche de Ham », parceque les royalistes avoient fait dans cette place un massacre inutile, borné cependant aux gens de guerre. Les revanches sont toujours plus cruelles que la première offense;

[a] 5 juin 1595.

[b] De Thou. Matthieu. Cayet. Le Grain. D'Aubigné.

(1) Le roi, dans un moment où ses troupes étoient repoussées, se jeta seul et sans casque au milieu de six escadrons ennemis, pour ramener la victoire; on lui proposoit de prendre la fuite : « Il y a plus « de danger, dit-il, à la fuite qu'à la chasse. » Il voyoit tout d'un coup-d'œil; il aperçut que La Curée alloit être percé d'un coup de lance, il lui cria : « Garde, Curé. » La Curée, ainsi averti, évite le coup et tue son adversaire. La rencontre d'Aumale n'avoit pas été plus périlleuse pour Henri IV que le fut la bataille de Fontaine-Françoise; il disoit qu'en toute autre occasion il avoit combattu pour la gloire, mais qu'à Fontaine-Françoise il avoit combattu pour la vie. Il écrivit à sa sœur après cette bataille : « Il s'en est peu fallu que vous n'ayez été « mon héritière. »

c'est ce qui prouve combien il est insensé de nuire et combien le système de guerre est absurde.

Un reste de ressentiment de ce que Henri IV ne s'occupoit pas encore de la Bretagne empêcha Élisabeth de le secourir assez promptement pour prévenir ces pertes. Les Espagnols avoient en effet justifié en partie les craintes de cette reine; des vaisseaux équipés dans les ports de la Bretagne étoient venus faire une descente en Angleterre, et les troupes de débarquement avoient brûlé quelques villages dans le comté de Cornouaille.

L'année suivante [a] les Espagnols assiégèrent Calais; Élisabeth sentit que l'honneur et l'intérêt ne lui permettoient pas de laisser ainsi ses ennemis s'emparer des possessions que les Anglois avoient eues si long-temps en France; elle consentit à secourir Calais, mais elle exigea qu'il lui fût remis; cependant Henri ayant répondu froidement qu'il aimoit mieux être dépouillé par ses ennemis que par ses alliés, le comte d'Essex engagea Élisabeth à fournir un secours de huit mille hommes qu'il commanda encore. Les négociations avoient duré trop long-temps; Calais et Ardres s'étoient rendus avant que le comte d'Essex eût eu le temps d'arriver; son armement servit à enlever Cadix aux Espagnols. Ainsi, tandis que les Espagnols acquéroient en France une clef qui avoit été long-temps entre les mains des Anglois, les Anglois acquéroient en Espagne une clef encore plus importante. Telles sont les vicissitudes ordinaires de la guerre.

Le comte d'Essex vouloit qu'on gardât sa conquête,

[a] 1596.

des raisons d'économie en empêchèrent; Cadix fut abandonné et brûlé.

En 1597, seize soldats espagnols surprirent Amiens, et Henri IV ne put le reprendre qu'avec toutes les forces de son royaume (1). La grandeur du mal, les instances pressantes de Sancy et du maréchal de Bouillon que Henri IV envoya coup sur coup en Angleterre, ne purent arracher à Élisabeth qu'un secours de quatre mille hommes. Non seulement elle fournissoit toujours à ses alliés des secours peu proportionnés à leurs besoins, mais encore elle ne trouvoit pas bon que d'autres suppléassent à cette insuffisance. Les Pays-Bas ayant fourni à Henri IV une somme d'argent dans cette guerre contre l'Espagne, Élisabeth s'empressa de leur redemander celui qu'elle leur avoit prêté en différentes occasions, et qui, selon les traités, ne devoit être rendu qu'après la fin de la guerre: « Quand on est en état, leur dit-elle, « de prêter de l'argent, on doit être en état de payer « ses dettes, et on doit commencer par-là [a]. »

Henri jugea aisément qu'il devoit plus à ses sujets qu'à de tels alliés, et il se hâta de faire la paix avec l'Espagne, d'abord seul et en particulier, ensuite regardant ses alliés, il offrit de leur procurer le même bienfait par sa médiation: mais la querelle des Pays-Bas tenoit à des objets trop importants pour pouvoir être si aisément terminée; il s'agissoit d'un côté d'acquérir l'indépendance, de l'autre de conserver la souve-

(1) Le parlement rendit un arrêt pour noter d'infamie tous les gentilshommes qui ne monteroient pas à cheval en cette rencontre. Voilà le cas en effet où tout citoyen doit être soldat.

[a] Camden, ad ann. 1597.

raineté; c'étoit pour ainsi dire un combat à mort entre la tyrannie et la liberté. Élisabeth persévéra dans l'alliance des Pays-Bas et dans sa politique, qui fut toujours de perpétuer cette guerre, en fournissant aux États des secours assez forts pour les empêcher de succomber, assez foibles pour les empêcher de triompher. Henri IV leur fut plus utile par les secours secrets qu'il ne cessa de leur fournir, sans rompre ouvertement avec l'Espagne et sans troubler la paix.

Cette paix, conclue à Vervins [a] entre la France et l'Espagne, ne doit pas être regardée comme un traité ordinaire entre deux puissances étrangères et ennemies, mais comme un monument heureux dans l'histoire de l'humanité. Si elle ne fit que suspendre la rivalité des maisons de France et d'Autriche, elle coupa la racine des guerres civiles en France, et de ces guerres de religion qui, préparées aussi en France sous François II et nées sous Charles IX, avoient embrasé la plus grande partie de l'Europe. Élisabeth qui fit à Henri IV des reproches si amers de ce qu'il avoit conclu cette paix, dans laquelle elle refusa d'être comprise, en tiroit cependant un grand avantage; les Espagnols évacuoient la France, et l'Angleterre n'avoit plus à redouter leur voisinage, au moins de ce côté. Mais nous avons vu plus d'une fois qu'Élisabeth avoit de feintes colères; l'objet de celle-ci étoit de montrer plus de zèle que Henri IV pour la cause des Provinces-Unies, car au milieu de l'alliance et de l'amitié qui régnoient entre la France et l'Angleterre, ces deux puissances étoient

[a] 2 mai 1598.

encore rivales dans la protection qu'elles accordoient aux Provinces-Unies, et dans l'ascendant qu'elles espéroient acquérir sur ces provinces par cette protection même.

Le duc de Mercœur fit alors son traité avec Henri et lui remit la Bretagne. Sa fille unique en épousant César Monsieur, qui fut fait duc de Vendôme, et qui étoit fils de Henri et de Gabrielle d'Estrées, porta les grands biens de sa maison dans cette maison de Vendôme.

Pour prévenir désormais les guerres de religion, il étoit nécessaire de fixer l'état des protestants en France; c'est l'objet du fameux édit de Nantes. Le clergé, le parlement, tous les catholiques s'élevant contre cet édit, le roi avec un mélange nécessaire de douceur et de fermeté, dit au parlement. « Je vous prie d'enregistrer mon édit, je suis las de faire la guerre, sur-tout « à mes sujets, et retirer mon édit, ce seroit déclarer « la guerre aux protestants; je ne la leur ferai certainement pas, je vous enverrai la faire à ma place [a]. » Cet édit, l'ascendant du duc de Sully et de du Plessis-Mornay sur les protestants, employé à propos, les continrent dans le devoir pendant tout ce régne, malgré quelques synodes un peu orageux et malgré les défiances que des esprits inquiets cherchoient continuellement à inspirer.

Henri IV a consigné ses principes sur la tolérance civile dans une lettre du 4 juin 1597 adressée au duc de Luxembourg son ambassadeur à Rome; on ne peut

[a] Journal de Henri IV. Péréfixe, ann. 1599.

la remettre trop souvent sous les yeux des rois, s'il en est encore qui persécutent ou qui laissent persécuter. « Nous voyons plus de personnes avoir été réduites à « la vraie religion par instruction que par force. De « quoi je dois servir d'exemple à tout le monde, avec « un assez grand nombre de mes sujets, qui ont pris « depuis de cœur et d'affection le chemin que je leur ai « montré, dont j'espère que le nombre augmentera « tous les jours..... Qui est ce à quoi j'aspire et travaille « le plus, et en quoi je suis le plus traversé par les fac- « tieux d'une et d'autre religion qui sont encore en mon « royaume en trop grand nombre. »

Après avoir procuré la paix à la France et à plusieurs nations de l'Europe, Henri IV, étendant ses vues bienfaisantes, s'occupa des moyens de la fixer à jamais dans l'Europe entière. Non seulement Élisabeth le seconda dans ce projet, mais il paroît même, par une lettre de Henri IV adressée *à celle qui mérite un los immortel*, qu'elle en avoit eu la première idée. Henri IV, qui du moins en avoit toujours eu le desir, médita ce projet, l'approfondit, le réduisit en système et alloit l'exécuter lorsqu'il mourut.

Malgré les passions qui entretiennent le système de guerre et la routine qui le perpétue, les hommes sentent le besoin qu'ils ont de la paix. Les nations, comme les particuliers, veulent jouir tranquillement et sûrement. Celles mêmes qui font la guerre ne se proposent, disent-elles, que d'assurer davantage la paix en la posant sur des fondements plus solides. Chercher à la poser sur des fondements éternels, c'est donc remplir le vœu de toutes les nations. « Convenons une fois de

« principes, dit le duc de Sully, en exposant le projet « de Henri IV..... et d'après l'expérience, regardons « comme décidé que le bonheur des hommes ne sauroit « jamais naître de la guerre..... Tout prince qui voudra « s'agrandir par la guerre, fera ruisseler le sang par « toute l'Europe, sans pouvoir jamais en changer la « face. Eh! pourquoi s'agrandir?..... on a toujours re- « marqué que plus les royaumes sont grands, plus ils « sont sujets à de grands malheurs. La tranquillité du « nôtre en particulier dépend de sa modération...... « Les François n'ont plus rien à desirer sinon que le « ciel leur donne des rois pieux, bons et sages, et ces « rois n'ont rien à faire que d'employer leur puissance « à tenir l'Europe en paix..... Henri vouloit rendre la « France éternellement heureuse, et comme elle ne « peut goûter cette parfaite félicité que toute l'Europe « ne le partage avec elle, c'étoit le bien de toute la chré- « tienté qu'il vouloit faire, et d'une manière si soli- « de, que rien à l'avenir ne fût capable d'en ébranler les « fondements. »

Les principaux moyens qu'on avoit voulu employer jusqu'alors pour maintenir la paix étoient le système de l'équilibre ou de la balance, et les traités garantis par les puissances. Ce système et ces traités étoient pour les rois et pour les puissances ce que les lois générales et les conventions particulières sont pour les citoyens; les lois et les conventions les lieroient en vain sans les tribunaux qui en assurent l'exécution. Ce tribunal manque aux souverains, il s'agit de les engager à en reconnoître un qu'ils formeront eux-mêmes. Toute la base du système de la république chrétienne de Henri IV

porte donc sur l'établissement d'un tribunal amphictyonique, et c'est, jusqu'à présent, ce qu'on a pu imaginer de mieux pour le bonheur des hommes.

Nous avons discuté ailleurs (1) toutes les objections, qu'on a coutume de faire contre cet établissement, et nous avons fait voir que la raison et l'expérience historique s'accordent sur ce point avec l'autorité de Henri IV et d'Élisabeth, osons ajouter, et avec celle de l'abbé de Saint-Pierre, qui doit être comptée pour beaucoup, parcequ'elle est le résultat du raisonnement et de l'histoire, fondements sur lesquels il ne cesse de s'appuyer. Renfermons-nous ici dans ce que le système de Henri IV et d'Élisabeth offre de particulier.

Le tribunal amphictyonique peut, ou changer l'état de l'Europe, ou se contenter de le maintenir et de le garantir, tel qu'il le trouve établi. Ce dernier parti paroît le plus simple et le plus facile; mais l'énorme puissance de la maison d'Autriche et l'énorme abus qu'en avoit fait Philippe II étoient l'inconvénient qui frappoit le plus Élisabeth et Henri IV, parcequ'ils en avoient souffert. Ce fut même leur danger particulier qui, les éclairant sur le danger de l'Europe, leur fit chercher les moyens de le faire cesser. Maintenir l'état alors établi dans l'Europe, c'eût été assurer à la maison d'Autriche une puissance capable d'alarmer éternellement la liberté de l'Europe et assujettir peut-être le tribunal amphictyonique aux vues ambitieuses de cette maison formidable. On partit donc de la nécessité de changer l'état établi. On se pénétra du système de

(1) Voyez tome I.

l'équilibre; ce système parut exiger qu'on se rapprochât de l'égalité autant qu'il seroit possible. On fit dans l'Europe entière ce qu'on avoit fait quelquefois dans de petits États qu'on vouloit réformer, on fit un nouveau partage des terres; on ôta aux grandes puissances, on donna aux petites; on forma un certain nombre de puissances ou à-peu-près égales, ou qui du moins ne devoient plus avoir rien à craindre les unes des autres à raison d'une trop grande inégalité. Les circonstances de religion, de gouvernement, de mœurs, de caractères, de situation, de lois, de langage furent consultées dans cet arrangement. Ce fut sur-tout aux dépens de la maison d'Autriche que se fit le rapprochement des grandes et des petites puissances. La France et l'Angleterre, qui proposoient cette réforme et qui devoient y présider, donnoient l'exemple de n'y rien gagner que la paix et la sûreté publiques. Cette modération facilitoit beaucoup la réforme projetée. Tous les petits États, à commencer par le pape, dont on augmentoit la puissance temporelle, en lui laissant toute son autorité spirituelle, toute son influence paternelle et son ministère perpétuel de paix, avoient un intérêt sensible d'entrer dans la confédération. Les grandes puissances, autres que la maison d'Autriche, qu'on réduisoit à l'Espagne et aux Indes, n'avoient pas d'intérêt de se refuser à un arrangement qui ne leur ôtoit rien et qui leur assuroit ce qu'elles possédoient. Chacun des membres de l'association devoit fournir un contingent proportionné à sa puissance, par conséquent approchant de l'égalité; contingent foible et de nulle valeur, comparé non pas aux dépenses qu'entraîne la

guerre, mais à celles qu'occasione en pleine paix la seule crainte d'une guerre possible. La somme de ces contingents devoit être à la disposition du conseil amphictyonique. Le lieu, le temps des assemblées, le nombre des commissaires que chaque puissance auroit droit de nommer, les termes dans lesquels le choix des commissaires seroit renouvelé, tout étoit réglé.

Par l'effet de cette réforme, la république chrétienne étoit composée de quinze puissances : six monarchies héréditaires, savoir : la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Danemarck, la Suéde et la Lombardie : cinq monarchies électives, la Papauté, l'Empire, la Pologne, la Hongrie et la Bohême ; quatre républiques ; Venise, république seigneuriale ; l'Italie, république ducale ; la Suisse, république confédérée ; la Belgique, république provinciale.

Puisqu'on se permettoit de changer l'état de l'Europe, il y avoit deux changements bien importants à faire, auxquels il ne paroît pas qu'on ait pensé alors. L'un étoit d'abolir le droit si naturel, mais si dangereux de l'élection et de rendre toutes les monarchies héréditaires. Tant de schismes élevés dans l'église, dans l'Empire, en Pologne et dans les autres États électifs ; tant d'orages qui se forment à chaque élection, prouvent assez qu'un droit si noble n'est pas fait pour les hommes, du moins quand il s'agit des couronnes et des grandes dignités. Le second changement étoit d'admettre la loi salique dans toutes les monarchies (1). Par-là on eût tari la source des guerres, et le vrai moyen

(1) Voyez la Dissertation sur la loi salique, tome 2, page 223.

d'affermir l'autorité du conseil amphictyonique, c'est de lui laisser peu de choses à régler, c'est qu'il n'ait qu'à maintenir des réglements tout faits, et qu'à empêcher toute innovation.

Le grand inconvénient des conjonctures, relativement au système de Henri et d'Élisabeth, étoit l'impossibilité d'obtenir le consentement de la maison d'Autriche et par conséquent la nécessité de passer encore une fois par la guerre pour arriver à cet état de paix fixe. Henri employa toute sa prévoyance et toute sa politique à diminuer cet inconvénient et à faciliter d'avance par ses négociations dans toute l'Europe l'exécution de son projet. Sans le révéler tout entier à personne, il en laissoit entrevoir les principaux fruits à ceux qui devoient les recueillir, ou dont les dispositions se rapprochoient davantage des siennes; il s'assuroit du moins que quand ce projet viendroit à éclater, il trouveroit les esprits préparés à en sentir les avantages, à en seconder l'exécution, à en aplanir les difficultés. Cependant il rétablissoit les finances, il remontoit la machine de l'administration, il se mettoit en état de n'avoir plus à surmonter que les obstacles du dehors, c'étoit pour ce grand objet que Sully faisoit par son ordre à la Bastille ces amas d'argent que des personnes peu instruites leur ont quelquefois reprochés à tous deux. Il défendit par deux lettres-patentes à la chambre des comptes de laisser entamer ce trésor pour toute autre cause que pour les besoins de la guerre. Le pape Paul V, sur le peu qu'on crut devoir lui faire connoître de ce projet, proposa de convertir la guerre que se faisoient continuellement les princes chrétiens, en une guerre perpétuelle

contre les infidéles; mais il ne faut pas plus faire la guerre aux infidéles qu'aux chrétiens; la religion ne met à personne les armes à la main contre personne.

Henri attendoit le moment où il devoit faire la guerre pour la dernière fois et afin qu'on n'eût plus jamais à la faire; il desiroit que ce moment fût retardé le plus qu'il seroit possible, il en auroit plus de temps pour mûrir son projet et pour assurer le succès; quelque mécontentement que lui donnât en toute occasion la maison d'Autriche, il se gardoit bien d'éclater avant le temps; mais il voyoit de loin une époque où il seroit forcé d'éclater, c'étoit celle où la succession de Cléves viendroit à s'ouvrir; déja la maison d'Autriche se préparoit à envahir cet héritage et à écraser ses concurrents. C'étoit le moment de se déclarer contre elle, et Henri IV le saisit; le couteau de Ravaillac en décida autrement; Élisabeth qui seule avoit eu le secret entier de ce projet, et qui l'auroit secondé avec zéle, n'étoit plus depuis long-temps; son successeur avoit d'autres vues, et cette guerre soutenue quelque temps par la France, parcequ'elle avoit été entreprise, dégénéra en une guerre ordinaire, sans objet et sans fruit.

C'est ainsi que périt avec Élisabeth et Henri VI, ce noble projet que Henri lui-même, en félicitant Élisabeth d'en avoir conçu l'idée, appeloit « la plus excel-« lente et rare entreprise que créature sût avoir prémé-« ditée en sa pensée. Chose plus céleste qu'humaine, « dont on ne devoit attendre que des issues très remar-« quables d'honneur et de gloire. »

Élisabeth et Henri IV eurent une conformité malheureuse, celle d'avoir fait trancher la tête, l'une à son

amant, l'autre à son ami. Le comte d'Essex et le maréchal de Biron étoient bien moins des traîtres et des ambitieux, livrés à l'esprit de faction, que des amis trop exigeants, des esprits orgueilleux, incapables de supporter la diminution de la faveur et le refroidissement du maître. Ils conspiroient par humeur et par dépit plutôt que dans le dessein formel de troubler l'État. Tous deux avoient des qualités brillantes, une valeur héroïque, des talents pour la guerre; de l'ardeur pour la gloire; tous deux avoient rendu des services qui demandoient grace pour eux, et leur supplice, quoique mérité dans toute la rigueur de la loi, est une tache pour l'autorité qui l'ordonna et pour l'amitié qui le permit.

Le comte d'Essex eut le malheur de plaire à une reine, qui eut le malheur d'aimer encore dans la vieillesse. Il prit avec elle les airs avantageux d'un favori qui n'aime pas, et qui veut qu'on sache qu'il est aimé. Son orgueil imprudent traitoit sans ménagement un orgueil implacable; il affectoit de braver la reine, qui affectoit de l'humilier en toute occasion. Ses avis étoient souvent rejetés, et parcequ'ils étoient donnés avec hauteur, et parcequ'ils étoient de lui, et souvent elle ne le consultoit que pour lui donner le dégoût de voir prévaloir l'avis contraire aux siens. Un jour qu'elle venoit d'en user ainsi dans une délibération où il s'agissoit de disposer de la vice-royauté d'Irlande, le comte d'Essex s'oublia jusqu'à lui tourner le dos avec un mouvement marqué de colère et de mépris; la reine, indignée d'une telle insolence, lui donna un soufflet; le comte, ne se connoissant plus, porte la main à l'épée.... Il s'arrête : « J'ai « tort, dit-il, tout est permis à une femme, mais je jure

« que Henri VIII ne m'auroit pas fait impunément un « tel affront [a]. » Il resta long-temps dans la disgrace sans vouloir faire la moindre démarche pour en sortir, quoique les courtisans, jugeant par la colère même d'Élisabeth, qu'elle s'apaiseroit infailliblement, s'empressassent d'offrir au comte leur médiation. Élisabeth attendoit toujours que le comte s'humiliât et demandât pardon; mais comme enfin elle ne pouvoit se passer de lui, et qu'il ne pouvoit se passer de la faveur, la réconciliation se fit d'elle-même, cependant ce commerce où l'amour et la haine l'emportoient tour-à-tour, étoit troublé par des orages continuels, et la reine et le comte d'Essex avoient souvent besoin de se séparer. Le comte jugea que la vice-royauté d'Irlande devenoit un objet digne de son ambition; il la demanda, et, pour son malheur, il l'obtint.

L'Irlande, depuis Henri II, roi d'Angleterre, étoit censée soumise à la domination angloise, mais elle étoit dans un état de révolte perpétuel, et jamais l'Angleterre n'avoit pris des mesures convenables pour le faire cesser. Si le système de guerre est absurde, la manière dont les conquérants le suivent est plus absurde encore; ils négligent ce qui est à leur bienséance et à leur portée, ce qu'ils peuvent conquérir aisément et conserver sûrement, pour entreprendre des conquêtes lointaines, incertaines, ruineuses, même en cas de succès, et qui leur échapperont infailliblement. Nos rois s'acharnoient à la conquête de Naples et de Milan, toujours aussitôt perdus que recouvrés, tandis

[a] Mémoires de Birch, vol. 2, p. 388.

qu'il leur manquoit encore plusieurs provinces de France. L'Angleterre n'avoit pas été plus sage. Si Édouard III et Henri V avoient employé à conquérir l'Écosse et à soumettre l'Irlande la dixième partie des efforts qu'ils perdirent à manquer la conquête de la France, la réunion des trois royaumes britanniques sous la domination angloise se seroit faite quelques siècles plus tôt. Les conquêtes, toujours injustes, seroient du moins raisonnables, si elles étoient faites de proche en proche, et par degrés. C'est ainsi qu'Alexandre et Charlemagne avoient conquis. Les conquérants modernes au contraire ont ressemblé à l'astrologue de la fable, qui veut lire dans les cieux, et ne voit pas à ses pieds.

La conduite des Anglois à l'égard de l'Irlande avoit été contraire, non seulement aux principes d'une saine politique, mais même aux premières notions de la raison la plus commune; ils avoient également dédaigné de civiliser les Irlandois et de les réduire. Dans l'état sauvage et barbare où ces peuples avoient paru d'abord, les Anglois ne les avoient pas jugés dignes d'être formés par des lois, comme si ce n'étoient pas les lois qui changent les barbares, et les transforment en hommes. Les Irlandois avoient demandé plusieurs fois d'être admis au bénéfice des lois angloises, et d'être confondus avec leurs vainqueurs; on les avoit refusés; on les laissoit errer loin des villes, dans les bois et dans les montagnes, ou plutôt on les forçoit à ce genre de vie sauvage; ce n'étoient pas ainsi que les Romains s'y prenoient pour s'assurer leurs conquêtes. Les Anglois se privoient par-là d'un climat tempéré, d'un pays fertile, situé favo-

rablement pour le commerce, environné de tous côtés de la mer, et dont les côtes pouvoient fournir une multitude d'excellents ports, d'un pays fécond d'ailleurs en hommes vaillants et industrieux; l'Angleterre les rendoit malheureux, et ne jouissoit de rien.

Ces peuples, depuis quatre siècles que Henri II les avoit conquis, n'avoient fait de progrès que dans leur haine pour les Anglois; et cette haine étoit juste. Il sembloit qu'on prît plaisir à-la-fois à l'irriter et à lui laisser les moyens d'éclater. On n'envoyoit en Irlande qu'un nombre de troupes trop foible pour maintenir l'ordre, et comme on ne les payoit pas, et qu'en conséquence elles vivoient à discrétion, elles devenoient une source de désordre; les habitants désespérés se révoltoient; le reméde naturel eût été d'envoyer plus de troupes, et de les payer, mais l'État ne vouloit point faire de dépenses pour des Irlandois; on permettoit seulement à des aventuriers de lever à leurs dépens des troupes contre les rebelles; mais comme le gouvernement ne dirigeoit ni n'observoit les démarches de ces aventuriers, ceux-ci se payoient par leurs mains; ils formoient des établissements, fondoient de petites principautés, abandonnoient insensiblement les institutions angloises, prenoient les mœurs sauvages du pays, devenoient ennemis les uns des autres, et tous ennemis de l'Angleterre. Le mal alla ainsi croissant jusqu'au régne d'Élisabeth [a]. Cette sage princesse, accoutumée à regarder autour d'elle, et jalouse avant tout de tirer parti de son pays et de son voisinage, sentit la nécessité de soumettre l'Irlande;

[a] Camden. Mémoires de Sidney.

mais c'étoit une entreprise devenue difficile. La guerre qu'Élisabeth fut obligée de faire dans ce pays pendant tout le temps de son régne rentroit dans ces guerres de religion qui désoloient alors l'Europe. Un des effets de la haine invétérée des Irlandois pour leurs tyrans, avoit été d'attacher les premiers plus fortement à la religion catholique, et de leur inspirer de l'horreur pour la réforme. L'Irlande avoit été jusque-là séparée pour ainsi dire du reste du monde, et ignorée même des peuples de l'Europe; mais Philippe II avoit eu occasion de la connoître pendant son mariage avec Marie d'Angleterre, et cette connoissance lui servit à entretenir les troubles de ce royaume pendant tout le régne d'Élisabeth, conjointement avec les papes, qui profitoient comme lui du zéle catholique des Irlandois pour les animer contre l'Angleterre. Alors la place de vice-roi d'Irlande ou de lord député en Irlande attira toute l'attention du gouvernement anglois; le mauvais succès de tous ceux qui avoient rempli cette place avant le comte d'Essex engagea la reine à donner au comte des instructions, dont elle lui défendit expressément de s'écarter. Le comte, qui n'aimoit ni les ordres, ni les défenses, suivit un plan tout différent, et malheureusement le succès ne justifia point sa désobéissance; il demanda du secours, on lui en envoya, mais avec de nouveaux ordres, qu'il méprisa encore, et toujours sans être justifié par le succès; il sut que la reine étoit irritée, et que ses ennemis triomphoient, il part sans congé, passe en Angleterre, et usant de tous les droits d'un favori, entre en habit de campagne jusque dans la chambre de la reine, au moment où elle se levoit, met un genou en

terre, lui baise la main, reçoit un accueil qui l'encourage, va se parer, revient faire sa cour, reçoit toujours le même accueil, croit avoir effacé ses torts en se montrant et avoir terrassé ses ennemis d'un coup-d'œil. Le soir, la face de la cour change, l'orage se déclare, la reine, d'un ton et d'un visage sévères demande compte à Essex des affaires d'Irlande, et lui annonce que sa conduite ayant donné lieu à des reproches graves, elle veut qu'il se justifie devant les lords du conseil [a]. Le comte fut mis aux arrêts dans sa chambre, il fut jugé, condamné à perdre ses charges et ses dignités, et à rester en prison tant qu'il plairoit à la reine. Élisabeth déclara qu'elle avoit voulu le punir et non pas le perdre, et le comte eut sa maison pour prison. Il fut attaqué d'une violente maladie qu'on attribua au chagrin. Élisabeth alors retrouva dans le fond de son cœur des restes de tendresse pour le comte, et lui fit porter des paroles de consolation; elle parut même lui rendre une partie de sa faveur; mais une partie seulement, et le comte s'en aperçut trop bien, il sentit amèrement les restrictions que la reine mettoit à ses bontés; il ne sut pas être disgracié : un refus formel qu'il essuya sur une grace pécuniaire qu'il demandoit lui fut insupportable, il ne put dissimuler son ressentiment, il laissa échapper dans sa fureur un de ces mots que rien ne peut plus réparer : « cette vieille « femme, dit-il, a l'esprit aussi mal fait que le corps. » Du moment que ces paroles eurent été redites à Élisabeth, le comte d'Essex fut condamné sans retour.

On dit que les femmes pardonnent tout, excepté

[a] Mémoires de Birch. Lettres de Sidney.

l'indiscrétion sur leurs imperfections secrètes; ce fut, dit-on, la source de la haine si persévérante et si envenimée de la duchesse de Montpensier contre Henri III. Élisabeth étoit, sur ce point, la plus implacable de toutes les femmes.

Un autre crime irrémissible aux yeux d'Élisabeth, c'est que le comte d'Essex avoit traité avec le roi d'Écosse, qu'elle haïssoit doublement et comme son héritier et comme fils de son ennemie; Essex avoit offert à ce prince l'appui de son parti pour lui faire assurer la succession d'Angleterre.

Le comte d'Essex n'avoit plus qu'un moyen de sauver sa tête, c'étoit d'être irréprochable et de ne fournir à la vengeance aucune occasion [a]. Il prit le parti d'être coupable, il voulut se rendre redoutable à Élisabeth; il écouta les mécontents, il les rassembla, sa maison devint leur asile, la populace même y fut admise sous différents prétextes. La reine, alarmée de ces attroupements, en envoya demander la cause par le garde des sceaux, qui vint accompagné de quelques membres du conseil; ils furent insultés par la populace, dont la cour de la maison étoit remplie, et le comte les retint prisonniers dans sa maison; il se mit alors à courir dans les rues de Londres, l'épée à la main, criant, pour émouvoir le peuple, que sa vie étoit en danger, et qu'il s'agissoit des intérêts de la reine; les ordres étoient donnés, personne ne se joignit à lui, ses amis mêmes l'abandonnèrent; il fut pris, jugé, convaincu d'avoir formé le complot de forcer le palais,

[a] Camden. Osborne. Mémoires de Birch. Lettres de Sidney.

et d'obliger la reine à chasser les ministres qu'il haïssoit; condamné à perdre la tête, il mourut, comme le maréchal de Biron, avec assez de foiblesse.

La reine l'aimoit encore plus qu'elle ne croyoit, elle ne haïssoit en lui qu'un orgueil incompatible avec le sien; elle lui auroit pardonné, si elle l'eût vu demander sa grace; il la demanda, mais la reine n'en sut rien; ce fait étrange sera expliqué dans la suite.

La reine, agitée, incertaine, balança long-temps; elle signa l'ordre, le révoqua, le confirma, le laissa exécuter enfin, déterminée principalement par la crainte qu'on lui inspira et par un discours qu'on attribuoit au comte d'Essex; il avoit déclaré, disoit-on, que sa vie seroit toujours fatale à la sûreté de la reine; ainsi le comte d'Essex fut encore une victime de ce mot de Clément IV : *Mors Conradini vita Caroli.*

La mort du comte d'Essex fut vengée. Élisabeth éprouva qu'on n'immole pas impunément ce qu'on aime. Depuis cette fatale époque, le sommeil entroit à peine dans ses yeux, et la joie n'entra plus dans son cœur. Un silence farouche, une langueur mortelle, des rêveries souvent suivies de larmes, des soupirs, qui lui échappoient toutes les fois qu'on prononçoit devant elle le nom de l'infortuné comte d'Essex, annonçoient le chagrin profond qui la consumoit et qui la conduisit lentement au tombeau.

Christophe de Harlay, comte de Beaumont, ambassadeur de France en Angleterre, rapporte, dans ses dépêches, que, sur un bruit qui se répandit d'une irruption que Philippe III, roi d'Espagne, se disposoit à faire en Irlande, Élisabeth avoit résolu de passer dans ce

royaume pour le défendre en personne. « Je ne risque « que ma vie, dit-elle à l'ambassadeur de France, et, « lasse de tout ce qui peut plaire ici-bas, je desire la « mort. »

Elle ajouta presque en pleurant : « L'ambition démesurée et la conduite du comte d'Essex me faisant présager son malheur, je l'avertis, deux ans auparavant, « de cesser de prendre plaisir à me mortifier dans tou-« tes les occasions et à marquer du mépris pour ma per-« sonne. Mais quand je vis qu'il en vouloit à ma cou-« ronne, je me crus obligée de le punir..... La mort « seule cependant éteindra dans mon ame un si dou-« loureux souvenir. »

En effet, le comte d'Essex se présentoit sans cesse à sa mémoire, non plus avec ces hauteurs, cette indocilité, cette froideur superbe qui avoient excité tant de colère et préparé sa perte; mais dans tout l'éclat de sa gloire, avec ces graces de la figure et de l'esprit, avec ce mélange de qualités brillantes et de manières aimables qui faisoit le charme de son commerce, avec cet amour des lettres qui formoit un lien si intéressant entre la reine et lui.

Elle essaya un moment de le remplacer par le comte de Clanrickard, jeune seigneur irlandois, à qui elle trouvoit quelque ressemblance, soit de figure, soit de manières, avec le comte d'Essex; mais cette ressemblance même étoit un poison pour cette amitié nouvelle, et la froideur du comte de Clanrickard, plus marquée que n'avoit été celle du comte d'Essex, rebuta aisément la reine, qui n'aimoit point encore. Vaincue

par le mal, elle n'avoit plus assez de ressort pour un nouvel engagement.

Le supplice du maréchal de Biron eut à-peu-près les mêmes causes et les mêmes circonstances que celui du comte d'Essex. Les maréchaux de Biron, père et fils, avoient rendu de si grands services à Henri IV, qu'on disoit communément que ce prince leur devoit la couronne.

Ils étoient tous deux distingués par de grands talents pour la tactique, et par une profonde connoissance des lieux où ils faisoient la guerre. « Je l'ai vu, « dit Brantôme, en parlant du père, connoître mieux « des pays et contrées que plusieurs autres gentilshom- « mes, même de la contrée, jusques à nommer des pe- « tits ruisseaux, qu'ils ne savoient et ne connoissoient « pas. » Il avoit composé des commentaires que le président de Thou regrette. Le fils avoit le même talent et les mêmes connoissances.

« C'est, dit Brantôme, le plus digne maréchal-de- « camp qui fut en Europe. C'est aussi après notre roi « (Henri IV) le plus grand capitaine de toute la chré- « tienté. » Henri IV et toute sa cour ne l'appeloient que *monsieur le maréchal*, comme s'il eût été le seul, de même qu'en Angleterre le comte de Leicester étoit nommé simplement *mylord*.

Il paroît que le premier maréchal de Biron se permettoit de mettre à ses services des restrictions un peu contraires à la fidelité et à l'humanité. Son fils lui représentoit qu'à la retraite de Caudebec on auroit pu détruire entièrement l'armée du duc de Parme et terminer la guerre; il s'étonnoit que la proposition qu'il

avoit faite devant le roi d'attaquer le duc de Parme, et que le roi avoit approuvée ou même prévenue, eût été rejetée par son père.

On connoît la réponse du père; elle est restée comme un monument du machiavellisme militaire. « Oui, mon « fils, la guerre étoit terminée, et il ne nous restoit plus « qu'à nous en aller planter des choux à Biron. » Ce mot, il faut l'avouer, n'est ni d'un sujet, ni d'un citoyen, ni d'un homme (1). On n'imagineroit jamais quelle est sur cette réponse la réflexion de Brantôme. « Voilà, dit-il, « que c'est que d'un cœur généreux, qui a une fois sucé « du lait de la dame Bellone, jamais il ne s'en saoule. »

Voilà le pur esprit de guerre dont nous avons été si long-temps animés.

Il paroît que le second maréchal de Biron usa quelquefois dans la suite de cette leçon de son père.

Il eut long-temps la faveur de Henri IV; ce fut lui que ce prince montra au corps de ville de Paris, qui venoit le féliciter sur ses victoires : « Voici, dit-il, un « homme que je présente volontiers à mes amis et à « mes ennemis. » C'est avec cette grace sublime que Henri savoit remercier ses sujets d'avoir fait leur devoir. Quels services un tel mot ne paieroit-il pas? Mais Henri eut le bonheur de s'acquitter plus particulière-

(1) Le crime que ce mot annonce n'est ni nouveau ni rare dans l'histoire en général, et en particulier dans l'histoire de France. Le maréchal de Lautrec, dans la guerre de 1521, sous François Ier, parut jusqu'à quatre fois éviter avec une affectation marquée de terminer la guerre. On put lui appliquer ce que Tacite, Histor. l. 4, c. 35, dit d'un certain Vocula : *Corruptâ totiens victoriâ, non falsò suspectus bellum malle.* « Ayant tant de fois abusé de la victoire, il est avec raison suspecté d'avoir préféré la guerre. »

ment avec Biron, en lui sauvant la vie dans l'expédition périlleuse du passage de l'Aisne (1). Biron, sauvé par ses mains, lui en devint plus cher; il le combla d'honneurs et de biens; mais l'orgueil de Biron mettoit ses services à si haut prix, que les payer n'étoit plus une chose qui fût au pouvoir de l'amitié ni de la royauté. Henri étoit obligé de partager ses graces entre ceux qui l'avoient servi; Biron les vouloit toutes pour lui seul; on ne pouvoit récompenser que lui; il étoit mécontent de tout, jaloux de tout. Son cœur étoit ulcéré de la juste préférence que Henri accordoit au duc de Sully, sujet bien plus utile et plus vertueux que Biron; il éclatoit en reproches, en menaces, en imprécations contre le roi; Henri souffroit et dissimuloit tout. Biron alla plus loin; aveuglé par le dépit, il s'égara dans des projets criminels; il voulut démembrer la France; il aspira follement à la souveraineté; il traita secrétement avec les Espagnols et avec le plus dangereux et le plus perfide ennemi de Henri, le duc de Savoie (2). Henri le sut, il eut pitié des égarements de

(1) En 1590. C'étoit principalement pour le duc de Parme que cette expédition devoit être périlleuse; c'étoit lui qui passoit la rivière d'Aisne en se retirant vers les Pays-Bas, après avoir délivré Paris; mais par sa belle défense il sut rendre cette action périlleuse pour les François, et Biron étoit perdu si le roi n'eût accouru en personne pour le dégager.

(2) C'est ce fameux Charles Emmanuel qui, ayant envahi en pleine paix le marquisat de Saluces pendant les troubles de la ligue, employa tant d'art pour en éluder la restitution, disant « que le mot de « restitution étoit barbare pour les princes. Henri IV lui répondit: « Il faut passer par-là ou par l'épée. » Il passa par l'épée, et fit ensuite un traité par lequel le marquisat de Saluces lui resta; mais il donna en échange la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex.

son ami, et ne lui en parla que pour les lui pardonner. Un nouveau vertige jeta encore Biron dans la révolte. Cette seconde conspiration, plus combinée, plus dangereuse, avoit des racines plus profondes. Henri voulut encore la pardonner; il mit seulement à cette nouvelle grace une condition, c'est que Biron prouveroit son repentir par l'aveu le plus sincère et le plus circonstancié de tous les détails de la conspiration. L'orgueil de Biron fut inflexible, il croyoit son secret en sûreté; il avoit vu jeter au feu l'original du traité qu'il avoit fait avec les ennemis; original qui, écrit tout entier de sa main, auroit été contre lui un titre convaincant; mais il n'avoit pas vu que Laffin, son confident, qui le trahissoit, avoit adroitement tiré cet acte du feu, et l'avoit conservé; ce même acte étoit entre les mains des juges, lorsque Biron nioit tout à son maître, qui le conjuroit de se sauver en avouant tout. Les pressantes instances de Henri, ses demi-mots, qui annonçoient une parfaite connoissance du complot, qui montroient à Biron tout son danger et qui auroient dû lui ouvrir les yeux, tant de marques de bonté qui auroient dû toucher son cœur, ne lui arrachèrent que des imprécations contre ceux qu'il appeloit ses calomniateurs, et qu'il vouloit, dit-il, voir l'épée à la main [a]. Le roi ne se rebuta point; il renouvela ses avertissements et ses prières jusqu'à quatre fois, et enfin à la quatrième fois, Biron lui ayant dit, du ton d'un homme qui se trouve insulté : « C'est « trop presser un homme de bien », le roi, terminant l'entretien, lui dit d'un air ferme et triste : « Puisque

[a] Chronol. septénaire, ann. 1602. Matthieu, t. 2, l. 3, p. 482-534.

« vous ne voulez rien dire, adieu, Baron. » Ce mot fut son arrêt. Dans ce moment, il se rendit encore coupable, en voulant faire de sa cause une affaire de parti et soulever les catholiques, dont il avoit toujours paru être le chef : « Messieurs, s'écria-t-il, vous voyez comme « on traite ici les bons catholiques. » Le reste de sa conduite, jusqu'au moment où sa tête tomba sous le fer du bourreau, n'est plus qu'un honteux mélange de foiblesse et de fureur.

Henri n'avoit point de reproches à se faire, il avoit satisfait à la justice, il avoit satisfait à l'amitié. Malgré la nécessité de couper la racine des conspirations toujours renaissantes et d'éteindre le feu des factions, il avoit pardonné à Biron, il lui auroit pardonné encore, si Biron l'avoit permis, c'est plus qu'on n'auroit pu espérer d'un prince ordinaire ; mais n'avoit-on pas droit d'attendre quelque chose de plus du clément, du tendre, du généreux Henri? Le maréchal de Biron Armand, père du coupable, avoit été tué au service de Henri ; le fils avoit été son ami. Henri sans doute ne lui devoit plus rien ; mais ne se devoit-il pas à lui-même de respecter du moins les jours d'un homme qu'il avoit aimé? ne devoit-il pas suivre pour ainsi dire de l'œil cet infortuné dans sa prison, devant ses juges, jusqu'à l'échafaud même, s'il étoit nécessaire de l'y conduire pour l'humilier et le confondre? mais alors instruit de ses foiblesses, de ses larmes, de ses transports, de ses fureurs, il eût eu pitié d'un homme plus fou, plus bizarre que méchant, il lui eût dit : « Malheureux, tu « as voulu te perdre, je veux te sauver ; tu m'as refusé « ta grace, je me l'accorde malgré toi, ta fureur ne

« l'emportera pas sur ma bonté ni tes crimes sur le « souvenir de notre amitié ! » Croit-on que ce trait de clémence eût été funeste à Henri IV? croit-on que le supplice d'un homme, tel que le maréchal de Biron, regardé comme le chef des catholiques, n'ait pas servi d'aliment à ces fureurs mal éteintes de la ligue, dont Henri IV fut enfin la victime? Rappelons-nous l'exemple d'Élisabeth. Le supplice de Marie Stuart avoit armé une de ses femmes contre la reine d'Angleterre; Élisabeth pardonne à cette femme : depuis cet acte de clémence, les jours d'Élisabeth ne sont plus menacés, du moins par les amis et les domestiques de Marie Stuart.

Le maréchal de Biron avoit fini sa carrière par deux ambassades célèbres, où il avoit représenté avec beaucoup d'éclat le roi contre lequel il conspiroit dès-lors : l'une est l'ambassade de Suisse pour le renouvellement des anciennes alliances; l'autre, l'ambassade d'Angleterre. . . . .

Henri étoit toujours, malgré la paix, l'ennemi essentiel de l'Espagne, l'allié nécessaire de l'Angleterre et des Provinces-Unies. Le traité de Vervins étoit peu respecté de part et d'autre. Henri fournissoit des secours aux Pays-Bas; l'Espagne en avoit fourni au duc de Savoie dans une guerre qu'il avoit soutenue contre la France; tous les traîtres, tous les factieux, tous les anciens ligueurs qui vouloient troubler la France, étoient sûrs de trouver de l'appui chez les Espagnols; on avoit insulté à Madrid l'ambassadeur François Silly-Rochepot et l'on balançoit sur la réparation; tout tendoit à une rupture, et elle eût éclaté, si ce Henri IV, si fameux par la guerre, avoit aimé moins sincèrement la paix.

Élisabeth méditoit contre la maison d'Autriche des projets dont elle paroissoit vouloir faire part à Henri. On proposa une entrevue sur la mer entre Calais et Douvres. Henri s'avança jusqu'à Calais. L'archiduc Albert, à qui Philippe II avoit donné en mariage l'infante Isabelle-Claire-Eugénie sa fille, avec les Pays-Bas pour dot, faisoit alors le siége d'Ostende; le voisinage de Henri lui fut suspect; l'Espagne s'empressa d'apaiser Henri, pour obtenir de lui que l'entrevue n'eût point lieu et que Henri s'éloignât des Pays-Bas; Henri envoya Biron faire ses excuses à la reine; mais comme il desiroit de savoir ses projets et que le maréchal de Biron n'avoit pas la confiance du roi, Sully parut avoir voulu profiter de ce voyage sur les côtes pour passer jusqu'à Londres sans être connu; il prit ses mesures pour être vu de tous ceux qui pouvoient apprendre son arrivée à la reine, elle eut en effet la curiosité de le voir et elle satisfait pleinement celle de Henri et de Sully sur les projets annoncés. Ces projets étoient principalement relatifs à ce plan de paix générale et perpétuelle dont nous avons parlé, Sully vit avec autant de satisfaction que d'étonnement que toutes les idées de la reine Élisabeth sur ce point s'accordoient parfaitement avec celles de Henri.

Quant à l'ambassade de Biron, elle fut purement de représentation et de cérémonial [a], elle se passa en festins et en fêtes, et n'eut d'ailleurs de remarquable que la leçon qu'Élisabeth daigna faire, dit-on, au maréchal, dont elle connoissoit les mauvais desseins. Elle

[a] Le Grain, Décade de Henri-le-Grand. Bayle, art. Gontaut.

lui montra le portrait du comte d'Essex et lui tint à ce sujet, sur l'ingratitude et sur l'orgueil, des discours dont elle laissoit l'explication à sa conscience.

Selon le duc de Sully, ce fut Biron lui-même qui s'attira cette leçon, par l'indiscrétion qu'il eut de rappeler à la reine l'aventure du comte d'Essex, et d'exagérer les services de ce général pour accuser la reine d'ingratitude et de cruauté.

Élisabeth croyoit encore alors que le comte d'Essex avoit dédaigné de lui demander grace; mais la comtesse de Nottingham, confidente de la reine, lui révéla, en mourant, un terrible mystère. Le comte d'Essex, après la prise de Cadix, dans le moment le plus brillant de sa faveur, dans un des plus tendres épanchements de l'amitié, avoit dit à la reine: « L'ardeur de vous servir « m'éloigne souvent de votre cour; quand je vais combattre vos ennemis, je laisse les miens auprès de vous; « puis-je espérer que votre cœur me défende toujours « contre leurs artifices et leurs calomnies? Je ferai plus, « dit Élisabeth, je veux vous défendre dans tous les cas « possibles contre vos propres torts et contre mes erreurs. » Elle lui donna une bague, et lui jura que, dans quelque disgrace qu'il pût tomber, méritée ou non, ce monument de sa tendresse, remis sous ses yeux, seroit pour le comte un gage certain de clémence et d'amitié. Après la condamnation du comte, elle attendoit impatiemment cette bague, et ne la voyant point arriver, elle crut que le comte poussoit le mépris pour elle jusqu'à aimer mieux mourir que de lui devoir la vie. De là les irrésolutions et les agitations de la reine, l'arrêt signé, révoqué, puis signé encore, puis

enfin exécuté. Cependant le comte avoit confié la bague à la comtesse de Nottingham et l'avoit chargée de la remettre à la reine; mais le comte de Nottingham, ennemi capital du comte d'Essex, avoit exigé de sa femme qu'elle gardât la bague et laissât mourir Essex. Prête à mourir elle-même long-temps après [a], la comtesse de Nottingham fit prier la reine de la venir voir, et après lui avoir demandé pardon de ce qu'elle alloit lui dire, et l'avoir assurée qu'elle mouroit de ses remords, elle lui avoua en pleurant cette horrible infidélité. « Dieu « peut vous pardonner, lui dit Élisabeth après l'avoir « entendue, pour moi, je ne vous pardonnerai jamais. » Elle rentra chez elle désespérée. Là, renfermée dans son affreux silence, refusant toute consolation, et tout secours, elle resta douze jours et douze nuits, étendue sur le tapis de sa chambre, la tête enfoncée dans des coussins, que ses femmes mirent autour d'elle sans oser lui parler. Elle descendit au tombeau avec cette douleur, dégoûtée de la vie, mais effrayée de la mort.

Il y avoit long-temps que ne pouvant se dissimuler sa décadence, elle essayoit de la déguiser à tous les yeux par un redoublement de parure qui ne faisoit que joindre le ridicule à la difformité; la nécessité de déchoir l'humilioit et la révoltoit, celle de mourir la jetoit dans des convulsions de désespoir. On vit bien alors la vérité de ce qu'avoit dit l'infortunée Marie Stuart, que l'innocence rassure et console. La foible et douce Marie étoit morte avec le courage des héros et la sérénité des saints, la forte et sublime Élisabeth mou-

[a] Négociations et Mémoires de Birch.

rut avec toutes les foiblesses de Louis XI, à qui elle n'avoit que trop ressemblé pendant sa vie par la dissimulation, par la cruauté, par ses vengeances, par ses intrigues, par la maxime de *diviser pour régner*, qui fit la base de sa politique. Jalouse et implacable dans ses jalousies comme Henri VIII son père, capable comme lui de haïr et de perdre ce qu'elle avoit le plus aimé; hautaine, impérieuse, injuste, elle réunissoit même des vices qui sembleroient s'exclure, si les exemples de cette réunion étoient moins communs; l'emportement et la fausseté. Mais ses grands défauts lui laissoient de grandes qualités; elle aimoit la gloire, elle aimoit son peuple, elle en fut aimée; elle fut respectée de l'Europe; son nom est encore illustre, le nom anglois le fut par elle. Élisabeth a mérité l'éloge que faisoit d'elle Sixte-Quint : *Un gran cervello di principessa* [a]. On conçoit cependant que le machiavelliste Sixte-Quint qui fit trancher quatre mille têtes, et qui portoit envie à la reine d'Angleterre d'avoir fait *saltar una testa coronata*, pouvoit admirer en elle des qualités qu'on blâmeroit justement aujourd'hui.

Quand on songe au supplice du duc de Nortfolck, de la reine d'Écosse, du comte d'Essex même, à tant de petitesses méprisables et de violences odieuses, à tant de persécutions si cruelles et si absurdes contre les catholiques, peu s'en faut qu'on ne dise comme un Anglois (1) que sa gloire fut usurpée; mais on n'usurpe point la gloire pendant quarante-cinq ans de régne, et

[a] Confess. cathol. de Sancy.

(1) Le docteur Hard.

sur-tout on ne l'usurpe point un siècle et demi après sa mort. Puisque la gloire d'Élisabeth n'a rien perdu, puisque le temps y a mis le sceau, elle étoit fondée sur des titres réels, et rien ne peut y porter atteinte.

Si l'on compare Élisabeth avec les derniers Valois dont les règnes répondent au sien, c'est pour elle un trop foible avantage de les avoir tous effacés ; mais elle ne peut soutenir le parallèle avec Henri IV. On sait qu'elle fut aimée de son peuple, mais l'attendrissement ne s'est point attaché à son souvenir, son nom réveille plutôt l'idée de la gloire que le sentiment de l'amour. Les traits de bonté ne s'offrent point en foule dans son histoire ; il faut les chercher, et l'on voit presque toujours qu'ils naissent des circonstances plus qu'ils ne partent du caractère (1). Elle fit jouir son peuple de la paix ; mais la guerre ne convenoit ni à son sexe ni à son goût ; Henri IV aimoit la guerre ; il devoit aux armes sa gloire et sa couronne, il étoit le héros de l'histoire ; il l'eût été

(1) On ne regardera pas comme un trait de bonté les présents qu'elle fit à un jeune Hollandois qui avoit exprimé en termes indécents l'effet que faisoit sur lui la beauté de la reine. Ce trait tient trop manifestement au plaisir excessif qu'elle prenoit à être trouvée belle.

Le trait suivant n'annonce qu'une bonté commune. Un voiturier qu'elle avoit fait venir jusqu'à trois fois pour une commission sur laquelle elle finit par changer d'avis, dit en murmurant : « Je vois bien « que cette grande reine est une femme tout comme la mienne. » Élisabeth étoit à la fenêtre, et l'entendit. Son premier mouvement fut de dire : « Quel est cet insolent ? » Le second fut de lui envoyer quelque argent pour l'apaiser.

Le pardon qu'Élisabeth eut le bon esprit d'accorder à Marie Lambrun fut un trait de politique. D'ailleurs sa haine étoit satisfaite, Marie Stuart étoit morte.

de la fable, et il sacrifia ses inclinations guerrières au desir de rendre son peuple heureux.

Henri aimoit autant à pardonner qu'Élisabeth à se venger.

Élisabeth et Henri furent tous deux économes ; voilà leur trait de ressemblance le plus fort, et cette heureuse qualité leur valut à tous deux l'honneur d'être restaurateurs de leur nation ; mais Henri, succédant aux Valois et long-temps rejeté par ses sujets, eut bien plus à réparer qu'Élisabeth, qui avoit reçu un royaume paisible et soumis.

Élisabeth mourut le (1) 3 avril 1603, âgée de près de soixante et dix ans. Henri, dans la lettre où il apprend cette mort à Sully, appelle Élisabeth « l'ennemie irré-« conciliable de mes irréconciliables ennemis, et un se-« cond moi-même. »

(1) 24 mars, vieux style.

CHAPITRE VII.

Jacques Ier en Angleterre, et encore Henri IV en France.

(Depuis l'an 1603 jusqu'à l'an 1610.)

Élisabeth avoit toujours évité de s'expliquer sur le choix de son successeur; elle avoit imposé silence à ses parlements toutes les fois qu'ils avoient voulu traiter cet article important; ses ministres et ses courtisans étoient avertis que c'étoit lui déplaire que d'en parler. Dans les derniers temps de sa vie, sa décadence lui rendoit cet objet de délibération encore plus insupportable, et plus il devenoit nécessaire de le régler, plus il étoit impossible de s'en occuper. Enfin on interpréta comme on voulut un mot ou un signe qu'on arracha comme on put à la reine au moment de sa mort, ou, selon quelques auteurs, elle avoit laissé au secrétaire d'État, Robert Cécil (1), un papier cacheté qui devoit être ouvert après la mort de la reine et qui contenoit le nom de son successeur, ou qui, selon d'autres, déféroit à la nation le droit d'élire un roi. Quoi qu'il en soit, la reine étoit

(1) Fils du fameux ministre Guillaume Cécil, lord Burleigh, mort le 4 août 1598.

morte à quatre heures du matin, et à huit heures le roi d'Écosse Jacques VI étoit proclamé roi d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier, et le courrier étoit parti pour lui en porter la nouvelle à Édimbourg. Ce fut le résultat d'une assemblée tumultuaire des grands, de la noblesse, des gens du conseil et des officiers municipaux, tenue à l'hôtel-de-ville de Londres.

Jacques arriva le 17 de mai 1603, et prit possession du trône, d'un consentement unanime. Il en avoit coûté la vie à la mère pour avoir eu des droits à ce trône, le fils y monta sans contradiction. On frappa une médaille en mémoire de son avénement. La légende étoit vraie, simple et heureuse. On comparoit Jacques avec Henri VIII, qui avoit réuni en sa personne les deux roses; Jacques, plus utile à l'Angleterre, réunissoit des couronnes : *Henricus rosas, regna Jacobus.*

Il fut sans doute avantageux alors à Jacques d'avoir été élevé dans la religion protestante; s'il eût été catholique, il auroit vraisemblablement trouvé les mêmes difficultés à monter sur le trône d'Angleterre que Henri IV avoit trouvées à monter sur le trône de France.

Il étoit important pour Henri IV de connoître quelles étoient les dispositions du nouveau roi à l'égard de la France et des Pays-Bas.

De la manière dont les intérêts politiques s'étoient combinés dans l'Europe avec les intérêts religieux, la France, quoique catholique, avoit toujours été à la tête du parti protestant; c'étoit l'effet de la rivalité des maisons de France et d'Autriche. Charles-Quint s'étant déclaré contre les princes protestants d'Allemagne, François Ier fut naturellement leur protecteur et leur allié;

la même raison s'étendit successivement à toutes les puissances protestantes.

La même rivalité ayant subsisté entre Philippe II et Henri II, le même système politique subsista.

Il fut interrompu sous les derniers Valois par les Guises, et par la ligue qui ramenoit naturellement à l'Espagne.

Henri III forcé par les Guises, par la ligue et par l'Espagne de s'unir avec le roi de Navarre, redevint, quoique catholique, chef du parti protestant.

Henri IV, devenu roi de France et catholique, n'en resta pas moins le chef de ce même parti protestant, parcequ'il étoit toujours l'ennemi de Philippe II.

Philippe II étant mort peu de temps après la paix de Vervins [a], la rivalité subsista toujours entre la maison de Bourbon, parvenue au trône de la France, et la maison d'Autriche, à qui l'union constante de ses deux branches, espagnole et allemande, donnoit toujours la plus grande influence dans l'Europe, et le premier rang dans le parti catholique. En France, l'esprit de la ligue, plutôt assoupi qu'éteint, étoit toujours favorable à l'Espagne; le conseil même du roi étoit partagé. Plusieurs de ses ministres, depuis la paix de Vervins, opinoient hautement pour l'alliance espagnole et pour une réunion, même politique, au parti catholique de l'Europe; la reine, Marie de Médicis, étoit entièrement dévouée à l'Espagne; les Concini, les Galigaï, qui la gouvernoient, étoient pensionnaires de cette puissance; mais le gros de la nation, réuni à son roi, étoit fidèle à l'ancien système.

[a] 13 septembre 1598.

Le roi Jacques, étant protestant, devoit naturellement tenir à ce même système; mais puisque tant de rois de France, tous catholiques, avoient été les chefs du parti protestant, un roi protestant pouvoit entrer dans la ligue catholique. Le roi Jacques étoit un protestant mitigé, le clergé d'Écosse lui en avoit toujours fait la guerre, et l'avoit fatigué de son pédantisme intolérant. Nous avons vu que ce clergé avoit poussé l'insolence jusqu'à refuser à son roi de prier pour la reine Marie Stuart sa mère; il lui refusa de prier pour lui-même dans une autre occasion, où il s'agissoit de la vie de ce roi. Les fils du comte de Gowry, décapité en 1584, pour la conjuration de Ruthven, ayant résolu de venger la mort de leur père, avoient attiré le roi dans leur maison de Perth, et l'ayant séparé de sa suite, s'étoient jetés sur lui, l'épée à la main, à la tête de leurs domestiques. Le roi ne s'étoit échappé de leurs mains que par une espèce de miracle, pour lequel il avoit cru devoir ordonner des prières publiques en action de graces; le clergé refusa opiniâtrément de prier et soutint toujours au roi que la conjuration des Gowry étoit une chimère; cependant le combat entre le parti de Gowry et la suite du roi, appelée à son secours par ses cris, avoit été assez violent pour que le comte de Gowry et Alexandre de Ruthven son frère y eussent été tués avec plusieurs autres. Ces morts déposoient du combat, et le combat déposoit du complot, ou du moins du danger. D'ailleurs le roi pouvoit mériter que ses sujets daignassent l'en croire sur sa parole. Le clergé ne voulut rien croire ni rien faire. Cette insolence et cette indocilité des ministres protestants, trop partagées par une nation presque

toute puritaine, ne devoient pas avoir disposé le roi favorablement pour le parti protestant.

Élisabeth n'avoit cessé de persécuter ce prince et sa mère, elle avoit enhardi l'insolence de son clergé, encouragé la mutinerie de ses sujets, rempli de troubles son royaume, autorisé ou excité les attentats contre sa personne; non contente de l'avoir fait enlever autrefois par l'aventurier Wotton, elle venoit encore de faire tenter deux ou trois fois le même crime par Bothwel (1); Élisabeth, l'héroïne des protestants, n'avoit pas dû, par de tels procédés, concilier la bienveillance du roi Jacques à ce parti.

Quelques seigneurs écossois, d'intelligence avec Rome et l'Espagne, avoient formé le projet de rétablir la religion catholique en Écosse, et ensuite en Angleterre; Élisabeth avoit pressé le roi Jacques de les punir; mais d'après la mollesse avec laquelle il les poursuivit, on ne sait s'il n'avoit pas lui-même prêté les mains à ce projet. Il est certain qu'il entretenoit des correspondances avec le pape, avec le roi d'Espagne, avec les catholiques d'Angleterre, et qu'il promettoit à ceux-ci de faire cesser la persécution, quand il seroit parvenu au trône d'Angleterre. Anne de Danemarck que Jacques Ier avoit épousée malgré les intrigues d'Élisabeth, et qui avoit pris sur l'ame de son mari l'empire qu'Élisabeth avoit eu autrefois, inclinoit, quoique protestante, vers le parti catholique et vers la maison d'Autriche. Toutes

(1) Ce Bothwel, différent de celui qui avoit assassiné Darnley, père du roi Jacques, n'étoit pas moins méchant, et étoit peut-être encore plus dangereux. Élisabeth fut obligée de l'abandonner, parce qu'il trahissoit à-la-fois les protestants et les catholiques.

ces circonstances n'annonçoient point de zéle pour la cause protestante.

La France avoit à réclamer auprès du roi Jacques deux sortes de titres : les grandes et anciennes alliances avec l'Écosse, et l'alliance nouvelle avec l'Angleterre; mais ces deux espéces d'alliances se contrarioient et se repoussoient l'une l'autre. La liaison de l'Écosse avec la France étoit fondée sur la rivalité de la France et de l'Angleterre. Le principe de cette union étoit la haine commune des deux peuples pour les Anglois, rivaux des uns, oppresseurs des autres, et, dans la combinaison des intérêts politiques et religieux de l'Europe, l'alliance avec l'Écosse étoit une ligue catholique, l'alliance avec l'Angleterre une ligue protestante; cependant l'Écosse étant devenue protestante, et allant désormais être unie avec l'Angleterre, le point de vue étoit changé, les intérêts sembloient se confondre, la question devenoit simple et se réduisoit à savoir si Jacques suivroit le système politique d'Élisabeth, ou le penchant secret qui sembloit l'attirer vers le parti catholique.

Il fit l'un et l'autre, c'est-à-dire, qu'il renouvela l'alliance avec la France et les Provinces-Unies, et qu'il fit la paix avec l'Espagne. Tout son règne fut un règne de paix. Jacques ne fit d'autre guerre que la guerre de plume, ne connut d'autre politique que la théologie, et n'eut d'un roi ordinaire que son attachement à la prérogative royale.

Comme nous n'examinons plus les deux nations si long-temps rivales que dans leurs rapports directs, et pour ainsi dire dans leurs points de contact, le traité de l'Angleterre avec la France est le seul qui soit de

notre sujet. Il concernoit principalement les Provinces-Unies. La France et l'Angleterre, comme nous l'avons dit, n'étoient plus rivales que dans la protection qu'elles accordoient aux Provinces-Unies; Jacques étoit assez disposé à céder l'honneur et le fardeau de cette protection à la France. Indépendamment des considérations qui viennent d'être exposées, le respect de Jacques pour la prérogative royale, à laquelle il eût voulu ne point donner de bornes, lui inspiroit de fortes préventions contre les Provinces-Unies qu'il ne pouvoit regarder que comme rebelles; le ministère anglois lui fit voir autrement ses intérêts. On croyoit qu'à l'avénement de Jacques le crédit des Cecil alloit être détruit. Jacques avoit toujours regardé Guillaume Cecil, lord Burleigh, comme le persécuteur et le bourreau de Marie Stuart sa mère, et Robert Cecil, fils de Guillaume, avoit été le plus cruel ennemi du comte d'Essex, que Jacques regardoit comme un martyr de sa cause; cependant, soit que Robert Cecil eût été réellement dépositaire d'un écrit d'Élisabeth, qui eût assuré la couronne d'Angleterre à Jacques, soit qu'il se fût rendu nécessaire à ce prince par la profonde connoissance des affaires que le long ministère de Guillaume Cecil et le sien lui avoient acquise, Jacques eut toujours pour lui la même confiance qu'avoit eue Élisabeth. Cecil tenoit au système protestant, mais il n'aimoit pas la France [a]; Henri IV crut devoir opposer à son expérience celle du marquis de Rosny, depuis duc de Sully; il espéra même que le surintendant des finances pourroit aider l'ambassadeur, et

[a] Mémoires de Sully, l. 15 et 16.

aplanir bien des difficultés. C'étoit un spectacle pour les politiques qu'une négociation conduite par Cecil et Rosny; l'ancien système fut suivi, les deux puissances continuèrent leur protection aux Provinces-Unies, et leur fournirent des secours.

Le traité qui fut conclu alors entre les deux rois fut une victoire remportée par Sully sur Cecil, homme *qui étoit tout mystère*, dit Sully, homme qui, suivant la politique vulgaire, vouloit toujours tromper, et qui, en sentant la nécessité de protéger les Pays-Bas, auroit voulu que toutes les charges de cette protection eussent été pour la France, et tout le profit pour l'Angleterre.

La relation que Sully a donnée de son ambassade, dans ses Mémoires, contient des particularités curieuses et propres à faire connoître les Anglois de ce temps-là.

Sully, en arrivant à Calais, trouva le vice-amiral de France, Dominique de Vic, prêt à le transporter en Angleterre; en même temps le vice-amiral anglois lui fit tant d'instances pour qu'il donnât la préférence à deux grandes ramberges que les Anglois avoient amenées à Calais pour le même transport, que Sully craignit de désobliger les Anglois, s'il refusoit cette offre; il monta donc sur une des ramberges, et de Vic prit le devant avec une partie de la suite de l'ambassadeur.

« Je trouvois, dit Sully, dans les Anglois qui me ser« voient, un respect qui me paroissoit dégénérer en bas« sesse. » Cette bassesse fit bientôt place à l'insolence. De Vic, au retour de Douvres, rencontrant la ramberge qui portoit Sully, crut devoir arborer à son grand mât le pavillon françois, soit pour faire honneur à Sully, comme celui-ci affecta pour lors de le croire, soit pour

braver les Anglois auxquels il reprochoit plusieurs pirateries, et qui ne vouloient point souffrir dans ces mers d'autre pavillon que le leur; à l'instant il y eut dans la ramberge angloise cinquante canons pointés contre le vaisseau de de Vic, il y eut même quelques coups de tirés, malgré les représentations de Sully, qui ne put apaiser la colère des Anglois qu'en obligeant le vice-amiral françois de baisser pavillon.

Le gouverneur de Douvres envoya jusqu'à deux fois inviter Sully à venir voir le château, s'excusant de ne pas venir faire cette invitation lui-même sur ce que la goutte le retenoit au lit. Sully craignant encore de désobliger les Anglois dans la personne de ce gouverneur, alla chez lui avec toute sa suite. Le gouverneur commença par faire quitter l'épée à tous les François, l'ambassadeur seul excepté, il tira ensuite une rançon de chacun d'eux, et c'étoit là l'objet de son invitation; cette rançon étoit un tribut que les Anglois avoient imposé à la curiosité de ceux qui vouloient voir le château, encore se gardoit-on bien de satisfaire cette curiosité: « Nous lui vîmes, dit Sully, faire une si laide gri-« mace, dès que quelqu'un vouloit seulement attacher « les yeux sur les tours et les murailles du château, que « je me retirai, sans vouloir en voir davantage, prenant « pour prétexte la peur de l'incommoder. »

Les François furent assez mal reçus par-tout, du moins par le peuple, excepté à Cantorbéri, où on leur fit mille prévenances et mille caresses; ce que Sully attribue, non aux Anglois, qui, dit-il, conservent par-tout leur caractère d'aversion pour les François, mais aux Vallons et aux Flamands, réfugiés dans cette ville pour

cause de religion, et qui composoient alors près des deux tiers des habitants.

« Il est certain, dit-il encore ailleurs, que les Anglois « nous haïssent, et d'une haine si forte et si générale, « qu'on seroit tenté de la mettre au nombre des dispo-« sitions naturelles de ce peuple. »

Ce que dit ici Sully semble démentir ce que nous avons eu lieu d'observer plus d'une fois : que c'est la guerre seule qui entretient les haines nationales, et que la paix les éteint. On pourroit objecter que la France et l'Angleterre, depuis l'avénement de Henri IV, vivoient en paix, et même dans une alliance assez étroite, cependant voilà Sully qui se plaint des marques de haine que les François reçoivent en Angleterre.

Je réponds que, sous les trois derniers Valois, les deux nations étoient d'autant plus ennemies, que leur haine avoit à-la-fois pour fondement et la rivalité politique, et sur-tout la différence de religion, principe des plus fortes haines; que, sous Henri IV, les souverains des deux nations étoient amis, mais non pas les deux nations; que les Anglois avoient toujours fait la guerre en France, et à des François, quoiqu'en faveur d'autres François; que l'abjuration de Henri IV avoit fortifié et généralisé chez les Anglois le principe de haine qui tient à la différence de religion. Quand les Anglois avoient si bien combattu sous Henri IV, ce n'étoit pas par zéle pour lui, mais par haine pour la ligue; Henri IV, devenu catholique, n'étoit plus leur ami, ni ses sujets leurs alliés. De plus, Sully avoue que Biron, pendant son ambassade, qui n'avoit précédé que d'un an celle de Sully, n'avoit pas mal travaillé à justifier l'animosité

de la nation angloise contre la nôtre, par les excès auxquels il avoit souffert que toute sa maison se portât, et si Sully reproche aux Anglois de son temps un orgueil insupportable, voici ce qu'il reproche aux François de ce même temps : « Je ne veux rien dire à demi, dit-il, « principalement lorsque ce que je dis peut être utile « pour la correction de nos mœurs. Nos jeunes François « ne sont point encore défaits de cet air étourdi et éva- « poré, de ces manières libres et même effrontées, dont « on nous a fait de tout temps le reproche...... Ils ne « sont pas plus capables de circonspection chez les « étrangers que chez eux. »

Au reste, les Anglois d'aujourd'hui, polis par les lettres, éclairés par la philosophie et par les connoissances, ne ressemblent pas plus à ceux dont parle Sully, que les François d'aujourd'hui ne ressemblent à ceux qu'il nous peint comme passant leur vie dans les brelans et dans les lieux de débauche.

Biron portoit à l'excès les défauts reprochés à sa nation; Sully, par ses mœurs austères et par sa fierté naturelle, sympathisoit plus avec les Anglois. Quelques jeunes gens de sa suite ayant pris querelle avec des Anglois dans un lieu de débauche, il y eut un Anglois tué, ce qui excita un soulèvement; aussitôt que Sully en fut instruit, il fit arrêter le meurtrier, et, dans un conseil composé des gentilshommes les plus sages de sa suite, il le fit condamner à avoir la tête tranchée, ce qui alloit être exécuté, malgré la grande fortune du coupable, nommé Combaut, fils unique du grand audiencier, et malgré les sollicitations du comte de Beaumont-Harlay, alors ambassadeur ordinaire de France à

Londres, dont le meurtrier étoit parent, si le maire de Londres lui-même, désarmé, ou par la sévérité de Sully, ou, comme Sully l'insinue peut-être injustement, par l'argent du coupable, n'eût accordé sa grace aux instances du comte de Beaumont.

Sully trouva la cour de Londres pleine de factions qui toutes se disputoient l'honneur de gouverner le nouveau roi; la concurrence étoit sur-tout fort vive entre les ministres d'Angleterre et ceux d'Écosse; l'Espagne avoit aussi sa brigue : Jacques Ier balançoit encore entre l'Espagne et la France; il aimoit Henri IV, il l'avoit pris pour modéle, et croyoit lui ressembler, parcequ'il avoit comme lui un caractère franc et ouvert, qu'il aimoit comme lui la chasse, et qu'il avoit passé de la couronne d'Écosse à celle d'Espagne, comme Henri IV avoit passé de la couronne de Navarre à celle de France; mais il avoit quelques ressentiments secrets contre Henri et son ambassadeur; on lui avoit dit que Henri l'appeloit *capitaine ès arts et clerc aux armes*, et que Sully, à l'exemple de son maître, avoit tenu des discours peu respectueux sur sa personne. Sully dissipa aisément ces légers nuages, que Jacques ne lui cacha point. Jacques montra aussi quelque animosité contre les jésuites (qu'on accusoit dès-lors d'exciter des cabales dans son royaume) et un éloignement plutôt théologique que personnel pour le pape. Il demanda, dès la première audience, à Sully, s'il traitoit le pape de sainteté? Oui, dit Sully, conformément à l'usage de France, et comme on donne aux princes des titres qu'on sait bien qu'ils ne méritent pas. Jacqũes fit une longue dissertation pour prouver que cet usage offense Dieu, à

qui seul appartient le nom de saint. Sully ne tarda pas à s'apercevoir qu'on affectoit dans cette cour de ne point parler d'Élisabeth, ou d'en parler sans aucun éloge, ce qui fit beaucoup de peine aux François, qui se piquoient d'une vive admiration pour cette reine, et d'un grand respect pour sa mémoire. Jacques avoit la petite vanité de croire que, dans les derniers temps du régne d'Élisabeth, le conseil d'Écosse avoit eu l'ascendant sur le conseil d'Angleterre. Sully eût fait manquer la négociation, s'il eût paru, comme il le vouloit, à la première audience, en deuil de cette reine dans une cour qui ne daignoit pas le porter, et qui ne vouloit qu'oublier Élisabeth. Sully sut profiter habilement des vertus, des foiblesses, des préjugés politiques et religieux de Jacques pour s'insinuer dans sa confiance; il y réussit; d'une audience et d'une conférence à l'autre, ses progrès étoient sensibles. Il prit sur lui de communiquer à Jacques, comme de lui-même, le grand projet de Henri IV pour la pacification générale, mais en le déguisant sous les apparences du zéle pour les progrès de la religion protestante, et sous la forme d'une association contre la maison d'Autriche, quoiqu'il ne dissimulât ni les avantages qu'on se promettoit de faire au pape et aux autres puissances foibles, ni le désintéressement dont la France et l'Angleterre devoient donner l'exemple pour ramener les divers États de l'Europe à l'égalité. Jacques saisit et goûta ce qui lui fut exposé de ce système, et si Sully n'acheva point de lever le voile, c'est qu'il ne trouvoit à ce prince ni assez de force dans l'esprit, ni assez de profondeur et de persévérance dans les sentiments pour remplacer Élisabeth dans l'exécu-

tion d'un tel projet. Il avoit démêlé que l'amour de Jacques pour la paix n'étoit que l'amour du repos, non cet amour ardent et actif de l'humanité, qui seul pouvoit aplanir les difficultés d'une pareille entreprise. Ce fut cependant cette conférence qui détermina Jacques au traité que la France et les Pays-Bas sollicitoient; pour faire aller ce prince jusqu'au but où on vouloit l'amener, il falloit lui montrer au-delà un grand espace. Sa volonté restoit toujours en-deçà du terme proposé, et ses actions encore en-deçà de sa volonté. Sully partit, fort content d'en avoir obtenu, malgré Cécil, les secours dont les Hollandois avoient besoin.

Depuis l'expulsion du duc d'Anjou, le rappel du comte de Leicester, le refus qu'Élisabeth avoit fait de la souveraineté des Pays-Bas, l'impossibilité où la France s'étoit vue de l'accepter, étant trop occupée chez elle, la liberté hollandoise, à travers tous les obstacles, avoit toujours été en s'affermissant. Le fondateur de cette république, Guillaume Ier, avoit succombé sous les assassins que l'Espagne croyoit avoir droit d'armer contre des ennemis qu'elle regardoit comme des sujets rebelles; un Franc-Comtois, nommé Balthasar Gérard, avoit exécuté ce que Jauréguy n'avoit fait que tenter; Guillaume avoit été tué d'un coup de pistolet dans sa propre maison. Philippe-Guillaume, l'aîné de ses fils, étant alors prisonnier en Espagne, d'où il ne revint que long-temps après, les Hollandois donnèrent la place de Guillaume à Maurice, son second fils. Celui-ci eut à combattre successivement le duc de Parme, le comte de Mansfeld, le comte de Fuentes, l'archiduc Albert d'Autriche, le marquis Spinola; ce der-

nier acheva, en 1604, ce fameux siége d'Ostende, qui dura trois ans et plus de trois mois, et qui coûta aux deux partis cent quarante mille hommes; les secours de l'Angleterre et de la France ne contribuèrent pas peu à sa durée, ainsi qu'aux avantages remportés sur mer par les Hollandois, en 1602, dans la Manche, et en 1607 devant Gibraltar.

Ce fut encore par la médiation des rois de France et d'Angleterre, mais principalement du roi de France, que fut enfin suspendue cette grande querelle. Les deux partis étoient également las d'une guerre si longue et si ruineuse. L'Espagne y perdoit son commerce des Indes, les Provinces-Unies s'épuisoient; on parla de paix, on négocia. Deux difficultés principales arrêtèrent longtemps; l'une, que les états-généraux vouloient être reconnus pour une puissance libre et indépendante; l'autre, qu'ils vouloient conserver leur commerce aux Indes Orientales. L'Espagne, ne pouvant encore se résoudre à se relâcher pour toujours sur ces deux points, la paix définitive ne put être conclue, et les conférences alloient être rompues; les plénipotentiaires anglois y jouoient un foible rôle; leur roi avoit toujours de l'indifférence et même de l'éloignement pour la cause des Provinces-Unies; les débats que la prérogative royale excitoit entre lui et le peuple anglois le refroidissoient de plus en plus sur des intérêts républicains. Ce fut le président Jeannin, plénipotentiaire de France, qui eut tout l'honneur de cette négociation. N'ayant pu terminer la querelle, il voulut du moins la suspendre; il fit conclure pour douze ans une trêve [a], pendant laquelle les

[a] 1609.

états-généraux restèrent en possession des deux articles si vivement débattus. Dès-lors François Aërsens, seigneur de Sommersdick, négociateur habile, résident des états-généraux en France, prit, de l'aveu de cette couronne, le titre d'ambassadeur, et Henri IV lui donna rang immédiatement après l'ambassadeur de Venise.

Jacques I[er], si différent de Henri IV à tant d'égards, et si peu fait pour lui être comparé, eut avec lui une conformité funeste : ce sont les deux rois qui ont été le plus en butte aux attentats; ce fut l'effet des fureurs du temps et de ce choc affreux de la réforme et de la ligue.

Nous avons vu Jacques I[er] menacé, dès le berceau, de tomber entre les mains des assassins de son père; nous avons vu Élisabeth, qui auroit dû être sa protectrice, susciter les Wotton et les Bothwel pour se saisir de lui et l'emmener en Angleterre; nous l'avons vu rester quelque temps prisonnier des conjurés de Ruthven; nous l'avons vu prêt à périr par la conspiration des enfants du comte de Gowry; on ne le ménageoit pas plus en Angleterre; les Raleigh, les Cobham conspirèrent contre lui; mais tous ces attentats cèdent à celui de la *conspiration des poudres*, nom aussi connu que celui de la *Saint-Barthélemi*. Ce fut l'ouvrage des catholiques anglois, et le fruit des longues persécutions qu'ils avoient souffertes; ils avoient espéré d'en voir la fin à l'avénement de Jacques; mais ce prince, entraîné par le vœu national, n'avoit pas tenu ce qu'il leur avoit promis, ou du moins ce qu'ils s'en étoient promis; une partie des décrets rigoureux portés contre les catholiques sous le régne précédent s'exécutoit encore; ces

malheureux, ne prévoyant plus de terme à leurs maux, formèrent le projet infernal [a] de faire sauter en l'air, avec de la poudre, le roi, la reine, le prince de Galles et tout le parlement [b]; les préparatifs étoient faits dans des voûtes placées sous la salle de Westminster, où le parlement tenoit ses séances, et ils furent découverts presque au moment où on alloit mettre le feu aux poudres. Plusieurs des conjurés se réfugièrent en France, où ils trouvèrent d'abord un asile; le complot étoit si extravagant et si monstrueux qu'on n'avoit pu le croire réel; on imagina, comme ils le publioient, que c'étoit une invention du ministère anglois pour persécuter des innocents; en effet, on l'avoit vu plus d'une fois, sous le règne précédent, supposer des conjurations pour avoir le plaisir de les punir; mais ces violences perfides n'étoient point à l'usage du doux et sincère Jacques Ier. On sait que les jésuites furent accusés d'avoir eu part à l'entreprise, et que les pères Garnet et Oldecorne furent exécutés, l'un pour l'avoir dirigée, l'autre pour l'avoir approuvée publiquement. Henri IV, qui avoit rappelé, en 1604, les jésuites bannis par arrêt en 1594 pour l'attentat de Châtel, crut son honneur intéressé à leur justification; il envoya le P. Cotton déclarer à l'ambassadeur d'Angleterre que la société étoit innocente de ce complot, qu'elle le détestoit, et qu'elle désavouoit ceux de ses membres qui pouvoient y avoir eu part. Cette aventure dut servir de

[a] 1605.
[b] P. Matthieu, t. 2, l. 3. De Thou. Mercure françois, ann. 1605, 1606.

contre-poids aux considérations qui attiroient le roi Jacques vers le parti catholique, mais sa plus forte haine fut toujours contre les puritains.

Jacques sut échapper à tous les complots, et il mourut dans son lit; Henri IV moins heureux, ayant échappé à Barrière, à Pierre Ouin, à de l'Isle, n'ayant été que blessé par Chatel (1), périt sous le couteau de Ravaillac. Il faut renoncer à savoir si cet assassin avoit des complices et quels ils étoient, l'histoire ne fournit à cet égard que des conjectures et point de preuves; mais elle présente ici une triste réflexion, c'est que dans les temps de factions et de troubles (et quels temps en sont tout-à-fait exempts?), l'impartialité, la modération sont les qualités qui demandent le plus de courage et qui exposent le plus. La tolérante Marie Stuart vécut et mourut sous le glaive de la persécution; Henri, dont la doctrine et la conduite respiroient la tolérance, fut perpétuellement en butte aux soupçons des protestants et aux complots des ligueurs; les uns lui reprochoient son abjuration, les autres ne vouloient pas la croire sincère. Pendant que le roi, à la tête de toute sa noblesse, exposoit ses jours au siége d'A-

(1) Le coup n'avoit porté qu'à la lèvre, parceque le roi se baissoit dans ce moment pour embrasser deux de ses courtisans, grace que ce bon roi, toujours si naturellement porté à la bienveillance, faisoit souvent à ses sujets. La violence du coup lui avoit cassé deux dents. Le mot qu'il dit à ce sujet suffiroit pour peindre l'aimable gaieté de son caractère. « Je savois déja par la bouche de gens dignes « de foi que les Jésuites ne m'aiment pas, je viens d'en être convaincu « par la mienne. » On connoît le complot formé en 1593, par Pierre Barrière, en 1597, par Pierre Oüin, et l'attentat d'un fou, nommé Jean de l'Isle, en 1605.

miens [a], les protestants publioient qu'on ne les avoit rassemblés là que pour les exterminer tous à-la-fois; ils avoient même déja donné un nom à ce massacre imaginaire, c'étoit *la Saint-Barthélemi de campagne;* les catholiques l'égorgèrent, parcequ'il étoit ennemi de l'Espagne.

Jacques Ier, que les puritains outrageoient et que les catholiques vouloient assassiner, étoit l'inventeur d'un moyen de faire cesser la persécution et de réunir les citoyens de toute religion dans la fidélité qu'ils doivent au souverain, c'étoit de substituer au *serment de suprématie,* qu'un catholique ne peut prêter, celui d'*allégeance* qu'aucun sujet ne pouvoit refuser de prêter. Dans le serment de suprématie, on reconnoissoit le roi pour chef de l'église; dans le serment d'allégeance, on reconnoissoit seulement que le pape n'a aucun droit sur la vie ni sur le temporel des rois, et qu'il ne peut en aucun cas délier les sujets du serment de fidélité. Le pape Urbain VIII défendit, sous peine de damnation, de prêter ce serment, sans qu'on puisse trouver d'autre motif de cette défense que les grandes prétentions des Grégoire VII et des Boniface VIII à la monarchie universelle. Le cardinal Bellarmin écrivit aussi contre ce serment qu'il jugeoit contraire à l'unité, Jacques daigna répondre au cardinal Bellarmin, comme autrefois Henri VIII à Luther et avec le même avantage. Quand Bellarmin n'auroit eu d'autre tort que celui d'avoir pu soutenir une si mauvaise cause, on a eu raison de ne le point canoniser.

[a] Ann. 1597.

Henri IV est un des quatre meilleurs rois que la France ait possédés ; il n'eut ni toute la piété de saint Louis, ni la sagesse un peu austère de Charles V ; il eut encore moins la facilité crédule de Louis XII, qu'on a pu taxer de duperie ; il fut plus brillant, plus aimable qu'aucun d'eux, et aussi économe, qualité sans laquelle il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de bon roi.

Son régne fut un régne de restauration, plus encore que ceux de Charles V et de Charles VII, et avec une intention plus marquée de la part du maître, plus suivie de la part du ministre, plus reconnue de la part des peuples.

Henri fut le plus brave soldat de ses armées, le plus grand général de son siécle, l'homme le plus galant et le plus spirituel de son royaume.

Quant à la bonté, il eut et celle qui fait les bons rois et celle qui fait les particuliers aimables, il est l'homme avec lequel on voudroit vivre, l'ami auquel on voudroit s'attacher et le souverain dont on aimeroit à dépendre.

Enfin, c'est le seul héros et même le seul monarque qui ait conçu, ou, si l'on veut, rêvé le projet de la paix perpétuelle.

Avec de l'esprit et des vertus on aime les lettres, Henri fixa Casaubon en France par des bienfaits ; on connoît le mot de ce prince, lorsqu'il apprit que le collége royal n'étoit point payé : « Qu'on ôte de ma « table pour payer mes lecteurs. »

Veut-on connoître Henri IV dans sa vie privée ? veut-on voir s'il étoit bon mari, bon père, bon maître, homme sensible et tendre, il ne faut que lire la relation de la naissance de Louis XIII, écrite par la sage-femme de

la reine Marie de Médicis; ce monument domestique le peint mieux que toutes les histoires (1).

Veut-on savoir si ce roi étoit capable d'amitié, lisons les mémoires de Sully, c'est un monument érigé à cette amitié d'un roi et d'un sujet. Dans ces mémoires, où Sully plus grand que modeste, ne s'est pas peint sans doute à son désavantage, on respecte, on admire ce Sully, mais c'est Henri IV qu'on aime; c'est lui qui aime le plus : discours, actions, tout respire en lui le sentiment, tout émeut et attendrit; Sully a l'ascendant d'un sage, Henri a le cœur d'un ami. Après tous ces petits orages qui, dans l'amitié même, naissent de l'opposition des caractères, c'est toujours Henri qui s'empresse de revenir.

Puisque c'est là le roi que le fanatisme a pu égorger, apprenons donc une fois à craindre le fanatisme. Ne nous bornons pas à détester un crime aussi abominable, aussi éloigné des mœurs communes, que celui d'attenter à la vie des rois, veillons de plus près sur nous, défions-nous de tout zéle amer, évitons tout esprit de contention, d'intolérance, de persécution; tenons pour dogme infaillible que la religion donnée aux hommes pour les consoler, les édifier, les unir à un Dieu de paix et d'amour, réprouve toute cette chaleur cruelle avec laquelle on prétend la défendre; qu'un mortel ne venge point Dieu, que prétendre le venger, c'est insulter à sa toute-puissance, et que nuire aux hommes, c'est outrager sa bonté.

Ne quittons point Henri IV et Sully, sans leur ren-

(1) On trouvera à la même adresse cette relation, qui se réimprime dans ce moment *(Note de l'Éditeur)*.

dre un dernier hommage, sans reconnoître formellement les obligations que nous leur avons. Outre tant d'utiles leçons sur toutes les parties de l'administration, outre ce grand tableau de la restauration des finances, tableau si consolant et si encourageant, qui montre ce que peuvent le travail et la vertu pour le bonheur des hommes, et combien il reste de ressources où tout est désespéré, enfin outre l'exposition du projet de la paix perpétuelle, les mémoires de Sully offrent par-tout la réfutation du système de guerre et du machiavellisme, envisagés précisément comme nous les envisageons dans cet ouvrage. Toutes les opinions, tous les sentiments que nous avons tâché d'inspirer sur ces deux points, on les trouvera dans l'extrait que donne le duc de Sully de l'instruction de Philippe II mourant, à son fils (livre 10 des *mémoires de Sully*) et les passages suivants sont comme le texte, dont cet ouvrage-ci n'est que le développement et la confirmation.

« Le défaut de tous les esprits qui n'ont jamais em-
« brassé que de petites et de frivoles intrigues, ... est
« de se représenter ce qui est proche, de manière à
« s'en laisser éblouir, et de ne voir ce qui est loin qu'au
« travers d'un nuage. Quelques moments, quelques
« jours, voilà ce qui compose pour eux l'avenir.... Un
« autre défaut qui met le comble à celui-là, c'est l'u-
« sage de je ne sais quelle petite dissimulation affectée,
« ou plutôt une étude misérable de duplicité et de dé-
« ception, sans laquelle on s'imagine qu'il ne peut y
« avoir de politique. (*Mémoires de Sully*, livre 2.)

« Henri avoit coutume de dire qu'une déclaration de
« guerre est la chose du monde qui doit être le plus

« mûrement pesée, et que, quelque attention qu'on « croie y apporter, elle ne l'est presque jamais assez. « Les princes..... ne doivent jamais avoir de haine « envenimée contre leurs voisins,..... la prudence exige « en bien des occasions que, malgré le ressentiment le « plus violent et même le plus juste, ils paroissent tou- « jours disposés à la réconciliation. (*Mémoires de Sully*, « livre 7.)

« Quel déluge de maux Henri n'alloit-il pas attirer « sur son royaume, si, écoutant plus le dépit et la ven- « geance que le conseil et la prudence, il eût commencé « une guerre qu'il ne dépendoit plus de lui d'éteindre? « quelle idée s'offre à l'esprit, si la fortune, qui tient « en ses mains les événements de la guerre, l'eût ren- « due malheureuse pour la France, et même, en la sup- « posant heureuse, peut-on imaginer rien de si déplo- « rable que des succès qu'un prince achète par l'alié- « nation de ses domaines, par l'anticipation et l'engage- « ment de tous ses revenus, par la ruine de son com- « merce, par le dépérissement de l'agriculture et du « pâturage, qui sont les deux mamelles de la France, « enfin par l'épuisement et la dévastation de ses provin- « ces? Qu'avez-vous à mettre dans la balance à côté de « si grands malheurs? Des conquêtes, dont la posses- « sion forcée renouvelle vos alarmes à tous les instants; « et qui, demeurant comme autant de monuments odieux « qui rappellent à votre ennemi l'ambition et les offen- « ses de celui qui les a faites, deviennent pour la suite « un germe d'envie, de défiance, de haine, qui replonge « tôt ou tard dans..... les mêmes horreurs..... Je ne « crains point de le dire, il est presque également triste

« pour les princes de l'Europe, dans l'état où elle se « trouve aujourd'hui, de réussir ou d'échouer dans « leurs entreprises. (*Mémoires de Sully*, livre 9.)

« La vraie bonne politique à suivre pour la France,... « est de se mettre au-dedans d'elle-même en état, non « seulement de n'avoir besoin de personne, mais encore « de contraindre toute l'Europe à sentir le besoin qu'elle « a d'elle : ce qui n'est difficile, après tout, que pour les « ministres, qui n'imaginent pas d'autre moyen pour « arriver à ce point que la force et la guerre. Loin de « cela, que le souverain se montre ami de la paix, désin- « téressé dans ce qui le regarde, plein d'équité à l'égard « des autres : il est assuré de tenir ses voisins dans cette « dépendance qui est seule durable, parcequ'elle gagne « les cœurs, au lieu d'assujettir les personnes... Je sou- « tiens que la paix est le grand et commun intérêt de « l'Europe...... J'admire combien l'Europe, pour être « composée de peuples si civilisés, se conduit encore par « des principes sauvages et bornés. A quoi voyons-nous « que se réduit la profonde politique dont elle se pique, « sinon à se déchirer elle-même sans cesse? De toutes « parts, elle revient à la guerre : elle ne connoît aucun au- « tre moyen et n'imagine aucun autre dénouement. C'est « la ressource unique du moindre souverain comme du « potentat.... Eh ! pourquoi faut-il que nous nous soyons « imposé la nécessité de passer toujours par la guerre « pour arriver à la paix? Car enfin la paix est le but de « quelque guerre que ce soit : et c'est la preuve toute « naturelle qu'on n'a recours à la guerre que faute d'un « meilleur expédient. Cependant nous confondons si « bien cette vérité, qu'il semble tout au contraire que

« nous ne faisons la paix que pour avoir la guerre. » (*Mém. de Sully. liv.* 14.)

Ainsi pensoit, ainsi s'exprimoit avant le siécle de la philosophie, un guerrier, homme d'État, ministre d'un roi guerrier. Je demande quels progrès nous avons faits sur cette importante matière, aidés d'un tel secours, et si l'on peut encore rien opposer de plus fort à l'esprit de guerre et à la politique malfaisante que les exemples de Henri IV et les principes de Sully?

CHAPITRE VIII.

Louis XIII en France, et encore Jacques Ier en Angleterre.

(Depuis l'an 1610 jusqu'à l'an 1625.)

Louis XIII et Jacques Ier n'eurent presque aucun rapport ensemble. Louis XIII, qui ne sortit jamais de l'enfance et qui mourut accablé de vieillesse à quarante deux ans, n'en avoit que vingt-quatre lorsque Jacques Ier mourut.

Nous allons jeter un coup d'œil sur la régence et l'administration de Marie de Médicis, mère de Louis XIII, parcequ'elle amène un changement considérable dans le système politique de la France.

On avoit vu Marie, sous le régne de Henri IV, inquiéte, capricieuse, hautaine, soupçonneuse, querelleuse, contraire à tous les vœux du roi, contraire même à ses vues politiques et osant les traverser par des intrigues secrétes, par des intelligences coupables avec les ennemis de l'État, nommément avec l'Espagne; perdant le droit qu'elle avoit de se plaindre des infidélités de son mari, par le peu de tendresse qu'elle lui montroit, par le peu de soin qu'elle prenoit de lui plaire par le peu de douceur qu'elle répandoit sur sa vie, par la confiance qu'elle prodiguoit, par l'appui qu'elle prêtoit à des domestiques insolents et factieux, ennemis déclarés du roi; on l'avoit vue se tourmenter pour être malheureuse, et pour devenir odieuse à ce prince, qui l'eût aimée, si elle avoit voulu.

Tous ces torts cependant étoient de son humeur et non pas de son cœur; trop amie de l'intrigue, elle étoit incapable de crime; elle n'avoit sur-tout ni assez de méchanceté, ni peut-être assez de vigueur pour l'attentat atroce dont elle a été soupçonnée; son obstination à rechercher l'alliance de l'Espagne contre les intentions connues du roi son mari a fait dire « qu'il n'y avoit que « la certitude de la mort du roi qui pût faire suivre avec « tant de confiance et d'opiniâtreté une négociation si « contraire aux projets de ce monarque [a] »; mais un examen plus particulier du caractère de cette princesse détruit cette réflexion terrible, et paroît laver entièrement sa mémoire du soupçon d'avoir contribué à la mort de Henri IV.

[a] Vie de Marie Médicis, t. 2, p. 92.

Par cette mort, Marie devint régente et souveraine sous le nom de son fils; voilà en apparence son ambition satisfaite : c'est là au contraire que commencent ses malheurs réels; jusque-là elle n'avoit eu que des maux d'opinion, elle n'avoit eu du moins que ceux qu'elle s'étoit faits. Jalouse de l'autorité, comme elle en avoit été avide, l'idée que cette autorité pût être ou bravée, ou attaquée ou menacée, ne lui laissoit aucun repos; et tous les moyens qu'elle prenoit pour affermir cette autorité, toujours chancelante, ne faisoient que l'affoiblir et la détruire : aussi étoient-ils directement contraires à leur fin. Au lieu de gouverner, Marie traitoit sans cesse avec ses sujets et toujours avec désavantage; toute son administration ne fut qu'une négociation perpétuelle et toujours maladroite; sa politique étoit de payer bien cher les services qu'on lui devoit et qu'elle avoit droit d'exiger; elle payoit les grands pour rester fidèles ou pour le devenir : c'étoit les inviter à se révolter sans cesse; ils troublèrent l'État, moins par esprit de faction que par des vues d'intérêt. L'expérience ne la corrigeoit point; à la dixième défection, elle payoit aussi cher ou plus cher qu'à la première; elle partageoit les trésors de l'État entre ses favoris et les mécontents. Les sommes considérables que l'économie de Henri IV avoit amassées, soit pour l'exécution de son projet de la république chrétienne, soit pour l'exécution du projet moins vaste d'abaisser la maison d'Autriche, furent promptement dissipées; il fallut accabler le peuple d'impôts pour fournir aux besoins toujours renaissants d'une pareille administration. L'auteur de l'histoire de la mère et du fils compte qu'en six ou sept ans le prince

de Condé avoit reçu de Marie de Médicis plus de trois millions six cent mille livres; le comte de Soissons et son fils, seize cent mille livres; le prince de Conty et sa femme, quatorze cent mille; le duc de Longueville, douze cent mille; le duc de Mayenne et son fils, deux millions; le duc de Vendôme, près de six cent mille francs; le duc de Bouillon, un million; le duc d'Épernon et ses enfants, près de sept cent mille livres, sans compter leurs appointements et les pensions qu'ils avoient fait donner à leurs créatures; et tout cela, pour s'être révoltés ou pour s'être rendus redoutables et nécessaires. Il en avoit coûté d'ailleurs à l'État plus de vingt millions pour les combattre dans leurs fréquentes révoltes [a].

Un autre défaut essentiel de l'administration de Marie, c'est cette affectation indécente de contrarier en tout le gouvernement de Henri IV, de destituer ses ministres, de prodiguer la confiance, les honneurs, les emplois, les richesses aux ennemis déclarés de ce grand prince; de changer, même au dehors, d'amis et d'ennemis: de rompre les alliances que Henri avoit formées, de bouleverser le système de l'Europe. Cette conduite imprudente produisit plusieurs mauvais effets. D'un côté elle annonçoit un mépris choquant pour la mémoire d'un roi plein de gloire, et non moins illustre par la politique que par les armes; de l'autre, elle faisoit naître ou confirmoit le soupçon injuste et affreux dont nous avons parlé: elle fournissoit d'ailleurs des prétextes aux ré-

[a] Hist. de la mère et du fils, t. 2, p. 142 et suiv. Mém. de Montglat. Mém. de Bassompierre. Le Vassor, *passim*. Vittorio Siry, Memor. recond. Aubery. Mém. de Brienne.

voltes des grands, des motifs aux plaintes du peuple, des occasions ou des facilités aux intrigues des courtisans, qui ébranlèrent peu-à-peu et parvinrent enfin à détruire la puissance de Marie.

Si cette reine et ses amis n'eussent jamais été soupçonnés de la mort de Henri IV, jamais peut-être on n'eût ni osé, ni pu soulever son fils contre elle, ni assassiner le maréchal d'Ancre au nom du roi, et la maréchale au nom des lois. Ces crimes de la politique, en se multipliant, perdoient leur horreur aux yeux des courtisans; il faut rendre justice à Marie, on lui proposa plus d'une fois de la venger par ces moyens affreux : elle s'y refusa toujours.

Du reste, elle fut sans dignité dans la disgrace, comme elle avoit été sans vigueur dans l'administration; le plaisir de négocier parut la consoler du chagrin de ne plus régner; elle cabala, elle rampa, elle troubla l'État pour arracher aux favoris une foible portion, une foible apparence du pouvoir qu'elle regrettoit. Combien elle auroit été plus intéressante, plus respectée, plus puissante peut-être, si, au lieu d'implorer pour sortir de Blois l'appui du duc d'Épernon, qu'elle avoit trop négligé, au lieu de s'abaisser jusqu'à caresser Luynes son persécuteur, elle eût attendu dans la retraite, avec une fermeté noble et calme, que les fautes des favoris, le souvenir de ses travaux passés, les révolutions du temps, les vicissitudes de la fortune, lui rendissent son ascendant naturel sur son fils !

Le règne de Luynes fut court, la mort le frappa au sein des grandeurs et de la puissance; mais Marie ne recouvra jamais qu'une partie de son ancien crédit; elle

en eut assez cependant pour élever au-dessus d'elle-même la fortune du cardinal de Richelieu, qui, depuis, la réduisit à sortir de France et à périr dans l'exil et dans la misère.

A travers toutes les variations de sa fortune, Marie fut toujours fidèle à la négociation et à l'intrigue. Dans le temps où elle défendoit avec peine son autorité chancelante contre le crédit toujours croissant du cardinal de Richelieu, sa politique fut de soulever le duc d'Orléans, son second fils, contre le roi et contre ce ministre. Sacrifiée au cardinal, chassée de la France, dépouillée de ses biens et de son douaire, privée de tout, elle fut moins accablée de ses disgraces qu'amusée du soin de négocier son retour en France et de se ménager un asile dans les différentes cours de l'Europe. Elle fit des avances au cardinal de Richelieu, comme elle en avoit fait au connétable de Luynes, et même, du temps de Henri IV, à la marquise de Verneuil. Au fond, elle ne haïssoit personne, et lorsqu'à sa mort le nonce Chigi, qui fut depuis le pape Alexandre VII, lui recommanda de pardonner à Richelieu; il vit que le sacrifice d'une si juste haine étoit déja fait et qu'il n'avoit rien coûté. Elle n'aimoit ni plus fortement ni plus constamment; sa tendresse pour ses fils fut toujours subordonnée à son amour pour l'intrigue. Plus inquiète qu'ambitieuse, elle croyoit aimer l'autorité, c'étoit la négociation qu'elle aimoit; différente en ce point de Catherine de Médicis, qui aimoit également l'une et l'autre; différente d'elle encore en un point bien important, c'est que, comme nous l'avons observé, les moyens criminels n'étoient point à l'usage de Marie; elle n'avoit point les

vices de Catherine, elle n'en n'avoit pas non plus les agréments ni les talents.

L'histoire n'a point dédaigné le trait suivant, qui peint à-la-fois Marie de Médicis et Louis XIII. La reine aimoit fort les petits chiens; Louis XIII, entrant un jour dans l'appartement de sa mère, marcha sans y penser sur la patte d'un de ces animaux, qui lui sauta sur-le-champ à la jambe, et le mordit jusqu'au sang. La reine, au lieu de châtier son chien pour cette violence, gronda aigrement son fils de sa maladresse; le roi sortit indigné, en disant: « Ma mère aime mieux ses chiens « que moi. » Cette petite circonstance ne fut pas indifférente dans une cour où tout étoit gouverné par des caprices de femmes et d'enfants; Luynes sut en profiter pour nuire à Marie.

Le résultat de l'administration de Marie de Médicis étoit que l'alliance espagnole avoit prévalu et que Louis XIII avoit épousé Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et sœur de Philippe IV. Ce dernier avoit aussi épousé Élisabeth, sœur de Louis XIII.

Ce changement de politique, cette alliance avec l'Espagne durent naturellement alarmer les protestants. En effet ils prirent part à toutes les intrigues de la cour et entrèrent dans tous les complots des mécontents. Le duc de Bouillon, un des principaux chefs du parti, excitoit ou entretenoit les troubles, et poussoit à la révolte le prince de Condé, qu'il gouvernoit. Le duc de Rohan, gendre du duc de Sully, moins ami des cabales que le duc de Bouillon, mais plus zélé peut-être pour la cause des protestants, ne perdoit pas une occasion de la servir, soit par les négociations, soit par les

armes. Dès 1612, il s'étoit emparé de S.-Jean d'Angely. Le traité de Sainte-Menehould (15 mai 1614) et les États de 1614, les derniers qui aient été tenus (1), suspendirent ces premiers mouvements, qui se ranimèrent dès l'année suivante. Ce fut à main armée que Louis XIII fut obligé d'aller chercher sa femme et de mener sa sœur sur la frontière; ce fut à main armée qu'il ramena de Bordeaux à Paris Anne d'Autriche. Le traité de Loudun (en 1616) fut favorable aux mécontents et aux protestants, mais l'emprisonnement du prince de Condé fit bientôt renaître la guerre : l'assassinat du maréchal d'Ancre la fit bientôt cesser (2). Les protestants prirent peu de part à la guerre qui s'alluma quelque temps après entre Louis XIII et sa propre mère, tombée, à son tour, dans la disgrace et dans l'exil, pendant la faveur du connétable de Luynes; mais bientôt, séparant entièrement leur cause de celle des catholiques mécontents, et ne s'occupant plus que des intérêts propres de leur secte, ils prirent les armes pour assurer l'exécution de l'édit de Nantes, qui leur paroissoit violé en plusieurs points. Ce qui acheva de les soulever, ce fut le fameux édit de 1620, pour la réunion du Béarn à la couronne et pour le rétablissement de la religion catholique dans ce pays. L'édit portoit que les biens ecclésiastiques seroient restitués aux catholiques; ces

(1) A l'époque où écrivoit l'auteur *(Note de l'Éditeur).*

(2) Observons, relativement aux mœurs de ce temps, que Thémines et l'Hôpital-Vitry, qui par leur naissance et leurs services, avoient droit d'aspirer à tout, furent faits maréchaux de France, l'un pour avoir arrêté le prince de Condé, l'autre pour avoir assassiné le maréchal d'Ancre.

biens étoient, depuis près de soixante ans, entre les mains des huguenots, qui ne purent consentir à se les voir enlever. La guerre éclata en 1621. Le duc de Rohan et Soubise, son frère, étoient les chefs des protestants. Ceux-ci formèrent des projets vastes, dont ils avoient déja eu l'idée autrefois, ils voulurent changer entièrement la constitution, faire de la France une république, la diviser en cercles sur le modèle de l'Allemagne; ils en firent en effet une division chimérique en huit cercles, dont le gouvernement devoit être donné aux principaux chefs du parti. Louis XIII leur fit la guerre en personne, et montra, dans plusieurs occasions, une valeur digne d'un fils de Henri IV. Cette valeur, il est vrai, n'étoit qu'une ardeur téméraire, qui l'engageoit à chercher les périls pour le seul plaisir de les braver; c'étoient des démarches éclatantes, sans objet et sans fruit. De quelle utilité étoit-il, par exemple, qu'au siége de Royan, le roi, visitant les tranchées, montât jusqu'à trois ou quatre fois sur la banquette, au péril de sa vie? le soin d'observer la place étoit confié à des yeux plus exercés que les siens, et ce n'étoit pas des observations que dépendoit le succès du siége. Peut-être montra-t-il un courage plus utile, lorsqu'à la tête de ses gardes, il passa au milieu de la nuit dans l'île de Riés, pour chasser Soubise de ce poste dont il s'étoit emparé. Les succès du roi, dans cette guerre, furent mêlés de quelques revers : il fut obligé de lever le siége de Montauban en 1621. Le connétable de Luynes en mourut de douleur. Lesdiguères se fit catholique, et eut l'épée de connétable. Le roi alloit encore échouer devant Montpellier, si les principaux

chefs des protestants, las d'une guerre inutile et ruineuse pour les deux partis, ne se fussent pressés de faire leur accommodement avec la cour. Le duc de Rohan rendit Montpellier; le marquis de La Force, qui avoit défendu Montauban contre le roi avec tant de courage et de succès, se soumit aussi, et fut fait maréchal de France. C'est lui qui avoit échappé presque miraculeusement au massacre de la Saint-Barthélemi. L'édit de Nantes fut confirmé : c'est par-là que finissoient toutes les guerres contre les huguenots.

Après deux ans de trêve, la guerre se ralluma au sujet du Fort-Louis, qui avoit été construit dans le cours des guerres précédentes aux portes de la Rochelle, pour incommoder cette place, dont on avoit formé le blocus. Les protestants crurent ne pas pouvoir compter sur l'exécution de l'édit de Nantes, tant qu'ils laisseroient subsister ce fort devant une place qu'ils regardoient comme le boulevard et la dernière ressource du parti. La guerre qui s'éleva en 1625, à ce sujet, ne finit qu'en 1628, par la prise de la Rochelle.

Jacques Ier ne prit d'autre part à ces troubles que de solliciter de temps en temps, et assez foiblement, Louis XIII en faveur des protestants françois, et toujours sur les instances des communes d'Angleterre, souvent pressantes, jusqu'à la menace. L'ambassadeur anglois, Herbert, ayant parlé une fois d'un ton que le duc de Luynes (depuis connétable) trouva trop ferme, fut rappelé sur les plaintes de la France.

La maison Stuart étoit destinée à souffrir pour la foi catholique : elle tendoit visiblement au catholicisme; c'étoit l'effet naturel des persécutions que Marie Stuart

avoit souffertes. Jacques I[er] desira, pour le prince de Galles, Charles, le seul fils qui lui restoit, l'alliance de l'Espagne : il demanda l'infante Marie-Anne, et ce desir de l'alliance catholique et espagnole devint chez lui une passion si forte, que le comte de Gondemar, ambassadeur d'Espagne, le gouvernoit despotiquement par cette fantaisie; il le faisoit trembler, et obtenoit tout de lui par la seule menace de faire manquer la négociation pour le mariage. Ce fut par cette crainte qu'on parvint à le détacher des intérêts de l'électeur Palatin, son gendre, qu'il refusa de reconnoître pour roi de Bohême, et qu'il sacrifia au ressentiment de la maison d'Autriche. Sa nation fut obligée de lui faire violence pour obtenir de lui la permission de porter un secours foible, tardif et insuffisant à son gendre, à sa fille et à ses petits-enfants; l'électeur Palatin fut accablé : on le dépouilla non seulement du royaume de Bohême, mais encore de son électorat. Le roi d'Angleterre se flattoit de réparer tout par la négociation; autant il avoit d'horreur pour la guerre, autant il se croyoit de talent pour les affaires : et les ambassadeurs autrichiens, pour le tromper, lui exagéroient sa capacité, comme ses ministres et ses favoris. Le mariage de son fils avec l'infante lui paroissoit entraîner le rétablissement de son gendre : ses vues politiques n'alloient pas plus loin. Pour hâter ce mariage, le prince de Galles prit le parti d'aller à Madrid avec le duc (1) de Buckingham, faire sa cour à l'infante et mériter, par ses

(1) Georges Villiers, favori de Jacques I[er] et de Charles I[er], son fils; il ne fut créé duc de Buckingham que pendant ce voyage.

soins, la main de cette princesse. Cette galanterie romanesque réussit fort bien à la cour d'Espagne, et parut assez ridicule au reste de l'Europe; mais ce qui est véritablement ridicule, c'est la terreur pusillanime dont le prince de Galles et le duc de Buckingham parurent subitement saisis, et qu'ils communiquèrent aisément au roi; ils prirent ombrage de tout ce qui devoit leur inspirer la confiance; plus on les accueilloit à Madrid, plus ils crurent qu'on avoit résolu de les y retenir malgré eux; Jacques, au départ de ce fils qu'il aimoit avec une tendresse excessive, avoit pleuré amèrement et avoit montré beaucoup d'inquiétude sur ce voyage; Buckingham lui manda qu'il reconnoissoit trop tard que les pressentiments des rois sont des avis du ciel; le prince de Galles lui écrivit d'un ton encore plus sinistre qu'il n'avoit plus de fils, qu'il falloit qu'il regardât désormais l'électrice Palatine comme sa seule heritière. Jacques, épouvanté, envoya précipitamment des vaisseaux pour ramener son fils; le duc de Buckingham n'eut qu'un mot à dire à Philippe IV, et tous les ports de l'Espagne furent ouverts pour le retour. On prit seulement les dernières mesures pour terminer l'affaire du mariage aussitôt que les dispenses seroient arrivées: les dispenses arrivèrent, et le mariage ne se fit point; les Espagnols en accusèrent les Anglois, et les Anglois, les Espagnols; il paroît que l'orgueil du duc de Buckingham n'avoit pu s'accorder avec l'orgueil du comte-duc d'Olivarès, ministre d'Espagne, et que Buckingham, qui gouvernoit Jacques I[er] et son fils, avoit inspiré au jeune prince de l'éloignement pour cette alliance, et parvint même à en dégoû-

ter le roi Jacques. Cette crainte chimérique d'être retenus prisonniers en Espagne n'étoit peut-être qu'un des ressorts de cette intrigue.

Quoi qu'il en soit, cette rupture avec l'Espagne acquit à Buckingham la confiance et la faveur de sa nation. Elle avoit vu d'un œil chagrin et ennemi les préparatifs de cette alliance catholique et espagnole. Une telle négociation n'avoit pu se suivre avec tant d'ardeur, par l'entremise et sous l'autorité du pape, sans procurer aux catholiques des avantages et leur donner des espérances, dont la réforme s'alarmoit et dont le puritanisme s'effarouchoit. Philippe IV avoit fait ses efforts pour convertir le prince de Galles pendant que celui-ci étoit en Espagne; le pape avoit aussi écrit au prince de Galles pour l'inviter à embrasser la religion catholique, et le prince avoit fait au pape une réponse polie qui avoit déplu aux Anglois rigides. Buckingham ayant dissipé toutes ces craintes, fut regardé par le parlement comme le sauveur de la religion et de l'État.

Les Hollandois, (1) dont la trêve avec l'Espagne étoit près d'expirer, n'avoient pas été moins alarmés de ce projet d'alliance de l'Angleterre avec l'Espagne; mais ils avoient su tirer de leur inquiétude le parti le plus avantageux. Amis, ennemis, tous trompoient le roi Jacques : les Espagnols avoient abusé de ses fantaisies et de sa vanité; les Hollandois abusèrent du besoin d'argent où le mettoient ses profusions à l'égard

(1) On appeloit ainsi dès-lors les peuples des Provinces-Unies, du nom de la plus considérable de ces provinces.

de ses favoris. Élisabeth, qui ne donnoit rien pour rien, avoit vendu cher aux Hollandois les foibles secours qu'elle leur avoit fournis; elle s'étoit fait donner des places de sûreté; c'étoient Flessingue, la Brille et Ramekens : les Hollandois craignoient que Jacques ne remît ces places aux Espagnols, ce qu'il devoit être fort disposé à faire pour de l'argent : ils résolurent de lui en offrir eux-mêmes. Pour amener cette offre, ils commencèrent par ne pas payer les garnisons angloises renfermées dans ces places, et qu'aux termes des traités ils devoient entretenir [a]; ces garnisons se plaignirent au roi, et le roi aux Hollandois; ceux-ci parurent profiter de l'occasion pour faire leurs offres : elles furent acceptées; les sommes pour lesquelles les places de sûreté avoient été exigées ne devoient être payées que dans des termes fort éloignés : les Hollandois proposèrent de payer actuellement le tiers de ces sommes, et les places leur furent remises avec quittance de la dette entière. Ce fut alors que les Hollandois (1) sentirent toute la différence de la reine Jacques au roi Élisabeth. Cependant, dès le temps d'Élisabeth, les Anglois pénétrants prévoyoient qu'elles ne resteroient point à l'Angleterre. Le fameux Philippe Sidney, neveu du comte de Leicester, disoit au sujet d'une de ces places, dont il fut nommé gouverneur,

[a] Rymer, t. 16.

(1) *Rex fuit Elisabeth, sed nunc regina Jacobus;*
Error naturæ sic in utroque fuit.

« Élisabeth a été un roi, Jacques maintenant n'est qu'une reine; « la nature s'est trompée dans le sexe de chacun d'eux. »

lorsqu'elles furent données à la reine Élisabeth : *vix ea nostra voco* (1).

Jacques, qui vouloit pour son fils une princesse, fille de roi et catholique, demanda la princesse Henriette-Marie, fille de Henri IV et sœur de Louis XIII. La France traita plus simplement et de meilleure foi avec lui que l'Espagne : le traité fut bientôt conclu aux mêmes conditions qui avoient été réglées pour l'infante relativement à la religion.

Les principales de ces conditions étoient 1° que la princesse auroit le libre exercice de la religion catholique pour elle et pour sa maison ; 2° qu'elle disposeroit de l'éducation de ses enfants jusqu'à ce qu'ils eussent dix ans. Il étoit difficile que cette clause fût exécutée, et en effet elle ne le fut pas ; le prince de Galles, qui fut depuis le roi Charles II, eut dès sa plus tendre enfance des gouverneurs protestants. Les Anglois prétendent même que cette clause fut seulement énoncée par condescendance pour le pape, mais que par un traité secret avec la France, l'Angleterre en fut dispensée.

En faveur de ce mariage, Jacques promit aux Anglois catholiques une tolérance qu'il n'étoit pas tout-à-fait en son pouvoir de leur assurer.

C'étoit la quatrième fois depuis Guillaume-le-Conquérant qu'une princesse françoise devenoit reine

(1) « A peine puis-je dire qu'elle est à nous. » C'est ce qu'Ulysse dans Ovide, métamorph. l. 13, dit de la naissance et des aïeux illustres.

Nam genus et pravos et quæ non fecimus ipsi,
Vix ea nostra voco.

d'Angleterre. Aucun de ces quatre mariages ne fut heureux.

Le premier étoit celui d'Isabelle, fille de Philippe-le-Bel avec Édouard II; Édouard fut déposé, puis assassiné en prison et mourut dans des tourments affreux; sa coupable femme mourut prisonnière de son propre fils, sans qu'on pût ni la plaindre ni le condamner.

Le second mariage étoit celui d'Isabelle, fille de Charles VI avec Richard II; Richard fut encore déposé, puis assassiné en prison.

Si le mariage de Catherine, autre fille de Charles VI, avec Henri V fut plus heureux, ce ne fut pas pour la France; Henri V usurpa ce trône étranger sur Charles VII son beau-frère, et alluma une guerre également funeste à la France et à l'Angleterre.

Le quatrième mariage est celui dont nous allons voir les suites. Les noms de Charles Ier et de Henriette-Marie annoncent assez ce qu'il en faut attendre.

Jacques Ier ne le vit point célébrer, il mourut avant que les dispenses fussent arrivées. Sa nation le méprisa trop parcequ'il étoit sans dignité dans son extérieur et dans son esprit; il fut pour elle le *soliveau* de la fable, elle avoit eu ses *hydres* sous lesquels elle avoit tremblé; elle ne contestoit rien au barbare roi Henri VIII, qui faisoit marcher les bourreaux à l'appui de ses opinions, elle contestoit tout à Jacques Ier, qui ramenoit tout à la discussion, et qui le plus souvent ne cherchoit à établir ses droits que pour avoir le plaisir d'en faire le sacrifice à son peuple. Son aversion pour la guerre, sans avoir le mérite d'être philosophique, n'en fut pas moins utile à sa nation, qui, en jouissant des avantages d'un

commerce libre et de tous les bienfaits de la paix, avoit encore le plaisir de se moquer impunément du roi qui les lui procuroit (1), mais par ces plaisanteries mêmes contre un roi pacifique, elle méritoit des rois conquérants.

Jacques I[er] avoit eu un fils aîné, nommé Henri, mort le 12 novembre 1612, dans sa dix-neuvième année, qui par les inclinations militaires qu'il annonçoit, par sa bonne mine, par sa grace et son adresse à toute sorte d'exercices, sur-tout par la liberté qu'il prenoit de blâmer hautement l'humeur pacifique de son père, étoit l'idole de la nation et auroit pu en devenir le fléau. Jacques, qui l'aimoit moins que son second fils Charles, fut soupçonné de l'avoir fait empoisonner, mais c'est une calomnie si reconnue aujourd'hui qu'il seroit superflu de la réfuter.

Jacques avoit toute la douceur de sa mère, mêlée de quelques bizarreries de Darnley son père, mais sa figure ignoble et désagréable ne tenoit ni de l'un ni de l'autre ; ce fut peut-être là son plus grand défaut; son amour pour la paix s'appliquoit à tout, il vouloit proposer à toutes les puissances chrétiennes d'établir la tolérance civile, c'étoit étendre aux affaires de religion la paix perpétuelle de Henri IV. Cette idée n'étoit certainement pas d'un prince sans lumières; cependant

(1) On le représentoit, tantôt avec un fourreau sans épée, tantôt avec une épée tenante au fourreau, et que plusieurs personnes s'efforçoient en vain de tirer. On disoit que l'Europe armoit puissamment en faveur de l'électeur palatin; que le roi de Danemarck lui fournissoit cent mille harengs salés, les Hollandois cent mille tinettes de beurre, et le roi d'Angleterre cent mille ambassadeurs.

Jacques étoit en général plus savant qu'habile, c'étoit plutôt un docteur qu'un roi; il fit ou fit faire pour la défense de la prérogative royale des discours et des livres que son peuple ne lui permit pas toujours de publier; on a de lui divers ouvrages, entre autres un commentaire sur l'Apocalypse, tribut que tout théologien s'est cru long-temps obligé de payer; Jacques, en qualité de théologien protestant, y prouve que le pape est l'antechrist, et il n'en avoit pas plus d'éloignement pour le pape.

Il fut l'auteur d'un ouvrage plus sensé, intitulé : *Les amusements*, où il prouve, contre la rigidité puritaine, que le peuple peut, sans péché, se permettre quelques amusements, le dimanche, après le service divin.

Il eut trop de favoris, et leur fit trop de bien, mais ce qu'il leur donna, il le prit sur lui-même, et non sur son peuple; il se réduisit à l'indigence pour satisfaire leur avidité sans fouler ses sujets.

Sous un roi tel que Jacques I[er] une nation ne fait point la loi à ses voisins; elle n'est ni redoutée ni respectée peut-être, elle est libre, riche et heureuse; mais les peuples ne savent pas toujours sentir leur bonheur (1) ni connoître leurs intérêts. Ils ont la vanité des particuliers, ils aiment mieux jouir moins et paroître davantage.

(1) *Sed magis*
Pugnas et exactos tyrannos,
Densum humeris bibit aure vulgus.
Horat. od. 13e du liv. 2.

« Le peuple se presse sur-tout pour entendre le récit des combats « et l'expulsion des rois. »

CHAPITRE IX.

Charles Ier en Angleterre, et encore Louis XIII en France.

(Depuis l'an 1625 jusqu'à l'an 1643.)

Le mariage de Charles Ier avec une princesse françoise, loin de fortifier la ligue catholique de l'Europe, fut favorable au contraire à la ligue protestante; Jacques Ier, à qui le duc de Buckingham avoit inspiré son ressentiment contre le comte d'Olivarès et contre l'Espagne, avoit, un peu avant sa mort, proposé à Louis XIII de s'unir avec lui contre la maison d'Autriche; Louis XIII avoit accueilli cette demande avec tout l'empressement de quelqu'un qu'on prévient sur une proposition qu'il vouloit faire. En effet on avoit encore changé de système politique en France; l'alliance espagnole étoit abandonnée, et la rivalité des maisons de France et d'Autriche s'étoit ranimée, malgré les nœuds qui les unissoient; un ministre absolu le vouloit ainsi, la rivalité n'étoit point entre les souverains des deux nations, mais entre leurs ministres; c'étoient Richelieu et Olivarès (1) qui étoient rivaux, non Louis XIII et Philippe IV.

(1) On lit dans Balzac, que le cardinal de Richelieu ayant écrit au comte d'Olivarès : « Votre très humble et bien affectionné serviteur »,

Richelieu, après avoir été successivement créature du maréchal d'Ancre et du connétable de Luynes, mais sur-tout de la reine mère Marie de Médicis, après avoir vu passer comme une ombre le crédit précaire et borné des Silleris, des Mangot, des du Vair, des de Vic, du cardinal de Gondy, du comte de Schomberg, du cardinal de La Rochefoucauld, du duc de La Vieuville etc., avoit su enfin fixer la faveur et donner du poids à l'autorité royale, qu'il concentroit tout entière dans son ministère. Il avoit repris l'ancien système politique suivi autrefois par François Ier et par Henri II, celui d'abaisser la maison d'Autriche et d'exterminer en France le parti protestant, système qui paroît d'abord contradictoire dans ses deux branches. « Accordez-moi ces feux « avec cette protection [a] », disoit Brantôme, en parlant des feux qu'on allumoit en France contre les protestants et de la protection que François Ier accordoit aux protestants d'Allemagne. Le système de la ligue, qui, en réduisant toute la politique à la religion, rassembloit sous les mêmes drapeaux les catholiques de tout pays, et forçoit par la même raison les protestants de tout pays à s'unir pour faire contrepoids, étoit plus conséquent, mais il avoit bien d'autres inconvénients. L'ancien système que reprenoit Richelieu, malgré ses inconséquences apparentes, tenoit à deux principes raisonnables, équilibre au-dehors, unité de puissance au-dedans. Les protestants formoient une puissance dans l'État, où il ne doit point y avoir d'autre puissance que

le comte d'Olivarès ne le lui pardonna jamais, et que ce mot, *bien affectionné*, coûta la vie à deux cent mille hommes.

[a] Brantôme, art. François Ier.

celle de l'État, et la maison d'Autriche paroissoit tendre à devenir au-dehors la seule puissance, ce qui menaçoit la liberté de toutes les autres.

Observons que le projet d'abattre les protestants en France étoit plus raisonnable du temps de Louis XIII qu'il ne l'avoit été du temps de François Ier et de Henri II; parceque, sous Louis XIII, ils formoient réellement une puissance, au lieu que, sous François Ier et sous Henri II, ce n'étoit qu'une secte qu'on pouvoit éteindre par un mélange adroit de mépris et de douceur, et qu'on en forma une puissance par les moyens mêmes qu'on prit pour la détruire, c'est-à-dire par la persécution.

Mais, du temps même de Louis XIII, n'auroit-il pas mieux valu s'en tenir à ces tempéraments doux, à ces voies de modération qui avoient si bien réussi à Henri IV? Sans doute. Mais Richelieu employoit les moyens assortis à son caractère; d'ailleurs la foiblesse et les inconséquences du gouvernement de Marie de Médicis et des gouvernements suivants avoient rendu les huguenots plus entreprenants, plus mutins, la force étoit devenue plus nécessaire à leur égard; le projet de les réduire rentroit dans la politique qui avoit autrefois armé Louis le Gros et saint Louis contre une noblesse indépendante et indocile; aussi le projet d'abattre la noblesse faisoit-il parti du système de Richelieu.

Quant à la politique extérieure d'abaisser la maison d'Autriche, c'étoit le renouvellement de la rivalité de la France et de l'Autriche. Louis XIII faisoit par système ce que Louis XI et François Ier avoient fait par passion, c'est-à-dire, Louis XI par sa haine pour Charles le Téméraire et pour Maximilien, gendre de Charles,

et François Ier par sa haine non moins violente pour Charles-Quint. L'idée même d'armer les puissances du nord contre la maison d'Autriche n'avoit rien de nouveau, cette politique avoit été mise en œuvre par François Ier; il s'étoit allié avec le Danemarck et avec la Suède, mois Gustave Vasa n'avoit pas fait contre la maison d'Autriche, du temps de Francois Ier, tout ce que fit Gustave-Adolphe, appelé par Richelieu. François Ier et Henri II avoient suppléé aux foibles efforts de la Suède par leur alliance avec les Turcs, moyen qui paroît avoir été un peu négligé sous Louis XIII.

Il ne l'avoit point été sous Henri IV, témoin le traité conclu en 1604 entre ce prince et le sultan Achmet par l'ambassadeur de Bréves. Il paroît même que la considération dont les Anglois jouissoient à la Porte, du temps de la reine Élisabeth, avoit passé tout entière aux François. On peut en juger par l'article IV de ce traité qui porte que tous les peuples commerçants de l'Europe, y compris les Anglois, pourront commercer librement avec la Porte sous la bannière et protection de la France, et sous l'obéissance des consuls françois. Ainsi, relativement aux affaires de la Turquie, la France étoit alors la protectrice de la chrétienté entière et même de l'Angleterre sa rivale; cet avantage s'affoiblit sous Louis XIII.

Le système introduit par la ligue et par les guerres de religion confondoit les intérêts politiques avec les intérêts religieux; et ce système avoit été repris et suivi sous Marie de Médicis : par le renouvellement de l'ancien système sous le cardinal de Richelieu, on distin-

guoit ces intérêts, et on redonnoit aux intérêts politiques leur ancienne influence.

Au reste, la nouvelle alliance de la France et de l'Angleterre contre la maison d'Autriche ne produisit pas de grands effets. L'Angleterre avoit promis à la France six vaisseaux qui devoient être employés contre les Génois, alliés des Autrichiens; leur destination fut changée, Louis XIII voulut les employer contre la Rochelle, qu'il méditoit dès-lors d'enlever aux protestants; les Anglois étoient encore très attachés aux intérêts de leur religion, ils refusèrent de servir contre leurs frères protestants et retournèrent en Angleterre; Charles I[er], fidèle observateur de sa parole, les renvoya en France, ils désertèrent tous.

On tenta sur Cadix une entreprise [a], qui manqua par l'inexpérience des chefs et par l'intempérance des soldats.

L'Angleterre et la France se brouillèrent bientôt, moitié pour les intérêts des protestants, moitié par la rivalité qui s'éleva entre Richelieu et Buckingham.

Richelieu, fait pour glacer l'amour par sa sévérité, pour l'effrayer par sa violence, aspiroit cependant à plaire. Il osa, dit-on, porter ses vœux jusqu'à la reine Anne d'Autriche, dont le foible crédit sur l'esprit de son foible mari avoit besoin de s'étayer de celui du cardinal; et il la persécuta dans la suite parcequ'elle ne l'avoit pu l'aimer. Buckingham vint en France chercher la princesse Henriette, il devint aussi amoureux de la reine Anne; on a prétendu qu'il avoit été plus heureux, du moins cet homme brillant et avantageux ne négligea rien pour le faire croire; « cet attachement de l'ame,

[a] Ann. 1626.

« qui couvre tant de dangers sous une délicieuse sur-« face, semble avoir été souffert par la reine », dit M. Hume; et c'est en effet ce qui résulte du récit de madame de Motteville, à qui la reine avoit laissé voir toutes les affections de son ame. Je repondrois bien au roi de votre vertu, mais non pas de votre cruauté, disoit la princesse de Conty (1) à la reine, après une conversation que Buckingham venoit d'avoir avec cette reine, en présence de la princesse. Mais si la reine se bornoit à l'attachement de l'ame, Buckingham ne savoit pas toujours commander à ses transports; on sait même qu'il osa être entreprenant, et que s'étant trouvé un moment à l'écart avec Anne d'Autriche, à Amiens, où elle étoit allée avec la reine mère conduire la reine d'Angleterre, il l'obligea de rappeler sa suite [a]. On dissimula ou l'on déguisa cette insolence d'un ambassadeur qui étoit en France pour un sujet agréable, et qui étoit agréable lui-même; mais Richelieu s'en souvint.

Buckingham, de retour à Londres, brouilla l'Angleterre avec la France, comme il l'avoit brouillée avec l'Espagne, et Richelieu devint le rival de Buckingham dans la politique, parcequ'il l'avoit été dans ses amours; il eut à combattre à-la-fois Buckingham et Olivarès.

La guerre étoit alors fort animée en France contre

(1) Cette princesse de Conty étoit fille du duc de Guise, tué à Blois. Le prince de Conty son mari, frère de Henri I[er], prince de Condé, étoit sourd et muet; elle épousa depuis secrètement le maréchal de Bassompière, et mourut de douleur, lorsqu'il fut mis à la Bastille en 1631. C'est à elle qu'on attribue l'ouvrage intitulé : *Les amours du grand Alcandre.*

[a] Mém. de madame de Motteville, t. 1, p. 16, et suiv. Mém. de la Porte, p. 22 et suiv.

les protestants; Soubise, frère du duc de Rohan, vint à Londres demander du secours. Par une violation coupable des conventions du mariage de Charles I[er] avec Henriette-Marie, on commença par renvoyer les chapelains et les domestiques catholiques de cette reine; Soubise obtint le secours qu'il demandoit, Buckingham voulut le conduire lui-même; ne pouvant plus revenir en France comme ambassadeur (car Richelieu, instruit qu'il étoit retourné secrètement, et que s'étant présenté chez la reine, il avoit été congédié avec un reproche qui annonçoit, dit M. Hume, moins de colère (1) que de bonté, lui avoit fait interdire tout voyage en France, à quelque titre que ce pût être), il voulut y rentrer en ennemi, en vainqueur, pour déposer ensuite ses lauriers aux pieds de sa souveraine; c'étoit là toute sa politique.

(1) Il ne fut congédié qu'après avoir été admis, qu'après avoir exprimé sa passion par des discours et des transports que la comtesse de Lannoy, dame d'honneur de la reine, fut obligée de réprimer. La reine étoit au lit, la comtesse de Lannoy étoit assise au chevet, Buckingham baisoit le drap et les couvertures avec toute l'ivresse, tout le délire de l'amour; son langage étoit assorti à ces mouvements. La comtesse de Lannoy lui dit d'un ton sévère que ce n'étoit pas là l'usage de France; « un étranger amoureux, répondit-« il, ne peut s'assujettir à vos usages. » La reine crut devoir paroître offensée et le renvoya. Cette scène éclata; plusieurs domestiques de la reine furent exilés pour avoir favorisé cette entrevue, entre autres Putanges, son écuyer, dont la conduite dans l'affaire d'Amiens avoit déja fait naître quelques soupçons. Le duc de Buckingham, lorsqu'il reçut la défense de revenir en France, s'écria : « Je ne reçois de loi que « de l'amour, je la reverrai malgré eux, malgré elle et malgré moi », et il porta du secours aux Rochelois. Madame de Motteville insinue que la reine et la duchesse de Chevreuse sa confidente, qui aimoit le lord Hollandt, ami de Buckingham, se permettoient de faire des vœux pour la flotte angloise.

Il alla descendre à la Rochelle; mais un défaut de concert entre Soubise et les Rochelois empêcha que ce secours ne fût reçu dans la ville; le nom des Anglois fut suspect, on craignit que Soubise ne fût convenu avec eux de leur livrer la Rochelle; Buckingham, obligé d'employer ailleurs son armement, fit une descente dans l'île de Rhé; cette expédition ne réussit pas mieux que n'avoit réussi celle de Cadix; les Anglois furent repoussés avec une perte considérable, et le duc de Buckingham, par cette entreprise mal concertée et mal exécutée, acheva de perdre l'estime et la faveur de sa nation. Le parlement le traita en ennemi public et le poursuivit comme auteur de toutes les injustices que les Anglois aimoient alors à reprocher au gouvernement. Pour toute réponse, le duc de Buckingham se disposoit à aller prendre sa revanche en France; les Rochelois, pressés par les armes de Louis XIII, réclamoient d'eux-mêmes le secours qu'ils avoient refusé; Buckingham étoit à Portsmouth, où il préparoit le nouvel armement qu'il alloit conduire en France. A une conférence qu'il eut avec Soubise et quelques gentilshommes françois, les spectateurs crurent apercevoir qu'on mettoit de part et d'autre un peu de chaleur dans la dispute, et que les François sur-tout gesticuloient encore plus qu'à l'ordinaire. Le duc les quitta; lorsqu'il passoit dans une chambre voisine, un homme qui se cachoit le visage lui donne un coup de couteau et laisse le couteau dans la plaie, le duc l'arrache et le jette, en s'écriant: *Le vilain m'a tué;* il tombe mort sur le plancher (1); on crut d'abord que ce funeste

(1) On a remarqué comme une singularité que le duc de Buckingham ait été le favori de deux rois consécutifs. Cette singularité

accident étoit une suite de la conférence qu'il venoit d'avoir avec les François; mais on trouva par terre un chapeau dans lequel étoient écrits, comme des termes sacramentels, quelques mots d'une remontrance du parlement, qui déclaroient Buckingham ennemi public; un homme que son maintien suspect fit arrêter reconnut le chapeau pour être le sien et le coup pour être de lui; c'étoit un gentilhomme anglois, nommé Felton, homme atrabilaire et enflammé de ce fanatisme parlementaire qui devenoit alors la maladie angloise.

On accusa le cardinal de Richelieu de la mort de Buckingham, parcequ'ils avoient été riveaux, et parcequ'on attribuoit à Richelieu tous les crimes politiques qui se commettoient dans l'Europe et même ceux qui ne se commettoient pas; il fut soupçonné aussi d'avoir fait tuer à la bataille de Lutzen [a] Gustave son allié, par-

avoit été bien plus remarquable dans le fameux Guillaume Pawlet, marquis de Winchester, grand trésorier d'Angleterre, qui conserva sa faveur pendant quatre règnes, sous deux rois et sous deux reines, dans les temps les plus difficiles et à travers les révolutions les plus contradictoires; ces quatre règnes étoient ceux de Henri VIII, d'Édouard VI, de Marie et d'Élisabeth. Par une suite du même bonheur ou par l'effet du même caractère, il vécut quatre-vingt-dix-sept ans et vit jusqu'à cent trois enfants nés de lui. On lui demandoit comment il avoit fait pour fixer la fortune à la cour. « C'est, dit-il, que la na« ture m'a fait de bois de saule, et non de bois de chêne. » Très humble serviteur des évènements, disoit un autre Anglois. Toujours ami et même un peu parent de l'homme en faveur, a dit un François. Alcibiade étoit populaire dans Athènes, magnifique en Perse, frugal à Sparte, buveur en Thrace; cette souplesse qui fit le succès du marquis de Winchester, n'avoit pas fait le bonheur d'Alcibiade, banni par ses concitoyens, tué par les étrangers, chez lesquels il s'étoit réfugié.

[a] Ann. 1632.

ceque ce conquérant se rendoit plus redoutable qu'il ne convenoit aux intérêts de la France.

Malgré la mort de Buckingham, l'armement partit pour la Rochelle; mais il trouva le port fermé par cette fameuse digue que Richelieu avoit fait construire, et qui força enfin la Rochelle de se rendre à la vue des Anglois.

Le système politique ayant repris la place du système religieux, il en naquit des combinaisons nouvelles; les alliances ne furent plus réglées par les opinions, mais par les intérêts, et l'Espagne, moins ennemie du rit protestant que du cardinal de Richelieu, fournit des secours aux huguenots pendant le siége de la Rochelle. Aussi le cardinal de Richelieu se vantoit-il d'avoir pris la Rochelle malgré trois rois : le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, et sur-tout, ajoutoit-il, le roi de France, parceque Louis XIII, par ses irrésolutions et par l'effet des cabales qui agitoient sa cour, étoit quelquefois celui qui mettoit le plus d'obstacle aux opérations d'un ministre qu'il respectoit plus qu'il ne l'aimoit. Ce siège de la Rochelle est l'événement le plus mémorable du régne de Louis XIII et du ministère de Richelieu. Les François, tant les assiégeants que les assiégés, y signalèrent sur-tout une constance qui ne passe pas pour leur être aussi familière que la valeur; ils s'y montrèrent supérieurs de tout point aux Anglois.

Il faut compter parmi les expéditions de ce siége celles qui se firent à l'occasion de ce même siége dans les îles de Rhé et d'Oléron, lorsque les Anglois tentèrent de s'y établir pour être à portée de secourir la Rochelle. Ils ne purent descendre dans l'île d'Oléron. Plus

heureux, pour un moment, dans l'île de Rhé, ils investirent le fort de Saint-Martin, où les François, commandés par Thoiras, qui fut dans la suite maréchal de France, firent une vigoureuse résistance; l'eau douce vint à manquer aux assiégés; la famine se fit sentir dans le fort; les passages, étroitement gardés, ôtoient à Thoiras les moyens d'instruire la cour de l'extrémité où il étoit réduit. Trois soldats du régiment de Champagne offrent de passer à la nage le bras de mer de deux lieues d'étendue, qui sépare l'île de Rhé du continent. Le premier se noya; le second, épuisé de fatigue, se rendit aux Anglois, qui, après avoir été les témoins de son courage, eurent la barbarie honteuse de le massacrer; le troisième, long-temps poursuivi par une barque angloise, exposé à un feu continuel toutes les fois qu'il élevoit la tête au-dessus de l'eau pour respirer, plus cruellement tourmenté par les morsures des poissons, toutes les fois qu'il plongeoit pour échapper à la mousqueterie, couvert de plaies et soutenu par son seul courage, atteignit enfin la terre, à travers tant de fatigues, de douleurs et de périls.

Aussitôt qu'on fut instruit, par son récit, de l'état où étoient les François assiégés dans le fort de Saint-Martin, on chargea de troupes vingt-quatre pinasses, espèce de barques qui vont à rames et à voiles; on choisit pour commander ce secours César de Choiseul, qui avoit déja contribué à empêcher le débarquement des Anglois dans l'île d'Oléron, et qui fut dans la suite ce célèbre maréchal Duplessis-Praslin, une fois vainqueur de Turenne. Praslin étoit retenu au lit par la fièvre lorsqu'il reçut l'ordre de partir : il partit.

Les vents contraires l'arrêtèrent deux jours à l'île d'Est, et sa maladie continuoit. Le cardinal de Richelieu lui envoya dire qu'il pouvoit revenir à terre; mais le vent ayant changé, Praslin trouva le moyen de pénétrer dans l'île de Rhé à travers la flotte angloise. Il falloit, en trompant de nouveau la vigilance des Anglois, faire savoir cet heureux succès au roi, qui en attendoit la nouvelle avec d'autant plus d'impatience qu'il n'osoit l'espérer. Morand, gentilhomme normand, attaché au comte de Praslin, se chargea de cette périlleuse commission, et l'exécuta heureusement. Le roi, aussitôt qu'il le vit, lui dit d'un ton inquiet et chagrin : « Eh « bien! Morand, le comte Duplessis n'a pu passer dans « l'île de Rhé! » — « Voilà, sire, répondit Morand, une « lettre par laquelle il rend compte à votre majesté de « tout ce qui s'est passé. » Dès que le roi eut lu les premiers mots de la lettre, il se jeta aux pieds d'un crucifix pour rendre graces à Dieu, et, courant à son secrétaire, il écrivit sur-le-champ au comte pour le féliciter.

Le comte de Praslin avoit aussi écrit au cardinal : « Vous avez bien voulu m'exhorter de regagner la terre « pour m'y rétablir; j'ai jugé que l'air le plus favorable « à ma santé seroit celui du fort de la Prée, dans l'île de « Rhé, et c'est là que j'attends les ordres de votre émi« nence. » Le cardinal, qui sentoit dans autrui tout le prix de l'héroïsme qu'il avoit dans son ame, lui fit une réponse pleine d'éloges, et Praslin se crut récompensé. Il défit les Anglois devant le fort de la Prée; Thoiras les chassa de l'île de Rhé, et Praslin les battit encore dans la retraite.

Cependant le courage forcené des Rochelois résistoit

à ce courage fidèle des catholiques ; les premiers avoient forcé un d'entre eux, nommé Jean Guiton, d'accepter la place de maire de leur ville. Vaincu par l'importunité, cet homme, auquel il n'a manqué qu'une cause légitime pour égaler la gloire de ce fameux maire de Calais, Eustache de Saint-Pierre, cet homme prend un poignard, et dit à ses concitoyens : « Je serai maire, « puisque vous le voulez ; mais je ne le serai qu'à con- « dition que vous m'autoriserez tous à plonger ce poi- « gnard dans le sein du premier qui parlera de se ren- « dre. Je demande qu'on en use de même à mon égard, « si jamais je propose de capituler, et j'exige que ce « poignard reste pour cet usage sur la table du lieu où « nous nous assemblons. » Tout le monde entra pour lors dans ses sentiments ; mais lorsque la famine eut presque entièrement dépeuplé la ville, il fallut bien céder au sort et parler de se rendre : Guiton seul étoit inflexible, et rappeloit les engagements qu'il avoit fait prendre ; la Rochelle, lui disoit-on, n'a plus de défenseurs : « Eh ! ne suffit-il pas, répondoit Guiton, qu'il y « reste un seul habitant pour en fermer la porte à nos « tyrans ? » Tels étoient les ennemis qu'on avoit eus à combattre ; c'est de cet enthousiasme de religion et de liberté qu'avoit triomphé Richelieu.

Il avoit fallu aussi qu'il triomphât des éléments : l'ouvrage construit d'abord par Pompée Targon, ingénieur italien, avoit été renversé par la mer ; une autre digue, d'environ quatre mille sept cents pieds de long, que Richelieu fit construire ensuite, fut encore détruite par les vents ; enfin, la digue que deux ingénieurs fran-

çois, Meteseau et Tiriau, construisirent, résista aux vents et aux vagues.

Alexandre lui avoit donné, devant Tyr, l'exemple d'une pareille opération et d'une pareille constance [a]. Richelieu, en faisant recommencer la digue, dirigeoit, dit-on, son Quinte-Curce à la main, les travaux des ingénieurs, et apprenoit sur-tout d'Alexandre à n'être point rebuté par les difficultés. La belle description de la digue de Tyr servit beaucoup pour la construction de celle de la Rochelle; mais Richelieu, entouré d'obstacles qu'Alexandre n'avoit pas connus, et que suscitoient chaque jour les divisions des chefs, la haine des grands, l'envie des courtisans, se permit, dit-on, un stratagème dont Alexandre ne lui avoit pas donné l'exemple. Pour se donner le temps de faire construire sa digue, il profita contre Buckingham de cet amour même que la reine Anne avoit su lui inspirer. On exigea que la reine écrivît à son amant, et qu'elle le priât de différer l'embarquement qu'il projetoit. Buckingham sacrifia son devoir et sa gloire à ce chimérique amour : il obéit à la souveraine de son cœur; et lorsqu'enfin, honteux de sa foiblesse et pressé par les instances des Rochelois, il voulut partir, lorsqu'au moment du départ il fut tué, lorsque, malgré sa mort, la flotte arriva devant la Rochelle, la digue étoit construite, et le port fermé.

Les jeunes rois, sous le nom desquels étoient alors gouvernées ces trois grandes monarchies, la France, l'Espagne et l'Angleterre, auroient vraisemblablement vécu en paix; Louis XIII et Philippe IV par indolence,

[a] Quinte-Curce, l. 5.

Charles I[er] par modération ; mais ils avoient, dit M. Hume, résigné le gouvernement de leurs personnes et de leurs empires à des ministres turbulents, et ils faisoient la guerre. Dans les guerres ordinaires, la haine ou l'intérêt réunit certaines puissances contre d'autres ; on ne voyoit rien de semblable dans celle-ci ; on n'avoit, de toute part, que des ennemis et point d'alliés ; chacun des trois peuples et des trois monarques étoit l'ennemi des deux autres, c'est que la guerre tenoit uniquement à la haine des ministres, et que chacun des trois ministres haïssoit les deux autres. Cependant comme la guerre civile qui se faisoit en France étoit une guerre de religion, et qu'il s'agissoit d'abattre les protestants, l'Espagne crut devoir envoyer une flotte devant la Rochelle ; mais cette flotte ne fit que paroître, et retourna dans ses ports, sous prétexte que Louis XIII n'avoit pas voulu accorder à l'amiral espagnol la permission de se couvrir en sa présence. Quoique ces misérables disputes de cérémonial et d'étiquette soient en possession de balancer les plus grands intérêts et d'influer sur les plus importantes affaires, il paroît qu'en cette occasion l'étiquette n'avoit pas seule causé la défection de la flotte espagnole. L'Espagne étoit depuis long-temps aigrie par la guerre de la Valteline, et les nouveaux différents au sujet de la succession de Mantoue ajoutoient encore à ces dispositions ennemies.

Charles I[er], devenu roi par la mort de Buckingham, se hâta de faire la paix avec la France et avec l'Espagne, pour n'avoir plus de guerre que contre ses indociles sujets ; cette guerre n'étoit que défensive de sa part : il étoit attaqué avec toute la violence du fanatisme. La

nation se vengeoit sur lui du despotisme de Henri VIII, de la reine Marie et de la reine Élisabeth : il ne lui étoit pas même permis de donner, dans son royaume, un asile à sa belle-mère. Marie de Médicis, chassée de France par les violences du cardinal de Richelieu, s'étoit d'abord retirée dans les Pays-Bas espagnols : la France étoit alors en guerre avec l'Espagne ; mais comme il faut bien qu'enfin la guerre finisse, Richelieu craignoit que, quand la paix viendroit à se faire, Philippe IV ne se crût obligé par honneur à faire du rétablissement de sa belle-mère, qui seroit actuellement dans les États d'Espagne, une des conditions de la paix ; les intrigues du cardinal ayant en conséquence chassé Marie des Pays-Bas, elle passa en Hollande, où le besoin qu'elle avoit du prince d'Orange, par les bienfaits duquel elle subsistoit, ne l'empêcha pas de refuser obstinément le baiser à la princesse, sa femme : elle s'embarqua pour l'Angleterre, où Charles Ier et Henriette-Marie la reçurent avec toute la tendresse due à une mère malheureuse et avec toute la magnificence que pouvoit permettre la médiocrité de leur revenu ; il est à remarquer cependant que Charles Ier ne fit aucune demande au parlement pour cette augmentation de dépense, pendant trois ans qu'elle dura ; il jugea que c'étoit à lui, non à ses peuples à supporter l'entretien de la maison de sa belle-mère. Cette retraite de Marie de Médicis en Angleterre donna de nouvelles inquiétudes au cardinal ; il craignit (car la politique malfaisante a toujours à craindre) que Marie n'engageât Charles Ier à prendre parti pour l'Espagne contre la France : il craignit les négociations que l'Angleterre alloit entamer pour réconcilier Marie avec

le roi son fils; il ne redoutoit rien tant que cette réconciliation, dont il auroit pu être la victime. Voilà pourquoi il ne pouvoit souffrir que Marie restât chez aucun prince puissant et capable ou de s'armer pour elle ou d'exiger son retour: il vouloit qu'elle se retirât à Florence, auprès du grand duc de Toscane, qui pourroit bien importuner la France de ses impuissantes sollicitations en faveur de Marie, mais qui ne seroit jamais en état de rien exiger; il avoit défendu au président de Belliévre, ambassadeur de France à Londres, d'aller chez Marie et d'avoir aucun entretien avec elle : en conséquence Belliévre l'évitoit par-tout; mais enfin, Charles et Henriette, n'ayant pu refuser à leur mère de lui ménager une entrevue avec cet ambassadeur, Henriette le retint dans sa galerie, où étoit Marie, et, lui fermant le passage lorsqu'il voulut se retirer, l'obligea d'écouter cette princesse. Belliévre alla au-devant de ce qu'elle pouvoit lui dire. « Madame, lui dit-il, je ne puis me « charger d'aucune négociation pour V. M. N'importe, « dit la reine, je vous prie de m'entendre; on ne vous a « pas du moins défendu d'écouter ce que je vous dirois « et d'en rendre compte. Je sais que les ambassadeurs « sont obligés de mander à leurs maîtres tout ce qu'on « leur communique, ainsi je compte que vous me pro« curerez une réponse. » L'ambassadeur l'écouta tant qu'elle voulut parler, sans l'interrompre et sans lui répondre. En prenant congé d'elle, il dit au roi et à la reine d'Angleterre : « Ce qu'on exige de moi excéde mes « pouvoirs »; cependant il manda exactement au roi et au cardinal tout ce que Marie lui avoit dit: et Marie, comme elle l'avoit prévu, reçut une réponse, mais une

réponse qui lui ôta toute espérance. Cependant Charles et Henriette ne se rebutèrent pas, et suivirent toujours en France les négociations pour le retour de Marie; mais Richelieu, par ses intrigues en Angleterre, souleva contre elle les communes, qui, ayant entraîné les lords, forcèrent le roi à renvoyer sa belle-mère : le prétexte ou le motif du parlement fut que le peuple voyoit avec peine les prêtres catholiques et les actes de catholicisme se multiplier en Angleterre; en effet la populace avoit insulté quelques uns des aumôniers ou chapelains de Marie de Médicis. Cette reine infortunée alla mourir à Cologne : Charles Ier avoit tant d'autres démêlés avec son parlement, qu'il ne crut pas devoir l'irriter par trop de résistance sur cet article, et Marie de Médicis elle-même dut quitter sans peine un pays où elle voyoit tant d'orages s'élever.

Les disputes de Jacques Ier sur la prérogative royale avoient eu l'inconvénient de tendre à ériger en principe ce qui n'ayant été jusque-là qu'en pratique, pouvoit selon les conjonctures, passer pour droit ou pour abus; mais sous Jacques Ier aucun débat n'excitoit d'irritation, parcequ'on avoit avec ce prince la ressource de le braver et de le railler; Charles Ier n'étoit pas un roi avec lequel la même ressource pût avoir lieu; il avoit des qualités qui inspiroient l'estime et une dignité dans le caractère qui forçoit au respect; il n'avoit aucnn vice : on ne pouvoit reprocher aucun tort réel à son administration; il étoit naturellement bon et juste, et ne manquoit ni de prudence ni de fermeté; mais il se trouva toujours dans des conjonctures forcées, où les régles communes étoient en défaut et où

il étoit impossible à la raison d'indiquer le meilleur parti. Qu'on ne s'étonne pas de trouver quelquefois sa conduite flottante et sa marche incertaine, et qu'avant de le condamner on examine ce qu'on auroit fait à sa place en chaque conjoncture. Falloit-il de la condescendance, il en a souvent usé. Falloit-il des actes d'autorité, il s'en est souvent permis. Falloit-il placer autrement l'indulgence et la fermeté, qui pourra fixer ces convenances fugitives et arbitraires du moment? Lorsque Charles étoit parvenu au trône, on étoit en guerre avec l'Espagne : il convoque un parlement et demande les secours nécessaires ; mais la marche constante des parlements, pendant tout ce régne, fut de vouloir toujours commencer par prendre en considération ce qu'ils appeloient *les griefs de la nation :* par conséquent ils laissoient le roi sans secours ; le roi, pour s'en procurer, étoit obligé de recourir aux voies de fait : les esprits s'aigrissoient, le roi cherchoit à les adoucir : il s'avançoit, il reculoit, s'avançoit encore, revenoit sur ses pas et perdoit toujours plus de terrain; tout se tournoit contre lui, une destinée invincible l'entraînoit ; s'il convoquoit des parlements, il étoit outragé et persécuté dans la personne de ses amis, en attendant que le renversement de l'ordre et le délire de la révolte allassent jusqu'à proscrire sa tête ; s'il risquoit quelques coups d'autorité, il devenoit odieux : c'étoit un tyran ; s'il les réparoit ou les adoucissoit, il étoit foible : l'insolence s'enhardissoit, l'effervescence des communes redoubloit ; s'il essayoit de se passer des parlements, il violoit toutes les lois, il changeoit la constitution.

L'Espagne et la France, pendant la guerre qu'elles avoient eue successivement avec l'Angleterre, au milieu de ces troubles, étoient restées sur la défensive : elles avoient laissé fermenter ce levain intérieur, et s'étoient bien gardées de risquer des hostilités imprudentes qui, par la nécessité de les repousser, auroient pu rapprocher l'un de l'autre le roi et la nation. L'événement prouva que cette inaction étoit d'une bonne et saine politique, et qu'on pouvoit se reposer sur l'Angleterre du soin de sa ruine. En effet, aux remontrances, aux réclamations, aux pétitions, aux harangues éloquemment séditieuses des Pym, des Hambden, des Saint-Jean, des Vanes, des Hollis, etc. de tous ces précurseurs de Cromwel, succédèrent bientôt la révolte ouverte et la guerre civile. L'orage éclata d'abord du côté de l'Écosse. A qui encore imputera-t-on ces excès? Qui prononcera entre les épiscopaux et les presbytériens? Le roi avoit-il tort de vouloir établir une hiérarchie en Écosse, de vouloir donner de la décence et de la dignité au culte écossois? étoit-ce l'archevêque Laud (1) qui aimoit trop l'image des cérémonies catholiques ou les puritains qui haïssoient trop toute espéce de cérémonies? Le roi devoit-il souffrir toutes les folies du covenant? devoit-il se mettre à la tête des covenantaires (2), comme Henri III avoit voulu être le chef de la ligue en France?

(1) Archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre.

(2) Le covenant étoit originairement un acte de renonciation à la religion romaine; lorsque Charles I[er] voulut maintenir en Écosse l'épiscopat, et y établir la liturgie anglicane, les presbytériens, qui étoient devenus les plus forts, abolirent l'épiscopat, et joignirent à

Les Anglois auroient dû être favorables à la liturgie qu'on avoit voulu envoyer en Écosse, puisqu'elle étoit la leur pour le fond, et que, dans la forme, elle étoit l'ouvrage de leur primat; ils auroient dû soutenir la hiérarchie, puisqu'ils l'admettoient; mais au lieu d'attirer les Écossois à la secte des épiscopaux, ce furent eux qui furent attirés par les Écossois à la secte des presbytériens.

L'Angleterre chassa du parlement les évêques, qui, de tout temps, y avoient eu séance. Cet acte de puritanisme, le plus violent que le parlement se fût encore permis, fut soutenu par des attroupements et des mouvements, dans lesquels les mots de *Wighs* et de *Torris* furent employés pour la première fois comme des noms de parti. Quelques cavaliers (*Torry*) du parti du roi, ayant proposé de faire main basse sur ces têtes rondes (*Wigh*) de la populace attroupée : ces noms de *Wighs* et de *Torris* conservèrent depuis le sens injurieux qu'on leur avoit donné dans cette occasion. Bientôt on abolit l'épiscopat, même en Angleterre, et on y signa le covenant d'Écosse.

Covenantaires, liturgistes, presbytériens, épiscopaux, wighs, torris, parlementaires, royalistes, tout

ce qui formoit autrefois le covenant un serment de ne jamais admettre la nouvelle liturgie; ce fut dans ce serment que consista particulièrement ce covenant pour lequel toute l'Écosse s'enflamma du fanatisme le plus subit et le plus furieux. En un instant, tout fut covenantaire; une prophétesse nommée Michelson eut grande part à cette révolution; elle assuroit que le covenant avoit été ratifié dans les cieux, et elle ne parloit jamais de Jésus-Christ sans le nommer *Jésus-Covenantaire.*

étoit devenu secte dans la religion et dans l'État, et toutes ces sectes vinrent aboutir à celle des indépendants, et des aplanisseurs (1), comme pour prouver ce que Bossuet a si éloquemment établi à ce sujet même que l'autorité, une fois bravée en matière de religion, l'est bientôt ensuite en matière de gouvernement [a]; c'est ce qu'un nonce avoit dit habilement à François I[er] qui le menaçoit de se détacher de Rome. « Franchement, « sire, vous en seriez marri le premier; une nouvelle « religion mise parmi un peuple, ne demande après « que le changement du prince. Si le roi veut détruire « la monarchie, disoit Strozzi à l'amiral de Coligny, il « n'a pas de meilleur moyen que de changer de religion. »

Au milieu de ces troubles arriva le massacre d'Irlande, nouveau fruit de l'esprit de guerre, d'intolérance et de persécution, nouvelle horreur à mettre à côté de la conjuration des poudres et de la Saint-Barthélemi.

Observons seulement que la Saint-Barthélemi fut une violence du parti dominant et persécuteur contre le parti le plus foible, au lieu que la conjuration des poudres et le massacre d'Irlande furent des coups de désespoir du parti foible et opprimé. Les Irlandois catholiques ne pouvant plus supporter le joug des Anglois leurs tyrans, résolurent de les exterminer ou de les chasser de leur île. Il y en eut quarante mille d'égorgés; la peinture que font les historiens des maux

(1) *Levellers* ou aplanisseurs, subdivision de la secte des indépendants. C'étoient des fanatiques qui soutenoient qu'il ne devoit y avoir aucune inégalité parmi les hommes, que tout devoit être de niveau, *planum*.

[a] Bossuet, oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

que souffrirent dans leur abandon universel ceux qui purent échapper au massacre fait frémir d'horreur et d'effroi. On accusa le cardinal de Richelieu d'avoir excité les Irlandois à ce coup affreux et de leur avoir promis la protection de la France.

Ce massacre étoit pour Charles Ier et pour le parlement d'Angleterre une raison bien forte de suspendre leurs querelles, et l'on doit à Charles le témoignage qu'il n'épargna ni exhortations ni sacrifices pour y parvenir : il redoubla de condescendance pour le parlement, et demanda que son peuple, par une juste contribution, le mît en état de punir et de soumettre les Irlandois ; mais le parlement infectoit tout du poison de la révolte et de la haine. Si le roi demandoit des secours, c'étoit, disoit-on, pour les employer contre le parlement et non contre l'Irlande ; s'il paroissoit se détacher du projet de la guerre d'Irlande, par l'impuissance de la faire, il sacrifioit la cause de la religion, de la patrie, de l'humanité ; il falloit toujours que le roi fût coupable ; ce n'étoit ni à l'Écosse ni à l'Irlande qu'en vouloit le parlement anglois, c'étoit à la royauté ; il la pressoit avec une violence terrible, il ne la laissoit pas respirer : une usurpation appeloit une usurpation nouvelle, un outrage étoit un degré de plus pour un outrage plus fort : il arrachoit jusqu'aux dernières racines de la prérogative royale. Dans ces débats tout le despotisme est du côté de la république, toute l'oppression du côté de la monarchie.

La moralité historique non plus que la moralité dramatique ne montre pas toujours le crime puni et la vertu triomphante, mais elle flétrit le crime heureux

et fait chérir l'innocence opprimée. Qu'on lise dans l'historien anglois, le plus républicain, le plus ombrageux sur la liberté, l'histoire de ces horribles discordes, tout l'intérêt est pour Charles I[er], toute la haine pour ses oppresseurs; ces violences parlementaires sont une leçon contre la révolte, comme les cruautés de Tibère et de Néron en sont une contre la tyrannie.

Après avoir défendu la royauté expirante par la patience, par la douceur, par la raison, Charles I[er], forcé de la défendre par les armes, montra beaucoup de valeur et de conduite; mais il étoit marqué, plus qu'aucun autre prince de sa race, du sceau des Stuarts: il falloit qu'il fût infortuné. Après cette vicissitude de succès et de revers, qui compose l'histoire uniforme de toutes les guerres, il fut obligé de céder au fatal ascendant de ce Cromwel (1), né pour sa ruine, et qui, sans avoir le commandement en chef, étoit le véritable général des armées parlementaires, sous les Essex, les Manchester et les Fairfax [a]. La bataille de Keinston, en 1642, et celle de Neubury, en 1643, ne décidèrent rien; mais celle d'Yorck, en 1644, et celle de Naërbi, en 1645, furent décisives contre le roi.

Ce qui caractérise le plus particulièrement ces guerres, c'est un mélange de pédanterie fanatique et de va-

(1) Ceux qui aiment à croire aux présages ont remarqué que Cromwel étoit né le jour de la mort d'Élisabeth, comme si ce destructeur de la royauté n'avoit pu vivre sous une reine absolue. On a remarqué encore qu'à l'âge de trois ans, ayant vu parmi plusieurs portraits celui du petit prince Charles, qui fut depuis le roi Charles I[er], ce portrait lui déplut, et qu'il le jeta au feu.

[a] Hume, Charles I[er].

leur surnaturelle; les soldats de Cromwel étoient des espéces de moines et de missionnaires qui combattoient pour leur foi et croyoient venger Dieu : ils avoient toujours à la bouche les termes de l'écriture; ils n'appeloient les royalistes que *les Malignants*, à cause du psaume : *Noli æmulari in malignantibus.*

Cromwel sortoit quelquefois de cette barbarie pédantesque, par des traits dignes du héros le plus brillant; à la bataille d'Yorck [a] il voit le général Manchester donner l'exemple de la fuite : il court à lui : « Vous « vous méprenez, milord, lui dit-il, ce n'est pas de ce « côté-là que sont les ennemis. » Il le raméne au combat, il remporte une pleine victoire.

Le trait suivant est entièrement à l'avantage des royalistes. Fairfax, faisant le siége de Colchester [b], où Capel commandoit pour le roi, propose à ce gouverneur une entrevue : Capel l'accepte; arrivé au lieu du rendez-vous, il voit un jeune homme nu jusqu'à la ceinture, les mains liées derrière le dos, au milieu de quatre soldats, dont deux avoient le poignard levé sur lui et deux lui tenoient le pistolet appuyé sur la gorge, il reconnoît son fils qu'il croyoit en sûreté à Londres, où cet enfant faisoit ses études. Fairfax déclare à Capel que son fils va périr, si la place n'est remise à l'instant aux parlementaires; Capel, sans lui répondre, crie à son fils : « Mon fils! souviens-toi de ce que nous devons « à Dieu et au roi » : il rentre dans la place et fait jurer à toute la garnison de se défendre jusqu'à l'extrémité. Fairfax, confus du succès de cette honteuse tentative,

[a] 1645. [b] Même année.

n'osa pas consommer son crime : il renvoya le jeune Capel à Londres ; cet enfant avoit dignement partagé le courage de son père, même avant de l'avoir vu ; Fairfax avoit voulu le séduire et l'engager à émouvoir son père par ses pleurs et à lui conseiller de rendre la place : le fils avoit constamment répondu : « Mon père « est un homme trop sage pour se conduire par les con-« seils d'un enfant. » La place ayant été réduite par famine, Capel fut envoyé à la tour de Londres, et Cromwel lui fit trancher la tête dans la suite.

CHAPITRE X.

Louis XIV en France, et encore Charles Ier en Angleterre.

(Depuis l'an 1643 jusqu'à l'an 1649.)

PENDANT que l'Angleterre se déchiroit ainsi de ses propres mains [a], Louis XIII étoit mort peu de temps après son ministre. Son nom n'avoit fait, dans ses dernières années, que servir d'époque au régne du cardinal de Richelieu.

Louis XIV monta sur le trône à cinq ans ; son nom alors, et celui de la reine Anne, régente du royaume,

[a] Burnet, Clarendon, Waller, etc.

ne firent aussi que servir d'époque au régne du cardinal Mazarin.

Richelieu engagé contre la maison d'Autriche dans cette longue guerre, qui ne put être terminée que par le traité de Munster, prit peu de part aux troubles de l'Angleterre.

Mazarin, occupé d'abord des mêmes soins, et ensuite de soins plus importants encore, négligea encore plus les affaires de l'Angleterre.

Charles Ier, abandonné de toute l'Europe, et privé de toute ressource dans son pays, se rendit à ceux de ses ennemis qu'il jugea les moins féroces, ce furent les Écossois; il crut qu'étant né parmi eux, et la domination des Stuarts étant établie chez eux depuis si long-temps, ils tenoient à lui par quelques liens de plus; ils trahirent une confiance qui les honoroit, et le livrèrent aux Anglois moyennant la somme de deux millions. Charles dit alors, en se résignant à son sort : « J'aime « encore mieux être avec ceux qui m'ont si chèrement « acheté qu'avec ceux qui m'ont si lâchement ven-« du [a]. » Cette dernière espérance fut encore trompée; les Anglois imputant à leur roi tous leurs crimes, par un attentat dont on ne connoît point d'autre exemple (1) lui firent trancher la tête.

Charles I[er] subit son supplice [b] avec le même courage qu'avoit montré Marie Stuart son aïeule, il parut trouver dans son innocence les mêmes ressources pour

[a] Raguenet, Histoire de Cromwel.

(1) Il ne faut pas oublier que l'auteur écrivoit en 1777.
(*Note de l'Éditeur.*)

[b] 27 janvier 1649.

sa consolation. On ne peut pas dire qu'il mourut pour la même cause, car il déclara qu'il persistoit dans la religion protestante; mais il mourut, comme Marie Stuart, attaché au culte qu'il avoit trouvé établi, et dans lequel il avoit été nourri; il mourut comme elle martyr du protestantisme, et par une suite de son attachement à la hiérarchie; car dans les diverses négociations qui furent entamées pour la paix, disposé à céder au sort, et déterminé à tous les sacrifices qui ne regardoient que lui, le seul article sur lequel il fut inflexible fut l'abolition de l'épiscopat. Comme Marie Stuart, il ne parut sensible qu'au sort des victimes entraînées dans sa chute, son malheur ne put lui arracher un soupir; mais il fondit en larmes lorsque le duc d'Hamilton, prêt à mourir pour la même cause, ayant eu la permission de le voir à Vindsor, vint se jeter à ses pieds en s'écriant : « Ah! « mon cher maître! Il est vrai, répondit le roi en sanglo« tant, que j'aurai été pour vous un maître bien cher et « qui vous aura bien coûté. » Un parent d'un homme exécuté pour avoir été pris les armes à la main au service du roi, s'étant présenté devant ce prince en habit de deuil, Charles ne put retenir ses pleurs. Comme Marie Stuart, Charles Ier eut pitié de la fureur de ses ennemis, et comme elle, il pardonna l'outrage. En allant comparoître au tribunal de ses assassins, il eut à essuyer l'insulte des soldats et de la populace, qui crioient : *Justice, exécution*, qui l'accabloient d'injures, qui affectoient de lui souffler au nez, par dérision, de la fumée de tabac pour laquelle on savoit qu'il avoit une aversion particulière. A tous ces outrages, le roi sourioit : « Hé-

« las! dit-il, les pauvres gens en feroient autant à leurs « chefs pour quelque argent. »

Un soldat ayant poussé l'insolence jusqu'à lui cracher au visage, « le sauveur du monde, dit le roi, a bien « souffert un pareil outrage. »

Un autre soldat, pénétré de ce grand abaissement de la majesté royale prioit Dieu pour le roi en pleurant; son officier le frappa rudement et le renversa par terre aux yeux du roi, qui se contenta de dire avec douceur: « il me semble que la peine excède le crime [b]. »

Comme Marie Stuart, Charles soutint noblement la dignité de son rang devant ses juges, dans lesquels il ne pouvoit, dit-il, reconnoître d'autre droit que celui que les voleurs de grand chemin ont sur les voyageurs qu'ils arrêtent. Comme elle enfin, il s'arrangea lui-même sur l'échafaud, et donna le signal aux bourreaux; comme elle, il mit par sa constance et sa résignation tous les spectateurs dans ses intérêts, il parut aussi l'avoir prise pour modèle dans presque tous les détails de sa préparation à la mort.

On lui accorda une grace qu'on avoit refusée à Marie, celle d'avoir pour consolateur à la mort un ministre de sa communion; ce fut Juxon, évêque de Londres, mais il fallut auparavant que Charles essuyât les exhortations fanatiques d'un puritain, nommé Péters, comme Marie avoit essuyé celles de Fletcher.

Marie fut privée à la mort de la vue de son fils unique, qu'elle avoit à peine connu pendant sa vie. Charles eut la douceur amère d'embrasser deux de ses enfants. Cet

[a] Raguenet, Histoire de Cromwel, t. 2, l. 3.

adieu, plus attendrissant encore que l'adieu de Marie à ses domestiques, fut le seul moment où, comme elle, il se livra aux foiblesses de la nature. Cromwel, témoin d'une autre entrevue de Charles Ier avec ses enfants dans sa prison, et de la joie naïve qui paroissoit suspendre alors le sentiment de ses malheurs, avoit senti son barbare cœur ému, et s'étoit écrié : « en vérité ce roi est le « meilleur des pères, et le plus tendre des hommes. »

L'abbé Raguenet déclare avoir appris de la duchesse de Bouillon un fait qui passoit pour constant à la cour d'Angleterre dans le temps qu'elle y étoit [a] : le voici. Quelques heures avant le moment marqué pour l'exécution de Charles Ier, des députés des communes vinrent faire des représentations à Cromwel sur l'horreur d'envoyer un roi au supplice. « J'en suis pénétré comme « vous, leur dit Cromwel, consultons le Seigneur dans « la prière. » Il se mit à genoux, et tout le monde en fit autant. La prière fut longue, et personne ne crut devoir l'interrompre, car on ne craignoit rien pour Charles Ier tant que Cromwel paroissoit encore délibérer. Cromwel, qui vraisemblablement avoit fait presser l'exécution, se lève enfin, et s'écrie : « Dieu m'inspire de sau- « ver le roi à quelque prix que ce puisse être. » A l'instant arrivèrent en foule des témoins de l'exécution qui annoncèrent qu'elle étoit faite. Comment nommer ce procédé de Cromwel? Est-ce hypocrisie? Est-ce dérision? Avoit-il craint quelque mouvement en faveur de Charles Ier de la part des communes, et avoit-il cru devoir retenir leurs députés jusqu'après l'exécution? Avoit-il

[a] Histoire de Cromwel, t 2, l. 3.

voulu persuader qu'il avoit eu intention de sauver le roi, et que les juges avoient pressé l'exécution sans son aveu, ou n'avoit-il voulu qu'insulter aux représentations des députés, en leur donnant une fausse espérance qu'il alloit trahir si promptement?

De six enfants qui restoient à Charles Ier, le prince de Galles, qui fut dans la suite le roi Charles II, et le duc d'Yorck, qui fut dans la suite le roi Jacques II, étoient en Hollande auprès de la princesse d'Orange, l'aînée de leurs sœurs; Henriette-Anne, la dernière des filles, étoit en France, avec la reine sa mère. Il ne restoit en Angleterre que Henri, duc de Glocester, encore dans l'enfance, et la princesse Élisabeth, déja trop capable de sentir ses malheurs : elle mourut de chagrin dans la prison où les régicides la retinrent.

Charles avoit eu trois autres enfants, un fils et deux filles, qui ne parvinrent point à l'âge de raison.

Son mariage avec Henriette de France avoit été une union céleste, jamais troublée per aucun orage, jamais altérée par l'inconstance; Charles, en mourant, chargea la princesse Élisabeth d'assurer sa mère qu'il n'avoit jamais eu même la pensée d'une infidélité. Ce parfait accord entre deux époux de religion différente, et zélés chacun pour la sienne, annonce des vertus bien douces et bien aimables, un esprit de tolérance et de paix bien exemplaire, la connoissance et l'observation des devoirs les plus délicats de la société conjugale. Les fanatiques accusèrent la reine d'avoir causé en partie les malheurs de son mari par ses entreprises en faveur de la religion catholique, par cette foule de prêtres et de moines qu'elle attiroit en Angleterre, par la résidence publique

d'un nonce à sa cour (1); le roi ne lui refusa et ne lui reprocha rien, il ne craignit que pour elle les soulévements de son peuple; aussitôt qu'il l'eut déterminée à quitter l'Angleterre, sous prétexte de mener en Hollande la princesse Marie, sa fille, à Guillaume (2), prince d'Orange, son époux, il se crut en sûreté; mais Henriette-Marie ne pouvoit abandonner Charles dans de pareils dangers, elle lui amena de Hollande quelques foibles secours que cette république fournissoit à son tour à l'héritier des rois qui l'avoient protégée; le parlement eut la criminelle insolence de déclarer coupable de haute trahison une femme, une reine, qui secouroit son mari; les rebelles la poursuivirent et sur la mer et sur la terre, à peine put-elle trouver dans toute l'Angleterre un lieu sûr pour accoucher de la princesse Henriette-Anne; on se rappelle tout ce que Bossuet a dit de sublime et d'attendrissant sur cette fuite de la reine, et sur cette naissance de sa fille [a]. Assiégée dans Exeter, elle part peu de jours après son accouchement, à la vue d'une escadre angloise, pour se réfugier en France; le vice-amiral Batti poursuit son vaisseau jusqu'auprès des côtes de la Bretagne, et n'ayant pu l'atteindre, il fait tirer sur elle, pour la submerger, tout le canon de son escadre; la reine, échappée presque miraculeuse-

(1) Il se nommoit l'abbé Rozetti.

(2) C'étoit le dixième du nom de Guillaume dans la maison de Nassau, mais le second parmi les princes de Nassau-d'Orange, chefs de la république de Hollande. Au prince Maurice, mort sans enfants le 23 avril 1625, avoit succédé Henri-Frédéric son frère, qui mourut le 14 mars 1647, et auquel succéda Guillaume II, gendre du roi d'Angleterre Charles I[er].

[a] Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

ment à ce danger, trouva du moins un asile en France pour elle et pour ses enfants, c'est presque tout ce que fit cette couronne pour la fille et les petits-fils de Henri-le-Grand.

Tous les rois de l'Europe trahirent en cette occasion la querelle des rois : tous baisèrent la main du meurtrier des rois et recherchèrent la honte de son alliance; quelle étoit donc alors la politique des rois de l'Europe?

Louis XIV, qui devoit être un jour l'arbitre de l'Europe et le protecteur des rois, commença son règne par abandonner un roi, son oncle, au glaive d'un bourreau; mais Louis XIV étoit alors dans l'enfance; cet abandon des droits de la royauté, des droits du sang et de ceux de la justice, est l'opprobre de deux illustres ministères, celui de Richelieu et celui de Mazarin.

Richelieu peut être excusé; mort dès 1642, il n'avoit pas vu les fureurs des puritains et l'insolence des indépendants poussées aux derniers excès; il n'avoit pas vu la majesté royale en danger; les guerres civiles d'Angleterre commençoient à peine : tout ce qui avoit précédé, pouvoit être regardé, sur-tout de loin, comme ces troubles ordinaires que la politique commune et malfaisante, au-dessus de laquelle Richelieu ne sut pas s'élever, se plaît à entretenir chez ses voisins. Richelieu en usa ainsi : on croit qu'il engagea les Écossois à entrer en Angleterre et les Irlandois à chasser les Anglois; mais s'il eût vu un roi, beau-frère de son maître, prisonnier, cité au tribunal de ses sujets, menacé de l'échafaud, Richelieu avoit de l'élévation dans l'ame, il n'eût point souffert cette indignité.

Mazarin au contraire étoit pour les heureux, il rampa

sous Cromwel. On ne peut l'excuser par les embarras que lui donnoient les troubles de la fronde, car (outre que le mauvais exemple de l'Angleterre ne contribua pas médiocrement à ces troubles, et que c'étoit une raison de plus de venir au secours de Charles Ier), la fronde n'éclata qu'en 1648, et, dès 1646, Charles étoit prisonnier, et par conséquent en danger.

En 1643, dans un temps où Charles Ier se défendoit encore, et même avec avantage, contre le parlement, la France avoit envoyé le comte d'Harcourt pour offrir sa médiation. Le parlement refusa de traiter avec lui, sous prétexte que la France, ayant pris parti, ne pouvoit plus être médiatrice. Le fondement de cette allégation étoit que quelques jeunes François, de la suite du comte, emportés par leur valeur, avoient cru devoir, dans une occasion qui se présenta, combattre pour un roi, beau-frère et oncle de leurs maîtres, et que l'ambassadeur, n'en ayant rien su, n'avoit pu les empêcher.

En 1646 le parlement d'Angleterre fit une ordonnance par laquelle il défendit aux Anglois, sous peine de la vie, de s'adresser au roi pour quelque affaire que ce pût être, et déclara que la puissance souveraine résidoit uniquement dans les deux chambres. Le président de Bellièvre étoit alors ambassadeur de France en Angleterre, et ses lettres de créance s'adressoient au roi. Le parlement lui déclara qu'il cessoit de le reconnoître pour ambassadeur, jusqu'à ce que Bellièvre eût produit des lettres de créance adressées au parlement, et dans lesquelles il ne fût fait aucune mention du roi. Bellièvre manda cet incident à sa cour : l'affaire ayant été agitée au conseil de France, le cardinal Mazarin décida que ce

n'étoit pas le temps de disputer à Londres sur des formalités ; en conséquence on expédia de nouvelles lettres de créance adressées au parlement. Ainsi, la France fut la première puissance de l'Europe qui reconnut l'Angleterre pour république et qui souscrivit au détrônement de Charles I[er], oncle de Louis XIV.

En 1649, quand Charles I[er] fut condamné, l'ambassadeur françois fût chargé de faire des remontrances en sa faveur.

La médiation fut rejetée, les remontrances furent méprisées, et la France croyant ses devoirs remplis, fit alliance avec Cromwel.

Il faut éviter la guerre sans doute, mais il faut résister aux assassins; un roi qui se fût armé contre les puritains, les indépendants, les aplanisseurs, les agitateurs (1), pour arracher à leur rage un roi son allié, n'auroit point été agresseur; il auroit été le défenseur de la royauté, de la raison et de l'humanité.

Mazarin fut puni, du moins pour un temps, de sa politique étroite et basse, les frondeurs le chassèrent deux fois du royaume et mirent sa tête à prix ; mais en France, cette proscription ne produisit que de bons mots et des chansons ; en Angleterre, l'enthousiasme d'un fanatique, le galimatias d'un illuminé faisoit tomber la tête d'un roi.

L'illustre auteur du siécle de Louis XIV a rendu bien sensible la différence du caractère des deux nations rivales par la différence de leur conduite dans

(1) Les agitateurs étoient des soldats distingués parmi tous les autres par le fanatisme, et dont Cromwel se servoit pour soulever l'armée, et faire la loi tout à-la-fois au roi et au parlement.

leurs guerres civiles de ce temps-là; mais n'oublions pas que ce qu'on appelle *le caractère national* varie suivant les conjonctures et d'après la nature des choses. Dans les guerres de la ligue, les François n'avoient été ni moins fanatiques ni moins sombres que les Anglois; si dans la guerre de la fronde ils ne parurent que frivoles et inconséquents, c'est que c'étoit une guerre d'intrigue et non de religion. Dans les guerres des Anglois contre Charles Ier, il s'agissoit d'une subversion totale et de la religion et de la constitution politique.

En parcourant la liste des rois d'Angleterre depuis la conquête de Guillaume-le-Bâtard jusqu'au protectorat de Cromwel, on trouve que le meilleur de ces rois, le plus vertueux, le plus raisonnable, le plus sage, le plus instruit des lois du royaume, fut incontestablement Charles Ier, aussi est-ce celui que le fanatisme a choisi pour le livrer aux bourreaux, comme parmi nous il avoit choisi Henri IV pour l'égorger; le fanatisme hait par préférence ce qui est bon et aimable.

L'exemple de Henri III ne dément pas cette assertion. Tant qu'il ne fut qu'un tyran funeste, dévot et persécuteur, sa vie fut en sûreté; dès qu'il voulut être un homme, un moine l'assassina.

Charles Ier se fit un reproche, il déclara qu'il mouroit justement, non pour les prétendus crimes qui lui étoient imputés, mais pour la foiblesse qu'il avoit eue de sacrifier à la rage des communes le comte de Strafford son ami, qui n'avoit point d'autre crime que ce titre; Charles avoit cru assouvir ces bêtes féroces en leur livrant le sang innocent dont elles étoient altérées; voilà, non pas sa justification, elle est impossible, mais

son excuse; Strafford demanda lui-même d'être sacrifié; mais il fut étonné de l'être, et s'écria : *nolite confidere in principibus..... in quibus non est salus* (1). Cette foiblesse du roi a fait penser que Buckingham, à qui le parlement faisoit son procès, quand il fut assassiné, auroit été sacrifié de même. Au reste, Buckingham n'étoit qu'un favori, Strafford étoit un ami utile.

On n'a rien à reprocher à Charles à l'égard de l'archevêque Laud; il lui envoya sa grace, le parlement la déclara nulle, la prérogative royale étoit détruite, Charles ne pouvoit plus rien ni pour les autres ni pour lui-même.

Quant au brave Montrose, autre ami utile et fidèle de Charles Ier, et qui avoit fait la guerre pour ce prince en Écosse avec tant de gloire et un succès d'abord si marqué, il ne fut exécuté qu'après la mort de Charles Ier (2), ainsi que le duc d'Hamilton, le comte de Hollandt, le lord Capel, et tant d'illustres martyrs de la cause royale.

Il faut rendre ici témoignage au courage d'une femme. Le lord Fairfax, qui avoit été le général de l'armée parlementaire, fut le premier des commissaires nommés pour faire le procès au roi. A la première assemblée, l'huissier appela tous les commissaires, on s'étonna de ne pas voir le lord Fairfax; on entendit partir de la galerie une voix de femme, qui cria très haut : « Il est trop sensé pour se trouver ici. » Quand

(1) « Ne mettez point votre confiance dans les princes;..... n'attendez point d'eux votre salut. »

(2) Il ne fut même pris que dans une expédition qu'il fit en Écosse pour Charles II.

on lut l'accusation, et qu'on annonça, « qu'elle étoit « faite au nom de tout le bon peuple d'Angleterre », la même voix s'écria : « non, non, pas seulement de la « vingtième partie. » Alors, par une férocité digne de ce temps et de cette cause, quoiqu'on entendît bien distinctement que cette voix étoit celle d'une femme, on donna ordre de faire feu sur le côté d'où la voix partoit. L'ordre alloit être exécuté, si l'on n'eût reconnu à temps lady Fairfax; on se contenta de la faire retirer.

Le moment des grands crimes est quelquefois aussi celui des grandes vertus; l'horreur qu'ils inspirent donne du ressort à l'ame et en développe l'énergie. Quand le roi eut été condamné, le duc de Richemond, les comtes d'Herford et de Southampton, et le lord Lindesey présentèrent une remontrance aux communes. « Nous avons vu, dirent-ils, quels sont les crimes « que vous imputez au roi, ces crimes sont les nôtres, « nous étions ses conseillers, et la vérité nous oblige « de vous déclarer qu'il n'a rien fait que par notre avis; « nous venons vous offrir nos têtes pour la sienne et « vous livrer les vrais coupables. » Cette remontrance ne produisit rien; peut-être doit-on seulement être étonné que les communes n'aient point accordé à ces quatre seigneurs leur demande, non en sauvant le roi, mais en les joignant à lui et en prenant encore ces nouvelles victimes; Cromwel en avoit puni de moins coupables, c'est-à-dire de moins vertueux. Il permit à ceux-ci de faire enterrer secrètement et sans cérémonie dans l'église de Windsor le corps de leur maître et de leur ami.

Les meubles du roi mort furent vendus, le cardinal

Mazarin eut à vil prix une partie de ses tableaux et de ses plus riches tapisseries. Charles Ier aimoit les arts, il accueillit et récompensa Rubens et Vandeck; par le conseil de Rubens il orna le palais de Hamptoncour de dessins de Raphaël et fit venir des pays étrangers des morceaux choisis de peinture et de sculpture. Son architecte Inigo Jones a laissé en Angleterre des monuments de son génie; Charles avoit pour la musique le même goût que son aïeule Marie Stuart; il n'avoit pas moins de zèle pour l'encouragement des sciences que pour celui des arts, le fameux Hervey, qui découvrit la circulation du sang, eut part à ses bienfaits; Charles avoit même du talent pour écrire, il composa dans la prison, pour l'instruction de ses fils, un livre de dévetion, qui eut un grand succès après sa mort, et qui est estimé. C'est *le portrait du roi, Icon Basilikè;* mais Richelieu, son véritable rival en France, lui enleva la gloire attachée à la protection des lettres, des sciences et des arts; il fit ce que Charles Ier avoit seulement voulu faire.

CHAPITRE XI.

Louis XIV en France; Cromwel général, puis protecteur, en Angleterre.

(Depuis l'an 1649 jusqu'à la restauration de la royauté en Angleterre, en 1660.)

Le prince de Galles s'étoit d'abord retiré en France avec la reine sa mère; la timidité du cardinal Mazarin et de la régente Anne d'Autriche qu'il gouvernoit, n'alloit pas encore jusqu'à n'oser donner un asile en France au cousin-germain du roi. Le prince repassa en Angleterre, du vivant de son père et pendant sa prison, pour une expédition qui n'eut point de succès, et après laquelle il se retira en Hollande. Là, il vivoit à la Haye, ainsi que le duc d'Yorck, des bienfaits du prince d'Orange son beau-frère. Il y reçut la nouvelle de la mort de Charles Ier, et prit le titre de roi. Les états-généraux craignirent que son séjour à la Haye n'irritât contre eux la république d'Angleterre; Charles II fut obligé de quitter cet asile et de se retirer pour quelque temps dans l'île de Jersey; Carteret, gouverneur de cette île, étoit resté fidèle à la maison Stuart. Charles voulut passer en Irlande, où sa maison avoit aussi de nombreux partisans; mais l'infatigable Cromwel n'avoit eu besoin

que de paroître dans ce royaume pour le soumettre presque entièrement. Cromwel savoit également se faire craindre et de ses soldats et de ses ennemis [a]. Lorsqu'il faisoit la guerre en Irlande et qu'il assiégeoit la capitale du comté de Westfort, il y eut quelques séditions dans son armée, il sut qu'une compagnie entière avoit résolu de passer à l'ennemi, il la fit marcher avant toutes les autres; un soldat ayant refusé d'avancer, il lui cassa la tête d'un coup de pistolet, et prenant à l'instant un autre pistolet, il menaça du même sort quiconque résisteroit; la compagnie entière obéit, ainsi que le reste de l'armée, et la place fut emportée d'assaut. Tel est le caractère des actions et des succès de Cromwel.

Les Écossois avoient quelque remords d'avoir livré Charles Ier aux Anglois, ils parurent disposés à traiter avec Charles II, mais à des conditions que l'honneur l'empêcha long-temps d'accepter; enfin, vaincu par la nécessité, il consentit à tout; mais on vouloit des sûretés, on ne lui permit de débarquer en Écosse qu'après qu'il eut signé le covenant; on le remit ensuite entre les mains du clergé le plus pédant de toute l'Europe, pour être instruit dans la foi covenantaire, on chassa ses domestiques et on lui en donna de covenantaires, pour qu'il n'entendît que des leçons et ne vît que des exemples de cette religion. On étoit bien éloigné de voir que c'étoit la lui faire haïr sans retour; on le faisoit assister à de longues prières, à d'ennuyeux catéchismes, à des sermons, dont le sujet étoit toujours l'abus de l'épiscopat, la sainteté du covenant, la tyran-

[a] Burnet. Clarendon. Raguenet, Histoire de Cromwel. Hume.

nie de son père, l'idolâtrie de sa mère, la coupable répugnance qu'il avoit montrée lui-même pour *l'œuvre de Dieu*, la nécessité d'expier par une austère pénitence tous ces crimes héréditaires ou personnels; on lui faisoit observer le dimanche avec la même rigidité que les Juifs observent le sabbat; on lisoit dans ses yeux, on épioit ses gestes, ses mouvements, et s'il lui échappoit un sourire, une distraction, un signe d'ennui, de sévères réprimandes en étoient le prix; il n'étoit pas sur le trône, il étoit au séminaire, et Cromwel eût pu l'y laisser.

Cependant la république angloise porta la guerre en Ésosse; les Écossois eurent soin de composer l'armée qu'ils envoyèrent contre les Anglois, non de braves soldats, ni d'habiles officiers, mais de bons et zélés covenantaires, et un comité du clergé suivit le roi à l'armée pour continuer son instruction. Cependant le roi gagna deux batailles, l'une contre le major général Lamberth qui fut pris, l'autre contre Ireton, gendre de Cromwel, qui eut peine à échapper; les soldats témoignoient de la joie et de la bonne volonté en voyant leur jeune roi à leur tête, on fit retirer le roi, parce que les soldats « mettoient leur confiance en un bras de « chair. » Cromwel étant venu en personne pour réparer les pertes de son parti, les ministres annoncèrent de la part de Dieu la victoire aux Écossois; Cromwel l'annonça aussi aux Anglois; Cromwel fut le vrai prophète, il accomplit lui-même sa prédiction. Cependant Charles II gagna plus à sa défaite que Cromwel à sa victoire, on permit enfin aux amis de Charles de le servir, ce qui lui procura des officiers et des soldats expé-

rimentés : mais on mit à cette condescendance deux conditions ; l'une, qu'ils se soumettroient tous à la pénitence publique ; l'autre, que le roi publieroit une déclaration qu'on lui dicta et dans laquelle on lui faisoit détester le péché qu'avoit commis son père, en épousant une femme idolâtre. « Il étoit le malheureux fruit « de cette profane alliance, il avoit puisé dans cette « source corrompue de coupables préventions contre « l'ouvrage du Seigneur et l'acte saint du covenant, « mais Dieu lui avoit fait la grace de l'éclairer par l'or- « gane des seuls vrais ministres de l'évangile, et il pro- « mettoit de vivre et de mourir bon et fidèle covenan- « taire. »

Au moyen de ces précautions le parlement d'Écosse crut pouvoir permettre au roi de recevoir les services et les secours des anciens compagnons de ses erreurs ; mais cette décision relâchée, qu'on appela *la résolution*, ne passa qu'avec beaucoup de peine, le parti de l'opposition protesta, ce qui donna deux nouvelles sectes à l'Écosse, *les Protestateurs et les Résolutionnaires*, qui, selon l'usage, devinrent bien plus ennemis entre eux qu'ils ne l'étoient de Cromwel et des Anglois.

Charles échappa enfin à ces pédants, comme un écolier qui s'enfuit du collége, a dit un auteur illustre ; mais Charles fut repris, et la pénitence en devint sans doute plus austère.

A tout cet ennui succédèrent les plus effrayants dangers ; l'armée écossoise étant entrée en Angleterre, Cromwel l'y suivit et la détruisit entièrement [a] ; Char-

[a] Clarendon. Baker. Witelocke. Burnet.

les, ne pouvant ni regagner l'Écosse, ni rester en Angleterre sans tomber au pouvoir de ses ennemis, qui avoient mis sa tête à prix, se coupa les cheveux, prit un habit de paysan et vécut quelques jours du métier de bûcheron; on le cherchoit par-tout aux environs, et l'on s'adressa plus d'une fois à lui-même pour savoir s'il n'avoit point paru dans le voisinage; il rencontra un colonel de son armée, fugitif comme lui, avec lequel il passa une journée entière, caché dans les branches d'un vieux chêne (1), entendant les discours et les conjectures de ceux qui le cherchoient; ils gagnèrent ensemble, par de longs détours à travers des haies et des fossés, la cabane d'un pauvre paysan catholique, de la connoissance du colonel; ce paysan les cacha dans une grange, où le roi, qui avoit fait toute la course à pied et en bottes avec une fatigue excessive, dormit du plus profond sommeil sur le foin et la paille, et vécut de pain noir et de lait. Il se sépara du colonel, tous deux étant persuadés que c'étoit doubler le danger que de voyager ensemble. On donna au roi un guide sûr pour gagner une maison très éloignée; on lui fournit, au lieu de ses bottes, une vieille paire de souliers, qui se trouva si étroite qu'il ne put s'en servir, il la jeta et marcha nu-pieds à travers les épines et les ronces qui le mettoient tout en sang. Ce genre de supplice, joint à l'excès de la fatigue, le jeta dans le désespoir; il restoit couché sur la terre et consentoit de tomber entre les mains des ennemis; enfin,

(1) C'étoit à Boscobel, dans le comté de Shrop. C'est cet arbre que le fameux astronome Halley a depuis rendu si célèbre en donnant le nom de chêne royal à une constellation qu'il avoit découverte dans l'hémisphère austral.

encouragé par son guide, il fit des efforts et arriva dans sa nouvelle retraite, où il ne fut pas plus délicatement traité que dans la première, mais où on lui fournit du moins des bas et des souliers; bientôt après il eut un cheval. Il passa ainsi plusieurs jours caché dans différentes habitations de paysans catholiques; il fit encore une autre rencontre, celle du lord Wilmot, caché, proscrit comme lui; ils se retirèrent ensemble chez un gentilhomme, nommé Lane, dont le fils avoit été colonel à son service; ce fut là qu'il lut la proclamation qui mettoit sa tête à prix, et qui déclaroit coupable de haute-trahison quiconque lui donneroit un asile. Quoiqu'il fût chez des personnes sûres, la seconde partie de cette proclamation sur-tout lui laissoit plus d'inquiétude qu'il n'osa en montrer.

Mistriss Lane, fille de ce gentilhomme, devoit faire un voyage pour aller voir une parente près de Bristol: le roi, qui cherchoit à gagner les côtes pour s'embarquer et passer en France, fut du voyage, comme un homme de la suite de mistriss Lane. La course étoit de plusieurs journées, et il falloit passer par des villes et des lieux de marché où le roi pouvoit être reconnu; l'air malade que lui donnoit la fatigue et l'inquiétude servoit de prétexte pour demander qu'on lui donnât dans les auberges une chambre particulière, où il se retiroit d'abord, et mistriss Lane se chargeoit de lui porter à manger, pour que personne ne le vît. En arrivant chez la dame Norton (c'étoit la parente de mistriss Lane), le roi reconnut à la porte un de ses chapelains qui regardoit des paysans jouer à la boule, et qui ne le vit pas. Ce chapelain exerçoit la médecine, et

Charles, ayant été annoncé comme malade, fut obligé de recevoir sa visite, il se retira dans un endroit obscur de la chambre, et le chapelain, après lui avoir tâté le pouls et l'avoir trouvé sans fièvre, sortit sans l'avoir reconnu; le sommelier de la maison apporte à Charles un bouillon, le considère attentivement, tout-à-coup ses yeux se remplissent de larmes, il tombe à genoux devant le prince, et lui baisant la main, il s'écrie: « Ah! « mon maître, ah! mon roi! que je suis heureux de vous « revoir et que j'ai tremblé pour vous! » Le roi lui demande le secret, même à l'égard des Nortons, cet homme le promet et le garde religieusement.

Charles passe chez le colonel Winham, dont la mère, femme respectable, avoit perdu trois fils et un petit-fils au service de Charles Ier. Là, on s'assure d'une barque pour transporter en France deux passagers; le roi se rendit avec le lord Wilmot dans une petite auberge, sur le rivage où cette barque devoit les prendre, la barque ne vint point; cette désignation vague de *deux passagers* avoit été suspecte à la femme du patron, qui avoit menacé son mari de le déférer au magistrat, s'il remplissoit cette commission. Vis-à-vis l'auberge, étoit une chapelle, où un fanatique prêchoit contre *Charles Stuart* nommément. Un maréchal étant venu dans l'auberge pour ferrer quelques chevaux et ayant considéré les fers du cheval sur lequel le roi étoit venu, dit que ce cheval, à en juger par la façon des fers, venoit des provinces septentrionales et peut-être de celle où s'étoit livrée la bataille que le roi avoit perdue; l'observation pouvoit être juste, mais cette rencontre étoit l'effet du hasard, car le roi n'avoit plus le cheval qu'il avoit eu à la ba-

taille. Le maréchal parle de sa découverte à des gens qui revenoient du sermon, et qui, ayant l'esprit échauffé sur Charles Stuart, imaginèrent que le cheval pouvoit être à lui [a]; le prédicant, en qualité d'inspiré, l'assura même positivement; il se transporte dans l'auberge avec un connétable ou commissaire, mais le roi et le lord Wilmot venoient d'en sortir; enfin on leur trouva un autre bâtiment, dans un lieu nommé Brighthelmstead, où ils s'embarquèrent; ils arrivèrent, sans aucun autre accident, à Fécamp en Normandie, ayant éprouvé dans le malheur la fidelité de plus de quarante personnes sur un secret si dangereux à garder et si utile à révéler.

Charles II vécut pauvrement à Paris sur la pension mal payée de sa mère, négligé du roi, de la reine-mère et sur-tout du cardinal Mazarin, qui craignoit de plus en plus de se commettre avec ce terrible parlement d'Angleterre et avec cet invincible Cromwel. On sait ce que rapporte le cardinal de Retz, qu'étant allé, au mois de janvier, faire une visite à la reine d'Angleterre, il la trouva au chevet du lit de la princesse Henriette Anne sa fille, qui étoit malade et qui ne pouvoit se lever, parcequ'elle n'avoit point de feu. Ce fut lui qui se chargea de leur fournir du bois.

Cette reine fut réduite à l'humiliation d'implorer la pitié du meurtrier de son mari, elle pria Mazarin de demander à Cromwel qu'on lui payât son douaire, et elle essuya un refus. Mazarin lui annonça qu'il n'avoit rien obtenu et qu'il ne pouvoit rien faire pour elle. Cet abandon avoit du moins alors une excuse, la guerre de la

[a] Clarendon. Witelocke. Hume.

fronde étoit dans toute sa violence, le roi lui-même manquoit de tout, il avoit été obligé de s'enfuir de sa capitale avec sa mère; Turenne et Condé déployant l'un contre l'autre toutes les ressources de leur génie, offroient aux guerriers le spectacle le plus intéressant et aux peuples une longue perspective de calamités; Condé après avoir long-temps fait en France la guerre civile, tantôt pour le roi, tantôt contre lui; après avoir été tour-à-tour l'appui et la terreur du trône, le sauveur et le fléau de Mazarin, se jeta entre les bras des mêmes ennemis qu'il avoit écrasés à Rocroi, le 19 mai 1643, et dont il avoit battu les alliés à Fribourg, les 3, 5, et 9 août 1644, à Nortlingue, le 3 août 1545, à Lens, le 20 août 1648; il prolongea la guerre que l'Espagne, encouragée par les troubles de la fronde, s'obstinoit encore à faire à la France, après que la branche allemande d'Autriche eut posé les armes. Ce Mazarin, contre lequel la France se soulevoit alors, avoit eu la gloire de terminer par le traité de Westphalie la fameuse guerre de trente ans, qui n'avoit produit que ce que produisent toutes les guerres, beaucoup de ravages, le malheur des peuples et la gloire de quelques généraux. L'électeur palatin n'avoit pas conservé la Bohême, que Frédéric son père avoit un peu légèrement acceptée; mais la plus grande partie de ses États lui avoit été rendue, et les différentes puissances se retrouvoient à-peu-près au même point où elles avoient été avant la guerre, mais la guerre avoit duré trente ans.

Par ce même traité de Westphalie, les Hollandois furent reconnus pour une puissance libre et indépendante; ils l'avoient déja été par la tréve de 1609 : c'étoit

donc bien infructueusement qu'à l'expiration de cette tréve, on avoit renouvelé la guerre.

Mais si l'on nous objectoit l'établissement de cette république comme étant le fruit de cette guerre, nous croirions pouvoir renvoyer ceux qui feroient cette objection à la seconde préface de cet ouvrage (1), où nous avons fait voir que les vrais agresseurs, c'est-à-dire les oppresseurs, furent justement punis par la perte de ces provinces; que cette grande révolution est une grande leçon pour les tyrans et une preuve de plus contre l'esprit de guerre et de persécution.

La guerre qu'il plut à Cromwel de déclarer à la Hollande pour la punir de quelques foibles secours qu'elle avoit fournis à Charles II, et de l'inclination qu'il lui supposoit pour la maison Stuart, ne produisit non plus d'autre effet que d'annoncer à l'Europe, d'un côté, l'amiral Blake, de l'autre, les amiraux Trompe et Ruyter, comme les plus grands hommes de mer de leur temps.

Cromwel, vainqueur dans les trois royaumes britanniques, n'étoit point encore nommé protecteur d'Angleterre; quoiqu'il fût réellement le chef de la république angloise, c'étoit toujours dans le parlement que l'autorité étoit censée résider.

Ce parlement avoit chassé de ses séances les évêques comme suspects, il avoit ensuite détruit l'épiscopat comme abusif, il avoit détruit la royauté comme tyrannique, il venoit de détruire la chambre des pairs et la pairie comme inutiles; il eût bien voulu détruire aussi l'armée comme dangereuse; il avoit depuis long-temps

(1) Tome 2, page 215.

avec elle de violents débats; mais c'étoient trop de destructions : les destructeurs ne songent pas que c'est à leur perte qu'ils travaillent. Cromwel imagina de détruire ce parlement, le jugeant inutile à son tour. Il entre dans la chambre, sans être attendu, et comme il étoit homme à révélations, il annonce qu'il vient, à son grand regret, exécuter ce que le Seigneur lui a commandé; alors, après avoir reproché aux parlementaires leurs crimes et les siens, il leur déclare que le Seigneur les a rejetés; qu'il a lutté toute la nuit contre le Seigneur, comme Jacob, pour n'être point chargé de leur annoncer cet ordre rigoureux, mais qu'il a fallu obéir. Vane se léve et veut lui faire des représentations sur cette conduite violente et sur ce langage hypocrite. « Oh sir Henri « Vane! s'écrie Cromwel d'un ton de prophéte et d'ins« piré : sir Henri Vane! ô qui me délivrera de sir Henri « Vane! » Il frappe du pied, et à l'instant la chambre est remplie de soldats [a] : il fait sortir l'un après l'autre tous les membres du parlement, qualifiant chacun d'eux par une épithéte caractéristique, disant à l'un : *tu es un ivrogne :* à l'autre, *tu es un traître :* à un troisième, *tu es un faussaire :* à un quatrième, *tu es un impudique :* au suivant, *et toi, un adultère :* à un autre, *tu es un voleur.* Tous le saluent avec respect; un seul voulut passer le chapeau sur la tête, Cromwel lui jette son chapeau par terre, en lui disant : « apprends, insolent, à saluer le « généralissime de l'armée. » Il reste le dernier, emporte la clef dans sa poche, et met sur la porte un écriteau, avec ces mots : *maison à louer.*

[a] Raguenet, Histoire de Cromwel. Hume.

Il crut cependant qu'il falloit encore au peuple un simulacre de parlement; il en fit un qu'il composa exprès de gens de la plus basse naissance et de l'incapacité la plus manifeste; un des plus considérables d'entre eux étoit un corroyeur; ils étoient choisis d'ailleurs parmi les fanatiques les plus absurdes des nouvelles sectes, qui avoient toujours été en raffinant et en renchérissant sur les anciennes; c'étoient les millénaires ou les gens de la cinquième monarchie; les anabaptistes, les antinomiens ou les ennemis de la loi, les quakres, les déistes; ceux-ci à force de fanatisme, rentroient dans l'indifférence; les millénaires, plus enthousiastes, plus féconds en visions, plus familiarisés avec le langage de l'Apocalypse, étoient plus du goût de Cromwel et étoient entrés en plus grand nombre dans son parlement.

Ce corps, ainsi composé et installé par Cromwel, commença par se déclarer lui-même le vrai parlement de la nation comme les précédents; puis il choisit huit de ses membres pour « voir le Seigneur dans la prière, « et suivre le grand ouvrage de la défaite de l'ante« christ »; il voulut abolir les lois civiles, parcequ'il n'en falloit point d'autre que la loi mosaïque.

Cromwel pour ne point faire regretter les Stuarts, en chargeant le peuple d'impôts, fit la paix avec les Hollandois, mais ce fut contre le gré du parlement, qui reçut fort mal les ambassadeurs de Hollande, parceque les Hollandois étoient « des hommes mondains que les « saints étoient obligés d'enlever de la face de la terre, « avant de travailler efficacement à l'œuvre de Christ. »

On peut croire qu'un tel parlement fut bientôt l'objet de la risée publique, il devenoit ridicule pour la na-

tion d'être ainsi représentée : Cromwel même étoit las de ces imbécilles insolents, qui commençoient à s'oublier, qui prétendoient exister par eux-mêmes et qui parloient déja d'institution divine. Il avoit encore parmi eux un grand nombre d'amis : il s'en servit pour les dissoudre. Un d'entre eux proposa un jour à la compagnie de faire un humble aveu de son insuffisance et de se décharger du fardeau d'un pouvoir trop au-dessus de ses forces ; la proposition fut admise à la pluralité : on alla remettre à Cromwel cet acte d'institution divine, par lequel il avoit seul créé ce parlement. Cependant une vingtaine d'enthousiastes étoient restés dans la chambre, protestant contre cette démarche, et ils avoient placé un d'entre eux nommé Moyer, dans le fauteuil d'État, pour que le régne des saints ne fût pas interrompu. Le colonel White, envoyé par Cromwel, entrant dans la chambre avec un détachement de soldats, « que faites-vous ici? dit-il à ceux qui étoient res« tés. Nous cherchons le Seigneur, répondirent-ils : « vous pouvez l'aller chercher ailleurs, réplique le co« lonel, car depuis plusieurs années (1) il n'est plus « ici » : il les renvoie avec cette plaisanterie.

Ce fut alors que Cromwel fut nommé protecteur par l'armée, comme tant de généraux chez les Romains avoient été faits empereurs ; comme César, il se fit offrir la couronne pour avoir le mérite de la refuser, et on dit que, comme César, il la regretta en la refusant. Que regrettoit-il? n'avoit-il pas plus de pouvoir qu'elle n'en donne ? mais l'ambition a de ces caprices.

(1) Il vouloit dire *depuis leur institution*.

Il crée un nouveau parlement, qui prétend examiner ses lettres de protecteur; il les apporte lui-même dans l'assemblée, les jette sur la table : « Les voilà, dit-il, je « suis curieux de voir s'il se trouvera parmi vous quel-« qu'un d'assez hardi pour oser y toucher. » Il voulut faire signer un acte qui lui transmettoit le pouvoir législatif, et voyant qu'on tâchoit de lui opposer quelque résistance, il jette avec fureur sa montre contre terre : « Je vous casserai, leur dit-il, comme je casse « cette montre. » Chacun signa en tremblant, et Cromwel n'ayant plus besoin du parlement, le congédia.

On ne peut nier que l'administration de Cromwel n'ait été brillante et heureuse, sage au-dedans, imposante au-dehors. Il fit observer les lois avec rigueur, mais avec égalité; il maintint et rétablit et la discipline ecclésiastique et la discipline militaire : il accorda la liberté de conscience à tous, excepté aux catholiques et aux protestants épiscopaux, qui étoient alors les deux grands objets de la haine nationale. Sévère justicier envers les étrangers comme envers les citoyens, si le frère de l'ambassadeur de Portugal commet un meurtre à Londres, il fait trancher la tête au frère de l'ambassadeur de Portugal, sans en faire d'excuse ni à l'ambassadeur ni au roi; il fit respecter le pavillon anglois sur toutes les mers; sa recommandation fut plus d'une fois utile aux protestants dans les pays catholiques, soit pour faire cesser la persécution allumée contre eux, soit pour leur faire pardonner leurs soulèvements; il obtenoit tout du pape, en le menaçant d'envoyer une flotte à Civita-Vecchia, et de faire entendre dans Rome le bruit de l'artillerie angloise.

« Je veux, disoit Cromwel, qu'on respecte la répu« blique angloise, autant qu'on a respecté la république « romaine. » Un bon roi eût dit : « Je veux que toutes les « nations envient le bonheur de la mienne. »

Charles II ayant envoyé Henri Hyde en ambassade à Constantinople, Cromwel fit enlever cet ambassadeur et lui fit trancher la tête comme à un ennemi de la république angloise [a]. Il est vrai qu'il ne faisoit qu'exercer une espèce de représailles ; quoique toutes les puissances de l'Europe eussent reconnu la nouvelle république d'Angleterre, Isaac Dorislaus, son ambassadeur à la Haye, y avoit été assassiné, en 1649, par trente hommes masqués ; Antoine Askam, son ambassadeur en Espagne, avoit aussi été assassiné en 1650, à Madrid, devant la porte de son hôtel ; par une troupe d'hommes masqués. On ne pouvoit guère soupçonner de ces deux coups que des partisans de la maison Stuart. L'Espagne et la Hollande prétendirent avoir fait une recherche exacte, mais inutile des assassins : Cromwel reçut pour lors leurs excuses, parcequ'il avoit, dans ce moment, d'autres affaires ; mais dans la suite il fit la guerre à l'une et à l'autre. On eût dû sans doute ne pas recevoir les ambassadeurs de Cromwel : mais puisqu'on les recevoit, leur personne devoit être sacrée.

Le czar Alexis Michaelo-Witz, père de Pierre I[er], fut le seul qui, à la faveur de l'éloignement, osa, dit-on, donner à l'Europe l'exemple qu'elle auroit dû suivre. Cromwel lui ayant envoyé un ambassadeur, Alexis fit dire à ce ministre que « ce n'étoit pas la coutume de la

[a] 1655.

« cour de Moscovie de recevoir des ambassadeurs de la « part des assassins, des rebelles et des régicides », et il le fit reconduire jusque sur la frontière par des valets de bourreaux.

C'est ainsi que Louis XI avoit refusé de recevoir des ambassadeurs de Richard III, roi d'Angleterre : « Je « n'en reçois, dit-il, que des princes légitimes, non des « usurpateurs et des assassins. » Louis XI étoit mourant et n'avoit plus rien à ménager.

On dit que, sur la réputation de Cromwel, les synagogues d'Asie et de quelques autres contrées lointaines lui envoyèrent une députation sous prétexte de quelque projet de commerce, mais en effet pour s'informer s'il n'étoit pas le Messie qu'ils attendent. Les rabbins, qui composoient cette députation, firent secrètement des perquisitions pour savoir si Cromwel n'étoit pas d'origine juive ; un libelle intitulé : *Cromwel, lion de la tribu de Juda*, répandit sur cette députation un ridicule qui obligea Cromwel de congédier les députés avec mépris [a].

Recherché par toutes les puissances de l'Europe, Cromwel traitoit avec elles, moitié d'après ses intérêts, moitié d'après ses inclinations. La France et l'Espagne, qui étoient toujours en guerre ensemble, briguoient à l'envi son alliance. La France faisoit tout pour lui plaire ; aussitôt qu'il fut déclaré protecteur, elle lui envoya un ambassadeur, ce fut le président de Bordeaux, dont nous avons des mémoires. Charles II eut le désagrément de le voir partir pour cette ambassade, et regarda

[a] Raguenet, Histoire de Cromwel. Hume.

dès-lors la France comme un asile qui alloit lui manquer; il offrit de lui-même au cardinal Mazarin de s'éloigner, et cette offre fut reçue avec joie; Charles choisit Cologne pour sa retraite; c'étoit là que le cardinal Mazarin lui-même s'étoit retiré, lorsqu'il avoit été obligé de céder pour un temps à l'orage; c'étoit là que Marie de Médicis, mère du roi de France, de la reine d'Espagne, de la reine d'Angleterre et de la duchesse de Savoie, étoit morte dans la misère douze ans auparavant [a].

Toutes ces lâches avances de Mazarin, à l'égard de Cromwel, étoient assez froidement reçues des Anglois; plus la France s'humilioit, plus on se plaisoit à l'humilier encore; les Espagnols ayant formé le siége de Dunkerque[a], et des vaisseaux françois étant venus au secours de cette place, les Anglois, qui n'aimoient pas que d'autres navires que les leurs osassent paroître dans la Manche, attaquèrent les vaisseaux françois; Mazarin dissimula cet affront, et n'en implora que plus humblement l'amitié du protecteur.

L'Espagne n'avoit pas moins que la France négligé Charles Ier dans ses malheurs; elle n'avoit fourni aucun secours ni à lui ni à son fils: et Cardénas, ambassadeur d'Espagne à Londres, n'avoit point caché sa partialité pour le parlement; c'étoient autant de torts heureux dont elle avoit à se faire un mérite auprès du protecteur; mais Cromwel n'aimoit pas l'Espagne: il la regardoit comme un pays livré à la superstition. Quoique tyran, il haïssoit l'inquisition; d'ailleurs le rusé Mazarin le flattoit mieux que les fiers Espagnols; enfin il se

[a] 3 juillet 1642. [b] 1652.

détermina pour la France et fit une ligue avec elle. Par là il força enfin l'Espagne à prendre le rôle le plus noble, celui de protéger un roi malheureux, que son pays réprouvoit, que la patrie de sa mère abandonnoit. Condé, en combattant contre sa patrie, eut du moins la gloire d'être le défenseur de ce roi opprimé; il fit ce que la France auroit dû faire.

En vertu d'un traité conclu par Charles II avec le roi d'Espagne et le gouverneur des Pays-Bas espagnols, Charles vint demeurer à Bruxelles avec le duc de Glocester, le plus jeune de ses deux frères, que les Anglois avoient envoyé en Hollande après la mort de Charles Ier. Mazarin poussa son respect servile pour Cromwel jusqu'à faire dire au duc d'Yorck de quitter la France, aussitôt que la ligue avec l'Angleterre fut signée. Le duc d'Yorck se retira aussi dans les Pays-Bas.

Charles II ne fut pas pour l'Espagne un protégé entièrement inutile : il n'entra point les mains vides dans cette alliance. Sur un ordre de sa main, un régiment irlandois et quatre autres régiments composés de sujets des trois royaumes, quittèrent le service de la France pour celui de l'Espagne.

Cromwel, dans l'empressement d'illustrer son protectorat en enrichissant l'Angleterre, jetoit depuis longtemps des regards jaloux sur les richesses que les Espagnols possédoient dans les Indes; c'étoit le principal motif qui l'avoit armé contre l'Espagne; l'ascendant de l'amiral Blake et de la marine angloise lui faisoit concevoir les plus vastes espérances; en effet Blake ruina les Espagnols par l'enlèvement, l'incendie ou la submersion de leurs galions, tandis que deux autres amiraux

d'Angleterre, Pen et Vénables, se dédommageoient par la prise de la Jamaïque d'avoir manqué une expédition sur Saint-Domingue.

Sur terre, Turenne ne procuroit pas de moindres avantages aux Anglois que Lockart commandoit dans son armée. Cromwel avoit eu à choisir d'une clef de la Flandre espagnole ou de la France; les François lui offroient Mardik et Dunkerque, les Espagnols lui offroient Calais; Cromwel préféra la clef de la Flandre à celle que les Anglois avoient eue si long-temps en France; mais ce partage de conquêtes à faire auroit pu avoir le ridicule ordinaire de ces sortes de traités, si Turenne n'eût pas commandé l'armée françoise, ou si Condé avoit eu dans l'armée espagnole une autorité plus absolue. Mais Condé ne commandoit pas: il servoit sous don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, et sous le marquis de Caracène; il vit leurs dispositions pour la bataille des Dunes [a], et il leur prouva qu'ils alloient être battus; les Espagnols ne daignèrent pas en croire le vainqueur de Rocroi, ou peut-être ils n'osèrent le croire : car, dans la situation où se trouvoit Condé, il est rare que la confiance soit entière de part et d'autre. Les princes anglois servoient comme volontaires dans l'armée espagnole, et l'on sait que Condé dit au duc de Glocester : « N'avez-vous jamais vu perdre une « bataille? eh bien! vous l'allez voir. » En effet, la déroute des Espagnols fut prompte et complète : Condé seul fit respecter sa retraite. Après une retraite plus belle encore du grand Condé devant Arras (25 août 1654),

[a] 14 juin 1658.

le roi d'Espagne lui avoit écrit : « J'ai su que tout étoit « perdu et que vous avez tout sauvé. » Il auroit dû s'en souvenir à l'affaire des Dunes et se confier au génie du grand Condé plutôt qu'à l'inexpérience de son fils. La prise de Dunkerque fut la suite de la bataille des Dunes : Mardick avoit été pris l'année précédente [a]; ces deux places furent fidèlement remises aux Anglois par les François, le nom de Cromwel ôtant à Mazarin tout moyen et presque toute idée d'éluder l'exécution de sa parole.

On a prétendu que Cromwel, après avoir tiré de l'alliance des François ce qu'il en pouvoit attendre, alloit se liguer avec les Espagnols pour obtenir Calais par le moyen de ces derniers, comme il avoit eu Dunkerque par le secours de la France, et avoir ainsi une entrée dans tous les États voisins. Ce projet, au moins très vraisemblable et d'après le caractère de Cromwel et d'après les principes de la politique vulgaire, n'eut pas le temps d'être exécuté. Cromwel mourut cette même année [b].

Il est d'un bon exemple dans l'histoire et d'une moralité utile que ce tyran, plein de grandeur et de génie, ait été malheureux au milieu de ses succès et de sa gloire : il éprouvoit toute la réaction du machiavellisme; l'esprit d'enthousiasme et de fanatisme qu'il avoit fait servir à son élévation, se tournoit contre lui, le torrent des sectes l'entraînoit; le jargon mystique, les révélations, les extases étoient devenues les armes de ses ennemis après avoir été les siennes; il reconnoissoit enfin que la folie et la perversité retombent sur ceux qui les

[a] 3 octobre 1657. [b] 13 septembre 1658.

emploient, et qu'il n'y a que la raison dont on n'ait rien à craindre; les assassins s'élevoient de toutes parts; à une entrée triomphante que Cromwel faisoit dans Londres, une jeune fille, nommée Gréenvill, dont il avoit tué l'amant dans une bataille, lui tira d'une fenêtre un coup de pistolet: le coup alla blesser le cheval du second fils de Cromwel, nommé Henri, qui marchoit à côté de lui. Cette fille parut ensuite sur le balcon, son pistolet à la main: « C'est moi, dit-elle, qui ai fait « ou plutôt qui ai manqué le coup; j'ai voulu tuer un « tigre, et je n'ai blessé qu'un cheval. »

Les intérêts de Charles II donnoient lieu ou servoient de prétexte à des complots criminels; Cromwel lui-même s'exagéroit ses dangers, parcequ'il se reprochoit de se les être attirés [a]. Condamné par sa conscience, cet homme intrépide dans les combats craignoit tout dans sa cour; nul tyran n'a porté si loin ces précautions effrayantes qui annoncent l'effroi de celui qui les prend. C'est d'après ces détails de défiance qu'une tradition récente rendoit présents alors, que Fénelon paroît avoir tracé le sombre portrait de Pygmalion dans Télémaque(1).

[a] Raguenet, Histoire de Cromwel, t. 2, l. 4.

(1) « Tout l'agite, l'inquiète, le ronge, il a peur de son ombre; il « ne dort ni nuit, ni jour..... On ne le voit presque jamais; il est seul, « triste, abattu au fond de son palais. Ses amis mêmes n'osent l'abor- « der, de peur de lui devenir suspects. Une garde terrible tient tou- « jours des épées nues et des piques levées autour de sa maison. Trente « chambres qui se communiquent les unes aux autres, et dont cha- « cune a une porte de fer avec six gros verrous, sont le lieu où il se « renferme; on ne sait jamais dans laquelle de ces chambres il cou- « che, et on assure qu'il ne couche jamais deux nuits de suite dans « la même, de peur d'y être égorgé. Il ne connoît ni les doux plaisirs,

Les crimes de Cromwel avoient épouvanté sa propre famille. Richard Cromwel, homme de paix autant qu'Olivier étoit homme de sang, s'étoit jeté aux pieds de ce père cruel, il l'avoit conjuré, les larmes aux yeux, de ne pas imprimer à son nom la tache du régicide et de ne pas exposer sa famille aux vengeances terribles qu'un pareil attentat pouvoit amener. Cromwel perdit celle de ses filles qu'il aimoit le plus, et elle ne lui cacha point qu'elle mouroit de l'horreur d'avoir un père si coupable.

Si Cromwel eût seulement épargné le sang de son maître, le vice de son usurpation eût pu être couvert par l'éclat de son règne; c'est sur-tout pour avoir donné ce spectacle unique dans les annales du monde (1), d'un roi traîné à l'échafaud par ses sujets, que le nom de Cromwel sera toujours en horreur.

« ni l'amitié encore plus douce; si on lui parle de chercher la joie, il « sent qu'elle fuit loin de lui, et qu'elle refuse d'entrer dans son cœur. « Ses yeux creux sont pleins d'un feu âpre et farouche, et ils sont sans « cesse errants de tous côtés; il prête l'oreille au moindre bruit, et se « sent tout ému; il est pâle, défait, et les noirs soucis sont peints sur « son visage toujours ridé. Il se tait, il soupire, il tire de son cœur de pro- « fonds gémissements, il ne peut cacher les remords qui déchirent ses « entrailles. Les mets les plus exquis le dégoûtent; ses enfants, loin « d'être son espérance, sont le sujet de sa terreur; il en a fait ses plus « dangereux ennemis; il n'a eu toute sa vie aucun moment d'assuré; « il ne se conserve qu'à force de répandre le sang de tous ceux qu'il « craint. » *(Télémaque, liv. 3.)*

Nota. On trouvera incessamment à la même adresse une ÉDITION CLASSIQUE DU TÉLÉMAQUE, en 3 vol. in-8°, dont M. Bertrand de Cernay s'occupe depuis dix ans. La première réellement conforme à l'original, elle pourra faire autorité pour la langue. Il y a joint les imitations des anciens, un commentaire grammatical, et des notes philologiques dans le genre des *variorum.*

(1) L'auteur écrivoit en 1777. *(Note de l'Éditeur.)*

Mais pourquoi s'obstina-t-il à commettre ce grand crime? c'est qu'il le jugea nécessaire. Ce fut le fruit d'un sophisme machiavelliste. L'exemple du duc de Guise, assassiné par le roi qu'il avoit chassé de sa capitale, faisoit dire aux politiques que, quand on a une fois tiré l'épée contre son roi, il faut en jeter le fourreau, maxime qui fermeroit la porte à toute réconciliation et à toute paix; on ne voyoit pas que si un roi avoit été assassiné pour avoir puni par une voie irrégulière et inique un sujet rebelle, le roi qu'un sujet osoit envoyer à l'échafaud ne manqueroit jamais de vengeurs qui se croiroient tout permis; cependant Cromwel mourut dans son lit, c'est-à-dire, qu'il prit des mesures ou justes ou heureuses pour éloigner de lui le fer et le poison dont il fut continuellement menacé; mais le poison du chagrin, du remords et de la crainte le consumoit lentement, et l'homme le plus robuste de l'Angleterre succomba dès cinquante-huit ans aux embarras toujours renaissants du trône qu'il avoit usurpé.

Ce qui distingue Cromwel des usurpateurs ordinaires, c'est qu'il n'eut jamais recours à l'empoisonnement ni à l'assassinat; son arme contre tous ses ennemis fut le fanatisme patriotique et religieux; il entreprit de faire périr son roi sur un échafaud, parcequ'il jugea que le fanatisme national pouvoit aller jusque-là. Mais faire juger un roi, qui n'a point de juges, le faire juger par un tribunal incompétent, même pour un justiciable, le faire juger par ses ennemis, par des gens déterminés à le condamner, ce n'est que l'assassiner avec plus d'insolence et de scandale.

Bossuet n'a employé pour peindre Cromwel que les

grands traits qui convenoient à son sujet et à son genre ; il le fait respecter en le rendant odieux [a]. Le fanatisme barbare de Cromwel, sa théologie puritaine, son jargon obscur et prophétique fourniroient d'autres traits pour le peindre moins noblement, et ses manières grossières, ses basses plaisanteries, sa familiarité indécente, restes de sa première éducation, achéveroient de le dégrader.

En signant un papier dans une séance du parlement, il barbouille d'enore le visage d'un homme qui se trouvoit à côté de lui, et qui lui rendit sa plaisanterie. Quel étoit le papier qu'il signoit? l'arrêt de mort de Charles I[er].

Dans une assemblée des chefs de la république et de l'armée, où l'on délibéroit sur les droits respectifs de l'autorité et de la liberté, Cromwel jette en badinant un coussin à la tête d'un officier, qui le lui rejette, court sur lui et le chasse de son fauteuil.

Quelquefois Cromwel invitoit du monde à dîner, et, aussitôt qu'on s'étoit mis à table, des soldats venoient enlever tous les plats. Sa cour étoit sans éclat et sans dignité, la noblesse dédaignoit ou craignoit peut-être de la fréquenter; mais dans cette cour sauvage et guerrière on voyoit régner l'économie, qui vaut mieux que l'éclat et qui est la véritable dignité.

Cromwel rassemble tous les contrastes. On trouve à-la-fois chez lui les visions d'un illuminé, les fourberies d'un hypocrite, les ridicules d'un pédant, les élans d'une ame forte et sublime, l'éloquence, tantôt d'un

[a] Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

homme d'État, tantôt d'un fanatique; la valeur d'un soldat enthousiaste, valeur du caractère de celle qui avoit fait autrefois les succès prodigieux de notre Jeanne d'Arc, les talents d'un général, la gloire d'un héros, les violences d'un usurpateur, les vices d'un tyran, les qualités d'un roi.

On peut être curieux de savoir si un homme tel que Cromwel fut capable d'amour et d'amitié. Quant aux amis, on a remarqué qu'il n'en avoit point eu qu'il n'eût sacrifiés dans l'occasion. « Cet homme, disoit « Vane, fait provision d'amis pour avoir des victimes « à immoler au besoin. »

Il entretint un commerce de galanterie avec la femme du major-général Lamberth, l'une des plus belles personnes de l'Angleterre. Cette femme étant devenue grosse pendant une longue absence de son mari, et Lamberth ayant voulu méconnoître l'enfant, on lui allégua une loi qui décide que, si le mari absent est resté dans le royaume, quand son absence auroit duré plusieurs années, l'enfant est à lui, parcequ'on présume qu'étant dans le royaume il n'a pu s'empêcher de venir en secret voir sa femme. La même femme préféra depuis le comte de Hollandt à Cromwel, et Hollandt long-temps après étant tombé entre les mains de Cromwel, dans le cours des guerres civiles, Cromwel eut le plaisir digne de lui de faire trancher la tête à un homme qui avoit été autrefois son rival.

On porta le deuil de Cromwel à la cour de France: Mademoiselle, fille de Gaston, duc d'Orléans, osa seule y paroître en couleur et protester par son exemple

contre cet indigne hommage qu'on rendoit au meurtrier du roi son oncle.

Lorsque le cardinal Mazarin et don Louis de Haro donnèrent enfin la paix à l'Europe, par le traité des Pyrénées [a] et par le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, Charles II vint à Fontarabie pour engager les Espagnols à le faire comprendre dans le traité, mais ce traité étoit déjà conclu; d'ailleurs les Espagnols n'avoient pas eu assez de succès pour faire la loi, et l'ambassadeur d'Angleterre Lockart intervenoit au traité pour sa république: le cardinal Mazarin n'osa pas même se permettre de voir Charles II; l'ombre de Cromwel épouvantoit encore ce timide ministre.

Richard Cromwel prit le protectorat par respect pour la mémoire de son père, et l'abdiqua par amour pour le repos.

On sait que le prince de Conti, frère du grand Condé, rencontrant à Montpellier un Anglois qui voyageoit, lui parla de ces deux Cromwels, si différents l'un de l'autre, qui faisoient alors le sujet de toutes les conversations; il vanta beaucoup les talents d'Olivier, et ajouta que Richard étoit un misérable qui n'avoit pas su recueillir le fruit des crimes d'un tel père: c'étoit à Richard qu'il parloit. « Cependant, dit l'auteur du siè« cle de Louis XIV, Richard vécut heureux jusqu'à « quatre-vingt-dix ans, et Olivier n'avoit jamais connu « le bonheur. »

Après l'abdication de Richard Cromwel la multitude

[a] 1659.

des sectes et des factions, les querelles du parlement et de l'armée jetèrent l'Angleterre dans une telle anarchie, qu'il n'y avoit plus que le rétablissement de Charles II qui pût l'en tirer. Le général Monk, qui commandoit en Écosse, pénétré de cette vérité, entreprit de rétablir ce prince, et y parvint en ne disant son secret à personne, en craignant autant le zèle des amis que l'opposition des ennemis, en ne se confiant pas même à son propre frère, en passant pour ainsi dire à travers tous les partis sans s'y mêler, en les assoupissant et les déconcertant tous par une conduite mystérieuse et impénétrable, qui le menoit à son but et paroissoit l'en éloigner. Il vit luire enfin ce beau jour qu'il avoit préparé, ce jour où Charles II, ramené dans une patrie si cruelle autrefois pour son père et pour lui-même, n'entendit que des acclamations, ne vit que des larmes de joie, et fut porté en triomphe dans sa capitale [a]; jour de paix et de tendresse, où cette estimable nation, éclairée par les événements, abjura ses fureurs et reconnut combien l'esprit de guerre et le zèle persécuteur l'avoient égarée et dégradée.

Le parlement reprit sa première forme, la chambre des pairs fut rétablie, les évêques y eurent séance, la religion anglicane prévalut sur les sectes modernes : tout rentra dans l'ordre accoutumé. On vit alors pendant quelque temps cette union si rare et si désirable du prince et du peuple. Charles disoit au clergé (et c'étoit même au clergé presbytérien) : « Je vous ren« drai aussi heureux que je le suis moi-même; il disoit

[a] 8 juin 1660.

« au parlément : il m'arrivera aussitôt de brûler la grande « charte que d'oublier l'acte d'amnistie. » S'il entendoit parler de quelque mécontent : « qu'ai-je fait à ce gen« tilhomme, disoit-il : je veux le connoître, m'expliquer « avec lui, et si j'ai tort, lui faire satisfaction. » S'il demandoit de l'argent à ses peuples dans ses besoins, il n'alléguoit que des motifs nobles et intéressants : « J'ai « honte, disoit-il, de n'avoir pas le moyen de pourvoir « à la subsistance de ces sujets généreux qui se sont « ruinés pour mon père. » Cependant, soit que Charles fût moins reconnoissant qu'il ne vouloit le paroître, soit que ses amis fussent trop exigeants, ceux-ci ne tardèrent pas à se plaindre, ils appeloient l'acte d'amnistie un acte de pardon pour les ennemis et d'oubli pour les amis.

Charles II, pour se procurer l'appui de la France dans ses malheurs, avoit demandé en mariage au cardinal Mazarin une de ses nièces, et avoit essuyé un refus; quand le cardinal vit quelque apparence au rétablissement de ce prince, il voulut renouer la négociation, et fut refusé à son tour.

Henriette-Marie, après tant de douleurs, eut la consolation de voir son fils, solidement affermi sur ce trône, d'où elle avoit été précipitée; elle resserra ses nœuds avec la France, en mariant avec Monsieur, duc d'Orléans, second fils de Louis XIII, la dernière de ses filles, cette célèbre Henriette-Anne, le plus bel ornement de la cour de Louis XIV, la plus parfaite image de sa bisaïeule Marie Stuart par les graces de la figure et de l'esprit, par ses vertus tendres et touchantes, par son desir et son art de plaire, et même par sa fin désa-

streuse [a]. Son souvenir est encore présent à tous les cœurs dans la relation attendrissante que madame de La Fayette nous a donnée de la mort de cette princesse et dans ce grand monument d'éloquence que Bossuet a consacré à sa gloire (1). Elle fut, tant qu'elle vécut, le lien de la France et de l'Angleterre.

Mazarin ne jouit pas long-temps du ministère plus calme et plus heureux que la paix lui promettoit; il mourut le 9 mars 1661.

Ce ministre qu'on a tant comparé avec Richelieu avoit sans doute moins d'étendue d'esprit, moins d'élévation dans l'ame, moins d'énergie dans le caractère. L'un gouvernoit par la force, l'autre par l'adresse, aucun par la raison ni par la justice; l'un accabloit ses ennemis, l'autre les trompoit; l'un commandoit, l'autre négocioit. Si l'on examine de quelle utilité ils ont été au monde, et qu'on les compare sous ce point de vue, il vaut certainement mieux avoir apaisé des troubles que d'en avoir fait naître; il vaut mieux avoir terminé la guerre de trente ans que de l'avoir entretenue; la paix de Westphalie [b] et celle des Pyrénées [c] sont deux époques qui élèvent Mazarin au-dessus de Richelieu et de la foule des ministres. Tant de droits réglés par le traité de Westphalie, la souveraineté des Pays-Bas irrévocablement reconnue, la liberté de l'Allemagne, l'indépendance de ses princes assurée, et le code germanique fondé pour l'avenir sur cette base solide; la rivalité des maisons de France

[a] Mémoires du chevalier Darlymple.
(1) Dans l'oraison funèbre de cette princesse.
[b] 1648. [c] 1659.

et d'Autriche suspendue par le traité des Pyrénées; de nouveaux nœuds formés entre ces deux maisons, et par l'effet de ces nœuds la succession d'Espagne présentée de loin à la France qui la recueillit dans la suite; ces monuments de paix valent bien l'honneur d'avoir inventé des moyens nouveaux ou renouvelé des moyens anciens de troubler l'Europe.

Mazarin s'étoit annoncé de bonne heure pour un ministre de paix. Le trait suivant devroit immortaliser plus que des victoires. En 1630 les François et les Espagnols étoient près d'en venir aux mains dans les environs de Casal; Mazarin s'élance entre les deux armées, les arrête, les sépare, et par une négociation heureuse, au moins pour le moment, fait conclure une tréve sous la médiation du duc de Savoie dont il étoit l'envoyé. Ce fait a été trop peu célébré dans l'histoire, on a presque oublié que Mazarin, dans cette occasion éclatante, a épargné le sang des hommes, on se souvient seulement qu'il les trompoit; on lui en a même fait un mérite, et don Louis de Haro a paru avancer un paradoxe, en observant que Mazarin avoit un grand défaut en politique, celui de vouloir toujours tromper.

On a aussi beaucoup vanté Richelieu d'avoir abaissé les grands et les corps intermédiaires. La preuve qu'il ne les avoit point abaissés, c'est la guerre de la fronde, et la foiblesse des motifs apparents qui la firent naître. Quelques édits bursaux peu onéreux, exigés d'ailleurs par les conjonctures, auroient-ils excité une si violente tempête contre un ministre doux et modéré, si une multitude d'autres impôts établis dès le temps du car-

dinal de Richelieu et l'inexactitude dans les paiements, fruits d'une guerre longue et ruineuse, n'avoient aigri depuis long-temps les esprits. Les troubles de la fronde n'éclatèrent que sous Mazarin, mais Richelieu en avoit fourni et développé le germe; Mazarin, sans avoir eu le tort de les exciter, eut le talent de les dissiper; il eut le bonheur de triompher deux fois de la haine publique, qu'il n'avoit pas méritée.

Nous ne voyons pas non plus que les violences du cardinal de Richelieu aient produit d'autre effet que celui qu'elles ont coutume de produire, c'est-à-dire la haine, la révolte, les conjurations; s'il fit couler le sang de la noblesse sur les échafauds, pour qu'il cessât de couler dans les guerres civiles, l'intention fut bonne, mais le moyen mal choisi. Qu'ont produit tant de supplices éclatants, parmi lesquels il y en eut de notoirement injustes, tels que celui du maréchal de Marillac, et celui de Saint-Preuil (1)? Les conjurations ont-elles cessé pendant la

(1) On sait que le crime du maréchal de Marillac et de Saint-Preuil fut d'avoir déplu, l'un au cardinal de Richelieu, l'autre au maréchal de La Meilleraye, parent, ami et créature du cardinal.

Nous ne mettons point au nombre de ces victimes innocentes de la politique et de la vengeance François-Auguste de Thou, parcequ'il paroit trop chargé par les différents actes recueillis dans les Mémoires de Montrésor, dans le Journal du cardinal de Richelieu, et surtout dans le quatrième tome des Mémoires d'histoire, de critique et de littérature de M. l'abbé d'Artigny, et parcequ'après avoir nié, dans tous ses interrogatoires, qu'il eût eu aucune connoissance du voyage de Fontrailles en Espagne et du traité conclu avec les Espagnols par Monsieur, par Cinq-Mars et le duc de Bouillon, il finit par avouer, à sa confrontation avec Cinq-Mars, qu'il avoit appris par Fontrailles lui-même l'existence de ce traité, et que Cinq-Mars la lui avoit depuis confirmée. Cette variation, les liaisons de de Thou avec les con-

vie de Richelieu? Le supplice du comte de Chalais, la mort trop prompte du maréchal d'Ornano dans la pri-

jurés, ses démarches auprès d'eux pendant le cours de cette affaire, les rendez-vous qu'il ménageoit entre eux avec beaucoup de mystère, leurs conférences, dont il paroît ne s'être éloigné ou absenté que pour pouvoir dire qu'il n'avoit pas su ce qui s'y traitoit, toutes ces circonstances le rendent au moins très suspect, quoiqu'elles puissent s'expliquer en partie par un point qui est demeuré constant au procès, c'est que de Thou n'approuva jamais le traité avec l'Espagne, et ne cessa d'en détourner Cinq-Mars, mais sans vouloir le dénoncer.

Au reste, nous croyons qu'on doit peser avec attention l'apologie que Pierre du Puy a faite de cet infortuné magistrat, et qui termine le quinzième volume de la traduction françoise in-4° de l'Histoire du président de Thou, son père; car s'il est vrai qu'on ait falsifié les actes du procès; s'il est vrai qu'on ait supprimé une lettre, par laquelle Monsieur rétractoit ce qu'on lui avoit fait dire dans sa déclaration, sur la connoissance qu'avoit eue de Thou du traité fait avec l'Espagne, et sur les démarches qu'il avoit faites auprès du duc de Beaufort pour l'engager dans ce complot; s'il est vrai que le chancelier Séguier, entièrement vendu au cardinal, ait rédigé la déclaration, seul avec Monsieur, hors de la présence des autres commissaires; s'il est vrai que le chancelier ayant averti le cardinal qu'il n'y avoit point de charges suffisantes contre de Thou, le cardinal ait répondu : *N'importe, il faut qu'il meure;* s'il est vrai que le prince de Condé ayant voulu, à la sollicitation du chancelier, disposer le cardinal à permettre qu'on usât de quelque indulgence envers de Thou, le cardinal ait encore répondu : *Monsieur le chancelier a beau dire, il faut que M. de Thou meure;* s'il est vrai qu'en conséquence, le chancelier ait employé l'intrigue et l'autorité pour porter le procureur-général et les juges à la rigueur; toutes allégations avancées et répétées par-tout dans l'ouvrage de du Puy, ce seroient sans doute de puissants préjugés de l'innocence de M. de Thou, ce seroient au moins d'énormes irrégularités de la part de ses juges.

On ne peut trop peser encore ce que dit du Puy sur l'abus de donner force de preuve à la déposition d'un témoin, accusé, coupable, et non confronté, quelle que puisse être la qualité du témoin; il faut examiner aussi la discussion détaillée que fait le même du Puy de la

son, n'empêchèrent point les grands d'entrer dans toutes les cabales qui se formoient à la cour contre le cardinal de Richelieu et de servir en toute occasion la haine que la reine-mère et Monsieur avoient conçue pour ce ministre. La journée des dupes (1), la destitution du garde des sceaux de Marillac, la détention du maréchal et son procès suivi de son supplice, la fuite de la reine-mère à Bruxelles, la retraite de Monsieur en Lorraine; tous ces violens effets de la vengeance de Richelieu ne firent que préparer la défection du maréchal de Montmorency.

loi *Quisquis ad legem Jul. Majest.*, de la loi de Louis XI, rapportée par Laubardemont, et des sentiments des jurisconsultes sur ces objets.

Il faut avouer cependant que cet ouvrage de du Puy contient bien des déclamations contre le cardinal de Richelieu, et qu'on y trouve des imputations bien étranges. Comment ajouter foi, par exemple, au trait suivant? « On sait, et très certainement, qu'il (Richelieu) avoit « fait instance, par le cardinal Bagni, d'obtenir, sous le nom du roi, « un bref du pape pour faire mourir, sans charge de conscience, des « personnes dans les prisons, par des voies secrètes, sans forme ni « figure de procès, contre lesquelles il n'y auroit point de preuves suffi- « santes pour les faire mourir en justice; ce qui lui fut dénié avec horreur « de sa sainteté, et avec cette considération qu'il plaignoit grandement « le roi et la France d'être entre des mains si barbares et si cruelles. »

Observons, au reste, que ce fait si incroyable est rapporté aussi comme incontestable dans les Mémoires de Montchal, archevêque de Toulouse, tome 1, page 19.

Quant à la maxime que du Puy attribue dans le même endroit à Richelieu, savoir : « *Qu'un favori, qu'un ministre, ne périt jamais* « *pour faire trop de mal, mais pour n'en faire pas assez* », il paroît qu'en effet elle a dirigé toute la conduite de ce ministre; mais nous croyons pouvoir assurer que cette maxime trompera tous ceux qui auront le malheur de l'adopter.

(1) On appela ainsi le jour où la reine-mère et les Marillacs furent sacrifiés au cardinal de Richelieu, dont la perte paroissoit assurée.

lui inspira, au moment de l'exécution, le crime de verser le sang d'un prêtre.

Urbain Grandier brûlé vif pour magie, Grancey et Praslin mis à la Bastille pour de mauvais succès à la guerre, le duc de La Valette décapité en effigie pour le même sujet, tandis que le cardinal de La Valette son frère, nommé par le duc d'Épernon leur père *le cardinal Valet*, servoit Richelieu et à la cour et à l'armée, toutes ces violences juridiques, toujours exercées par des commissions, aigrissoient encore les esprits; la cour des aides de Paris et le parlement de Rouen interdits, le parlement de Paris menacé; l'intrépide et vertueux Molé, procureur-général, décrété; tous ces coups d'autorité révoltoient plus qu'ils n'effrayoient, et tous les ennemis de Richelieu avoient pour eux la faveur publique.

Le comte de Soissons, joint aux ducs de Guise et de Bouillon, lui fit ouvertement la guerre. Vainqueur à la Marfée [a], il fut assassiné après la bataille par un émissaire du cardinal, au moment où sa victoire alloit peut-être opérer une grande révolution.

Ces événements arrivoient l'année d'avant la mort du cardinal, et l'esprit de faction, loin d'être étouffé par tant de supplices et de violences, étoit plus animé que jamais, il poursuivit le cardinal jusqu'au tombeau; la conjuration de Cinq-Mars fut la dernière qu'il eut à punir, trois mois avant sa mort, et si dans ce dernier intervalle on ne vit point éclater de conjuration nouvelle, c'est que dans l'état de dépérissement où on le voyoit,

[a] 6 juillet 1641.

la haine même se reposoit sur la nature du soin de le détruire.

On a donc eu tort de dire qu'il avoit soumis les grands, il n'avoit fait que les irriter et les rendre plus mutins, c'est l'effet de la violence. Si le doux et timide Mazarin, qui eut le malheur de les trouver dans cette disposition, contribua en quelque chose aux soulèvements arrivés sous son ministère, ce fut par quelques coups d'autorité qu'il voulut faire à l'imitation de Richelieu; ce fut aussi par son inclination à tromper; car, après la violence, c'est la fourberie qui déplaît le plus aux hommes.

La noblesse avoit été indocile et remuante sous Philippe de Valois et sous le roi Jean, qui avoient les premiers donné l'exemple de faire couler le sang des nobles sur les échafauds, même sans observer les formalités de la justice; Charles V par sa sagesse et sa douceur la fit rentrer dans le devoir. Livrée aux furies sous l'anarchie du régne de Charles VI, elle redevient paisible lorsque sous Charles VII le gouvernement se rétablit et se perfectionne; on la revoit indocile et remuante sous Louis XI qui joignoit la violence à la fourberie; mais dans quel temps la vit-on jamais plus soumise et plus fidèle que sous Louis XII et François Ier? C'est que ces princes aimoient leur noblesse et la traitoient avec les distinctions qui lui sont dues; c'est qu'ils agissoient avec franchise et gouvernoient avec douceur. Sous les derniers Valois, le fanatisme, la persécution, l'esprit de la ligue replongèrent le noblesse ou plutôt la nation entière dans la révolte; la clémence et les vertus de Henri IV avoient calmé ces tempêtes; Richelieu, par une erreur qui étoit plus de son caractère que de son esprit,

ramena les voies violentes, et voulut régner par la crainte; des troubles toujours croissants furent les fruits de cette politique. Ceux qui ont prétendu la justifier sont partis d'une supposition absolument fausse; ils ont jugé que la rigueur étoit nécessaire, parcequ'ils ont supposé qu'elle avoit été efficace, idée démentie par l'histoire entière du ministère de Richelieu, depuis la conjuration de Chalais jusqu'à la conjuration de Cinq-Mars.

C'est sur-tout par l'amour des lettres que le cardinal de Richelieu est supérieur à l'indifférent Mazarin, qui n'aimoit que la fortune. Quand on compteroit pour rien les ouvrages que Richelieu a composés ou qu'on lui attribue, il lui resteroit l'établissement de l'académie françoise, source d'émulation, récompense et encouragement à-la-fois pour les travaux littéraires. L'homme de lettres, dès le premier pas qu'il fait dans la carrière, fixe ses regards sur le but et s'anime à cette vue, il fait des efforts dont il eût été incapable dans cet objet d'ambition. Parvenu à ce terme, il a encore à justifier le jugement de ses pairs, à leur prouver sa reconnoissance, à étendre la gloire de son corps par de nouvelles productions. Il n'y avoit qu'un ministre plein de lumières qui pût saisir tous les avantages résultants de ce mélange de gens de lettres et de gens de la cour également choisis, mélange qui flatte et honore les uns et les autres, qui entretient à la cour le goût du savoir, qui donne aux gens de lettres plus de politesse, plus d'aménité, un tact plus fin, un goût plus sûr: c'étoit sur-tout bien connoître l'esprit des lettres et l'espèce de liberté dont elles ont besoin que d'établir une égalité parfaite entre tous

les membres de cette société littéraire. Charlemagne, saint Louis, François Ier, Charles IX avoient eu l'idée d'une pareille institution, mais l'honneur de l'avoir remplie appartient à Richelieu, et ce fut lui qui fit naître à Charles II, roi d'Angleterre, l'idée de fonder, l'année même de son rétablissement, la société royale de Londres.

Le cardinal de Richelieu a établi l'imprimerie royale; il avoit formé le projet, exécuté depuis sous la régence de M. le duc d'Orléans, de rendre l'instruction gratuite dans l'université; il reste un monument précieux du cardinal Mazarin, c'est le collège et la bibliothèque qui portent son nom.

Richelieu s'étoit principalement proposé pour modèle l'inflexible sévérité de Ximenès, Mazarin la souplesse artificieuse de Ferdinand-le-Catholique.

L'ambition de Richelieu se portoit à tous les objets; il vouloit être tantôt patriarche des Gaules, tantôt électeur de Trèves, tantôt régent du royaume après Louis XIII qu'il voyoit mourant, sans voir qu'il l'étoit lui-même davantage (1). Il avoit aussi l'ambition d'être canonisé. Il paroît que le dernier but de l'ambition de Mazarin étoit d'acquérir des richesses; Richelieu vouloit être riche pour être puissant, Mazarin vouloit être puissant pour être riche.

Richelieu et Mazarin eurent tous deux le ridicule de vouloir usurper la gloire d'autrui dans un genre qui leur étoit étranger. Richelieu vouloit que Corneille lui cé-

(1) Richelieu mourut le 4 décembre 1642, Louis XIII le 14 mai 1643.

dât la tragédie du Cid, Mazarin que Turenne lui cédât la victoire des Dunes et la campagne de 1654.

On a écrit que le cardinal de Richelieu avoit les organes de l'entendement doubles; c'est aux anatomistes à décider si ce fait est bien d'accord avec les lois de la physique, et si l'effet de cette espèce de monstruosité seroit de procurer cette étendue et cette force de génie que les ennemis mêmes du cardinal de Richelieu n'ont pu lui refuser.

CHAPITRE XII.

Charles II en Angleterre, et encore Louis XIV en France.

(Depuis l'an 1660 jusqu'à l'an 1685.)

Dunkerque étoit toujours entre les mains des Anglois, et Charles II avoit toujours besoin d'argent. Ce prince, en épousant Catherine de Portugal [a], avoit promis aux Portugais de ne point rendre Dunkerque aux Espagnols, mais il n'avoit point promis de ne pas le vendre aux François; l'entretien de cette place lui coûtoit beaucoup: il résolut de s'en défaire et d'en tirer le plus d'argent qu'il pourroit; il en demanda d'abord neuf

[a] 21 mai 1662.

cent mille livres sterling : on lui offrit cent mille livres; mais comme d'un côté on avoit envie de vendre, et que de l'autre on avoit envie d'acquérir, l'Angleterre se relâchant de ses demandes et la France ajoutant à ses offres, on se rapprocha, et le marché fut conclu à quatre cent mille livres sterling; tant pour Dunkerque que pour Mardik et généralement tous les postes que les Anglois occupoient sur les côtes de Flandre.

Le comte d'Estrades, qui négocia ce traité en 1662, étant ambassadeur de France à Londres dès l'année précédente, y avoit été insulté par le baron de Vatteville, ambassadeur d'Espagne, qui réclamoit la préséance pour cette couronne, croyant ne braver qu'un enfant dans la personne de Louis XIV. On sait avec quelle hauteur et quelle fermeté ce jeune roi, à peine sorti de la tutèle de Mazarin, exigea la réparation de cette injure; il fallut que l'Espagne rappelât Vatteville et envoyât en France un ambassadeur extraordinaire pour déclarer, en présence de tous les ministres étrangers, qu'elle ne concourroit jamais avec la France, déclaration que Louis XIV fit notifier à toutes les puissances de l'Europe; c'est cette ambassade extraordinaire que l'ambassadeur de Hollande, qui étoit alors à Paris, appeloit une ambassade d'obédience: « Je croyois, disoit-il, que les puissances catholiques « n'en envoyoient qu'au pape. » La fierté de Louis XIV étonnoit et blessoit déja cette fière république. Les Mémoires de Brienne insinuent que Charles II auroit pu prévenir l'insulte que le baron de Vatteville fit au comte d'Estrades; mais qu'étant près de devenir

l'ennemi de l'Espagne, par son alliance avec le Portugal, il n'étoit pas fâché que la France se brouillât aussi avec l'Espagne. Ce qui paroît constant, c'est que la crainte d'avoir à-la-fois pour ennemis le Portugal, l'Angleterre et la France fut le principal motif qui força l'Espagne à s'humilier ainsi dans cette occasion.

La réparation plus éclatante encore que Louis XIV se fit faire par le pape Alexandre VII, de l'insulte que les Corses avoient faite au duc de Créquy, son ambassadeur [a], acheva de rendre sa jeunesse imposante et respectable; autant que la vente de Dunkerque rendoit l'administration de Charles II méprisable à l'Angleterre et à toute l'Europe. Le parallèle de Cromwel, forçant Louis XIV à lui remettre Dunkerque, et de Charles II vendant cette place au même Louis XIV, plaçoit Charles II trop au-dessous de Cromwel, et justifioit la réponse naïve d'un ambassadeur hollandois à Charles, qui se plaignoit d'être moins respecté que Cromwel: « Ah! Sire, ce Cromwel étoit tout autre « chose. »

Charles crut recouvrer sa gloire en faisant comme Cromwel la guerre à la Hollande; le duc d'Yorck, son frère, amiral d'Angleterre, brûloit de se signaler dans cet emploi, pour lequel il avoit en effet des talents. La Hollande devenue dans l'Europe un état respecté, sur mer une puissance redoutée, s'étoit affranchie de la protection de la France et de l'Angleterre comme de la souveraineté de l'Espagne; elle étoit alors sur mer

[a] 20 août 1662.

la rivale de l'Angleterre plus encore que de l'Espagne. Les établissemens respectifs des Anglois et des Hollandois sur la côte de Guinée furent le grand motif de la rupture. Louis XIV étoit l'allié des deux peuples. Son frère avoit épousé la sœur du roi d'Angleterre; les qualités aimables, l'esprit conciliant de cette princesse formoient un lien plus fort que ceux du sang et de la politique. D'un autre côté, Louis XIV méditoit de loin des projets de conquête; Philippe IV son beau-père, étoit dans la vieillesse, et, à sa mort, Louis prétendoit avoir, du chef de Marie-Thérèse, sa femme, des droits à exercer sur les Pays-Bas espagnols; dans cette vue il avoit fait une ligue avec les Hollandois, les anciens ennemis de l'Espagne. En conséquence de cette ligue, les Hollandois réclamoient son secours, non plus contre l'Espagne, mais contre l'Angleterre. Louis XIV offrit sa médiation : elle ne put empêcher la guerre, et Louis, pressé par les instances des Hollandois et lié par le nouveau traité qu'il avoit conclu avec eux, crut ne pouvoir se dispenser de déclarer la guerre à l'Angleterre; ainsi, la première guerre qu'entreprit Louis XIV, régnant par lui-même, sembla ranimer l'ancienne rivalité.

Mais l'ascendant de la duchesse d'Orléans l'emporta : la France d'ailleurs n'étoit qu'auxiliaire; elle fit la guerre en médiatrice plus qu'en alliée; le duc de Beaufort eut ordre de joindre sa flotte aux flottes hollandoises, et cette jonction ne se fit pas : la prise de l'île de Saint-Christophe en Amérique fut le seul exploit considérable des François dans cette guerre.

Elle fut plus animée entre les Anglois et les Hollandois. Le duc d'Yorck y acquit beaucoup de gloire; il remporta une victoire signalée sur l'amiral hollandois Obdam [a], et il la dut à son courage et à sa bonne conduite : trois de ses meilleurs officiers furent tués à ses côtés d'un coup de canon, et couvert de leur sang et de leur cervelle, il n'en fut que plus ardent à combattre pour les venger; il s'attacha long-temps au vaisseau de l'amiral Obdam, qui finit par sauter en l'air, et le pavillon-amiral ayant été aussitôt élevé sur le vaisseau de Cortenaër, un des lieutenants d'Obdam, le duc d'Yorck le combattit encore, et le vaisseau de Cortenaër fut encore submergé. Le duc d'Yorck, vainqueur, rentra dans Londres aux acclamations du peuple, dont il fut pour quelque temps l'idole, malgré son penchant connu pour la religion catholique : on frappa des médailles en mémoire de son triomphe.

Il y eut entre les deux nations d'autres batailles très meurtrières [b], une entre autres qui dura quatre jours : on fit de part et d'autre de grandes pertes; le commerce des deux peuples souffrit beaucoup; quelques généraux s'illustrèrent.

Du côté des Anglois, outre le duc d'Yorck, le général Monk, qui avoit eu la gloire de rétablir Charles II et que Charles II avoit fait duc d'Albermale; le prince palatin Robert, qui avoit fait la guerre pour Charles Ier, son oncle, contre le parlement d'Angleterre et contre Cromwel, avec des succès divers, mais avec une valeur

[a] 13 juin 1665. [b] 1666.

soutenue, se signalèrent dans ces combats de mer comme ils avoient fait sur terre en plusieurs rencontres.

Du côté des Hollandois, Ruyter et Corneille Tromp, fils du fameux Martin Tromp, tué dans la guerre précédente contre Cromwel, ajoutèrent à la gloire de leurs noms, mais leurs divisions nuisirent à leurs succès. La Hollande étoit partagée en deux factions; celle des républicains zélés, à la tête desquels étoient les de Witt, et celle de la maison d'Orange, qui tendoit à la monarchie; Ruyter étoit attaché aux de Witt, et Tromp au prince d'Orange.

La guerre étrangère entre les Anglois et les Hollandois fut terminée en 1667 par le traité de Bréda; mais la guerre intestine de la Hollande continua.

Pendant que le traité de Bréda se négocioit, les Hollandois étoient venus brûler les vaisseaux anglois jusque dans la Tamise.

Au reste, les deux puissances ennemies se trouvèrent à peu-près au même point relatif où elles étoient avant la guerre, et la France, qui n'avoit presque été que témoin de leurs sanglants démêlés, rendit l'île de Saint-Christophe; mais l'Acadie lui fut cédée [a].

Philippe IV, roi d'Espagne, étoit mort, et Louis XIV s'étoit armé pour faire valoir sur les Pays-Bas espagnols les prétentions dont nous avons parlé [b]; il réclamoit, en faveur de Marie-Thérèse, sa femme, le droit de dévolution établi dans plusieurs provinces possédées par Philippe IV, et dont il demandoit la distraction à Charles II. Ce droit de dévolution, introduit en haine des

[a] 1665. [b] 1667.

secondes noces, transporté aux enfants, dès l'instant de la mort de leur père ou de leur mère, la propriété des fiefs du survivant : en sorte qu'à l'égard de ces fiefs, les mâles du second lit sont exclus par les filles du premier.

Les Espagnols répondoient 1° que les souverainetés ne sont point réglées par les dispositions des coutumes locales, que celles-ci n'ont d'empire que sur le patrimoine des particuliers, que l'usage universel de l'Europe a rendu les souverainetés indivisibles.

2° Ce droit de dévolution n'étoit, selon eux, qu'une expectative, bien différente d'une succession échue; les pères et mères, en se remariant, pouvoient régler par leurs contrats de mariage que ce droit n'auroit pas lieu dans leurs successions. Or, s'ils pouvoient en dépouiller les enfants du premier lit par une convention, ils pouvoient aussi exiger que leurs enfants y renonçassent, et Marie-Thérèse avoit renoncé aux successions paternelle et maternelle.

On répondoit en France que les renonciations étoient de droit rigoureux, qu'elles devoient par conséquent être renfermées dans les bornes les plus étroites; qu'elles étoient nécessairement nulles, lorsque exigées par l'autorité paternelle, aveuglément souscrites par l'obéissance filiale, elles dégénéroient en une véritable exhérédation sans cause.

Quoi qu'il en soit de ces raisons alléguées de part et d'autre, les succès de Louis XIV furent si brillants et si rapides, que, joints aux traits de fierté qu'il avoit fait éclater au milieu de la paix et aux coups d'autorité qu'il avoit frappés dans l'Europe, ils alarmèrent toutes les puissances.

Le reproche si souvent fait à la maison d'Autriche, d'aspirer à la monarchie universelle, se tourna dès-lors contre Louis XIV, et lui fut fait sur-tout par les Anglois.

Dans la guerre des Hollandois et des Anglois, la France avoit été pour la Hollande contre l'Angleterre; dans la guerre de la France contre l'Espagne, les Anglois et les Hollandois s'unirent pour arrêter le progrès des armes françoises; on vit pour la première fois la Hollande venir au secours de l'Espagne, son ennemie essentielle, contre la France sa protectrice. C'est le fondement du reproche d'ingratitude contenue dans l'inscription fastueuse, gravée depuis sur la porte Saint-Denis : *Emendatâ malè memori Batavorum gente* (1).

Ce fut le chevalier Temple, ministre de Charles II à la Haye, qui engagea les Hollandois dans cette ligue, où entra aussi la Suède, autrefois alliée de la France [a]. L'effet de cette ligue fut d'obliger Louis XIV de mettre un terme à ses conquêtes et de conclure en 1668 [b], c'est-à-dire, dès la seconde année de la guerre, le traité d'Aix-la-Chapelle. Les Hollandois s'attribuèrent tout l'honneur de cette paix. Josué Van Beuninghen, leur plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle, se fit, dit-on, représenter dans une médaille [c] sous l'emblème de Josué arrêtant le soleil, avec cette inscription : *Sta sol* (2), parceque Louis XIV avoit pris pour emblème le soleil, avec ces mots : *Nec pluribus impar* (3).

(1) La Hollande ingrate, corrigée.

[a] Mémoire du chevalier Temple, Burnet, etc. [b] Le 2 mai.

[c] Il est fort douteux que cette médaille ait existé.

(2) « Soleil, arrête-toi. » (3) « Plusieurs réunis ne l'égalent point. »

Il falloit que Louis XIV, dès la première fois qu'il faisoit la guerre pour son propre compte, eût inspiré une étrange terreur à l'Europe, pour qu'on s'applaudît avec tant de faste de l'avoir engagé à poser les armes presqu'aussitôt qu'il les avoit prises ; c'est que Turenne et Condé, réunis sous un maître qui savoit rendre ses sujets utiles et les empêcher d'être dangereux, la Flandre conquise en une campagne, la Franche-Comté soumise en moins d'un mois au milieu de l'hiver, formoient un spectacle nouveau et inquiétant pour tous les voisins de la France ; le point de vue politique étoit changé, les anciens intérêts avoient disparu : on n'en connoissoit plus d'autre que de se réunir contre Louis XIV.

L'Espagne, obligée de céder à Marie-Thérèse ou la Flandre ou la Franche-Comté, auroit dû, ce semble, sacrifier par préférence la Franche-Comté, province isolée, qui ne confinoit à aucun de ses États : elle aima mieux abandonner la Flandre, à cause de l'intérêt pressant qu'auroient l'Angleterre et sur-tout la Hollande de s'opposer à tout projet d'agrandissement de la France de ce côté-là : idée qui ne sortoit de l'ordre commun de la politique que par une politique plus fine.

Mais toute politique est subordonnée aux affections particulières; on trouva le moyen de détacher Charles II des intérêts de la Hollande et de l'engager dans une alliance avec la France; ce chef-d'œuvre de la politique françoise fut l'ouvrage d'une femme de vingt-six ans.

Charles II avoit appris, par l'exemple de son père, à ménager le parlement, mais à chercher les moyens de s'affranchir de sa dépendance. Il étoit gouverné par un conseil particulier qu'il s'étoit fait d'après son goût et

ses vues [a]. On appeloit ce conseil *la cabale*, parceque les noms des cinq personnes qui le composoient formoient par leurs lettres initiales le mot *cabal*. C'étoient *C*lifford, *A*shley, *B*uckingham, *A*rlington, *L*auderdale. Colbert de Croissy, ambassadeur de France en Angleterre, frère du fameux ministre Colbert, négocioit avec eux, et leur promettoit de joindre aux faveurs de leur maître les bienfaits du sien. Ces favoris ne cessoient de redire à Charles II que son père avoit trop ménagé le parlement, et qu'il avoit trop négligé de se faire un appui des princes étrangers; qu'on tireroit d'une alliance avec la France deux grands avantages : l'un, qu'elle fourniroit au roi des subsides dont il avoit un besoin pressant; l'autre qu'elle le mettroit en état de se passer du parlement et de se faire respecter de son peuple. Ce n'étoit pas la première fois, dans cette longue rivalité de la France et de l'Angleterre, que les rois anglois avoient essayé de se rendre absolus chez eux, à l'exemple des rois de France et par leur secours. Les rapports mêmes que la rivalité leur donnoit avec la France les avoit mis à portée de connoître et dans le cas d'envier cette autorité plus étendue et moins gênée. Richard II et en général tous les rois d'Angletetre qui avoient eu des liaisons d'affinité ou d'amitié avec les rois de France avoient été soupçonnés de s'être ligués avec eux pour ravir à la nation angloise ses priviléges.

Charles II n'aimoit pas les Hollandois, se souvenant toujours que, par la crainte de Cromwel, ils l'avoient forcé de quitter l'asile que le prince d'Orange lui don-

[a] Burnet. Rapin Thoiras.

noit à la Haye ; il haïssoit leur esprit républicain, qu'il trouvoit d'un mauvais exemple pour l'Angleterre ; il haïssoit jusqu'à leur religion, qui avoit servi de prétexte pour opprimer sa bisaïeule, Marie Stuart, pour semer de contradictions et de dégoûts le règne de son aïeul, et pour accabler son père ; car, quoique Jacques Ier et Charles Ier fussent protestants de bonne foi, leur esprit de tolérance à l'égard des catholiques avoit répandu sur ces princes un vernis de *papisme*, qui avoit contribué aux succès de leurs ennemis et aux soulévements du peuple. Charles II avoit un penchant secret pour la religion catholique, et parceque ses pères avoient souffert pour elle, et parcequ'il la regardoit comme la religion des princes absolus ; le duc d'Yorck, son frère, qui avoit beaucoup d'ascendant sur lui, venoit d'embrasser publiquement le catholicisme et de faire abjuration entre les mains d'un jésuite.

Aux dispositions du roi à l'égard des Hollandois se joignoient celles de la nation angloise, produites par des motifs différents, mais dont le résultat étoit le même, celui de haïr les Hollandois. L'Angleterre voyoit dans la Hollande une nouvelle rivale de puissance sur la mer : elle desiroit de l'humilier, elle ne pouvoit oublier ses vaisseaux brûlés jusque dans la Tamise, et le tableau où Corneille de Witt, frère du pensionnaire de Hollande, avoit fait représenter cet exploit, auquel il avoit eu part.

Mais Charles II avoit en général, pour faire la guerre, des vues bien contraires à celles de son peuple [a] :

[a] Burnet. Rapin Thoiras.

c'étoit de se faire donner assez d'argent pour subvenir à ses profusions, et d'employer à l'accroissement de son autorité les forces et de terre et de mer qu'il comptoit que la guerre alloit mettre dans ses mains.

Pour tourner contre les Hollandois ce desir général de faire la guerre, la France, outre les suggestions continuelles de la *cabale* qu'elle avoit mise dans ses intérêts, employa les deux ressorts les plus puissants sur les ames douces, l'amour et l'amitié.

Charles II avoit pour la duchesse d'Orléans, sa sœur, avec laquelle il avoit été pour ainsi dire élevé en France, toute la tendresse que cette princesse aimable inspiroit si naturellement : elle mena en Angleterre avec elle la demoiselle de Kérouet, depuis duchesse de Portsmouth, une des plus belles femmes de France, dont on avoit prévu que Charles deviendroit amoureux. Tout le monde sait l'histoire de ce fameux voyage [a], et comment le secret de l'État fut révélé par l'indiscrétion d'un grand homme, que l'amour seul pouvoit rendre capable d'une telle foiblesse, et qui en fut puni par l'amour; on sait combien Monsieur conçut de jalousie de voir sa femme initiée à des mystères politiques dont il étoit exclu; on sait comment Madame, au retour de ce voyage, mourut en moins de huit heures, à vingt-six ans, après avoir bu un verre d'eau de chicorée [b]. Les soupçons affreux, les idées sinistres que cette mort précipitée a fait naître ont respecté la vertu de Monsieur; la jalousie même ne pouvoit le rendre capable d'un crime; mais ces mêmes soupçons ont poursuivi la mé-

[a] 1670. [b] Histoire de madame Henriette d'Angleterre.

moire d'un favori de ce prince, seul homme qui ait pu être ennemi de Henriette-Anne [a]. On peut voir dans les lettres de madame de Sévigné [b] avec quelle grace Louis XIV accorda dans la suite aux vœux de Monsieur le rappel de cet homme, et l'on ne concevra ni qu'il eût pu l'accorder ni que Monsieur eût pu le desirer, s'ils avoient eu l'un ou l'autre des raisons de croire cet homme coupable d'un tel crime. Il est vrai que Montaigu ambassadeur d'Angleterre en France, se plaint amèrement de ce rappel dans une lettre au lord Arlington, ministre de Charles II.

La France et l'Angleterre pleurèrent Madame à l'envi, et restèrent fidèles aux nœuds qu'elle avoit formés; elle fut et sera long-temps l'entretien des ames sensibles. Bossuet a éternisé le souvenir de cette nuit désastreuse, de cette nuit effroyable, où retentit, comme un coup de tonnerre, cette étonnante nouvelle, *Madame se meurt*, *Madame est morte* [c]. Madame de La Fayette, dans un genre plus simple et qui admet les détails, attache le lecteur aux moindres circonstances de cette mort déplorable; tous les mémoires du temps font aimer et regretter cette princesse intéressante, qui, selon l'expression de M. de Cosnac, archevêque d'Aix, son ami, s'approprioit les cœurs, au lieu de les laisser en commun. « Pour ce je ne sais quoi tant rebattu, qui « fait que l'on plaît, ajoute-t-il, on convenoit que chez

[a] Lettres de M. Montaigu, ambassadeur d'Angleterre en France, au roi Charles II et à milord Arlington.

[b] Lettr. 225 (févr. 1672), édit. de J. J. Blaise, 1818.

[c] Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans.

« les autres il étoit copié, qu'il n'étoit original qu'en « Madame. »

Henriette-Anne méritoit qu'on ne la fît servir qu'à étendre l'empire de la paix. Si dans l'occasion dont il s'agit, sa douceur insinuante, ses graces persuasives furent employées par la politique à préparer la ruine des Hollandois, du moins elle n'y contribua qu'en formant des nœuds de paix et d'amitié entre un frère et un beau-frère, entre deux nations si long-temps rivales! Mais que de principes de guerre entre les hommes, et sous combien de formes la discorde vient les armer! Parmi les guerres civiles, la ligue avoit été une guerre de religion, la fronde une guerre d'intrigue. Parmi les guerres étrangères, la guerre de 1667 entre la France et l'Espagne fut une guerre d'ambition, la guerre de 1672 contre la Hollande fut une guerre de ressentiment. Nul intérêt politique n'animoit la France : elle vouloit punir la Hollande de sa prétendue ingratitude; comme si la reconnoissance étoit jamais entrée dans la politique vulgaire. On ne pouvoit s'accoutumer dans l'Europe, et sur-tout en France, à voir cette puissance naissante de la Hollande devenue l'arbitre des grandes puissances qui l'avoient autrefois protégée, et la protectrice des maîtres qui l'avoient opprimée.

« Les nations, dans les monarchies chrétiennes, dit « l'auteur du siècle de Louis XIV, n'ont presque jamais « d'intérêt aux guerres de leurs souverains. Des armées « mercenaires, levées par ordre d'un ministre, et con« duites par un général qui obéit en aveugle à ce mi« nistre, font plusieurs campagnes ruineuses, sans que « les rois, au nom desquels elles combattent, aient l'es-

« pérance ou même le dessein de ravir tout le patri-
« moine l'un de l'autre. Le peuple vainqueur ne profite « jamais des dépouilles du peuple vaincu : il paye tout, « il souffre dans la prospérité des armes, comme dans « l'adversité ; et la paix lui est presque aussi nécessaire « après la plus grande victoire, que quand les ennemis « ont pris ses places frontières. » Ajoutons que les souverains eux-mêmes n'ont souvent pas plus d'intérêt à la guerre que les peuples : l'événement finit toujours par prouver que leur intérêt n'avoit pas été de faire la guerre ; ajoutons encore que l'intérêt des ministres n'est pas non plus de la faire : car la guerre ne peut que multiplier les embarras, les difficultés de l'administration. Si les ministres aiment la gloire, leur gloire est de rendre l'État florissant, et la guerre ruine l'État ; s'ils tiennent à leur place, ils doivent savoir que le moindre revers à la guerre, le moindre chagrin politique suffit pour causer leur disgrace. Ce fut la perte du Portugal et de la Catalogne qui fit renvoyer le duc d'Olivarès ; au contraire don Louis de Haro sut fixer la fortune, en ramenant la paix. Cette éternelle guerre de Flandre, terminée enfin par le traité de Munster, le traité des Pyrénées conclu avec le cardinal Mazarin, valurent à don Louis de Haro la faveur constante de son maître, et ce surnom *de la paix*, le plus beau titre d'honneur qu'un souverain ait jamais donné à un ministre.....

La guerre de 1672, par la réunion des grandes puissances monarchiques contre une foible république, par le sacrifice qu'elles firent de leurs intérêts essentiels à un petit intérêt de vengeance et de vanité, par la suspension de leurs longues querelles en faveur de cette

querelle passagère, eut beaucoup de ressemblance avec la guerre qu'avoit entraînée la ligue de Cambray du temps de Louis XII. Elle ressembla encore à la guerre de la ligue de Cambray par la rapidité et l'inutilité des succès de la France, par la défection de ses alliés qui d'abord l'abandonnèrent et ensuite la forcèrent à la paix en la menaçant de se déclarer contre elle. Dans l'une et l'autre guerre, la France finit par voir presque toutes les puissances de l'Europe réunies contre elle, et elle résista seule à toutes ces puissances. Dans la guerre contre Venise, Louis XII trahi par ses alliés, reconnut la nécessité d'en revenir aux anciennes alliances avec les Vénitiens qu'il avoit écrasés à la bataille d'Aignadel [a]. Dans la guerre contre la Hollande, cette république, contre laquelle seule la guerre avoit été entreprise, et qui en 1672 avoit pensé disparoître de l'Europe, fut la seule à qui tout fut rendu à la paix de Nimègue en 1678.

La France et l'Angleterre restèrent unies contre la Hollande jusqu'en 1674 seulement. Tandis que Louis XIV, suivi des Condés, des Turennes, des Luxembourgs, des Vaubans, etc., passoit le Rhin et conquéroit la Hollande [b], la flotte angloise, commandée par le duc d'Yorck, jointe à la flotte françoise, commandée par le comte d'Estrées (depuis maréchal de France), livroit à Ruyter la plus furieuse bataille [c] qu'eût vue ce général qui en avoit tant vu et de si terribles. Les deux partis s'attribuèrent la victoire, c'est-à-dire qu'on fit de part et d'autre de grandes pertes sans aucun avantage

[a] 14 mai 1509. [b] 1671. [c] Combat de Soulsbaye, 7 juin 1672.

certain. Ruyter y mit le comble à sa gloire, le duc d'Yorck y augmenta la sienne, le comte d'Estrées y établit sa réputation. Voilà tout le fruit des guerres.

L'année suivante il y eut trois autres batailles navales [a], aussi peu décisives entre la flotte combinée de France et d'Angleterre, commandée, pour la France par le même comte d'Estrées, et pour l'Angleterre par le prince palatin Robert, et la flotte hollandoise, commandée par les amiraux de Ruyter et Tromp. Madame de Sévigné dit à cette occasion qu'on ne voyoit pas que depuis la bataille d'Actium les combats de mer eussent rien produit. Les combats de terre ne produisent pas davantage.

Cette guerre fut une source de mésintelligence entre Charles II et sa nation. l'Angleterre regarda toujours cette alliance de son roi avec Louis XIV comme une ligue contre la liberté angloise. Charles II voyoit dans la république de Hollande l'ennemie commune des rois; l'Angleterre voyoit dans Louis XIV l'ennemi né de toute république et de toute liberté. Le chevalier Temple, deux fois ambassadeur d'Angleterre en Hollande et toujours fidèle aux vrais intérêts de sa nation, auroit voulu que la Hollande et l'Angleterre eussent toujours été amies et que Charles II eût été l'ami de son peuple; il citoit un jour à Charles II un mot du fameux Gourville [b]. « Un roi d'Angleterre, qui veut être l'homme « de son peuple, disoit Gourville, est le plus grand roi « du monde; s'il veut être quelque chose de plus, il

[a] Les 7 et 14 juin et 22 août 1673.

[b] Mémoires du chevalier Temple. Hume, Charles II.

« n'est rien. » Eh bien, répondit Charles II, en serrant la main au chevalier Temple, « je veux être l'homme « de mon peuple. » Il ne fut que l'homme de la monarchie. Il disoit souvent qu'il aimoit mieux dépendre de Louis XIV que de ses propres sujets; il eût mieux valu ne dépendre que des lois.

Il n'ignoroit pas combien la guerre contre la Hollande étoit désagréable aux Anglois, et il s'obstinoit à la faire. On lui refusoit des secours pour cette guerre injuste, il fit banqueroute, crime au-dessus duquel il n'y a que l'assassinat. Après la cruauté d'ôter la vie, la plus grande est d'ôter les moyens de vivre à des sujets qui ont compté sur la foi sacrée du souverain. Le crime augmente, quand on ruine ainsi une partie de ses sujets pour le plaisir de faire contre leur gré une guerre inutile. Le fils d'un roi décapité, qui, après avoir couru risque de l'être lui-même, s'abandonne à de tels excès, et récompense par le don de la place de grand trésorier l'auteur (1) d'un si abominable conseil, a bien mal profité des leçons de l'infortune. Jamais Charles Ier, dans des besoins faits pour excuser tout, ne s'étoit permis rien de semblable.

Pendant que Charles II déshonoroit son règne par cette honteuse infidélité, la Hollande, réduite aux dernières extrémités, donnoit l'exemple d'une fidélité inviolable. Les créanciers de la république, désespérant de son salut, couroient en foule à la banque d'Amsterdam pour se faire rembourser s'il étoit temps encore,

(1) Ce fut Clifford, un des membres de la cabale, aidé par les insinuations de Shaftsburi, un autre des membres de la cabale, dont nous avons parlé plus haut, page 217.

car on osoit à peine douter que le fonds destiné au paiement des dettes eût été employé aux besoins de la guerre; les magistrats firent ouvrir les caves où le trésor étoit gardé, on l'y trouva tout entier, tel qu'il y avoit été déposé soixante ans auparavant; les billets s'étant toujours négociés depuis ce temps, on n'avoit pas touché au trésor; ceux qui voulurent être payés, le furent, les autres ne crurent pas pouvoir mieux assurer leur fortune qu'en continuant de la confier à cette vertu républicaine, et leur confiance ne fut point trahie.

Ce trait donnoit la supériorité aux républiques sur les monarchies; mais la Hollande elle-même parut reconnoître la prééminence du gouvernement monarchique, en recourant au rétablissement du stathoudérat, comme à la seule ressource qui lui restât, dans l'état d'accablement où les armes de Louis XIV l'avoient réduite. En général il n'y a d'exécution prompte et sûre que sous le commandement d'un seul. Rome, dans les dangers pressants, créoit un dictateur. L'autorité de plusieurs convient à la délibération, l'autorité d'un seul à l'exécution. Le monarque le plus despotique a son conseil pour délibérer; l'état le plus populaire, au moment de l'exécution, confie le pouvoir à un chef unique; en un mot, c'est l'aristocratie qui délibère, c'est la monarchie qui exécute.

Pour la démocratie, elle ne présente que l'idée du tumulte et de l'anarchie, et ne paroît propre ni à la délibération ni à l'exécution. Des divisions funestes déchiroient au-dedans cette malheureuse république, attaquée au-dehors, par deux puissantes monarchies, autrefois ses amies et ses protectrices. Les princes d'Orange,

après avoir affranchi leur patrie, aspiroient à l'asservir, ils menaçoient la liberté qui avoit été leur ouvrage [a]. Le vertueux Barnevelt avoit eu la tête tranchée pour avoir voulu mettre un frein à l'ambition du prince Maurice, après avoir pris soin de son enfance et lui avoir procuré le commandement des armées à la mort de Guillaume I[er] son père.

Guillaume II, plus ambitieux encore que Maurice, ayant voulu, en 1650, s'emparer d'Amsterdam, comme le duc d'Anjou, en 1583, avoit voulu surprendre diverses places des Pays-Bas, et ayant osé faire arrêter les députés de cette ville, de Witt, un de ces députés près des fameux de Witt, Jean et Corneille, se mit contre lui à la tête du parti républicain. A la mort de Guillaume II ces deux frères firent rendre *l'édit perpétuel*, qui supprima le stathoudérat. Ce fut au milieu de cette fermentation du parti républicain, dont les de Witt étoient les chefs, et du parti monarchique ou de la faction d'Orange, que Louis XIV subjugua la Hollande; les deux partis s'imputèrent l'un à l'autre les malheurs de l'État, le parti d'Orange eut l'avantage, *l'édit perpétuel* fut révoqué, le stathoudérat rétabli en faveur de Guillaume III, âgé de vingt-deux ans. C'est ce fameux prince d'Orange, ce fameux roi d'Angleterre Guillaume, souvent vaincu à la guerre, jamais défait et toujours vainqueur dans les négociations. Le maréchal d'Estrades avoit prédit qu'on verroit revivre en lui Guillaume-le-Taciturne, Maurice et Frédéric Henri, le duc d'Yorck en jugea de même, et l'événement prouva

[a] 1619.

qu'ils l'avoient bien connu. Aux victoires près, que Guillaume ne put remporter sur les généraux françois, il fut pour la France ce qu'Annîbal avoit été pour Rome, il lui suscita par-tout des ennemis; et plus heureux qu'Annibal, qui n'avoit pu armer contre Rome ces divers ennemis que l'un après l'autre, il sut opposer à-la-fois à Louis XIV toutes les puissances de l'Europe réunies dans une même ligue; il sut le rendre suspect à tous ses voisins, en renouvelant pour lui l'imputation faite autrefois à Charles-Quint, à Philippe II, à tous les princes ambitieux et puissants, d'aspirer à la monarchie universelle. Charles I[er] avoit été pour la France un protégé qu'elle abandonnoit; Cromwel un allié impérieux qui la faisoit trembler; Charles II et Jacques II furent des complaisants de Louis XIV; Guillaume fut son véritable rival.

Si l'on observe que le prince d'Orange fut souvent malheureux à la guerre, c'est parcequ'il avoit pour la guerre même de grands talents, et qu'il méritoit des succès par sa bonne conduite. Le grand Condé lui rendoit le témoignage « que dans les batailles il donnoit « des ordres en vieux capitaine et s'exposoit en jeune « soldat. »

Le prince d'Orange, élevé au stathoudérat, commença par détruire dans la république tout autre pouvoir que le sien; il souleva le peuple contre les de Witt, qui furent massacrés. Jean de Witt, pensionnaire de Hollande, avoit pris soin de l'éducation de Guillaume III, comme Barnevelt de celle de Maurice. Le prince d'Orange, devenu, par la destruction de ses ennemis, le seul appui, le seul espoir de sa patrie, s'oc-

cupa tout entier du soin de la servir et de la sauver; Charles II lui offrit la souveraineté d'une partie des sept provinces, s'il vouloit abandonner leur défense; il rejeta la proposition avec mépris: « Vous vivrez donc, « lui dit-on, pour voir la ruine de votre pays? — Non, « je mourrai sur le dernier fossé. » Mais il avoit bien d'autres ressources, il mit tout en mouvement et en action, il réveilla l'Europe de son assoupissement, il pressa la marche trop lente de l'Espagne et de l'Empire; le duc de Lorraine, dépouillé de ses États par la France, devint un des généraux de l'empereur. Le prince d'Orange ne cessoit de négocier en Angleterre, et s'il n'eut pas pour lui le roi, il eut la nation.

Les Anglois voyoient toujours avec peine et avec inquiétude cette guerre de Louis XIV et de Charles II contre la Hollande, ils la regardoient comme une conjuration contre les libertés nationales. Le duc d'Yorck, moins indifférent, moins nonchalant, plus absolu que Charles II, leur étoit encore plus suspect; il venoit par l'éclat de son abjuration d'annoncer à la nation le peu de cas qu'il faisoit de son suffrage et de son estime; les Anglois, persuadés que la guerre tenoit principalement au plaisir que ce prince prenoit à commander les armées navales, lui montrèrent d'abord leur mauvaise volonté, en l'excluant du commandement des armées par le serment du Test, qui obligeoit tout homme chargé d'un office public de condamner la doctrine de la transsubstantiation; c'est en conséquence de la loi qui exigeoit ce serment que le duc d'Yorck ne commandoit plus la flotte angloise aux trois batailles navales de 1673, et qu'il étoit remplacé par le prince Robert.

C'étoit la mortification la plus sensible que le duc d'Yorck pût recevoir, et jamais il ne fit à sa religion un plus grand sacrifice. La nation elle-même se privoit d'un général qui avoit soutenu la gloire de ses armes; le duc d'Yorck est au nombre des grands hommes de mer de son temps, il avoit même un génie inventif; ce fut lui qui trouva l'art de communiquer les ordres et de les faire entendre à une armée navale, par les divers mouvements des pavillons et de ces banderoles qu'on appelle *flammes;* cette découverte fit révolution dans la marine militaire. Jusque-là on ne savoit guère que se battre de vaisseau à vaisseau, du moins l'art de les faire mouvoir de concert, pour se soutenir et se secourir mutuellement, comme les différents corps dans les armées de terre, étoit encore très imparfait avant l'invention du duc d'Yorck.

La nation, s'irritant toujours de plus en plus de cette guerre, força enfin son roi à faire la paix avec la Hollande [a]; le parlement d'Angleterre exigeoit davantage, il auroit voulu que Charles II se fût déclaré contre la France, il ne cessa de l'y engager; et les intelligences secrètes que Charles II entretenoit toujours avec Louis XIV furent plus d'une fois l'objet de remontrances hardies et de plaintes amères de la part des communes. On ne put obtenir de Charles que la neutralité, que l'impartialité d'un arbitre et d'un médiateur; encore ses vœux furent-ils toujours pour la France et pour les progrès de l'autorité monarchique.

La France, réduite à ses seules forces, se trouva en

[a] 19 février 1674.

état de combattre à-la-fois l'Empire, l'Espagne et la Hollande. Ce n'étoit point une chose nouvelle. On l'avoit vue sous François Ier balancer seule toutes ces mêmes forces rassemblées dans une seule main et dans la main de Charles-Quint. Quelquefois même l'Angleterre s'étoit jointe à toute la puissance autrichienne contre François Ier, qui n'en avoit point été accablé. Tout ce que le règne de Louis XIV offre ici de nouveau, c'est le rapide et prodigieux accroissement des forces navales de la France, qui eut pour quelque temps sous ce règne l'empire de la mer.

Les François, alliés des Hollandois dans leur précédente guerre contre l'Angleterre, avoient appris d'eux à construire les vaisseaux; alliés des Anglois dans cette guerre de 1672 contre la Hollande, ils avoient appris d'eux à mettre de l'ordre et une manœuvre intelligente dans les combats maritimes.

Les principaux événements de cette guerre sur terre furent la bataille de Senef [a], la dernière et la plus sanglante des batailles livrées par le grand Condé. Ce fut pour le prince d'Orange une grande gloire d'avoir pu, même avec des forces très supérieures, disputer la victoire, et répandre encore, après l'événement, quelque doute sur le succès de cette affaire.

En 1677, le 11 avril, le prince d'Orange perdit la bataille de Cassel contre le maréchal de Luxembourg, qui sembloit avoir hérité du grand Condé son maître le génie des batailles. Monsieur, frère de Louis XIV, étoit présent à cette affaire, et s'y comporta dignement.

[a] 11 août 1674.

Le prince d'Orange fit des efforts prodigieux pour rappeler la victoire qui lui échappoit; il arrêtoit les fuyards, il se battoit contre eux, il en frappa plusieurs au visage: « Traîtres, leur crioit-il, je veux vous marquer ici pour « vous reconnoître ailleurs et vous faire pendre [a] »; toute cette ardeur fut impuissante contre l'ascendant de Louis XIV et le génie de Luxembourg.

Au siége de Maëstricht, le brave Calvo qui commandoit les François dans cette place, ayant fait une sortie et porté le trouble parmi les assiégeants, le prince d'Orange le repoussa, l'épée à la main, jusqu'aux portes, et pensa entrer dans la ville; il fut blessé au bras, et voyant qu'on s'empressoit à le secourir et à le plaindre, il dit à ceux qui s'étoient mal comportés dans l'action et qui n'en témoignoient que plus de zéle : « Voilà, « messieurs, comme il falloit faire, c'est vous qui êtes « cause de la blessure dont vous faites semblant d'être « si touchés. »

Calvo de son côté, dès le commencement du siége, avoit dit aux ingénieurs : « Messieurs, je n'entends rien « à la défense d'une place ; tout ce que je sais, c'est que « je ne veux pas me rendre » ; il tint parole, il ne se rendit point, et le prince d'Orange fut obligé de lever le siége.

En 1678, à l'affaire de Saint-Denis, près Mons [b], l'occasion de surprendre les François, le desir impatient de les vaincre, entraînèrent le prince d'Orange dans une des plus coupables entreprises que l'esprit de

[a] Lett. de Sév., n° 523 (31 juill. 1676), édit. de J.-J. Blaise, 1818.
[b] 14 août.

guerre ait pu former, celle de livrer bataille, ayant dans sa poche la paix signée. Il en fut puni à l'instant; la vigilance, l'activité du maréchal de Luxembourg ne laissèrent au prince d'Orange que la honte d'un crime infructueux, qui sera éternellement reproché à sa mémoire.

C'est dans le cours de cette même guerre [a] que les François perdirent Turenne, qui fut tué d'un coup de canon, et Condé, qui se retira, parceque la goutte lui interdisoit les fatigues de la guerre. Montécuculli, leur rival, général des troupes de l'Empire, se retira aussi pour ne pas compromettre sa gloire contre de jeunes capitaines, après avoir combattu contre Coprogli, Turenne et Condé.

Le duc de Lorraine, Charles IV, mourut. Son neveu succéda, sous le nom de Charles V, à ses talents, à sa gloire, à ses malheurs et au titre de duc de Lorraine.

Les Hollandois perdirent leur célèbre Ruyter, qui ne craignoit que du Quesne, et qui périt d'un coup de canon parti du vaisseau de du Quesne, à la bataille d'Agousta [b].

Le maréchal de Créquy, battu à Consarbrick, le 11 août 1675, et pris dans la ville de Trèves, le 6 septembre suivant, répara sa défaite par les deux belles campagnes de 1677 et de 1678, et consola les François de la perte de Turenne, comme Luxembourg les consoloit de la retraite de Condé.

Le prix de leurs services étoit des épigrammes et des chansons. « On disoit l'autre jour, dit madame de Sé-

[a] 1675. [b] 22 avril 1676.

« vigné, qu'on avoit jeté un monitoire, pour savoir où « étoit l'armée de M. de Luxembourg.... On dit encore « que M. de Luxembourg a mieux fait l'oraison funèbre « de M. de Turenne que M. de Tulle, et que le cardinal « de Bouillon lui fera avoir une abbaye; tout cela sans « préjudice des chansons [a]. »

Après la mort de Turenne, il y eut une promotion de huit maréchaux de France; on sait le mot de madame Cornuel à ce sujet : *C'est la monnoie de monsieur de Turenne.*

Les Hollandois disoient que Ruyter étoit leur Turenne. « Je suis assuré, dit madame de Sévigné [b], « qu'ils n'auront jamais l'esprit de faire huit amiraux « pour conserver Messine (1). »

Veut-on savoir ce que pensent de la guerre les héros qu'elle a le plus illustrés, lorsque l'expérience les a enfin désabusés de ce jeu terrible et insensé? (2) En 1676 dans le temps des plus grands succès de la France, lorsque Louis XIV prenoit en personne la ville de Condé,

[a] Voyez la lettre 551, édit. de 1818.

[b] Voyez la lettre 421.

(1) L'objet de ces combats de mer entre du Quesne et Ruyter étoit la conquête de Messine, qui s'étoit donnée à la France, et que les Hollandois vouloient faire rentrer sous l'obéissance de l'Espagne.

(2) *Scelerata insania belli.*
Virgil. Æneid. lib. 7.

« Les folies criminelles de la guerre. »

Les défenseurs de la patrie sont sans doute au premier rang parmi les citoyens. Vengeurs généreux de leurs frères, ils ont des droits sacrés à leur reconnoissance; mais plus leur sang est précieux, plus il doit être ménagé, plus par conséquent l'auteur d'une guerre injuste est coupable.

Monsieur celle de Bouchain, le maréchal d'Humières celle d'Aire, le comte d'Estrées l'île de Cayenne en Amérique, le duc de Lorraine Charles V n'en faisoit pas moins le siége de Philisbourg, que défendoit vaillamment du Fay, mais que le maréchal de Luxembourg ne pouvoit secourir; dans le même temps on trembloit encore pour Maëstricht. On parloit devant le grand Condé de ce mélange de succès et de disgraces, de joie et d'inquiétude. (C'est encore madame de Sévigné qui va parler :) « Ce « qu'on fera, à ce que dit monsieur le prince, c'est que « nous prendrons une autre place, et ce sera piéce pour « piéce. Elle ajoute : Il y avoit un fou le temps passé « qui disoit dans un cas pareil : *échangez vos villes de « gré à gré, vous épargnerez vos hommes*. Il y avoit bien « de la sagesse à ce discours [a].

La paix se fit enfin à Nimégue en 1678. Cette paix ne fut pour Louis XIV qu'une manière moins violente de faire des conquêtes; il établit à Metz et à Brisach des chambres où il cita ses ennemis, se constitua leur juge et réunit de son autorité particulière à sa couronne des domaines qu'ils prétendoient ne lui avoir point cédés. On reprit plusieurs fois les armes, en se reprochant de part et d'autre des infractions au traité de Nimègue, auquel on déclaroit toujours vouloir s'en tenir.

La tréve de Ratisbonne, conclue pour vingt ans [b], et qui n'en dura pas cinq, suspendit ces hostilités, qui n'avoient éclaté qu'entre la France d'un côté, l'Empire et l'Espagne de l'autre, et auxquelles l'Angleterre n'avoit pris aucune part, mais sur lesquelles le prince d'Orange avoit toujours eu les yeux.

[a] Voyez la lettre 514. [b] 10 et 16 août 1684.

Il voyoit avec plaisir son ennemi fournir des armes à sa haine, en irritant toutes les puissances par une hauteur sans exemple, en alarmant toute l'Europe par des agrandissements continuels. Le prince d'Orange brûloit de venger sa patrie de l'irruption violente que Louis XIV y avoit faite en 1672. Ce fier monarque, en vengeant avec tant d'éclat de foibles injures qu'il auroit dû dissimuler, n'avoit pas vu combien il attiroit sur lui de haine et de vengeance, ou il avoit bravé ce danger: imprudent et mauvais politique dans l'un et dans l'autre cas. Guillaume, sans troubler la paix, ne respiroit que la guerre, il épioit le moment, il cherchoit les moyens d'armer l'Europe entière contre Louis; c'étoit là le but de toutes ses démarches et le grand objet de sa politique.

Déja uni par les liens du sang à la maison d'Angleterre, neveu de Charles II et du duc d'Yorck, plus uni encore par les liens politiques avec les républicains anglois, il forma de nouveaux nœuds, plus étroits encore, avec cette maison et avec ce pays, en épousant la princesse Marie, fille aînée du duc d'Yorck. Ce mariage entraîna dans la suite de grandes révolutions; elles sembloient annoncées par les conjonctures mêmes dans lesquelles ce mariage fut conclu et par la hauteur avec laquelle Guillaume fit la demande de la princesse Marie. Charles II n'avoit point d'enfants de son mariage avec Catherine de Portugal, mais il avoit un grand nombre de bâtards, parmi lesquels on en distinguoit deux, comme étant les objets de son affection particulière. L'un étoit le duc de Monmouth, né d'une maîtresse nommée mistriss Walter ou Barlow, l'autre, le duc de Richemont, fils de la belle duchesse de Portsmouth. Le

duc d'Yorck étoit l'hérttier présomptif, mais son changement de religion et son goût pour le despotisme le rendoient odieux à la nation; il devoit éprouver, comme sa bisaïeule Marie Stuart, et comme notre Henri IV son aïeul, qu'un souverain même n'est pas impunément d'une religion contraire à celle de son peuple; tant l'intolérance du prince aux sujets a une réaction terrible des sujets au prince! Le seul remède à ce fléau réciproque seroit d'extirper l'esprit de guerre et de persécution; mais il faut qu'il ait des racines bien profondes, puisqu'après l'expérience de tant de malheurs produits par l'intolérance, les Anglois avoient encore tant de disposition à s'y livrer.

L'animosité étoit au comble entre les Wighs et les Torris. Un grand incendie ayant ravagé Londres, les Torris disoient que c'étoit un juste châtiment du sacrilége que les puritains et les Wighs avoient autrefois commis contre la personne de leur roi [1]. Les Wighs accusoient hautement le duc d'Yorck de cet incendie, pour avoir un prétexte de le comparer à Néron embrasant la ville de Rome. Depuis cet incendie il fit un voyage en Écosse, où il acheva d'aigrir les esprits par

(1) En France on appuya beaucoup sur cette idée; on compara Londres avec l'ancienne Troie, toutes deux brûlées, mais Londres plus justement pour son impiété sacrilège envers ses rois et son Dieu. Benserade fit à ce sujet un sonnet long-temps célèbre, qui commence par ces deux vers :

Ainsi brûla jadis cette fameuse Troye,
Qui n'avoit offensé ni ses rois, ni ses dieux.

Ce sonnet a été traduit en vers latins par le P. de La Rue, par le P. Commire, et par quelques autres poëtes. L'incendie de Londres est du 13 septembre 1666.

des cruautés imprudentes contre les covenantaires; quand il reparut à Londres, un des aldermans s'écria : « Il a déja brûlé la ville, et il revient nous égorger. Les Wighs zélés portoient à leurs habits des rubans sur lesquels étoient écrits ces mots : « point de papisme, « point d'esclavage. »

Dans un voyage par mer, le vaisseau qui portoit le duc d'Yorck échoua, le duc se sauva dans une chaloupe; il vit de sang-froid périr plusieurs personnes de sa suite, entre autres, Jacques Hyde, son beau-frère; mais il eut grand soin, disent les auteurs protestants, de sauver *ses chiens et ses prêtres*; ils ajoutent que la chaloupe auroit pu contenir plus de monde; que, non seulement on repoussa ceux qui s'efforçoient d'en approcher à la nage, mais qu'on coupa les mains à quelques uns de ceux qui saisissoient déja les bords de la chaloupe. L'équitable et sage M. Hume avertit de se défier de ces imputations de parti, et il rapporte un fait plus certain et non moins remarquable, c'est que les matelots restés à bord du vaisseau échoué, n'attendant plus qu'une mort prompte et inévitable, poussèrent de grands cris de joie lorsqu'ils virent le duc d'Yorck échappé au danger. « Acclamations généreuses, dit un « autre auteur (1), qui peuvent fournir aux princes une « belle occasion de réfléchir sur la tendresse qu'ils doi- « vent à leurs sujets. »

Le duc d'Yorck avoit pu se faire catholique, mais il n'avoit pas eu la liberté d'élever Marie et Anne, ses deux filles, dans cette religion. Charles II, malgré le pen-

(1) Le chevalier Dalrymple.

chant qu'il avoit lui-même pour le catholicisme, prit soin de les faire instruire dans la foi protestante.

Il fit plus : pour diminuer l'aversion qu'inspiroit aux Anglois son attachement pour Louis XIV, il résolut de marier la princesse Marie, l'aînée de ses nièces, au prince d'Orange, son neveu, qu'il avoit traité jusqu'alors avec assez de froideur, et qui, de son côté, l'avoit négligé comme un parent inutile ou haï, comme un allié de Louis XIV [a]. Le prince d'Orange, avec l'agrément de sa république, vint en Angleterre faire la demande de la princesse Marie. Le duc d'Yorck accueillit froidement cette proposition, et se contenta de dire qu'il se soumettroit toujours aux volontés du roi son frère. C'étoit un an avant la conclusion du traité de Nimégue. La guerre étoit dans toute sa force; Charles, qui depuis long-temps avoit fait sa paix avec la Hollande, offrit sa médiation; les négociations entamées depuis long-temps à Nimégue avançoient lentement : Charles vouloit que le mariage de sa nièce fût le sceau de la paix; le prince d'Orange commença par déclarer hautement que la princesse lui avoit plu dès la première vue, et qu'en la connoissant mieux il l'aimoit tous les jours davantage, sans quoi il ne l'auroit point demandée; mais il ajouta qu'il étoit incapable de sacrifier le moindre des intérêts de ses concitoyens et de ses alliés pour la plus belle femme du monde et qui lui seroit la plus chère. Il fallut traiter avec lui sur ce pied, et Charles prit le parti de dire qu'il estimoit infiniment cette franchise de son neveu.

[a] Mémoires du chevalier Temple, t. 1.

Cependant les négociations pour le mariage traînoient en longueur comme celles de Nimégue : la France, pour empêcher ce mariage, faisoit espérer au duc d'Yorck que le dauphin épouseroit sa fille. Guillaume se plaignoit de ce qu'un mariage lui faisoit négliger les affaires de l'Europe; il témoignoit du regret d'être venu en Angleterre; il dit au chevalier Temple, qui avoit toujours fait des vœux et des démarches pour cette alliance, qu'il étoit temps que cela finît et que le roi choisît d'avoir en lui un ami fidéle ou un ennemi implacable. Ces traits d'impatience et de hauteur, qui révoltoient le duc d'Yorck, trouvoient plus d'indulgence chez Charles II. Il voulut toujours n'y voir qu'une noble franchise; il avoua au chevalier Temple qu'il s'étoit toujours piqué d'être physionomiste [a], qu'il prétendoit ne s'être jamais trompé en jugeant d'après la physionomie : « Celle de mon neveu « me plaît, ajouta-t-il, elle annonce un honnête homme. « Vous pouvez l'assurer qu'il aura ma niéce. » Ce mariage se fit en effet à la grande satisfaction des Anglois [b], et le prince d'Orange acquit à la succession d'Angleterre des droits qu'il fit valoir avant le temps, comme nous le verrons dans la suite.

La princesse Anne, sœur puînée de Marie, épousa en 1683 le prince de Danemarck Georges, fils du roi Frédéric III.

Le duc d'Yorck devenoit de jour en jour plus odieux au peuple anglois; la fermentation alla si loin, que la chambre des communes présenta des

[a] Mémoires du chevalier Temple. [b] 1677.

bills pour l'exclure de la succession, et comme les noms de secte renaissoient alors avec l'esprit de parti, ceux qui étoient pour l'exclusion furent nommés *les Excluants* ou *les Exclusionistes :* ils formoient déja un parti puissant. Leurs bills furent rejetes par la chambre des pairs, où ils eurent cependant beaucoup de partisans, et où ils auroient vraisemblablement passé, si tout le banc des évêques ne s'y étoit constamment opposé. Le duc d'Yorck fut obligé de sortir des trois royaumes et d'aller pour un temps chercher un asile à Bruxelles; la violence des communes l'avoit déja forcé plus d'une fois de sortir au moins de l'Angleterre. On examinoit un jour dans le conseil même du roi ce qui seroit le plus avantageux pour l'autorité royale, ou de défendre le duc d'Yorck contre le parlement ou de l'abandonner. Il y eut onze voix pour le faire rester et sept pour le faire sortir. Le roi décida la question contre le duc, par ce mot, qui n'étoit ni fraternel ni populaire : « Il faut qu'il sorte, puisqu'il a tant de gens « pour lui. » Dans ce conseil il fut dit de part et d'autre des choses extrêmement fortes. Seymour, un des conseillers, dit que ceux qui opinoient si facilement à faire sortir le duc opineroient une autre fois avec la même facilité à faire sortir le roi : « Si le duc ne sort pas pré« sentement, répliqua Godolphin, il faudra qu'il sorte « dans quinze jours, et le roi avec lui. » Le duc de Monmouth, en conséquence de l'éloignement du duc d'Yorck, conçut des espérances et forma des projets qui lui attirèrent, pendant quelque temps, la disgrace de son père. Il commençoit à prétendre, et les Wighs, ses partisans, à publier, que Charles II avoit épousé

Mistriss Walters, mère de Monmouth, et que le contrat de mariage existoit; on alloit même jusqu'à nommer celui qui en étoit dépositaire. Le roi démentit publiquement en plein conseil ces impostures; le prétendu dépositaire déclara aussi qu'il n'avoit jamais été chargé d'un pareil dépôt, et qu'il n'en avoit jamais entendu parler. Monmouth, plaidant un jour dans la chambre des lords pour l'exclusion du duc d'Yorck, en présence de Charles II, ajouta qu'il votoit avec d'autant plus de zèle pour ce parti, qu'il y croyoit la sûreté du roi son père intéressée. Charles dit tout haut: « C'est un baiser de Judas qu'il me donne. » Tantôt le roi prenoit avec le peuple des mesures pour borner l'autorité *d'un successeur papiste*, c'est-à-dire de son frère, si ce frère venoit à lui succéder [a]. Le duc d'Yorck lui proposant un jour de prendre quelque résolution violente contre l'insolence des communes, on l'entendit répondre: « Mon frère, je me souviens des « voyages de ma jeunesse, je me sens trop vieux pour « les recommencer, si vous en avez le goût, vous pou- « vez vous y livrer; mais ne vous attendez pas que je « vous accompagne. » Tantôt il lui écrivoit: « à mon « plus cher ami le duc d'Yorck. » Il s'abandonnoit aveuglément aux conseils quelquefois imprudents de ce duc, et se permettoit, malgré la douceur naturelle de son caractère, des rigueurs même injustes. Partagé ainsi entre le duc d'Yorck et le duc de Monmouth, il

[a] Burnet. Mémoires du chevalier Temple. Hume. Mémoires du chevalier Dalrymple.

trop foible pour tenir la balance entre eux; il la faisoit pencher *tour-à-tour* de l'un et de l'autre côté.

Le célébre Waller, trouvant qu'elle penchoit trop du côté du duc d'Yorck, disoit qu'en haine du parlement, qui s'obstinoit à exclure le duc d'Yorck après la mort de Charles II, Charles s'obstinoit à le faire régner dès son vivant.

Le plus dangereux ennemi du duc d'Yorck étoit Ashley Cooper, d'abord l'un des membres de ce qu'on appeloit *la cabale*, et qui étoit devenu depuis le fameux lord Shaftsbury, chancelier d'Angleterre. Charles II disoit que *c'étoit le plus foible et le plus méchant de tous les hommes*, et il continuoit de s'en servir. Ashley, nourri dans les troubles civils, tour-à-tour partisan de Charles Ier et de Cromwel, n'avoit aucun principe, réunissoit les qualités les plus opposées, formoit à-la-fois les projets les plus discordants; ministre despotique, sujet factieux, il entroit dans tous les partis et n'étoit d'aucun; il divisoit la cour et soulevoit le peuple; il avoit toujours, selon son expression, *dix mille gaillards de bonne volonté qui n'attendoient qu'un signal de sa part pour saccager Londres;* zélateur ardent de la prérogative royale en public, il étoit toujours le chef secret de l'opposition. Auteur de tous les conseils violents, ses jugements, ses décrets, dans les fonctions de l'office de chancelier, furent toujours distingués par la modération et l'équité.

A la foiblesse dont Charles II le taxoit il joignoit une audace et une insolence qui auroient dû renverser son crédit et qui l'affermissoient. Charles II étant irrité contre lui, ce qui arrivoit souvent, lui dit: « Shaftsbury,

« vous êtes le plus grand coquin du royaume. — Votre « majesté ne parle que des sujets, répondit Shaftsbury « en faisant une profonde révérence.

Le duc d'Yorck l'accablant un jour de reproches en public : « Je vois avec plaisir, dit-il, que l'équité de « votre altesse royale m'a du moins épargné les titres de « lâche et de papiste. » (Le titre de *lâche* ne convenoit pas plus au duc d'Yorck qu'au lord Shaftsbury.)

Il ne bravoit pas moins le parlement que les princes; pour perdre ses ennemis, il supposoit des conspirations, qu'il chargeoit toujours de circonstances incroyables. Ses amis lui représentant que les romans mêmes ont besoin de vraisemblable : « Gardons-nous bien, dit-il, « d'accoutumer ces gens-ci à la vraisemblance, nous ne « pourrions plus en rien faire. »

Il promettoit la couronne au duc de Monmouth ; il l'offroit à la duchesse de Portsmonth pour le duc de Richemont, son fils, au prince d'Orange pour lui-même; et tandis qu'il éloignoit le roi du duc d'Yorck, qu'il soulevoit le parlement contre le duc, qu'il proposoit qu'on lui fît son procès comme à un *papiste récusant*, il l'avertissoit des résolutions qui se prenoient contre lui à la cour et dans le parlement; mais le duc d'Yorck, qui le connoissoit, ne pouvoit prendre aucune confiance en lui. Un jour Shaftsbury, convenant avec le prince de tous ses torts, affectant le plus vif repentir et offrant de lui révéler d'importants secrets, s'il vouloit lui pardonner, le duc d'Yorck se contenta de répondre froidement : « Shaftsbury, vous avec plus besoin du pardon du roi « que du mien. »

Ce fut pour perdre le duc d'Yorck, et l'exclure à jamais du trône, que Shaftsbury inventa la fable infernale connue sous le nom de *conjuration papiste*. Fidèle à son système, il ne daigna pas donner à cette calomnie une ombre de vraisemblance ; il savoit que le fanatisme croit tout et voit tout : et que chez une nation transportée de zèle pour la réforme, comme l'étoit alors l'Angleterre, il suffisoit d'accuser les catholiques et de dénoncer les jésuites, pour être cru et accueilli ; on fit d'abord parvenir au roi, par des voies détournées, des avis mystérieux, qui lui faisoient craindre tantôt l'assassinat, tantôt le poison ; d'après ces avis, on entendit des témoins, les uns déja flétris par la justice, les autres plus heureux jusqu'alors, mais non moins infames. On eut soin de ne les produire sur la scène que les uns après les autres, de manière que les derniers pussent adapter leurs dépositions à celles des premiers, qu'on prenoit soin de leur communiquer, ou qui étoient déja publiques. Leur roman fut qu'on devoit brûler Londres et Westminster, rétablir le catholicisme dans les trois royaumes ; la vie du roi étoit menacée de tous côtés, et pour qu'il ne pût échapper, les uns s'étoient chargés de l'assassiner, les autres de l'empoisonner. Un jésuite avoit dit ou écrit que si le roi ne vouloit pas être C. R. (catholique romain) il ne seroit plus R. C. (roi Charles.) Le P. Oliva, général des jésuites, devoit être le véritable roi de la Grande-Bretagne, sous l'autorité du pape : il avoit déja disposé des dignités et des emplois. L'Espagne et la France, quoiqu'en guerre ensemble, concouroient aux succès de l'entreprise : le P. de La Chaise

étoit le lieutenant d'Oliva, comme Oliva l'étoit du pape. Mais ce n'étoit ni au pape ni aux jésuites qu'on en vouloit, c'étoit au duc d'Yorck. Les témoins chargèrent sur-tout son secrétaire de confiance, nommé Coleman, qui prêtoit à ces accusations par son zèle pour le catholicisme et par les correspondances qu'il entretenoit en son propre nom, et au nom du duc d'Yorck, avec le pape et les jésuites. On saisit ses papiers, on y trouva par-tout l'expression des voeux les plus ardents pour le rétablissement de la foi catholique, ce qui passa pour une démonstration du complot et de la complicité de Coleman et du duc d'Yorck. Coleman fut envoyé au supplice.

Mais il falloit donner au roi un grand intérêt d'abandonner son frère; la reine n'avoit point d'enfants, on savoit que le roi ne l'aimoit pas, on présumoit qu'il sauroit gré à ceux qui, rompant ses premiers noeuds, lui rendroient la liberté d'en former d'autres et l'espérance de donner un héritier au trône. Ils firent donc à l'égard de la reine ce qu'ils avoient fait à l'égard du duc d'Yorck; ils l'accusèrent indirectement dans la personne d'un homme qui lui étoit attaché; ils firent résulter des informations, que le roi devoit être empoisonné par Wakeman, médecin de la reine.

Cependant le duc d'Yorck pouvoit triompher de tous les obstacles et succéder à la couronne (ce qui arriva en effet); il étoit bon en tout événement de le diviser d'intérêt d'avec les jésuites, sur-tout en rendant ceux-ci plus noirs et plus odieux; on fit donc encore résulter des informations que les jésuites, en même temps

qu'ils faisoient assassiner le roi par le duc d'Yorck, conspiroient d'assassiner le duc d'Yorck lui-même, s'il prétendoit jamais être en Angleterre autre chose que le vicaire du pape et l'*affilié* des jésuites.

Il arriva de plus un incident qu'on avoit vraisemblablement fait naître et dont on tira un grand parti. Godfrey, juge de paix, qui avoit reçu les premières dépositions dans cette affaire, fut trouvé mort dans un fossé, ayant son épée passée au travers du corps, comme s'il se fût tué lui-même; mais des marques qu'on crut lui voir au cou et des contusions qu'on crut lui trouver à la poitrine, firent penser qu'il avoit été assassiné; car c'étoit là ce qu'on vouloit croire. Des bagues restées à ses doigts, de l'argent trouvé dans ses poches, écartoient l'idée qu'il fût tombé entre les mains des voleurs; cet assassinat étoit donc l'ouvrage de la haine et de la vengeance. Les protestants publioient que les jésuites (1) avoient voulu punir ce juge d'avoir reçu les dépositions faites contre eux et effrayer par cet exemple les autres juges. Les catholiques soutenoient avec beaucoup plus de vraisemblance que leurs accusateurs avoient commis ce crime pour le leur imputer, et les conjectures sur ce point durent se tourner en certitude lorsqu'on vit des faussaires assurer impudemment que le meurtre avoit

(1) On fit courir à Londres un mauvais sonnet françois, qui disoit que les jésuites avoient fait assassiner *Godefrey* ou *Godefroy*, en haine du nom de *roi* qui se trouvoit au bout de son nom.

Ils ont assassiné sir Edmond Godefroy,
Car au bout de son nom ils ont rencontré *roi*,
Pour satisfaire en part le chef de leur église.

été commis à l'hôtel de Sommerset, où demeuroit la reine, et par les domestiques mêmes de la reine. L'insolence de la calomnie ne pouvoit guère aller plus loin. Le roi en fut épouvanté, il eut assez de fermeté pour défendre sa femme et son frère. Ce qui touchoit au trône fut sauvé, mais tous ceux qui n'avoient pour appui que leur innocence furent sacrifiés. Il falloit des victimes au fanatisme et à la crédulité; on versa des flots de sang innocent, on fit même tomber des têtes illustres; le vicomte de Stafford, de la maison Howard, homme simple et vertueux, d'ailleurs vieillard infirme, fut décapité, parcequ'un faussaire de la lie du peuple déclara lui avoir vu remettre une commission du P. Oliva, qui le créoit trésorier d'une prétendue armée papale qu'on devoit lever pour faire la conquête des trois royaumes; les gens sages frémissoient et se taisoient, le parlement défendit de nier la réalité de la *conspiration papiste*, ce qui prouve qu'il n'y croyoit pas.

Les noms des trois scélérats obscurs sur la foi desquels toutes ces violences furent exercées sont devenus célèbres par ce grand crime.

Le premier, nommé Titus Oates, fils d'un tisserand, devenu ministre anabaptiste, avoit pris les ordres dans l'église anglicane pour avoir un bénéfice. Accusé de parjure, il n'échappa qu'avec peine aux rigueurs de la justice. Aumônier de vaisseau, il fut chassé pour des désordres infames; il se fit catholique et entra comme écolier à l'âge de trente ans (pour imiter saint Ignace) au collége des jésuites de Saint-Omer, dans l'intention, comme il l'avoua lui-même, d'épier leurs secrets; son

espionnage ayant été soupçonné ou prouvé, le provin-cial l'avoit chassé à coups de bâton. Cet imposteur fut onfondu sur tous les points dans l'affaire de la conspi-ion. Les accusés prouvèrent l'*alibi* non seulement p r ce qui les regardoit, mais encore pour ce qui re-ga loit Oates, qui le plus souvent ne connoissoit ni les lie où il disoit s'être trouvé, ni les personnes avec lesq elles il prétendoit avoir traité; il avoit eu, disoit-il, fréquentes conférences avec le confesseur de Lo XIV, et il ne savoit pas seulement le nom du P. de La haise; il avoit été très souvent, disoit-il encore, au llége des jésuites à Paris, et il fut convaincu d'igno-re ù ce collége étoit situé. Il avoit négocié dans les P -Bas avec don Juan d'Autriche; c'étoit, disoit-il, un g d homme maigre, et le roi qui connoissoit beau-c don Juan, savoit qu'il étoit précisément le con-t e; enfin Oates assuroit avoir eu des liaisons intimes a Coleman, qu'il accusoit d'avoir conduit toute l'in-tr e; on plaça Coleman devant lui, il ne le reconnut po t. Mais l'évidence avoit perdu son empire sur les es its, le bandeau du fanatisme couvroit tous les yeux, la ation entière, dit M. Hume, étoit devenue populace; le ges indiquoient aux témoins ce qu'ils devoient dire e sputoient contre eux sur leurs dépositions, quand el tendoient à la décharge des accusés. Les étudiants d ollége de Saint-Omer attestèrent que pendant tout le mps qu'Oates prétendoit avoir passé à Londres, il n' oit point quitté Saint-Omer. Un des déposants a ta : « C'est une vérité que je ne puis révoquer en oute sans démentir le témoignage de tous mes

« sens (1). Vous autres papistes, lui répondit avec un « mépris amer le chef de la justice, on vous instruit dès « l'enfance à n'en pas croire vos sens. »

On vient de voir quel homme étoit Oates. Bedloë, second témoin, feignant de ne le pas connoître, eut soin de répéter fidèlement la même déposition, et d'y ajouter qu'il avoit vu tuer le juge Godfrey à l'hôtel de Sommerset par les domestiques de la reine. Ce Bedloë, soldat, fils d'un violon de village, étoit un aventurier qui faisoit métier de parcourir, sous de faux noms, les divers États de l'Europe, emportant l'argent de tout le monde. Pour compléter la preuve légale sur le fait particulier de l'assassinat de Godfrey, on séduisit un malheureux, nommé Prance, qui, ayant été chargé tout exprès par Bedloë, avoit été jeté dans le cachot le plus infect et le plus malsain, où l'on prétend même qu'il fut plusieurs fois appliqué à la question; enfin il avoua, pour sauver sa vie, qu'il avoit eu part au meurtre de ce juge et que le meurtre s'étoit fait par ordre de la reine.

Le troisième témoin, nommé Dangerfield, étoit un faussaire et un faux monnoyeur, pilorié quatre fois, fouetté, banni, marqué d'un fer chaud à la main, à qui la justice enfin n'avoit fait grace que de la vie. Celui-ci prétendoit avoir trouvé presque miraculeusement dans un tonneau de farine des papiers mystérieux qui contenoient tout le plan de la conjuration, tel qu'il avoit été exposé par les autres témoins. Nous ne nommons que les principaux. Tous les autres étoient de la même espèce.

(1) *An et oculos nostros vis eruere?* Nombr. ch. 16. n. 14. « Voulez-« vous que nous soyons aveugles? »

Ce fut sur la foi de pareilles gens et de pareils faits qu'on envoya au supplice tous ceux que le gouvernement crut avoir intérêt d'opprimer; tous protestèrent de leur innocence jusqu'au dernier soupir, et le fanatisme imputa cette constance au fanatisme. Oates, Bedloë, Dangerfield, furent comblés de bienfaits et de récompenses par Shaftsbusy. Le célèbre Arnauld, en démontrant la fausseté de la prétendue conspiration papiste, a été une fois dans sa vie l'apologiste des jésuites (1).

Le chef-d'œuvre de la politique de Shaftsbury fut de faire servir cette persécution contre les catholiques à détruire un lord protestant, un ministre favori, dont le crédit lui faisoit ombrage; ce fut le comte de Danby, grand trésorier d'Angleterre, honoré de la confiance particulière du roi. Un des effets de la conspiration papiste avoit été d'animer contre les Wighs, c'est-à-dire presque toute la nation, contre la France, et contre Louis XIV, qu'on regardoit comme l'appui du papisme secret de Charles II, et du papisme public du duc d'Yorck, et qui devoit, suivant Oates et ses semblables, fournir l'armée catholique sur laquelle on comptoit pour l'exécution de tous ces vastes desseins. Montaigu, ambassa-

(1) « Je me souviens, dit M. Arnauld, d'avoir lu, dans une gazette « burlesque, que le roi d'Éthiopie avoit fait pendre son cordonnier, « parcequ'il avoit découvert qu'il l'avoit voulu faire périr par une mine « qu'il avoit faite dans le talon de son soulier. » Voilà, selon M. Arnauld, l'image de la conspiration papiste, et le degré de vraisemblance qu'elle présente. Il ajoute que cette calomnie fut tournée en ridicule dans une comédie, où, sur la foi de deux témoins, on faisoit le procès à un homme pour avoir volé et emporté sous son manteau un navire armé de quarante pièces de canon. *Apologie pour les catholiques*, 1re partie, pag. 285 et 312.

deur d'Angleterre en France, livré à Shaftsbury et aux Wighs, quitte tout-à-coup son ambassade sans permission du roi et sans prendre congé, revient à Londres, et produit une lettre par laquelle Danby demandoit au nom de son maître de l'argent au roi de France. Charles avoit ajouté de sa main les mots suivants : « cette lettre « est écrite par mon ordre. CHARLES, roi. » Cette déclaration ne sauva point Danby, il fut emprisonné et privé de ses emplois comme ami de la France. Cependant on voit par les dépêches de Barillon, alors ambassadeur de France à Londres, que la France étoit d'intelligence avec Shaftsbury, Montaigu et les autres ennemis du lord Danby, pour ménager la disgrace de ce ministre, qui se distinguoit par son zéle pour la religion protestante et qui eût voulu détacher son maître de l'alliance de Louis XIV.

On voit par les mêmes dépêches que presque tous les ministres de Charles II étoient pensionnaires de la France, et que Danby et Shaftsbury étoient presque les seuls qui eussent refusé de l'être, nouveau trait de caractère dans Shaftsbury, qui se permettoit tant de choses.

On y voit aussi comment Charles II marchandoit avec Louis XIV, tantôt une conversion à laquelle il n'étoit point déterminé, et qu'il différoit toujours sous différents prétextes, tantôt une prorogation ou une cassation du parlement, et comment les ministres de Louis XIV, tandis qu'ils donnoient de l'argent à Charles II pour le rendre indépendant de sa nation, se ménageoient des intelligences dans le parti populaire, pour tenir toujours ce prince dans l'inquiétude et son royaume dans l'agitation, jeux communs de la politique vulgaire.

Dans un de ces marchés entre Louis XIV et Charles II,

on étoit convenu de deux millions que Charles II devoit recevoir. Ses ministres lui persuadèrent de prétendre qu'il s'étoit trompé dans l'évaluation de la somme, et que par deux millions il avoit entendu deux cent mille livres sterling ; c'est-à-dire beaucoup plus du double de la somme convenue ; le stratagème étoit grossier, Charles en eut honte, et lorsque Barillon vint faire des remontrances sur une si étrange variation, Charles l'interrompit dès le premier mot : « Au nom de Dieu, dit-il, « ne m'en parlez pas : j'en suis si confus que je ne « puis plus en entendre parler. Voyez M. le trésorier, « et faites comme vous l'entendrez avec lui, car pour « moi, je suis au désespoir quand on m'en parle. » Barillon insista et représenta que c'étoit compromettre l'ambassadeur Courtin son prédécesseur, qui avoit conclu ce marché, et auquel Louis XIV imputeroit ce malentendu. « Il n'y a point de la faute de Courtin, répon-« dit Charles, c'est moi seul qui ai tort d'avoir ignoré le « rapport de la monnoie de France à celle d'Angleterre ; « en même temps il conduisoit Barillon à la porte de sa « chambre, où il le quitta, en répétant : Je suis si hon-« teux que je ne vous en puis plus parler. Voyez le tré-« sorier, car il me fait connoître de si grands besoins et « une si grande nécessité de mes affaires, que je ne crois « pas que le roi mon frère veuille me laisser dans cet « embarras. »

Shaftsbury, étant tombé dans la disgrace, forma des complots après en avoir supposé. Le plus considérable de ces complots est celui qui est connu dans l'histoire d'Angleterre sous le nom de *complot de la maison de Rye*, et qui fut formé par des protestants en haine du

duc d'Yorck et du catholicisme. On n'entendoit parler alors que de conspiration (1), l'esprit de parti rendoit cette accusation bien fréquente et se contentoit de preuves bien legères. La fausseté reconnue de la conspiration papiste, qui peu de temps auparavant avoit servi de prétexte à tant de cruautés exercées par les parlementaires contre les jésuites et les catholiques, a répandu quelques doutes sur la réalité du complot de la maison de Rye, qui a paru n'être que la contre-partie de la conspiration papiste, et qu'une récrimination des catholiques contre les protestants; cependant le complot de la maison de Rye est prouvé, il est même avoué par les auteurs protestants. Mais les chefs de ce complot mal concerté différoient tous de vues, de motifs et d'objet. Ces chefs étoient le duc de Monmouth, qui aspiroit au trône; Shaftsbury, qu'on a soupçonné d'avoir voulu remplacer Cromwel; Algernon Sidney, qui avoit pris Brutus pour modéle, et qui, comme ce Romain, vouloit procurer la liberté à son pays; Essex, qui suivoit le même plan; le lord Russel, fils du duc de Bedford et l'homme le plus aimable et le plus vertueux de l'Angleterre, qui, restant attaché à la constitution établie, ne se proposoit que l'exclusion du duc d'Yorck et la réparation des désordres, ainsi que Hambden, petit-fils du fameux chef parlementaire opposé à Charles I[er]; Howard,

(1) M. Arnauld applique au peuple anglois ce que le prophète Isaïe (ch. 8, vers. 12) dit du peuple juif : *Non dicatis, conjuratio : omnia enim quæ loquitur populus iste, conjuratio est.* * On disoit qu'il n'y avoit point alors de meilleur métier en Angleterre que celui de *témoin du roi et de découvreur de conspiration.*

* « Ne dites point conjuration, car la conjuration c'est tout ce que dit ce peuple. »

homme sans principes et ne suivant que l'intérêt. Tous se réunissoient dans le projet d'exciter un soulèvement général, ce que quelques uns d'entre eux, d'après leurs principes républicains, jugeoient légitime. Mais sous ces chefs, et sans leur aveu, il y avoit une foule de conspirateurs obscurs, qui avoient leurs desseins à part, et dont quelques uns s'emportèrent jusqu'à proposer d'assassiner le roi et le duc d'Yorck, à la maison de Rye, qui appartenoit à l'un d'entre eux et dont le complot a tiré son nom. Trop de gens entroient dans ce complot pour qu'il ne fût pas découvert. Monmouth se cacha; quant à Shaftsbury, une retraite ignorée, même de ses complices, et qu'il ne quitta que pour fuir en Hollande, une mort prompte et obscure dans cette terre étrangère, le dérobèrent au supplice; Russel et Sidney périrent sur un échafaud, Russel universellement regretté, Sidney condamné irrégulièrement sur des preuves incomplètes; ce défaut de preuves sauva Hambden; Essex mourut en Romain, dit le chevalier Dalrymple, c'est-à-dire qu'enfermé dans la même chambre d'où le lord Capel son père avoit été envoyé à l'échafaud par Cromwel pour une meilleure cause, et où le comte de Northumberland, bisaïeul de sa femme, avoit prévenu son supplice par une mort volontaire, il suivit l'exemple du dernier. Arthur Capel, comte d'Essex, étoit ce même étudiant de Londres que Fairfax, du temps de Charles Ier, avoit menacé d'égorger à la vue de son père, pour forcer celui-ci à rendre la ville de Colchester, dont il étoit gouverneur. Nous avons dit quelle fut en cette occasion la constance du fils et du père. Le jeune Capel ne démentit ce caractère de fermeté ni dans le cours de

sa vie ni à sa mort. Charles II, en apprenant sa fin, parut se rappeler ses services et ceux de son père. « Essex, « dit-il, pouvoit recourir à ma clémence, je devois au « moins une vie à sa famille. » Il auroit dû accorder à sa mémoire la vie du lord Russel son ami, qui n'étoit point encore exécuté, et pour qui toute la nation demandoit grace. Le marquis de Ruvigny, François, parent du lord Russel, et qui, ayant passé depuis en Angleterre pour cause de religion, fut si connu sous le nom de lord Galowai, engagea Louis XIV à le charger d'une lettre par laquelle ce monarque demandoit au roi d'Angleterre la grace de Russel; lord Barillon annonça au roi d'Angleterre et la lettre de Louis XIV et le voyage de Ruvigny; Charles répondit cruellement : « Ruvigny peut « venir quand il lui plaira, mais avant son arrivée « Russel aura la tête tranchée. »

La peine du crime de trahison est d'être pendu et mis en quartiers, mais le roi commuoit ordinairement cette peine, pour les lords et les personnes de distinction, en celle d'être décapités. Lorsque dans l'affaire de la *conspiration papiste* le vicomte de Stafford avoit été pris pour victime, les schérifs, emportés par le fanatisme du moment, prétendirent élever des doutes sur cette prérogative royale de commuer la peine, et le lord Russel, qui sans doute croyoit Stafford coupable, appuya les schérifs; le souvenir de cette circonstauce contribua peut-être à rendre le roi inexorable à l'égard de Russel, il se contenta de commuer aussi sa peine, et il dit : « Le lord Russel éprouve en ce moment que « je possède la prérogative qu'il a jugé à propos de me « disputer dans l'affaire du vicomte de Stafford », mot

qui rappelle celui qu'on attribue à Louis XIII, se représentant le jeune Cinq-Mars, son favori, sous la hache du bourreau : « Cinq-Mars fait en ce moment une « vilaine grimace. » Louis XIII et Charles II étoient cependant des princes doux, mais ils étoient gouvernés par des hommes sévères, et entraînés par des conjonctures fâcheuses.

On voit encore par les dépêches de Barillon que cet ambassadeur avoit avec Russel et Sidney des correspondances, dont l'objet étoit d'entretenir les divisions entre le parti royaliste et le parti populaire; mais ces liaisons de Barillon avec les chefs du complot de la maison de Rye n'allèrent point jusqu'à seconder ce complot; Louis XIV ne vouloit point nuire à Charles II, mais seulement le mettre dans l'impossibilité de nuire à la France, et le tenir dans sa dépendance, en l'empêchant de se réunir avec son peuple.

Le ressentiment des violences, exercées contre les catholiques dans l'affaire de la conspiration papiste, eut beaucoup de part aux rigueurs employées dans la punition du complot de Rye, et ici revient encore cette éternelle moralité éternellement méconnue, que le mal produit le mal, et que nuire est une absurdité. Ce fut alors qu'on vit paroître ce barbare Jeffreys, l'exécuteur des vengeances du duc d'Yorck, d'abord chef de justice, ensuite chancelier. Le trait suivant suffiroit pour peindre ce juge. Une femme le conjurant à genoux de sauver la vie à un accusé qu'il croyoit son amant, il n'eut pas de honte de lui répondre : « Quand il sera « écartelé vous aurez la partie de son corps que je sais « que vous aimez le plus. »

Ce fut lui qui, dans le procès de Sidney, au défaut de preuves juridiques, érigea, en preuve d'un attentat contre le roi, des écrits saisis parmi les papiers de Sidney et uniquement relatifs à son fameux traité du Gouvernement.

Un juge de paix lui ayant dénoncé, par le devoir de sa charge, un homme soupçonné d'un crime, et lui faisant observer en même temps que la preuve n'étoit pas complète : « C'est vous qui nous l'avez amené, dit Jef« freys, s'il est innocent, son sang retombera sur vous. » Les sœurs de l'accusé s'efforçant de fléchir Jeffreys, en faveur de leur frère, et s'attachant aux roues du carrosse de ce juge, pour l'arrêter un moment, il donna ordre à son cocher de leur couper les bras et les mains à coups de fouet.

On lui parloit en faveur d'un autre accusé, dont tout annonçoit l'innocence : « N'importe, dit Jeffreys, sa fa« mille nous doit une vie. » Charles II avoit dit du comte d'Essex : « Je devois une vie à sa famille. »

Armstrong et Holloway, deux des conjurés du complot de Rye, ayant pris la fuite, chacun d'eux fut déclaré *exlex*, c'est-à-dire privé de la protection des lois; mais dans ce cas même les lois donnent un an pour reparoître. Tous deux reparurent à temps, forçément à la vérité, car ayant été saisis hors du royaume, ils furent renvoyés en Angleterre. Tous deux étoient à cet égard dans le même cas; mais il y avoit des preuves contre Holloway, il n'y en avoit point contre Armstrong. Par cette raison Holloway fut admis dans les tribunaux et Armstrong en fut exclu; Holloway convaincu fut envoyé au supplice, en vertu d'un jugement. Arms-

trong, qu'on refusoit toujours de juger, se plaignant qu'on le privoit seul du bénéfice commun de la loi, Jeffreys lui répondit : « Vous en jouirez bientôt pleine-« ment, car vous serez exécuté mardi prochain. » En effet il le fit tuer militairement comme un homme déclaré *exlex*.

Telles étoient les horreurs qu'on exerçoit sous le nom de Charles II, tandis qu'il flottoit entre son frère et ses fils, entre les catholiques et les protestants, entre les Wighs et les Torris, entre Louis XIV et le prince d'Orange, entre la France et son peuple.

Il mourut[a] au milieu de cette incertitude d'opinion et de conduite, n'ayant jamais pu avoir de plan fixe sur la religion ni sur la politique, toujours inclinant vers le catholicisme et favorisant la réforme, toujours vendu à la France et prêt de s'armer contre elle, toujours plein du desir, occupé du soin d'étendre sa prérogative, et cédant à toutes les pétitions du parlement. C'est de lui qu'on a dit qu'il n'avoit jamais dit une folie ni fait une action sage. Burnet ne lui accorde aucune vertu, et prétend que c'étoit seulement chez ce prince de moindres défauts, qui servoient de contre-poids à ses vices. Il le compare à Tibère, à qui Charles ne ressembloit pas plus que Cromwel à Titus. De grands écrivains de différents partis ont tracé le portrait de Charles, et ont fait un problème de son caractère; il étoit doux et foible : voilà le problème résolu; il ne fit jamais un acte de rigueur, juste ou injuste, que par foiblesse; il donnoit beaucoup à ses favoris et à ses maîtresses, et faisoit

[a] 16 février 1685.

banqueroute à son peuple ; il fit la guerre à la Hollande et à son neveu, parceque sa sœur et Louis XIV le vouloient ; il fit la paix parceque son peuple le voulut ; il voyoit le bien, il le desiroit, et n'avoit pas le courage de le faire : particulier aimable, mauvais roi.

Sous son régne l'Angleterre perdit la considération qu'elle avoit acquise dans l'Europe sous Cromwel.

Cette considération passa tout entière à Louis XIV, et ne fut point bornée à l'Europe. Ce qui arriva en 1684 à Alger prouve quelle différence les nations étrangères mettoient entre Louis XIV et Charles II. Les galiotes à bombes, ou l'art de faire partir les bombes aussi juste d'une assiette mouvante que d'un terrain solide, art inventé par un François, nommé Bernard Renaud, ayant mis le fameux du Quesne en état de bombarder Alger jusqu'à deux fois (1), Louis XIV, vengeur de la chretienté, voulut en être le bienfaiteur, en délivrant tous les esclaves chrétiens qui se trouvoient dans Alger. Damfreville, capitaine de vaisseau, fut chargé de les recevoir. Il se trouva parmi eux des Anglois ; leur orgueil se sentit blessée de devoir la liberté au roi de France ; ils soutinrent qu'ils n'en avoient l'obligation qu'à leur maître. Damfreville, pour les désabuser, les rendit aux Algériens, qui les remirent à la chaîne.

Charles II n'eut point d'enfants de Catherine de Portugal, sa femme.

Ardent et inconstant en amour, il avoit eu de différentes maîtresses une multitude de bâtards : la duchesse de Portsmouth le fixa.

(1) Le 30 août 1682 ; les 26 et 27 juin 1683.

Dans une assemblée de Wighs, il fut proposé de faire le procès à quelques unes de ses maîtresses, qui l'avoient engagé dans des profusions ruineuses : « Et « moi, dit le vieux Mordaunt, je demande qu'il soit « érigé des statues à ces dames, pour le soin qu'elles ont « pris de le tenir par-là dans la dépendance du parle- « ment. »

Charles mourut d'apoplexie, dans sa cinquante-quatrième année. Il mourut catholique, du moins il reçut les sacrements de l'église de la main d'un prêtre catholique. Il a été accusé d'irréligion, ainsi que les favoris qui formoient ce qu'on appeloit *la cabale;* en général les Wighs prodiguoient facilement ce reproche aux Toris : ce sont les Wighs aussi qui ont voulu insinuer que Charles avoit été empoisonné, parcequ'il se disposoit à chasser du royaume le duc d'Yorck; cette calomnie, inventée après coup par les ennemis de Jacques II, pour le rendre odieux, ne vint dans l'esprit à personne au temps de la mort de Charles II.

Charles avoit en partie la politesse, les graces de l'esprit, l'agrément des manières qui avoient distingué si avantageusement la duchesse d'Orléans, sa sœur : « Un esprit trop fin, dit le lord Halifax, peut exciter la « crainte, un esprit élevé peut exciter l'envie : Charles « avoit cette espèce d'esprit simple, bien fait, qui se « fait aimer. » Avec du penchant à la raillerie et même à la satire, il n'offensa jamais personne, tant il avoit de goût dans l'esprit et de discrétion dans le caractère, tant la nature lui avoit donné la juste mesure de ce qui plaît et de ce qui blesse ! Il contoit avec agrément et avec intérêt, mais il avoit le défaut des conteurs, celui de

se répéter : « Je suis surpris, disoit à son sujet le comte « de Rochester, qu'on ait assez de mémoire pour redire « toujours la même histoire avec les mêmes circon- « stances, et qu'on n'en ait pas assez pour se souvenir « que la veille on a fait le même récit aux mêmes per- « sonnes. »

On a remarqué que Charles II, qui aimoit les sciences, qui les cultivoit même avec succès, particulièrement la chimie et la mécanique, n'avoit rien fait pour les savants, tandis que Louis XIV, qui n'avoit ni son goût ni ses connoissances, effaça François Ier lui-même par la protection éclairée, magnifique, qu'il accorda aux lettres et aux arts. C'est que Louis XIV aimoit la gloire, c'est qu'il connoissoit les hommes et qu'il savoit les employer, au lieu que l'indolent Charles II n'aimoit que les voluptés, et, jugeant tous les hommes essentiellement vicieux, ne se donnoit ni la peine de les connoître ni le plaisir de les récompenser.

Aussi Louis XIV donna-t-il seul, comme Auguste, son nom à son siècle : généraux, ministres, poëtes, orateurs, savants, artistes, hommes de génie dans tous les genres, il semble avoir tout produit et tout vivifié. Sa gloire se forme de la gloire réunie de tous ces génies immortels, son nom, célébré dans leurs divins ouvrages, passera d'âge en âge, comme le leur, à la postérité la plus reculée, avec le sceau de grandeur et de gloire qu'ils y ont imprimé; on lui saura gré d'avoir obtenu leurs éloges et de les avoir mérités, du moins par ses bienfaits. Les talents étrangers attirés en France, les talents nationaux encouragés, l'émulation excitée, l'étude facilitée, les travaux récompensés, les savants préservés

de l'indigence, de grands monuments consacrés aux progrès des lettres, des arts et des sciences demandent grace pour les erreurs, les fautes et les conquêtes de Louis XIV. Les révolutions du temps, les lumières de la philosophie, les caprices de l'opinion ont pu lui enlever une partie de sa renommée; il lui reste le bien qu'il a fait aux lettres et le bien qu'elles ont fait au monde.

Et que lui en a-t-il coûté pour répandre cet éclat éternel sur sa nation et sur lui-même? Des graces qui eussent à peine suffi à l'avidité d'un seul favori ou d'une seule maîtresse, et ici le mérite de l'économie se joint à celui de la magnificence.

Que Charles II ait négligé Milton, le détracteur de Charles I[er] et le panégyriste de Cromwel, on pourroit l'excuser d'avoir refusé au mauvais citoyen, au sujet séditieux les graces dues au grand poëte, qui d'ailleurs ne fut bien reconnu pour tel qu'après sa mort; mais qu'il ait laissé le grand tragique Otway mourir de misère, que Dryden ait été réduit à la nécessité d'écrire trop pour avoir du pain, qu'on ait laissé vivre dans l'obscurité, mourir même dans l'indigence le célèbre Butler, auteur d'*Hudibras*, poëme que Charles II savoit presque tout entier par cœur, et qui, par le ridicule qu'il répandit sur le puritanisme et sur l'esprit de secte, fut encore plus utile à ce prince que la satire Ménippée ne l'avoit été à Henri IV: c'est certainement une tache pour le régne de Charles II.

Mais si ce prince ne récompensoit point les talents, il les aimoit, et c'est beaucoup. On veut plaire aux rois, même sans espérer leurs faveurs; les talents des Waller, des Cowley, des Dorset, des Roscommon, des Halifax,

etc., embellirent la cour de Charles II. Le duc de Buckingham par sa comédie du *Rehearsal*, purgea la scène angloise des monstres qu'on y avoit jusqu'alors accueillis. L'esprit et le libertinage caractérisent les comédies de Wicherley, et en général les productions de ce temps. Plus le puritanisme avoit répandu parmi le peuple l'esprit de pédanterie et d'austérité, plus la cour, en haine du puritanisme, affectoit de licence dans les mœurs et dans les écrits; de là une indécence générale et une corruption de goût, dont, selon M. Hume, le chevalier Temple est le seul écrivain de ce temps qui ait su se garantir. Wicherley, entraîné par ce torrent, n'a pas su s'élever jusqu'à la plaisanterie instructive, qui est la vraie comédie et qui est celle de Molière. Le seul nom du satirique Rochester alarme la pudeur. Le prétexte d'imiter la liberté des anciens ne peut le justifier. « La liberté des anciens, dit M. Hume [a], ne « ressemble pas plus à la licence de Rochester, que la « nudité d'un Indien à celle d'une femme sans pu- « deur. » M. de Voltaire, qui, le premier a fait connoître en France ces écrivains fameux du régne de Charles II, leur fait aussi le même reproche.

Tandis que le vice et l'indécence défigurent ainsi les plus belles productions de ce régne, et attestent la corruption de la cour d'Angleterre, Louis XIV, en qui tout respiroit la décence et la dignité, au milieu même des passions et des plaisirs, imprimoit ce caractère à sa cour et à sa nation. Racine, en peignant ce qu'il avoit sous les yeux, étoit noble avec grace, tendre avec dé-

[a] Charles II.

cence, éloquent avec goût, passionné avec mesure; Boileau fut sage et sévère, il respecta la langue et les mœurs; tous les bons écrits de ce temps ont ce double avantage, et le goût y a gagné. On peut dire en général de la contrainte salutaire qu'impose la décence, ce qu'on a dit en particulier de la contrainte de la mesure et de la rime, « la régle qui semble austère, n'est qu'un « art plus certain de plaire. » La nécessité d'exprimer avec ménagement les idées les plus fortes et les plus libres, oblige à dire mieux, à choisir ses expressions et ses couleurs, à distinguer des nuances, à saisir des rapports, à trouver des adoucissements, à ne donner aux objets que le degré de saillie qui leur convient; elle accoutume à la précision, à la finesse, à la délicatesse, à la noblesse. C'est un des charmes et des prestiges de l'art que tout puisse être dit, moyennant la manière (1); tout parut sage sous Louis XIV; tout fut décent; le vice fut forcé, comme on l'a dit, de rendre hommage à la vertu en empruntant son masque. Mo-

(1) On a beaucoup dit qu'il n'y a d'éloquence que dans les républiques; n'auroit-on pas pu se contenter d'observer que les caractères de l'éloquence sont différents dans une république et dans une monarchie; que, dans l'une, elle a plus de franchise et d'énergie; dans l'autre, plus de grace et de souplesse; qu'elle est plus entraînante dans l'une, plus persuasive dans l'autre; que, dans une république, il lui suffit de convaincre et de subjuguer; que, dans une monarchie, elle n'est jamais dispensée de plaire. Prenons un exemple où on ait la même chose à dire de part et d'autre. Supposons qu'un Romain, dans le temps de la république, eût voulu en dissuader un autre d'épouser une reine, il lui eût dit sans précaution et sans détour :

De l'affranchi Pallas nous avons vu le frère,
Des fers de Claudius Félix encor flétri,

lière, à la cour de Louis XIV, eut à démasquer des hypocrites, des fanfarons de vertu; Wicherley, à la cour de Charles II, eût trouvé des fanfarons de vice et de débauche. La cour de Louis XIV fut en tout l'opposé de celle de Charles II. Louis étoit toujours roi, et ne savoit être que roi; il aimoit la représentation, et n'en sortoit presque jamais. Charles ne savoit être que particulier, l'étiquette de son rang l'importunoit, les devoirs de la royauté le fatiguoient, et il se hâtoit de rentrer dans la société intime et familière, où il reprenoit tous ses avantages.

Les sciences que Charles II aimoit encore plus que les lettres, furent cultivées sous son règne avec encore plus de succès. Stillingfléet, Tillotson, Sherlock se firent un nom dans la théologie; Burnet écrivit l'histoire de la réformation. Alors aussi parurent le mathé-

---

De deux reines...... devenir le mari,
Et ces reines étoient du sang de Bérénice.

Paulin, ministre courageux, mais discret, d'un empereur citoyen, mais d'un empereur, lui dit :

Vous m'avez commandé sur-tout d'être sincère,
De l'affranchi Pallas nous avons vu le frère,
Des fers de Claudius Félix encor flétri,
De deux reines, seigneur, devenir le mari,
Et s'il faut jusqu'au bout que je vous obéisse,
Ces deux reines étoient du sang de Bérénice.

La convenance adroite et délicate de ces deux vers, qui servent de passeport aux vérités les plus fortes,

Vous m'avez commandé sur-tout d'être sincère,
Et s'il faut jusqu'au bout que je vous obéisse,

offre certainement des beautés particulières, et ces beautés naissent de la nécessité de ménager un empereur, et d'adoucir par l'expression une vérité qui est la même pour le fond.

maticien Wallis, Sydenham, le restaurateur de la médecine, Boyle, qui perfectionna la machine pneumatique et à qui la physique expérimentale doit tant de progrès; enfin, Locke et Newton, noms après lesquels il n'en est plus qu'on doive citer.

L'architecture fit des progrès sous ce règne. Le grand incendie de 1666 ayant consumé la cathédrale de Londres, le fameux Christophe Wren donna le plan de la nouvelle cathédrale, et l'exécuta. Cet édifice, commencé en 1675, achevé en 1710, est le plus vaste temple qui existe, après Saint-Pierre de Rome, sur le modèle duquel il a été construit en partie. Le chevalier Wren, mort en 1723, âgé de 91 ans, ayant vu le règne de Charles Ier, le protectorat des deux Cromwel, Olivier et Richard, les règnes de Charles II, de Jacques II, de Guillaume III et de Marie, de la reine Anne, de Georges Ier, est enterré dans son église; on connoît ce trait sublime qui termine son épitaphe.

Lector, si monumentum requiris, circumspice (1).

Nous avons déja dit que Charles II avoit eu l'honneur de donner à Louis XIV l'exemple qu'il avoit reçu du cardinal de Richelieu, de former des compagnies littéraires. La fondation de la société royale de Londres a vraisemblablement donné l'idée de l'établissement des académies des belles-lettres et des sciences de Paris; mais Louis XIV fit plus pour ces académies que Charles II n'avoit fait pour la société royale de Londres.

(1) « Lecteur, si tu cherches un monument, regarde autour de « toi. »

CHAPITRE XIII.

Jacques II en Angleterre, et encore Louis XIV en France.

(Depuis l'an 1685 jusqu'à l'an 1688.)

L'ANNÉE 1685 est mémorable par deux événements qui vont avoir une grande influence sur les affaires de l'Europe, et qui vont mettre de nouveau dans les intérêts politiques cette chaleur qu'inspirent les intérêts religieux. L'un de ces événements est la révocation de l'édit de Nantes; l'autre est l'avénement de Jacques II à la couronne d'Angleterre.

Quant à la révocation de l'édit de Nantes, les principes d'après lesquels on doit juger de cette résolution sont connus aujourd'hui. Dans le temps même les catholiques furent partagés. Le chancelier Le Tellier, qui sans égaler Louvois, son fils, ce grand ministre de guerre, ni Colbert, son rival, ce grand ministre de paix, n'étoit cependant pas sans talents ni sans lumières, chantoit le cantique de Siméon et rendoit graces au ciel de ce que ses yeux, prêts à se fermer, avoient vu ce triomphe de la foi catholique, auquel il ne survécut que de huit jours. (1) Au contraire, la reine de Suède,

(1) La révocation de l'édit de Nantes est du 22 octobre, et le chancelier Le Tellier mourut le 31.

Christine, qui, en abdiquant la couronne, avoit abjuré le luthéranisme, et qui, par zèle pour la religion catholique, autant que par amour pour les arts, voulut vivre et mourir à Rome, condamnoit hautement la révocation et la dragonade. On connoît sa fameuse lettre au chevalier Terlon; il est toujours utile de remettre sous les yeux du lecteur de semblables monuments.

De Rome, le 2 février 1686.

« Puisque vous desirez de savoir mes sentiments sur « la prétendue extirpation de l'hérésie en France, je « suis ravie de vous les dire sur un si grand sujet. « Comme je fais profession de ne craindre et de ne flatter « personne, je vous avouerai franchement que je ne suis « pas fort persuadée du succès de ce grand dessein, et « que je ne saurois m'en réjouir, comme d'une chose « fort avantageuse à notre sainte religion. Au contraire, « je prévois bien des préjudices, qu'un procédé si nou- « veau fera naître par-tout. »

« De bonne foi, êtes-vous bien persuadé de la sincé- « rité de ces nouveaux convertis? Je souhaite qu'ils « obéissent sincèrement à Dieu et à leur roi; mais je « crains leur opiniâtreté, et je ne voudrois pas avoir sur « mon compte tous les sacrilèges que commettront ces « catholiques, forcés par des missionnaires, qui traitent « trop cavalièrement nos saints mystères. Les gens de « guerre sont d'étranges apôtres; je les crois plus pro- « pres à tuer, violer et voler, qu'à persuader. Aussi des « relations, desquelles on ne peut douter, nous appren-

« nent qu'ils s'acquittent de leur mission fort à leur « mode. J'ai pitié des gens qu'on abandonne à leur dis- « crétion : je plains tant de familles ruinées, tant d'hon- « nêtes gens réduits à l'aumône, et je ne puis regarder « ce qui se passe aujourd'hui en France, sans en avoir « compassion. Je plains ces malheureux d'être nés dans « l'erreur; mais il me semble qu'ils en sont plus dignes « de pitié que de haine; et comme je ne voudrois pas « pour l'empire du monde avoir part à leur erreur, je « ne voudrois pas aussi être cause de leurs malheurs.

« Je considère aujourd'hui la France comme une ma- « lade, à qui on coupe bras et jambes pour la guérir « d'un mal, qu'un peu de patience et de douceur auroit « entièrement guéri. Mais je crains fort que ce mal ne « s'aigrisse, et qu'il ne se rende enfin incurable; que ce « feu, caché sous les cendres, ne se rallume un jour plus « fort que jamais, et que l'hérésie masquée ne devienne « plus dangereuse. Rien n'est plus louable que le des- « sein de convertir les hérétiques et les infidèles. Mais « la manière dont on s'y prend est fort nouvelle, et « puisque notre Seigneur ne s'est pas servi de cette mé- « thode pour convertir le monde, elle ne doit pas être « la meilleure.

« J'admire et ne comprends pas ce zèle et cette poli- « tique qui me passent, et je suis de plus ravie de ne « les comprendre pas. »

Après quelques déclamations contre les quatre fameux articles de l'assemblée du clergé de 1682, déclamation qu'on est fâché de trouver dans cette lettre, mais qui prouvent du moins que cette même lettre

« n'est pas un reste de protestantisme » (1) comme Bayle avoit osé l'avancer dans sa République des lettres. La reine Christine ajoute :

« Voilà les puissantes raisons qui m'empêchent de « me réjouir de cette prétendue extirpation de l'hérésie. « L'intérêt de l'église romaine m'est sans doute aussi « cher que ma vie, mais c'est ce même intérêt qui me « fait voir avec douleur ce qui se passe, et je vous avoue « aussi que j'aime assez la France, pour plaindre la dé« solation d'un si beau royaume. Je souhaite de tout « mon cœur de me tromper dans mes conjectures, et « que tout se termine à la plus grande gloire de Dieu et « du roi votre maître. »

Le principal effet de la révocation de l'édit de Nantes fut l'émigration d'une multitude de familles protestantes qui portèrent chez les étrangers leurs richesses et leur industrie [a]. L'ouvrage du ministère de Colbert fut

(1) La reine Christine fut fort offensée de ce mot, qui sembloit répandre des doutes sur la sincérité de sa conversion ; elle en fit témoigner son ressentiment à Bayle, qui l'apaisa par des soumissions et des explications dont elle fut satisfaite ; elle lui écrivit pour l'assurer de son amitié : « Vous ne serez pas quitte, lui dit-elle, à si bon marché « que vous le croyez. Je veux vous imposer une pénitence, qui est qu'à « l'avenir vous preniez le soin de m'envoyer des livres de tout ce qu'il « y aura de curieux en latin, en françois, espagnol ou italien, et en « quelque langue et science que ce soit, pourvu qu'ils soient dignes « d'être vus. Je n'excepte pas même les romans ni les satires ; et sur« tout s'il y a des ouvrages de chimie, je vous prie de m'en faire part « au plutôt. N'oubliez pas aussi de m'envoyer votre journal. Je fourni« rai à la dépense que vous ferez. Il suffit que vous m'envoyiez le comp« te ; etc. » La conduite de Christine dans cette affaire peut servir de modèle aux grands qui croient avoir à se plaindre des gens de lettres.

[a] M. Hume, Jacques II.

presque détruit, et nos rivaux s'enrichirent de nos pertes [a]. On n'est jamais indifférent sur sa patrie; quand on ne peut plus l'aimer, on la hait, et souvent on veut se venger d'elle. Les réfugiés devinrent pour la France des ennemis irréconciliables, qui soulevèrent contre elle l'Europe déja mal disposée, s'efforcèrent de rendre le nom de Louis XIV odieux, et fortifièrent de toutes les ressources de leur désespoir la ligue dont Guillaume, prince d'Orange, étoit le chef. Ce fut sur-tout en Angleterre que le contre-coup de cette révolution se fit sentir; elle y produisit deux effets : l'un, de peupler et d'enrichir cet État, l'autre, de soulever la nation contre un prince uni de religion, d'intérêt et d'amitié avec Louis XIV.

Les auteurs anglois disent qu'à la révocation de l'édit de Nantes, les dragons s'établirent chez les marchands anglois qui se trouvoient en France, qu'on les forçoit à changer de religion et qu'on ne permettoit point à ces malheureux de sortir du royaume. Sur les plaintes qu'en fit le roi Jacques, Louis XIV défendit d'inquiéter les Anglois, qui n'étoient point naturalisés; mais si les Anglois avoient épousé des Françoises, leurs femmes étoient regardées comme sujettes de la France, et les enfants comme naturalisés; ainsi, en permettant la fuite aux pères, on mettoit les femmes et les enfants en prison ou dans des couvents (1).

[a] Mémoires du chevalier Dalrymple, part. 1, l. 5.

(1) Une lettre du 29 novembre 1685, adressée au lord Suderland, ministre de Jacques II, par le chevalier Guillaume Trumball, ambassadeur d'Angleterre en France, contient sur ce sujet des détails singuliers.

« J'ai parlé à M. de Croissy, dit-il, de la permission que demande

Jacques II, malgré les bills d'exclusion qui avoient été présentés contre lui, malgré les obstacles que le serment du test sembloit devoir lui opposer, étoit monté sur le trône avec l'applaudissemeut de la nation. La gloire qu'il avoit acquise dans le commandement des armées navales, un caractère moins aimable, mais plus ferme que celui de Charles II, sembloient promettre un grand roi. L'évidence de son droit imposoit silence à ses ennemis; on espéra d'ailleurs que Jacques II ne vengeroit point les injures du duc d'Yorck; mais cette espérance fut trompée, Jacques II n'étoit pas Louis XII.

Il déclara qu'il maintiendroit la religion anglicane, et cette promesse acheva de tourner vers lui les cœurs de sa nation; mais il promettoit plus qu'il ne pouvoit et ne vouloit tenir. Tout prince religieux veut convertir ses sujets, et ce zèle n'a rien que de louable, pourvu qu'il n'aille pas jusqu'à la persécution.

le chevalier Douglas d'emmener avec lui sa femme et son enfant en Angleterre. Il m'a répondu sans détour que le roi l'avoit refusé, parceque, quoique le mari n'étant pas naturalisé pût aller où bon lui sembloit, la femme et l'enfant, qui étoient sujets de la France, ne devoient point avoir la même liberté.

« J'ai demandé en même temps pour une madame Wilkins la permission de vendre son bien à Rouen et de retourner en Angleterre joindre son mari, dont voici le cas : Humphrey Wilkins avoit été, pendant plusieurs années, marchand à Rouen; mais ayant fait de mauvaises affaires, sa femme obtint une sentence qui les sépara d'habitation et de biens, et il passa à Londres. M. de Croissy me dit que le roi ne lui accorderoit pas la permission qu'elle desiroit, parceque son mari ayant été naturalisé, il le regardoit comme son sujet. Si bien que, dans le cas du chevalier Guillaume Douglas, ils séparent l'homme et la femme, et que dans celui de Wilkins ils les réunissent, quoiqu'ils aient été séparés par une sentence de leurs propres juges. »

Dès le premier dimanche qui suivit son avénement, il voulut aller à la messe publiquement et dans tout l'appareil de la royauté. Ce spectacle blessa les yeux de sa nation. Le duc de Nortfolck, qui, en qualité de lord-maréchal, portoit l'épée d'État devant le roi, s'arrêta comme protestant à la porte de la chapelle. « Milord, lui dit le roi, votre père auroit été plus loin. « Sire, répondit Nortfolck, le père de V. M. n'auroit « pas été si loin. »

On remarqua au couronnement de Jacques II, comme au couronnement de Henri III, roi de France, que la couronne chancela sur sa tête : Henri Sidney, grand-maître de la garde-robe, la soutint, et dit à Jacques : « Ce n'est pas la première fois que notre famille a sou-« tenu la couronne. » Il contribua beaucoup dans la suite à l'enlever à Jacques, pour venger Algernon Sidney, son frère.

Parmi les différentes *adresses* présentées au nouveau monarque, on remarqua sur-tout celle de quakres. Cette secte qui se pique d'aimer les hommes et de ne respecter que Dieu, ces fanatiques, les seuls qui soient humains, lui donnoient une leçon dont il auroit pu profiter.

« Nous sommes venus, lui disoient-ils, témoigner « notre tristesse pour la mort de notre bon ami Charles « et notre joie de te voir fait gouverneur. On nous a dit « que tu n'es pas de l'église anglicane, non plus que « nous. Ainsi nous espérons que tu nous accorderas la « même liberté que tu t'accordes à toi-même. »

Jacques parut aussi vouloir s'opposer aux entreprises de Louis XIV ; mais c'étoit encore un engagement au-

dessus de son pouvoir et contraire à ses vues. Le desir de se rendre indépendant de son peuple par l'appui de Louis XIV, fut bien plus ferme et bien plus constant dans son ame qu'il ne l'avoit été dans l'ame flottante et légère de Charles II. A la mort de Charles, la première démarche des ministres du nouveau roi avoit été de traiter avec Barillon, ambassadeur de France, pour la continuation du subside que Louis XIV avoit payé à Charles. Pendant que Barillon, ignorant les intentions de son maître, disputoit sur cet article, Louis XIV, de son propre mouvement, envoyoit à Jacques cinq cent mille francs, dont il sentit que ce prince devoit avoir besoin dans un commencement de régne : Jacques reçut ce bienfait avec des transports de joie et de reconnoissance. « Il n'appartient qu'au roi votre maître, dit-« il à Barillon, d'agir d'une manière si noble et si pleine « de bonté.... Je ne saurois jamais assez reconnoître un « tel procédé..... Soyez garant de l'attachement que « j'aurai toute ma vie pour lui. »

Il disoit une autre fois au même Barillon, avec un sentiment noble et une expression basse : « Élevé en « France et nourri du pain de Louis XIV, mon cœur est « françois. »

Il se livra sans réserve à cette dangereuse alliance et au projet de rétablir la religion catholique dans les trois royaumes; il suivit ce projet avec une ardeur dont le pape Innocent XI lui-même l'avertit de modérer l'excès : il envoya une ambassade d'obédience, et un nonce fit publiquement son entrée à Windsor.

Le serment des conseillers privés portoit qu'ils défendroient l'autorité royale « contre tous princes, pré-

« lats, États ou potentats étrangers : » Jacques supprima cette partie du serment et la fit rayer du livre du conseil, parcequ'elle ne portoit point d'exception en faveur du pape. Ainsi Jacques ne vouloit pas qu'on défendît son autorité, si elle étoit attaquée par le pape.

Comme d'après les lois alors établies en Angleterre, la religion catholique étoit non seulement proscrite, mais persécutée, le roi commença par accorder la liberté de conscience, et s'il eût fait cette démarche de bonne foi, si l'état d'oppression où il voyoit la religion catholique [a] lui eût fait sentir l'abus de la persécution et l'eût déterminé à prendre avec son peuple l'engagement solennel de ne persécuter jamais, la nation auroit eu bien mauvaise grace de s'y opposer ; mais on crut voir que cette prétendue liberté de conscience n'étoit qu'une pomme de discorde jetée entre les religionnaires anglicans et les non-conformistes (1), et qu'un passe-port pour le catholicisme, qui reprendroit, disoit-on, toute son intolérance, aussitôt qu'il seroit redevenu dominant par la ruine des anglicans et des non-conformistes. Ce qui augmentoit la défiance, étoit la différence qu'on remarquoit dans le langage et dans la conduite de Jacques, suivant les lieux et les personnes. En Écosse,

(1) On appeloit *non-conformistes* ceux qui n'étoient ni de la religion catholique, ni de la religion anglicane, tels que les anabaptistes, les quakres, etc. Les non-conformistes réclamoient pour eux cette liberté de conscience qu'il avoit bien fallu paroître établir généralement, quoiqu'en effet on n'eût en vue que les catholiques ; les anglicans s'opposoient à la prétention des non-conformistes, et le gouvernement, qui ne prenoit intérêt ni aux uns ni aux autres, laissoit subsister ces disputes, dont il espéroit tirer avantage pour la religion catholique.

[a] Mémoires du chevalier Darymple, part. 1re, l. 4.

où les esprits se trouvoient alors portés à l'obéissance, et où plusieurs lords par déférence pour le roi, embrassoient déja la religion catholique, c'étoit par sa pleine puissance et par sa seule autorité royale que Jacques établissoit la liberté de conscience. En Angleterre, où l'esprit républicain étoit un peu plus sur ses gardes, Jacques espéroit et sembloit demander l'adhésion du parlement. En Irlande, où les catholiques étoient les plus forts, le lord Tirconnel, favori de Jacques, exerçoit toute sorte de rigueurs sur les protestants.

A son zéle catholique, qui le rendoit suspect, Jacques II joignoit des cruautés qui le rendirent odieux. Les occasions de verser le sang ne lui manquèrent point; mais on peut dire aussi qu'il ne manqua point à ces occasions, qu'il ne sut point mettre de bornes à son ressentiment ni exercer la clémence, du moins par politique. Cette politique étoit nécessaire cependant à un prince qui vouloit changer la religion et le gouvernement : il falloit rendre aimable ce qu'on vouloit établir. Quand César détruisoit la liberté, César faisoit aimer le pouvoir absolu; quand Élisabeth rétablissoit la réforme en Angleterre, elle s'en faisoit prier par son peuple. Jacques osoit à-la-fois tout entreprendre et tout punir; il n'avoit ni modération dans ses projets ni indulgence à l'égard des projets contraires. Le comte d'Argyle et le duc de Monmouth firent une descente à main armée, l'un en Écosse, l'autre en Angleterre : ils furent défaits, pris et décapités; la loi autorisoit cette rigueur; Monmouth avoit eu la folie de disputer la couronne à Jacques II et la folie encore plus grande de tenter cette entreprise, sans parti, sans vaisseaux, sans armée,

suivi seulement de quelques aventuriers : mais ce duc de Monmouth étoit neveu de Jacques ; il avoit été l'objet de toute la tendresse de Charles II, qui le lui avoit recommandé en mourant, il étoit plus étourdi que méchant ; son malheur et la clémence du vainqueur l'auroient aisément fait rentrer dans le devoir : il étoit l'idole du peuple, et la politique vouloit qu'on lui pardonnât.

La fuite du duc de Monmouth, après la bataille de Sedgemoor [a], où il avoit été défait, fut accompagnée de fatigues et de périls, qui, rappelant les anciens malheurs de Charles II, poursuivi par Cromwel, devoient disposer à la clémence un prince qui les avoit partagés. Plus malheureux que son père, Monmouth tomba entre les mains de ses ennemis : alors son courage l'abandonna : il montra tant de foiblesse, et demanda la vie à genoux avec tant d'instances, que Jacques espéra qu'il l'engageroit aisément à livrer ceux qui l'avoient suivi, comme on avoit vu autrefois le foible Gaston, duc d'Orléans, toujours prêt à entrer dans toutes les cabales et à sacrifier ceux qui avoient embrassé sa querelle (1). Monmouth avoit plus de caractère, il y avoit loin en lui de la foiblesse à la bassesse : il crut son honneur intéressé au silence, et il le garda jusqu'à la mort.

Selon une tradition rapportée par le chevalier Dal-

[a] 5 juillet 1685.

(1) *Je suis le premier de vos amis que vous ayez aidé à descendre de l'échafaud*, dit un jour le duc de Montbazon à Gaston d'Orléans, qui le prenoit par la main pour le faire descendre d'un gradin, dans une fête qu'il donnoit.

rymple, le matin du jour de l'exécution de Monmouth, Jacques II envoya demander à déjeûner à la duchesse de Monmouth; elle ne douta pas que son mari n'eût sa grace; mais Jacques ne savoit point faire grace : il se crut généreux en remettant à la veuve et aux enfants (qui étoient ses petits-neveux) les biens qui, suivant la rigueur de la loi, étoient acquis à la couronne par la révolte de Monmouth, et c'étoit cette cession que, par un défaut de délicatesse monstrueux, il s'étoit fait un plaisir d'aller porter lui-même à la duchesse.

Une foule de peuple suivit Monmouth à l'échafaud, témoignant beaucoup de regret et versant beaucoup de larmes [a]. C'étoit la douleur plus que la mort que Monmouth avoit redoutée, il pria encore plus instamment le bourreau de prendre ses mesures pour ne le pas manquer, qu'il n'avoit prié le roi son oncle de lui accorder la vie; il chargea ses domestiques de payer après sa mort à l'exécuteur le prix de son adresse, s'il le méritoit, et ce prix étoit considérable; ce fut précisément ce qui rendit le bourreau plus mal-adroit. Agité par la crainte et par l'espérance, il ne porta qu'un coup mal assuré, qui laissa au duc la force de se relever et de le regarder au visage comme pour l'avertir que le traité étoit rompu. Le duc remit ensuite tranquillement sa tête sur le billot, l'exécuteur ayant porté deux autres coups avec aussi peu de succès, jeta la hache, en s'écriant qu'il lui étoit impossible de remplir son ministère; les schérifs le forcèrent de la reprendre, et ce ne fut qu'après deux autres coups que la tête tomba.

[a] Hume.

Après l'exécution, le peuple ne voulut plus croire que cette tête qu'il avoit vue tomber fût celle de Monmouth, il aima mieux supposer qu'un ami de Monmouth, qui lui ressembloit beaucoup, avoit voulu mourir pour lui, il se flatta de revoir Monmouth, et cette espérance toujours présentée, ce nom toujours prononcé par les factieux, excitèrent ou secondèrent plus d'un soulévement.

Jacques souilla par mille autres cruautés la victoire que ses généraux avoient remportée. Avide de supplices et de vengeances, il vouloit dans chaque sédition connoître jusqu'au dernier des rebelles, et ce ne fut jamais pour faire grace. Il disoit à Aylaffe, un des lieutenants du comte d'Argyle, pour l'engager à trahir les compagnons de sa révolte : « Monsieur Aylaffe, vous « savez qu'il est en mon pouvoir de vous pardonner. « Oui, répondit Aylaffe, cela est en votre pouvoir, mais « cela n'est pas dans votre caractère. » Il se tut et périt.

La cruauté réduite à conjecturer et à frapper au hasard, n'en fut que plus atroce. On se rappelle encore avec horreur les violences des généraux de Jacques, les barbaries du colonel Kirke et de son régiment de bourreaux, qu'il appeloit *ses agneaux*, cette multitude d'exécutions militaires qu'il faisoit faire au son des instruments, « parceque, disoit-il, cette danse avoit be- « soin de musique », le raffinement avec lequel il faisoit suspendre et recommencer à plusieurs reprises une même exécution, ce qu'il appeloit *ses expériences*, parceque dans les intervalles il interrogeoit de nouveau ses victimes, pour savoir ce qu'elles avoient souffert et quelle étoit la disposition de leur ame.

On raconte qu'une jeune fille, pour sauver la vie à son frère, ayant consenti avec beaucoup de répugnance et de remords à passer une nuit avec le colonel Kirke, il ouvrit le lendemain matin une fenêtre qui donnoit sur la place, et fit voir à cette fille le corps de son frère pendu au gibet, spectacle qui pénétra cette malheureuse d'une telle horreur, qu'elle en perdit la raison. L'histoire avoit déja rapporté un fait semblable, arrivé dans les États du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. C'étoit une femme qui, pour sauver la vie à son mari et de concert avec lui, ayant cédé aux tyranniques instances du gouverneur d'une place, en fut ainsi trahie. Le duc de Bourgogne fit une justice exemplaire de cette atroce perfidie, il commença par obliger le gouverneur d'épouser cette femme pour lui rendre l'honneur et il le fit pendre ensuite. Jacques II ne punit point le colonel Kirke (1).

Quelque horreur qu'inspirent les cruautés militaires de ce barbare Kirke, on se rappelle avec plus d'horreur encore les cruautés juridiques du chancelier Jeffreys. « Il fit voir, dit M. Hume[a], que les rigueurs de la loi « peuvent égaler ou surpasser les emportements de la « tyrannie militaire. » Outre les malheureux qui furent pendus ou hachés en piéces en vertu des lois de la guerre, on compta jusqu'à deux cent cinquante et une

(1) Ces violences du colonel Kirke tenoient à l'esprit de guerre, et nullement à l'esprit de religion. Kirke étoit protestant, il refusa même au roi Jacques de se faire catholique, en disant pour unique motif de son refus qu'il avoit promis à l'empereur de Maroc de se faire musulman, s'il changeoit jamais de religion.

[a] Jacques II. Mémoires de Dalrymple.

victimes immolées en cette occasion par les mains de la justice. On ne voyoit que têtes exposées sur les portes des villes; et pour multiplier ce spectacle d'horreurs, les membres de ces malheureux étoient épars dans les bourgs et dans les villages.

Ces cruautés s'étendirent jusqu'aux femmes. Jacques, par une politique contraire à toute moralité, ayant offert non seulement l'impunité, mais encore des récompenses aux rebelles qui en découvriroient d'autres, un de ces rebelles imagina d'obtenir sa grace par un infame moyen. Une femme anabaptiste, nommée Mistriss Gaunt, dont la vie étoit un exercice continuel de bienfaisance envers tout le monde, sans distinction de parti ni de secte, avoit donné asile à ce fugitif par le même principe qui rendoit sa maison ouverte à tous les infortunés, il alla déposer contre elle. Il fut récompensé pour sa perfidie, Mistriss Gaunt fut brûlée vive pour sa charité.

Lady Lille, femme âgée et qui vivoit dans la retraite, avoit aussi donné asile le lendemain de la bataille de Sedgemoor à deux fugitifs qu'elle ne connoissoit pas. Ayant su après coup que c'étoient des rebelles, elle avoit envoyé une femme qui la servoit faire sa déclaration, les jurés la jugèrent jusqu'à deux fois innocente; Jeffreys les força de la condamner, et la fit exécuter. On crut voir revivre le régne affreux de Marie. Jacques approuvoit tout, pourvu qu'on eût été cruel.

En même temps il faisoit en faveur de la religion catholique les entreprises les plus hardies et les plus inconsidérées, il dispensoit du serment du test, il établissoit une cour ecclésiastique pour changer la reli-

gion; non seulement la liberté du culte public étoit rendue aux catholiques, mais encore les moines paroissoient à la cour avec les habits de leurs ordres; les colléges étoient mis sous la direction des jésuites; bientôt toute l'administraition passa aux catholiques, et le P. Péters, confesseur du roi, étoit conseiller d'État. Ce jésuite n'aspiroit pas moins qu'à être cardinal et primat d'Angleterre, lorsqu'il l'auroit rendue catholique; à Rome, les cardinaux disoient en plaisantant qu'il falloit excommunier Jacques II, comme un homme qui alloit perdre le peu de catholicisme qui restoit en Angleterre; l'ambassadeur d'Espagne Ronquillo jugeoit comme Innocent XI et comme le sacré collége, que Jacques trahissoit les intérêts de l'église par sa précipitation, ainsi que par ses cruautés, il avertit le roi d'Angleterre de donner moins d'empire sur lui aux prêtres et aux moines qui l'obsédoient. Cet avis venant d'un Espagnol surprit Jacques II. « Quoi donc, répondit-il, « le roi d'Espagne ne consulte-t-il pas son confesseur? « que trop, répliqua Ronquillo, c'est ce qui fait que nos « affaires vont si mal. »

Sept évêques anglicans ayant hasardé de lui faire des représentations respectueuses sur tant de nouveautés, il les fit mettre à la tour de Londres et leur fit faire leur procès; le cri public s'éleva en faveur de ces évêques avec tant de force qu'on fut obligé de les absoubre; toute l'Angleterre en fit des feux de joie, elle avoit regardé le dessein de la religion et celui de la liberté comme attachés à cette cause.

Jacques avoit plus de troupes et dans ces troupes plus d'Irlandois et d'étrangers que la constitution an-

gloise ne le permettoit; c'étoit sur ces troupes qu'il comptoit principalement pour l'exécution de ses projets, il les retenoit toujours sous le drapeau, chose sans exemple jusqu'alors en Angleterre, il croyoit les avoir rendues toutes catholiques, parcequ'il avoit cassé beaucoup d'officiers et de soldats protestants. Jacques ne savoit pas douter de ce qu'il desiroit, le zéle l'aveugloit jusque sur l'évidence des faits. Un jour étant à dîner dans la tente du lord Feversham (1), général de ses troupes, il entendit dans le camp un bruit extraordinaire, le lord Feversham étant sorti un moment pour voir ce que c'étoit, dit au roi en rentrant; « ce n'est « rien, ce sont les soldats qui se réjouissent de la déli« vrance des sept évêques. » Vous appelez cela rien, répliqua le roi avec dépit, et il tomba dans une rêverie dont rien ne put le tirer.

Lorsqu'il crut avoir plus avancé son ouvrage, il fit une tentative qui ne lui réussit pas, il harangua ses troupes sur la nécessité d'abolir le serment du test et les lois pénales portées contre les catholiques. On se tut. Il ne voulut pas entendre ce silence et demanda un signe plus formel d'acquiescement ou d'improbation; il fit publier que tous ceux qui n'approuvoient pas sa proposition n'avoient qu'à mettre les armes bas, comme étant désormais indignes de sa confiance; mais bientôt effrayé de la multitude de ceux qui se disposoient à quitter le service : « Reprenez vos armes, dit-il avec « aigreur, je ne vous ferai plus l'honneur de vous con« sulter. »

(1) De la maison de Durfort-Duras, frère du maréchal de Duras et du maréchal de Lorges, tous neveux du vicomte de Turenne.

Il ne trouva pas plus de docilité dans la marine. L'amiral Strickland ayant ordonné de célébrer la messe sur son vaisseau, les matelots voulurent jeter les prêtres dans la mer.

Tous les cœurs se tournèrent vers le prince d'Orange, c'étoit le défenseur naturel de la réforme, c'étoit l'ennemi de Louis XIV. Héritier présomptif de la couronne d'Angleterre par la princesse Marie sa femme, il étoit l'espérance et l'amour des Anglois protestants.

Jacques II prévoyoit avec chagrin que son successeur tenteroit peut-être un jour de détruire son ouvrage, il n'en étoit que plus ardent à le consommer, il espéroit avoir le temps de l'affermir de manière qu'il fût impossible d'y porter après lui la moindre atteinte. Il espéroit d'ailleurs avoir un héritier catholique [a]. Après la mort d'Anne Hyde, sa première femme; fille du chancelier Hyde, comte de Clarendon, de laquelle il avoit eu la princesse d'Orange et la princesse de Danemarck, élevées toutes deux dans la religion réformée, il avoit épousé une Italienne, une catholique, dont le zèle ne contribua pas médiocrement à échauffer le sien, c'étoit Marie d'Est, princesse de Modène; il lui naquit un fils, les catholiques triomphèrent, le ciel favorisoit leur cause; il avoit accordé ce fils à leurs prières et aux pélerinages que la duchesse de Modène (1), mère de la reine d'Angleterre, avoit faits à Notre-Dame de Lorette.

Le prince d'Orange et les protestants anglois, dé-

[a] Burnet. Lettres et négociations du comte d'Avaux. Hume.

(1) Laure Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin.

chus de leurs espérances, eurent recours à une calomnie, reconnue pour telle par tous les Anglois justes et sensés; ils publièrent que le nouveau prince de Galles étoit un enfant supposé; mais leurs allégations contradictoires les trahirent, le mensonge varie, la vérité est une. Les uns nioient en tout que la reine eût été grosse; les autres avouoient la grossesse et disoient que la reine avoit fait une fausse couche; d'autres avouoient et la grossesse et des couches faites à terme, mais ils soutenoient que l'enfant étoit mort le même jour; d'autres avoient vu introduire dans l'appartement de la reine un enfant enfermé dans une bassinoire. Le roi avoit peut-être un peu trop négligé de donner à la naissance du prince de Galles toute la publicité nécessaire, mais Burnet fait des efforts indignes de lui pour accréditer la fable de la supposition.

C'étoit pour la seconde fois que les protestants avoient recours à cette calomnie. Dans le temps de la première grossesse de la reine, alors duchesse d'Yorck, ils avoient répandu les mêmes bruits, mais ces bruits étoient tombés d'eux-mêmes, parceque la duchesse accoucha pour lors d'une fille.

Jacques II pour confondre ses ennemis et pour assurer les droits de son fils, crut devoir constater après coup, par une enquête, la naissance du prince de Galles; mais comme tout se tournoit alors contre Jacques, cette précaution tardive fut mal interprétée et nuisit encore au prince de Galles. Ce prince, pour qui la persécution commençoit avec la vie, alloit être renversé pour jamais avec son père du trône sur les marches duquel il naissoit.

Le prince d'Orange, de concert avec les Anglois, faisoit en silence ses préparatifs pour la conquête de l'Angleterre; Jacques ignoroit tout; Louis XIV dont la politique étoit plus attentive et plus vigilante, l'avertit du danger qui le menaçoit et lui offrit des secours capables de préserver l'Angleterre de toute invasion. Jacques ne voulut rien croire, il rejeta ces offres, il mit même dans son refus une hauteur déplacée, il demanda s'il étoit donc réduit, comme le cardinal de Furstemberg, à la condition d'un protégé de la France. Louis XIV plaignit son aveuglement, et, voulant le servir malgré lui, il fit déclarer à la Hollande qu'il prendroit pour une infraction de la paix et pour une insulte faite à lui-même, toute entreprise sur l'Angleterre. Cette déclaration ne fut pas plus mal reçue de Guillaume qu'elle le fut du roi Jacques. Celui-ci rappela de France Skelton son ambassadeur et le fit mettre à la tour de Londres pour avoir sollicité auprès de Louis XIV cette démarche. Il est vrai que Skelton n'avoit point de pouvoirs à cet égard, mais il avoit voulu servir son prince et sa patrie.

Il fallut enfin céder à l'évidence, l'armement de Guillaume ne fut plus un mystère, même pour le roi son beau-père; les dispositions du peuple anglois ne furent pas plus équivoques, et Jacques put voir d'un coup d'œil toute la profondeur de l'abyme où il s'étoit jeté; il acheva de se perdre dans l'esprit de sa nation par une tergiversation pusillanime, qui parut n'annoncer que de la mauvaise foi. Au bruit bien confirmé du formidable armement de la Hollande, il sembla vouloir revenir sur ses pas, donner satisfaction à son peuple et se réconcilier avec l'église anglicane. Le bruit courut que

la flotte hollandoise avoit été dispersée ou détruite (1) par les vents, il remit alors tout son zéle en liberté, protégea hautement les catholiques, persécuta les protestants; on apprit que la nouvelle de la dispersion de la flotte étoit fausse, et que Guillaume alloit faire voile pour l'Angleterre, Jacques voulut en revenir à ménager et à flatter les protestants, l'artifice étoit trop grossier; Guillaume arriva, la nation le reçut comme un libérateur, comme le vengeur des lois. Le doyen des avocats, nommé Maynard, âgé de quatre-vingt-dix ans, étant venu le complimenter à la tête de ses confrères, le prince lui dit: « Vous avez survécu à tous les gens de « loi. Sans votre altesse, répliqua Maynard, j'allois sur« vivre aux lois mêmes. » Des peuples, même catholiques, avoient fait publiquement des vœux pour le prince d'Orange. Lorsqu'il partit pour son expédition, l'ambassadeur d'Espagne à la Haye fit dire des messes dans sa chapelle pour l'heureux succès de cette entreprise, c'est-à-dire pour qu'un huguenot détrônât un roi

(1) Le chevalier Dalrymple dit que Jacques, en recevant cette nouvelle, remarqua qu'il ne falloit pas s'en étonner, attendu que le saint-sacrement avoit été exposé tous ces jours-là. Plaisanterie protestante, pour taxer Jacques de superstition; mais dans toutes les communions ne prie-t-on pas pour la prospérité de ses armes, et n'attribue-t-on pas de l'efficace aux prières? D'ailleurs, le prince d'Orange, qui attachoit tant d'importance à prendre terre le 4 novembre, parceque c'étoit le jour de sa naissance et de son mariage, et les Anglois révolutionnaires, qui vouloient que le débarquement se fît le 5, parceque c'étoit l'anniversaire de la découverte de la conjuration des poudres [a], qui ne pouvoit que porter bonheur à la cause protestante, étoient-ils exempts de superstition?

[a] Mémoires du chevalier Dalrymple, part. 1, l. 5.

catholique et pour que la messe fût à jamais abolie en Angleterre. Tant les intérêts politiques l'emportoient alors sur les intérêts de religion, et tant les intérêts politiques mêmes étoient changés!

Le pape enfin fournit de l'argent pour cette même entreprise, il est vrai qu'il fut trompé, il crut l'armement de Hollande destiné à une expédition contre la France, dont il étoit l'ennemi, et ce fut à l'empereur qu'il envoya cet argent.

L'illustre auteur des mémoires de Brandbourg rapporte qu'un Juif d'Amsterdam, nommé Schwartzaw, porta en cette occasion cent mille livres au prince d'Orange. « Si vous êtes heureux, lui dit-il, je sais que « vous me les rendrez; si vous ne réussissez pas, la perte « de mon argent sera ce que je regretterai le moins. »

Tout abandonna Jacques, (1) jusqu'à Sunderland,

(1) Quelques lords lui restèrent attachés par honneur, peu par affection. Le lord Nottingham avoit d'abord donné sa parole de seconder la révolution; mais la réflexion l'ayant ramené à son devoir, il vint trouver les révolutionnaires, qui étoient tous ses amis : « Je « ne puis, leur dit-il, vous offrir mon bras; mais disposez de ma vie, « vous y avez droit, puisque vous m'avez rendu maître de la vôtre. » Rassurés par cette franchise, ils le laissèrent vivre; il ne quitta point Jacques, et ne trahit point ses amis.

Le lord Halifax, à qui Sidney laissa entrevoir de loin le projet de la révolution, feignit de ne rien entendre.

Mulgrave, lord chambellan, resta fidèle, et ne le fut pas moins dans la suite à Guillaume III. Ce prince étant parvenu au trône, lui demandoit ce qu'il auroit fait, si on l'eût mis dans la confidence de la révolution, comme quelques personnes l'avoient proposé, Mulgrave répondit : *Je l'aurois dit au maître que je servois alors.* — *Je ne vous en aurois pas moins estimé*, répliqua Guillaume.

Le lord Balcarras, sollicité d'entrer au service de Guillaume, lui

son principal ministre, qui même, à ce qu'on croit, l'avoit toujours trahi (1), jusqu'à Churchill son favori et frère de sa maîtresse (2), jusqu'à sa fille chérie, Anne, princesse de Danemarck. De ses deux filles, l'une le détrônoit, l'autre le trahissoit, tant l'intérêt de religion mal entendu faisoit violer les devoirs les plus saints!

A la nouvelle de la défection de Churchill, Jacques, qui n'avoit compté sur aucun de ses amis autant que sur celui-là, tomba dans le découragement et dans la consternation; mais quand il apprit la fuite de sa chère Anne, vaincu par la douleur, il fondit en larmes, et s'écria comme David : « Soutenez-moi, mon Dieu! mes « propres enfants m'ont abandonné (3). »

Pendant que ce malheureux père étoit au désespoir, la rage de ses ennemis alloit jusqu'à l'accuser d'avoir fait périr, par zèle de religion, cette même fille dont l'ingratitude lui perçoit le cœur, et si cette abominable calomnie n'eût été promptement détruite par la con-

rendit compte de toutes les marques de confiance qu'il avoit reçues du roi Jacques : « Après cela, lui dit-il, jugez-vous que je puisse en« trer au service d'un autre? — Puisque vous me prenez pour juge, « répondit le prince, je ne saurois vous dire que vous le puissiez. »

(1) Sunderland publia une apologie qui persuada les uns et nullement les autres.

(2) Arabelle Churchill, mère du maréchal de Berwick, étoit sœur de Jean Churchill, qui fut dans la suite le fameux lord Marlborough.

(3) *Ecce filius meus, qui egressus est de utero meo, quærit animam meam..... Si fortè respiciat Dominus afflictionem meam et reddat mihi bonum, pro maledictione hâc hodiernâ.* Reg. lib. 2, cap. 16, vers. 11 et 12.

« Voilà que mon fils, qui a reçu la vie dans mon sein, attente à la « mienne..... Puisse le Seigneur jeter un regard de compassion sur mes « afflictions, et me faire du bien pour cette maudite journée. »

noissance certaine qu'on eut de l'existence de la princesse Anne et du lieu de sa retratie, les couteaux étoient déja tirés, on alloit faire un massacre général des prêtres et des moines, qu'on regardoit comme les auteurs de sa mort. Apprenons encore un coup à craindre le fanatisme.

Une autre erreur mit encore les catholiques dans le même danger. Quelques soldats pressés par la faim avoient pillé une maison à Uxbridge, petite ville assez voisine de Londres, le bruit courut que le roi avoit fait venir à son secours une armée d'Irlandois catholiques; l'infortuné prince n'avoit pas même eu assez de prévoyance pour prendre une précaution si naturelle: cependant l'alarme fut universelle, on publioit que les Irlandois avoient déja commencé un massacre général des protestants; on voyoit de Londres les flammes qui dévoroient toutes les villes voisines, on entendoit les cris des malheureux que le feu consumoit ou que le fer moissonnoit. Le secret même avec lequel cette armée avoit pu pénétrer jusqu'à Uxbridge, sans qu'on eût vu aucune trace de son passage, étoit une circonstance de merveilleux, qui n'en frappoit que mieux l'imagination. Toutes ces illusions se dissipèrent peu à peu, et les catholiques échappèrent au massacre, quand on connut que les protestants n'y étoient point exposés comme on l'avoit cru; mais le chancelier Jeffreys, étant tombé entre les mains des protestants, expia ses cruautés, il essuya les outrages de la multitude, on le mit ensuite en prison et il y mourut promptement, nouvel exemple qui confirme la moralité générale de cette histoire [a].

[a] Négociations du comte d'Avaux. Hume.

Jacques étoit réduit à implorer, en tremblant, le secours du peu de sujets qui sembloient encore lui être restés fidèles, soit par honneur, soit par compassion; la facilité qu'il avoit d'oublier le mal qu'il avoit fait l'empêchoit de se défier de ceux mêmes qu'il avoit le plus cruellement outragés. Lorsqu'il gouvernoit sous Charles II son frère, il avoit fait trancher la tête, pour le complot de la maison de Rye, au lord Russel, fils du vieux comte de Bedfort, et qui passoit pour le seigneur de l'Angleterre le plus vertueux et le plus aimable. Le même Jacques, dans son malheur, conjuroit Bedfort de ne le point quitter. « J'ai besoin de vos vertus et de « votre expérience, lui disoit-il, vous pouvez m'être très « utile. — Sire, lui répondit Bedfort, que peut pour « vous un vieillard foible et privé d'appui comme je suis? « Hélas! ajouta-t-il en soupirant, j'avois un fils qui « nous seroit aujourd'hui bien nécessaire et qui servi- « roit bien plus efficacement que moi votre majesté. » Jacques baissa les yeux et ne répondit rien.

Ce prince se ressouvint enfin du sort de son père et il le craignit pour lui-même; cette crainte eût été plus salutaire avant tant d'imprudences et de cruautés. La reine, sa femme, à qui l'exemple de Henriette-Marie, femme de Charles Ier, apprenoit que les reines d'Angleterre n'étoient point à l'abri des accusations parlementaires, redoubloit les terreurs de son mari par les siennes. Jacques fit partir pour la France sa femme (1) et

(1) « Elle passa la Tamise le 6 décembre dans un bateau découvert, « par une nuit très sombre, une pluie violente, un vent impétueux et « très froid. Un carrosse qu'elle devoit trouver à l'autre bord se fit at-

son fils, et toutes ses dispositions annoncèrent qu'il se préparoit à les suivre. On a beaucoup dit, d'après l'événement, que cette fuite avoit été inconsidérée, que Jacques n'avoit rien à craindre, que les temps étoient changés, que les Anglois détestoient l'attentat commis contre Charles Ier, et qu'ils n'auroient pas voulu se souiller de nouveau d'un pareil crime. Ce n'auroit pas été la première fois qu'après avoir détesté un crime on y seroit retombé, et qu'on auroit trouvé des raisons pour justifier sa rechute. Dans les temps de trouble, dans la chaleur de l'esprit de guerre, nul principe constant, nulle conduite fixe; une nation qui décidoit qu'un roi, fuyant la violence de ses sujets rebelles et le pouvoir de l'usurpateur, avoit renoncé au trône et perdu ses droits, et que dans ce cas le trône (1) n'appartenoit

« tendre une heure. La reine se mit à l'abri sous les murs d'une vieille « église, à Lambeth, tournant ses yeux baignés de larmes, tantôt sur « le jeune prince, qui ne pouvoit connoître ses malheurs et qui n'en « inspiroit que plus de compassion, tantôt sur les lumières innom- « brables de la ville, à la lueur desquelles elle cherchoit en vain le pa- « lais où elle avoit laissé le roi son mari, frémissant de crainte au « moindre bruit qu'elle croyoit entendre de ce côté-là. » (*Mémoires du chevalier Dalrymple*, part. 1re, liv. 6.)

(1) On a remarqué que le bill du détrônement de Jacques II fut porté à la chambre des lords par ce même Hambden qui étoit entré dans le complot de la maison de Rye, et qui n'avoit échappé au supplice que par l'insuffisance des preuves juridiques. Il y eut de violents débats pour savoir si l'on se contenteroit d'une régence, ou si l'on donneroit la couronne, et à qui l'on donneroit l'une ou l'autre. Les uns nommoient le prince d'Orange seul, les autres la princesse d'Orange seule; les autres tous les deux, pour mieux assurer l'exclusion de Jacques et de son fils. Jacques avoit eu pour maîtresse la fille du chevalier Sedley, et l'avoit créée comtesse de Dorchester; Sedley n'avoit jamais pardonné au roi le déshonneur de sa fille. A la révolu-

pas même à son fils, mais à l'usurpateur; une nation qui, pour anéantir les droits de l'héritier du trône, les attaquoit dans leur source, en calomniant sa naissance: une nation ainsi disposée auroit aisément inventé des prétextes pour ôter la vie au roi détrôné, après l'avoir ôtée à son père. Enfin, quand la vie du roi Jacques auroit pu être respectée, sa liberté l'auroit-elle été? Il est vrai que le prince d'Orange regarda comme un bonheur pour lui que le roi eût ainsi abandonné l'Angleterre. Jacques lui épargnoit beaucoup d'embarras et peut-être la nécessité d'un crime plus odieux encore que ne l'avoit été celui de Cromwel, puisque Guillaume étoit le gendre de Jacques. Les catholiques comparoient déja Guillaume à Tarquin, et la princesse Marie sa femme à Tullie, écrasant sous les roues de son char le corps de Servius-Tullius, son père.

Le célèbre Arnauld fit contre Guillaume un écrit intitulé: *Le vrai portrait de Guillaume-Henri de Nassau, nouvel Absalom, nouvel Hérode, nouveau Cromwel, nouveau Néron:* cet écrit fut réfuté par Jurieu.

Pendant que Guillaume se livroit à la joie d'avoir achevé une si grande révolution, presque sans aucune effusion de sang, pendant qu'il s'applaudissoit de la fuite de son beau-père, qui concouroit si heureusement avec ses vues, on apprit que le roi Jacques, déguisé en ecclésiastique, ayant été pris pour un de ses aumôniers, avoit été maltraité par la populace; et qu'ayant ensuite

tion, il donna sa voix pour la couronne à la princesse d'Orange, fille aînée de Jacques, en disant avec une plaisanterie amère: « Je veux « faire sa fille reine, en reconnoissance de ce qu'il a fait la mienne « comtesse. »

été reconnu, cette même populace le ramenoit en triomphe à Londres. Ce triomphe fut court : Jacques tomba bientôt entre les mains de ses ennemis ; Guillaume, en affectant de le faire garder avec soin, lui fit donner secrétement des facilités pour la fuite : Jacques en profita ; il aborda heureusement en France, où Louis XIV, oubliant le refus orgueilleux et désobligeant que Jacques avoit fait de ses secours, honora en lui l'humanité affligée et la royauté humiliée.

On sait avec quelle grace et quelle grandeur il accueillit cette famille infortunée, lui donna un établissement à Saint-Germain, lui forma une cour particulière, séparée de la sienne, et, joignant la délicatesse de l'ami à la magnificence du protecteur, voulut que Jacques, entouré comme lui des ressources de l'abondance, fût aussi libre et aussi roi à Saint-Germain que Louis XIV l'étoit à Versailles [a]. Les ennemis de Louis XIV le combattirent, mais ils l'admirèrent ; les Anglois, sur qui rien de ce qui est noble et grand ne manque son effet, sentirent combien le roi, protecteur d'un roi malheureux, étoit supérieur au conquérant qui ravissoit la couronne à son beau-père.

Jacques parut manquer de cette dignité qui sied à l'infortune. Vu de près, il perdit la considération que quelques talents et de grands malheurs lui attiroient de loin. Il avoit été haï en Angleterre ; il fut méprisé en France. Sa résignation ne parut que de l'apathie ; son zèle catholique n'obtint pas, même dans ce pays catholique, les éloges qu'il avoit espérés. On attribue à l'ar-

[a] Lettres de madame de Sévigné, v. la lettre 1010, édit. de 1818.

chevêque de Reims, Le Tellier, frère de Louvois, ce propos peu décent : « Voilà un bon homme qui a sacrifié « trois royaumes pour une messe » ! comme on attribue à Henri IV d'avoir dit : « Paris vaut bien une messe. » Il n'y a point d'empires qu'on ne doive sacrifier à sa foi, agir autrement seroit même une inconséquence manifeste; mais il ne faut pas que cette foi soit intolérante, et celle de Jacques avoit pu mériter ce reproche. Cependant on ne sauroit faire trop d'attention à la protestation que ce prince a toujours faite de n'avoir réclamé pour les catholiques que la tolérance et les avantages accordés aux autres religions; car, si cette protestation est sincère, elle justifie un prince malheureux, et si elle est fausse, c'est un hommage que l'intolérance même s'est crue obligée de rendre à la tolérance (1).

Jacques II, à son arrivée en France, se vanta aux jésuites d'être jésuite lui-même; et, quoiqu'il ne fût plus roi d'Angleterre que par la grace de Louis XIV, il sembla vouloir faire, en France même, un acte de roi de France, en touchant solennellement des écrouelles, en vertu du titre de roi de France que portent les rois d'Angleterre. Ces deux traits furent remarqués peut-être plus qu'ils ne méritoient de l'être. Le second, dans le sens où on a voulu l'entendre, auroit pu être regardé comme une insulte, si Jacques II eût pu insulter alors, et s'il eût pu vouloir insulter le protecteur aux bienfaits duquel il devoit tout; mais il paroît que les rois d'Angleterre avoient depuis très long-temps ce même

(1) Il faut entendre par ce mot la tolérance civile, c'est la seule dont on ait voulu parler dans tout cet ouvrage.

usage de toucher des écrouelles, qu'ils prétendoient le tenir d'Édouard le confesseur, et c'étoit au couvent des Angloises que Jacques faisoit cette cérémonie.

Charles I[er] l'avoit faite aussi dans sa prison, et Cromwel l'avoit laissé faire, en disant: « Nous avons promis « aux Écossois (1) de lui laisser les fonctions de la « royauté. »

Le duc de Monmouth avoit osé faire la même cérémonie dans la ville de Liverpool, à titre seulement d'héritier du trône, du vivant de Charles II, son père, auquel il prétendoit succéder, au préjudice du duc d'Yorck.

Quant à ce titre de rois de France, conservé par les rois d'Angleterre, un auteur françois [a] a dit qu'il sembleroit qu'ils eussent été forcés par les traités à le prendre toujours, en expiation du mal qu'ils ont fait autrefois à la France, ou en mémoire de leur expulsion.

Moitié conquête, moitié élection, Guillaume et Marie furent couronnés roi et reine d'Angleterre.

L'Écosse suivit cet exemple. Guillaume, en prononçant le serment ordinaire pour cette dernière couronne, donna une grande leçon aux rois et aux peuples. Par une clause de ce serment, le souverain promet d'extirper l'hérésie. A ces mots Guillaume s'arrêta, et dit: « Je « ne jurerai point d'être persécuteur. » Les commissaires écossois l'assurèrent que ce n'étoit point là le sens

(1) On se rappelle que c'étoient les Écossois qui avoient livré Charles I[er] aux Anglois, et ils avoient cru couvrir l'infamie de cette vente en paroissant stipuler quelques frivoles conditions en faveur de ce prince.

[a] Saint-Foix.

du serment : « Eh bien! dit-il, je prête ce serment dans « le sens qui exclut toute idée de persécution et qui « contient même l'engagement de n'en jamais permet-« tre aucune. ». Cette délicatesse plut également à l'Écosse et à l'Angleterre, et la tolérance fut établie. (*Mém. du chev. Dalrymple, part.* 1re, *liv.* 8.)

CHAPITRE XIV.

Guillaume III et Marie en Angleterre, et encore Louis XIV en France.

(Depuis l'an 1688 jusqu'à l'an 1694.)

La nation angloise gagna quelques degrés de liberté à la révolution qui renversa du trône Jacques II. On prescrivit des bornes à l'autorité royale. Guillaume III n'eut jamais en Angleterre qu'un pouvoir assez borné : on l'appeloit *roi de Hollande et stathouder d'Angleterre.*

Sa haine pour Louis XIV fut son titre de faveur auprès du peuple anglois. Fidèle à cette haine, et plus animé encore contre son rival, par la protection que Louis accordoit au roi Jacques, il venoit de rassembler dans la ligue d'Ausbourg tous les mêmes ennemis que

la France avoit eus à combattre sur la fin de la guerre de 1672. Le ton de maître que Louis XIV avoit pris à Nimégue, les chambres de réunion qu'il avoit établies, les droits qu'il avoit exercés avec tant de hauteur en interprétation du traité de Nimégue, avoient entretenu la guerre au sein de la paix, et la tréve de Ratisbonne n'arrêtoit point la fermentation sourde dont l'Europe étoit travaillée : l'orage éclata dans le temps et à l'occasion de la révolution d'Angleterre; la France eut à combattre une puissance de plus que dans la guerre précédente, et cette puissance étoit celle qui, pendant tant de siècles, avoit suffi seule pour tourmenter et quelquefois pour accabler les François à la faveur des conjonctures.

Les protestants, chassés de France par l'édit de 1685, et répandus dans tous les États protestants, formoient encore contre Louis XIV une puissance nouvelle, qui animoit toutes les autres et qui étoit toujours prête à se rassembler sous les drapeaux du roi Guillaume.

On vit alors opposés l'un à l'autre deux rois, dont l'un ne pouvoit souffrir d'égal, ni l'autre de supérieur, dont l'un vouloit faire la loi à l'Europe, et l'autre la gouvernoit réellement par ses négociations; dont l'un étoit flatté de résister seul à un monde d'ennemis, et l'autre avoit le talent de lui faire des ennemis de tous ses voisins; dont l'un enfin avoit à reporter sur le trône d'Angleterre un roi rejeté par sa nation, l'autre avoit à défendre sa conquête et à justifier le choix de cette même nation. Tous deux trouvoient des ressources

infinies, Louis XIV dans le zèle d'un peuple idolâtre de son roi, Guillaume III dans la haine et la jalousie des étrangers contre ce même peuple. Sous Louis XIV et Guillaume III l'ancienne rivalité alloit renaître plus vive, plus animée que jamais, nourrie de plus d'intérêts, soutenue de plus de ressources, développée sur un plus grand théâtre. L'accroissement des arts, les progrès de la navigation, les établissements du nouveau monde, deviennent autant d'aliments de la guerre ; on se bat dans toutes les parties du monde et sur toutes les portions de l'élément qui les sépare (1).

C'est encore ce qui distingue les guerres de Louis XIV de celles des règnes précédents, et tel étoit le fruit qu'on avoit tiré de la découverte de l'Amérique et de l'établissement des Européens dans les deux Indes. Cette époque, qui pouvoit tant ajouter au bonheur des humains par la communication des secours et des richesses réciproques, n'avoit fait que multiplier les principes de discorde et les sources de haine parmi les nations de l'Europe.

(1) *Quis non..... sanguine pinguior*
Campus sepulchris impia prœlia
Testatur ?
Qui gurges aut quæ flumina lugubris
Ignara belli ? quod mare.....
Non decoloravêre cædes ?
Quæ caret ora cruore nostro !
HORAT. ode première du second livre.

« Quel champ engraissé de sang n'atteste, par les sépultures, la « scélératesse des combats ? Quel gouffre ou quel fleuve n'a point reçu « ce sang lugubre ? Quelle mer n'ont point décolorée les massacres ? « Quelle plage n'a point reçu notre sang caillé ? »

Nous ne parlons point des barbaries exercées sur les malheureux Américains pour le seul plaisir d'exterminer. Cette dévastation, monstrueuse parmi les dévastations mêmes, puisqu'elle étoit sans aucun objet d'intérêt, même du moment, appartient à l'esprit de guerre plus qu'à la soif de l'or, qui pouvoit aisément s'assouvir sans cet inutile carnage. Si, dans cette occasion, l'Espagne donna l'exemple et remporta le prix de la cruauté, les autres nations européennes eurent aussi des reproches à se faire : toutes ont successivement agrandi l'horrible plaie qui fut faite alors à l'humanité. L'histoire de ces crimes n'appartiendroit à notre sujet que par l'horreur générale qu'elle inspireroit pour la violence et le fanatisme, et nous n'avons eu que trop d'objets de ce genre à retracer.

Pour nous borner à ce qui concerne les Européens, depuis que Vasquez de Gama eut trouvé une route par mer aux Indes orientales, et que Christophe Colomb eut découvert l'Amérique (1), toutes les nations européennes, au mépris des fameuses ligues de marcation et de démarcation, qui ne regardoient que l'Espagne et le Portugal, coururent à l'envi chercher de l'or et former des établissements dans les deux Indes (2) : elles

(1) *Eventu temeritatis ostenderunt nihil esse clausum piraticæ desperationi* *, disoit le panégyriste Euménius, en parlant d'expéditions bien moins importantes.

(2) L'Amérique pouvoit dire des peuples européens ce que Mithridate dit des Romains :

Des biens des nations ravisseurs altérés,

* « Le succès de leur audace a fait voir qu'il n'y a rien que la piraterie ne « puisse se promettre. »

y portèrent leurs passions, leurs haines, leurs rivalités, enflammées encore par ces nouveaux objets qui venoient s'offrir à leur cupidité. François I[er], jaloux de l'accroissement de puissance que la découverte du Mexique et du Pérou paroissoit donner à Charles-Quint, son rival, « demandoit à voir l'article du testament d'Adam « qui excluoit les autres princes européens du partage de l'Amérique. » On a vu que le principal motif de Cromwel pour se liguer avec la France contre l'Espagne avoit été le desir d'enlever à cette dernière puissance les richesses qu'elle tiroit de l'Amérique; les Hollandois, dans le cours de leur longue guerre contre l'Espagne, portèrent le ravage dans les colonies espagnoles et portugaises, réunies sous la même autorité depuis Philippe II; ils s'emparèrent du Brésil et du Pérou, qu'ils ne purent garder; mais ils ruinèrent le commerce de l'Espagne par les avantages qu'ils remportèrent sur les flottes espagnoles. Réunies depuis avec l'Espagne contre la France, ils avoient nui à cette puissance sans pouvoir l'entamer; le contre-coup de ces guerres se fit toujours sentir à l'Amérique et aux autres parties du monde. Dans les commencements de la rivalité de la France et de l'Angleterre, la guerre n'étoit qu'entre ces deux puissances; leurs plus proches voisins y prirent part dans la suite : bientôt de proche en proche, l'Europe entière s'y crut intéressée, et l'étoit en effet, mais à éteindre l'incendie qu'elle allumoit au contraire par son intervention ; aujourd'hui toute guerre d'Europe

Le bruit de nos trésors les a tous attirés ;
Ils y courent en foule, et, jaloux l'un de l'autre,
Désertent leur pays pour inonder le nôtre.

embrase l'univers entier. Voilà les progrès de notre politique et les fruits de nos découvertes (1).

Dans cette guerre de 1688, où Louis XIV défendoit la cause catholique, il n'avoit pas même pour lui le pape; l'affaire de la régale, celle des franchises, les quatre fameuses propositions de 1682 l'avoient aliéné, la saisie d'Avignon l'avoit irrité, Innocent XI étoit encore un ennemi de Louis XIV [a]. Pour qu'il ne manquât rien à la réunion de l'Europe contre Louis XIV, le roi de Suède qui, dans la guerre précédente, avoit fait une diversion utile en faveur de la France, entra dans la ligue d'Ausbourg.

Jacques II passa en Irlande sous les auspices de son

(1) *Nequicquam Deus abscidit*
Prudens, Oceano dissociabili
Terras, si tamen impiæ
Non tangenda rates transiliunt vada.
HORAT. od. 3, liv. 1.

« En vain Dieu dans sa sagesse a séparé de la terre l'Océan, comme « incompatibles; des vaisseaux impies franchissent les mers qu'ils de- « voient respecter. »

Lorsque Horace donnoit à l'Océan l'épithète de *dissociabilis*, il ne songeoit qu'au sens physique; il regardoit l'Océan comme une barrière insurmontable que la nature avoit voulu poser entre les diverses contrées séparées par cet élément. Au sens physique a succédé un sens moral : l'empire de l'Océan et des contrées dont il nous sépare est devenu successivement une source inépuisable de guerres et de violences, d'abord entre les Européens et les Américains, ensuite entre les diverses nations européennes, divisées pour le partage de l'Amérique; enfin, entre les colonies européennes de l'Amérique et leurs métropoles européennes. Tous les travaux, toutes les découvertes, tous les établissements des hommes viennent aboutir à la guerre et à la destruction.

[a] 1688.

protecteur; Lous XIV, en se séparant de ce prince, lui donna sa cuirasse; comme Charlemagne avoit donné son épée à Egbert, lorsque celui-ci étoit parti pour l'Angleterre dans l'intention de réunir les royaumes de l'Heptarchie

Tirconel, viceroi d'Irlande, étoit resté fidèle à Jacques, et la plupart des Irlandois étoient catholiques, par conséquent les alliés et les sujets naturels de Jacques. Les flottes françoises le menèrent en Irlande et lui portèrent tous les secours nécessaires à travers les flottes angloises et hollandoises, qu'elles dispersèrent ou qu'elles battirent. La marine françoise avoit presque fait des progrès aussi rapides que celle des Romains sous le consul Duilius. Du temps de Cromwel, l'Angleterre toute seule faisoit tête sur mer à la France et à la Hollande réunies. Sous Charles II et dans la guerre de 1672, la Hollande avoit fait face à son tour à la France et à l'Angleterre liguées contre elle. Dans cette guerre de la ligue d'Ausbourg, c'étoit la France qui combattoit sur la mer l'Angleterre et la Hollande, non seulement réunies, mais conduites par un seul chef, et la France triomphoit de ces deux grandes puissances maritimes, dont elle étoit l'éléve. Ce fut alors qu'elle eut véritablement l'empire de la mer. Elle régnoit seule dans la Manche, les vaisseaux anglois et hollandois se cachoient devant elle [a], et la communication entre la France et l'Irlande étoit aussi libre et aussi assurée qu'elle l'avoit été entre les cours de Versailles et de Saint-Germain.

C'est dans cette guerre qu'on voit s'élever les Châ-

[a] 1689, 1690, 1692.

teau-Renaud, les Tourville, les d'Étrées, les Nesmond, les Pointis, les Jean Bart, les du Gué-Trouin. En 1689, Château-Renaud, passant en Irlande, met en fuite Herbert, vice-amiral d'Angleterre, et prend au retour sept vaisseaux hollandois; en 1690, le 10 juillet, le même Château-Renaud et Tourville remportent, près de Dieppe, une victoire signalée sur les flottes angloise et hollandoise; le comte d'Estrées fait une descente en Angleterre, le 5 août, et brûle plusieurs vaisseaux. Si en 1692, au combat du 29 mai, entre Cherbourg et la Hogue, les François qui n'avoient que cinquante vaisseaux contre quatre-vingt huit, se retirèrent à la nuit, après avoir combattu pendant la journée entière, et s'ils eurent treize vaisseaux brûlés, Tourville prit sa revanche le 27 juin 1693, entre Lagos et Cadix, sur le vice-amiral Rook, qui eut quatre vaisseaux de guerre brûlés, et plus de quatre-vingts vaisseaux marchands de la flotte de Smyrne, qu'il escortoit, pris, brûlés ou coulés à fond.

Le 19 juin 1694, Jean Bart, avec six frégates, attaque, près du Texel, huit vaisseaux de guerre hollandois, en prend trois, met les cinq autres en fuite, et leur reprend un grand convoi de blé qu'ils avoient enlevé aux François.

Le 18 juin 1696, le même Jean Bart prend cinq vaisseaux de guerre hollandois et cinquante vaisseaux marchands.

Le 25 avril 1697, du Gué-Trouin enléve une flotte hollandoise.

La même année, Pointis s'empare de Carthagène en Amérique, échappe, au retour, à une escadre angloise

de vingt-quatre vaisseaux, en défait une autre de sept vaisseaux.

Nesmond remporte aussi, en 1696 et 1697, divers avantages; on en exagéra fort l'utilité; on ne parloit que des riches charges des navires qu'on avoit pris; on ne parloit que des millions trouvés par Pointis à Carthagène. « Il y a toujours, dit l'auteur du siècle de « Louis XIV, quelque chose à rabattre de ces calculs, « mais rien des calamités extrêmes que causent ces « expéditions glorieuses. »

Les Anglois et les Hollandois n'opposèrent à ces succès soutenus que quelques bombardements et quelques ravages; en 1693, le 29 novembre, la *machine infernale* des Anglois ne fit que du bruit: cet effrayant appareil aboutit à endommager quelques maisons à Saint-Malo.

En 1694, le 21 septembre, de deux machines semblables, dirigées contre Dunkerque, l'une fut sans effet, l'autre n'en eut que sur elle-même.

Le Havre bombardé, le 24 juillet, n'éprouva guère de dommage que dans la ville, où il y eut plusieurs maisons et une rue entière de brûlées: cette rue s'appelle encore *la rue brûlée*.

Dieppe bombardé, le 22 juillet, fut presque réduit en cendres.

Les ennemis ayant fait une descente à Brest, le 18 juin, en furent chassés avec perte.

En 1696, Calais fut bombardé le 13 avril: le fort de l'île de Rhé, le 15 juillet: les Sables d'Olonne le 16; le tout sans effet.

Le succès le plus solide des alliés fut la réduction de

Pondichery, que les Hollandois prirent le 5 octobre 1693, et qu'ils gardèrent jusqu'à la paix.

Les succès de Jacques en Irlande n'avoient pas répondu à ceux que Louis XIV avoit eus sur toutes les mers. Jacques avoit été forcé en 1689 de lever le siége de Londondery, où le maréchal de Rosen, qui commandoit sous lui, exerça des cruautés inutiles, rendues à l'instant par les assiégés; Jacques avoit aussi été défait le 11 juillet 1690 à la bataille de la Boyne, où le maréchal de Schomberg, qui commandoit les troupes angloises sous Guillaume III, dit aux réfugiés françois qui servoient dans son armée, en leur montrant leurs compatriotes qui servoient dans l'armée irlandoise: « Amis, voilà vos persécuteurs »; il fut tué dans une décharge que ses propres soldats firent sur les Irlandois, ignorant qu'ils emmenoient avec eux le maréchal de Schomberg, qui venoit d'être blessé et pris; Guillaume lui-même eut l'épaule effleurée d'un coup de canon, et le bruit se répandit en France qu'il avoit été tué. On y fit des réjouissances publiques. L'auteur du siécle de Louis XIV a, selon son usage, bien mieux vu que personne les véritables causes de cette indécente joie du peuple de Paris, à la fausse nouvelle de la mort de Guillaume. Ce n'étoit pas, comme on l'a dit, la crainte que ce prince avoit inspirée: Guillaume, toujours battu, n'en inspiroit aucune à la France par-tout triomphante; c'étoit la haine qu'excitoient son usurpation, sa religion, son déchaînement contre Louis XIV, prince sacré pour son peuple, qu'il avoit su pénétrer, sinon d'amour, du moins d'enthousiasme et d'une sorte de respect religieux.

Le même auteur pense que les caractères différents de Guillaume et de Jacques influèrent beaucoup sur leurs différents succès; il observe que Guillaume, après sa victoire, fit publier un pardon général; « que le roi « Jacques vaincu fit pendre, dans la petite ville de « Gallowai, quelques habitans qui avoient été d'avis de « lui fermer les portes. » Rapporter de tels faits, c'est en indiquer assez la moralité.

Jacques ne savoit ni contenir son humeur ni dissimuler son penchant au despotisme et même à la cruauté. Le parlement d'Irlande s'étant assemblé, et la chambre des communes lui ayant résisté sur quelque objet: « Je « vois bien, dit-il, que toutes les communes se ressem-« blent. » Sur quelques remontrances que la même chambre lui fit contre un de ses ministres, il répondit aigrement: « Je ne serois pas venu parmi vous, si j'a-« vois su qu'il ne me fût pas permis de choisir mes servi-« teurs. » L'Irlande ayant voulu, pour prix de sa fidélité, obtenir d'être indépendante de l'Angleterre, Jacques s'y opposa par une générosité qui manquoit à la justice et à la reconnoissance: « Je ne ferai pas, dit-il, ce tort à « mon royaume, quoique je n'y régne pas. » Pendant qu'il aliénoit ainsi les esprits des Irlandois qui le suivoient, il publioit contre les autres un édit de proscription cruel, où il enveloppoit ceux mêmes qui étoient dans l'impossibilité absolue de le joindre. Au contraire Guillaume III, toujours maître de lui, disoit et faisoit tout ce qui convenoit au bien de ses affaires, froid avec les courtisans, affable avec les soldats. Son sommelier lui présentant un ordre à signer pour fournir sa table de vin à l'armée: « Je boirai, dit-il, de l'eau avec

« mes soldats. » A la bataille de la Boyne, un de ses dragons, apparemment ivre, le prenant pour un des partisans de Jacques, lui appuya son pistolet contre la tête; Guillaume détourne le pistolet, en disant tranquillement : « Eh bien! tu ne reconnois plus tes amis? »

Le 22 juillet 1691, les Anglois gagnèrent encore en Irlande la bataille de Kilconnel. Saint-Ruth, qui commandoit les troupes françoises, y fut tué. Cet événement décida la capitulation de Limmerick, en vertu de laquelle Château-Renaud ramena en France, à la suite du Roi Jacques, tous les François qui servoient en Irlande, et quinze ou vingt mille Irlandois qui voulurent s'attacher à la fortune de ce prince. Jacques retourna dans son asile de Saint-Germain, et il ne lui fut plus donné de revoir ses États.

Quand il étoit parti pour cette expédition, Louis XIV lui avoit dit, en l'embrassant : « Tout ce que je peux « vous souhaiter de mieux est de ne vous jamais revoir. » Il lui avoit offert des troupes françoises, et Jacques avoit répondu : « Je recouvrerai mes royaumes avec mes « seuls sujets, ou je périrai dans l'entreprise. » Il ne recouvra ses royaumes ni avec ses sujets ni avec les secours de la France, qu'il fut obligé d'accepter et même de solliciter dans la suite : il ne périt point dans l'entreprise, il ne se comporta pas même avec sa valeur ordinaire à la bataille de la Boyne. C'est ce qui lui fut reproché par des Irlandois, lorsque, dans le chagrin que lui causoit sa défaite, il eut l'imprudence de dire devant eux, en passant par Dublin, qu'il ne confieroit jamais sa destinée à une armée irlandoise : « Changeons de

« roi avec les Anglois, dirent les Irlandois indignés, et « nous voilà prêts à livrer une autre bataille. »

Louis XIV ne désespéroit point cependant de le rétablir. En 1692 Jacques s'avança vers les côtes de la Normandie avec le maréchal de Bellefonds; mais ce ne fut que pour voir du rivage la défaite de la flotte françoise à la Hogue, le 29 mai. En 1696, il vint jusqu'à Calais avec le marquis d'Harcourt, mais l'embarquement ne fut pas même tenté dans l'une ni dans l'autre occasion.

Jacques II se rappeloit toujours avec intérêt le temps où il avoit commandé les flottes angloises et les avantages qu'elles avoient remportés sous lui. Il disoit souvent, avec un regret tendre : « Mes braves Anglois », lors même que leur valeur l'accabloit. Il ne pouvoit s'accoutumer à la supériorité qu'acquéroit alors la marine françoise; lorsque le comte d'Avaux, qui l'accompagnoit en Irlande en qualité d'ambassadeur, vint lui annoncer, avec une effusion de joie, que la flotte angloise avoit été battue par la flotte françoise, le 1[er] mai 1689, à la baie de Bantry, Jacques reçut fort mal cette nouvelle, et répondit avec aigreur : « C'est donc la pre« mière fois. » On assure qu'il montra de la joie de la défaite de la Hogue, qui ruinoit ses espérances, mais qui rendoit la supériorité à la marine angloise, et qu'ayant vu dans cette occasion les Anglois faire une manœuvre hardie, il s'écria : « Oh! il n'y a que mes « braves Anglois qui soient capables d'une action si « courageuse. » Sa prédilection pour les Anglois alloit jusqu'à excuser leur infidélité à son égard. Le chevalier Littleton lui disoit : « Je suis honteux que mon fils soit

« dans le parti du prince d'Orange. Hélas! répondit « Jacques, mes filles y sont bien. »

Les Irlandois n'étoient pas les seuls qui eussent pris les armes en faveur du roi Jacques, les montagnards d'Écosse avoient suivi leur exemple. Rassemblés sous la conduite du lord Dundée, espèce de héros sauvage, pareil à ceux de la fable, ils gagnèrent en 1689 (16 juillet) la bataille de Killikranki; mais leurs succès étoient dus aux talents de Dundée et tenoient à sa personne. Blessé d'un coup de fusil dans cette bataille, il s'évanouit et tomba de cheval : il reprit ses sens et demanda comment les choses alloient. Tout va bien, lui dit-on : « Eh bien, dit-il, et moi aussi », et il expira vainqueur, comme Épaminondas à Mantinée (1). Les Anglois, étonnés de n'être point poursuivis, jugèrent que le général écossois étoit mort. Guillaume apprenant que l'actif et rapide Dundée n'étoit pas dès le lendemain dans Édimbourg, dit : « Dundée est mort et la guerre d'É« cosse est finie. » Il avoit raison : les montagnards se dispersèrent; mais les officiers, au nombre de cent cinquante, voulurent suivre la fortune du roi Jacques, ils vinrent le trouver à Saint-Germain, et demandèrent seulement à le servir comme soldats, sans autre distinction que le droit de choisir parmi eux leurs officiers, puisqu'ils l'avoient tous été. Sans fortune, sans ressource, ils achetèrent ou empruntèrent de vieux habits uniformes, et se trouvèrent sur le passage du roi Jacques, au moment où il partoit pour la chasse. Jacques, plein d'attendrissement et de douleur, oublia sa partie

(1) *Satis, inquit, vixi : invictus enim morior.*
CORN. NEP. in Epamin.

de chasse, fit la revue de cette troupe, passa dans les rangs, le chapeau à la main, écrivit sur ses tablettes le nom de chacun de ces gentilshommes, les remercia tous en corps et chacun en particulier, et se retira tout pensif. Un moment après il crut n'en avoir pas assez fait, il revint, attiré par ce spectacle, salua chacun d'eux en particulier et fondit en larmes. Le chevalier Dalrymple, qui ne le flatte point, avoue que le malheur l'avoit rendu sensible et humain. La troupe, attendrie comme lui, s'empressa de lui rendre tous les honneurs de la guerre. Jacques n'eut point d'amis plus fidèles ni Louis de sujets plus utiles; ils étonnèrent leur siècle par une bravoure romanesque : objets de pitié par leur pauvreté, de vénération par leur générosité, d'admiration par leurs exploits : soldats dociles lorsqu'on les envoyoit à des expéditions périlleuses, héros indépendants lorsqu'on vouloit enchaîner leur valeur. On appelle encore *île d'Écosse* une île du Rhin où ils passèrent à la nage et d'où ils délogèrent les ennemis, pendant qu'on rassembloit des bateaux pour cette expédition.

Tel avoit été pour Jacques II et pour la France le résultat des opérations maritimes dans cette guerre de 1688.

Sur terre, le maréchal de Luxembourg, si célèbre par les victoires de Cassel et de Saint-Denis près Mons, et si intéressant par la persécution qu'il avoit soufferte après tant de gloire, répondit aux persécuteurs et aux envieux par de nouveaux services et de nouveaux exploits; il marqua jusqu'à quatre années consécutives par quatre victoires éclatantes : Fleurus, le premier

juillet 1690 : Leuze, le 18 septembre 1691 : Steinkerque, le 4 août 1692 : Nerwinde, le 29 juillet 1693 (1).

Le génie de Guillaume étoit forcé de céder au génie de Luxembourg; ce général sembloit né pour le vaincre : c'étoit sur Guillaume, alors prince d'Orange, qu'il avoit gagné les batailles de Cassel et de Saint-Denis; ce fut sur le même Guillaume, devenu roi d'Angleterre, qu'il gagna les batailles de Léuze, de Steinkerque et de Nerwinde, où ce roi commandoit en personne les Anglois et les Hollandois; ce fut sur le prince de Waldeck qu'il remporta la victoire de Fleurus; et ce même prince de Waldeck, qui avoit battu le maréchal d'Humières à Valcour [a], commandoit l'arrière-garde, qui fut battue au combat de Leuze. Chacune de ces batailles est accompagnée de circonstances qui montrent toutes les ressources du génie de Luxembourg; il dut la victoire de Fleurus à l'art qu'il eut de tirer parti de l'inégalité du terrain, pour dérober à la vue des ennemis un gros corps de cavalerie, qui alla prendre leur aile droite en flanc. A Leuze, les François n'avoient que vingt-huit escadrons contre soixante-quinze, à Steinkerque, le maréchal de Luxembourg fut surpris; il avoit été trompé par une lettre d'un de ses espions, qui, ayant été découvert et arrêté, fut contraint par

(1) Ces quatre batailles ont donné au P. de La Rue, dans son oraison funèbre du maréchal de Luxembourg, l'idée d'une application heureuse d'un passage du quatrième livre des Rois, chap. 13, vers. 19 : *Si percussisses quinquies..... percussisses Syriam usque ad consumptionem.* « Si vous eussiez frappé..... cinq..... fois, vous eussiez battu la « Syrie jusqu'à l'exterminer entièrement. »

[a] 27 août 1689.

femme de Guillaume III, arrivée en 1694, pendant le cours de cette guerre, sembloit devoir amener quelque changement et n'en amena aucun. Les droits déja si peu légitimes de Guillaume étoient encore diminués par cette mort. Marie ne laissoit point d'enfants, par conséquent Guillaume devenoit étranger au trône d'Angleterre. En supposant que la différence de religion eût été une cause suffisante pour exclure Jacques II et son fils, ou que la retraite de Jacques et de son fils dans un pays ennemi pût être regardée comme une renonciation au trône, c'étoit à Marie, femme de Guillaume, et, après elle, à la princesse Anne, sa sœur, femme de George, prince de Danemarck, que la couronne appartenoit. Guillaume, devenu veuf, ne pouvoit plus y avoir de droit : ce qu'il avoit pu en avoir passoit au même titre au prince de Danemarck. Mais les Anglois, par cette espèce de parlement ou d'assemblée des États, qu'ils nommèrent *Convention*, avoient déféré leur couronne à Guillaume et à Marie conjointement, et les avoient appelés *Roi et Reine*. Ainsi chacun d'eux étoit censé posséder la couronne pour toute sa vie : Marie par droit héréditaire, Guillaume par un droit de conquête, déguisé sous la forme d'une élection et consacré par le consentement national. A la mort de Marie, Anne étoit brouillée avec cette princesse, et ne put obtenir de la voir (1) ; elle se réconcilia depuis avec Guil-

videte maledictam illam et sepelite eam, quia filia regis est. » Allez « voir ce qu'est devenue cette malheureuse; ensevelissez-la, parce- « qu'elle est fille de roi. » Rois, liv. 4, chap. 9, vers. 34.

(1) Les communes avoient toujours voulu que la princesse Anne eût en Angleterre un état indépendant de Guillaume et de Marie,

laume, et le laissa régner : il eût été difficile de l'en empêcher.

Le roi Jacques, détrôné par sa fille Marie, avoit eu la foiblesse de recevoir d'elle en secret, tant qu'elle vécut, une pension de soixante-dix mille livres.

et ces projets faisoient ombrage au roi et à la reine; Marie interrogea sa sœur, qui répondit qu'elle avoit entendu dire en effet que ses amis vouloient faire quelque chose pour elle. *Vos amis!* répliqua aigrement la reine, *en avez-vous d'autres que le roi et moi?* Depuis ce temps il y eut entre les deux sœurs une froideur assez semblable à une rupture ouverte, et la princesse Anne entretenoit avec son père des liaisons très suspectes à Guillaume III; Churchill, lord Marlborough, qui avoit servi avec éclat contre Jacques II dans la guerre d'Irlande, forma en faveur de ce même Jacques II une conspiration pour laquelle il fut mis à la tour; lady Marlborough, sa femme, gouvernoit la princesse Anne; on exigea que cette princesse la renvoyât; Anne affecta de paroître par-tout avec elle; la reine arrivant à un spectacle où la duchesse de Marlborough étoit avec la princesse, envoya ordre à la duchesse de sortir; elle obéit, et la princesse sortit avec elle; on lui ôta ses gardes, on défendit aux dames de la cour de la voir; elle se retira dans la ville de Bath, et sa disgrace fut publique.

CHAPITRE XV.

Guillaume III seul en Angleterre, et encore Louis XIV en France.

(Depuis l'an 1694 jusqu'à l'an 1702.)

Louis XIV, épuisé par ses succès, fit enfin la paix en 1697. C'est la paix de Riswick. La France y fit des sacrifices auxquels elle n'étoit pas accoutumée; elle rendit une partie de ses conquêtes : les chambres de réunion furent supprimées, et les réunions qu'elles avoient ordonnées n'eurent point lieu.

Un article plus délicat étoit celui qui concernoit l'Angleterre; il s'agissoit de consacrer, par une reconnoissance formelle, l'usurpation de Guillaume et ce tissu d'irrégularités et d'injustices qu'offroit le système de la succession angloise, tel qu'il avoit été réglé par la nation; il falloit que Louis XIV abandonnât les droits de Jacques II, qu'il avoit soutenus avec tant de grandeur. La paix étoit impossible sans cette condition. Louis XIV reconnut avec toute l'Europe Guillaume III pour roi d'Angleterre, et Jacques II n'eut plus ce titre qu'à Saint-Germain.

La paix de Riswick prouva sur tous les points l'inutilité de la guerre qu'on venoit de faire.

Vainement avoit-on fait des conquêtes, puisqu'on les rendoit.

Vainement avoit-on irrité l'Europe et provoqué la ligue d'Ausbourg par l'établissement des chambres de réunion de Metz et de Brisach, puisqu'on étoit obligé de les supprimer et de renoncer aux avantages qu'on avoit prétendu en tirer.

Vainement avoit-on voulu reporter sur le trône un roi rejeté de ses sujets, puisqu'on finissoit par l'abandonner.

On n'avoit pas moins manqué l'objet de la guerre de 1672. Cet objet étoit de se venger des Hollandois, ou, comme on disoit alors, de les punir; les Hollandois ne furent point punis, et finirent par devenir une puissance beaucoup plus importante qu'elle ne l'étoit avant la guerre.

Mais du moins Louis XIV avoit fait la loi à Nimègue, et il la recevoit à Riswick. Les François, accoutumés, sous ce monarque, à être le peuple dominateur de l'Europe, accueillirent mal cette dernière paix. Harlay de Celi, Créci et Callières, qui l'avoient négociée, n'osoient se montrer; « on les accabloit, dit l'auteur du siècle de « Louis XIV, de reproches et de ridicules (1), comme

(1) De Harlay de Celi eut un ridicule plus réel, celui de s'arrêter en chemin lorsqu'il apportoit au roi la nouvelle de la paix, et de se trouver prévenu lorsqu'il arriva. « Vraisemblablement vous avez pris « des mémoires de M. de Celi pour avoir fait une course aussi ex- « traordinaire que celle que vous avez faite », écrivoit Racine à son fils aîné, qui, étant chargé l'année suivante de porter les dépêches du roi à M. de Bonrepeaux, ambassadeur de France en Hollande, s'étoit arrêté par curiosité à Bruxelles; mais la tendresse paternelle s'étoit alarmée trop tôt, M. de Torcy approuva ce séjour, qu'apparemment

« s'ils avoient fait un seul pas qui n'eût été ordonné par « le ministère. » Ceux qui pensoient que s'il avoit été glorieux d'embrasser la cause de l'infortuné Jacques II, il devenoit humiliant de l'abandonner, sembloient n'avoir pas tort; ceux qui disoient de Louis XIV :

Qu'il traite ses sujets comme ses ennemis,
Qu'il rende ce qu'il leur a pris,
Il verra de beaux feux de joie,

disoient peut-être une vérité forte. Un roi doit plus à ses sujets qu'à ses ennemis. Mais ceux qui jugeoient cette paix honteuse, uniquement parcequ'on rendoit quelques places, méritoient un roi qui s'obstinât à les accabler du poids de sa gloire. On parle toujours de l'honneur de la nation, et l'on ne parle point de son bonheur; on parle de l'honneur de la nation, et on le fait consister à prendre et à garder le bien d'autrui! s'agit-il donc d'autre chose que d'être heureux? Quand les diverses sociétés se sont formées, l'objet de chacune a-t-il dû être d'écraser toutes les autres, ou de fixer chez elle la paix et le bonheur?

La paix de Carlowits suivit de près celle de Riswick; elle termina ou du moins suspendit les querelles qui subsistoient depuis long-temps entre la Porte, d'un côté; l'Empire, la Moscovie, la Pologne et Venise, de l'autre. Le roi d'Angleterre, et les Hollandois furent les médiateurs de ce traité. Ils eurent la gloire de donner au monde un spectacle dont il n'avoit peut-être pas joui depuis le temps où Auguste avoit fermé le temple

il avoit ordonné. Racine fait réparation à son fils dans les lettres suivantes.

de Janus, le spectacle d'une paix universelle. Vers la fin du dix-septième siécle toute l'Europe étoit en paix ; on n'entendoit pas même parler de guerre dans les autres parties du monde. Ce calme fut court. Charles XII, roi de Suède, alloit paroître : Charles II, roi d'Espagne, alloit mourir.

Il faut l'avouer; ce n'étoit point le pur amour de la paix qui avoit arraché à Louis XIV les sacrifices dont son peuple s'étonnoit; c'étoit par ambition qu'il étoit modéré : c'étoit par intérêt qu'il paroissoit désintéressé; il songeoit à recueillir, du moins en partie, la succession d'Espagne.

« S. M., dit le marquis de Torci, avoit pris le parti « (par le traité de Riswick) de préférer le repos de ses « peuples et la gloire d'affermir celui de l'Europe, à « celle de faire entrer dans sa famille royale une cou- « ronne (celle d'Espagne), son ennemie, depuis qu'elle « étoit possédée par la maison d'Autriche. Le roi aimoit « mieux se contenter de quelque partie de la monarchie « d'Espagne, pour tenir lieu à M. le dauphin de ses « droits légitimes, que de s'engager à maintenir dans « la même union les différents États dépendants de ce « royaume.

« La paix de Riswick, dit-il ailleurs, qu'on peut dire « avoir été précipitée par le seul motif de soulager le « royaume, et de récompenser le zéle et l'inviolable fidé- « lité des peuples. »

De ces passages et de quelques autres semblables, il résulte :

1° Que le roi fit la paix à Riswick, parceque l'épui-

sement de la France ne lui permettoit plus de faire la guerre.

2° Qu'en tournant ses vues vers la succession d'Espagne, il sentoit l'impossibilité de la réunir, sans renouveler la guerre, et qu'il se bornoit alors à un partage.

Ce projet même demandoit dans l'Europe des dispositions favorables pour la France, et ces dispositions dépendoient principalement de Guillaume III. Il commandoit à l'Angleterre et à la Hollande : la balance de l'Europe étoit dans ses mains; rival de Louis XIV, il devenoit le juge de ses droits : il étoit arbitre né entre la France et l'Autriche.

Au moment où on étoit prêt à signer les traités de Riswick, le maréchal de Boufflers et le comte de Portland, confident de Guillaume [a], avoient eu, à la tête des deux armées, une conférence, dans laquelle le comte de Portland avoit demandé que Jacques II sortît de France; après la paix, Portland ayant été nommé ambassadeur en France, parut fort surpris de trouver encore le roi Jacques à Saint-Germain; il réclama la promesse qu'il disoit avoir reçue du maréchal de Boufflers sur ce sujet : il vouloit même que le sacrifice qu'il exigeoit relativement à Jacques s'étendît jusqu'au duc de Barwick, son fils naturel, à plus forte raison jusqu'au prince de Galles. Guillaume n'approuva point cet excès de zéle : il sentit qu'il ne lui convenoit ni de craindre le roi Jacques ni de persécuter son beau-père, qui n'étoit plus à craindre : il jugea qu'arracher ces infortunés de

[a] Mémoires de Torci, t. I.

leur asile, ce seroit, en voulant avilir gratuitement Louis XIV aux yeux des nations, s'avilir lui-même; il désavoua Portland et le chargea de suivre la négociation qui concernoit l'Espagne.

La race de Charles-Quint alloit périr. Charles II, le dernier de ses fils, étoit né mourant et achevoit d'expirer. La mauvaise santé de ce prince avoit fourni un prétexte plausible à sa mère, à son frère (1), à ses femmes, à ses ministres, de l'éloigner des affaires, pour conserver l'autorité. L'application lui étoit insupportable; aussi fut-il distingué entre tous les rois par l'ignorance : il ne connoissoit ni l'étendue ni la situation de ses États. En 1691, Louis XIV ayant pris Mons, Charles II plaignoit ce pauvre roi d'Angleterre, qui perdoit ainsi toutes ses places; il ignoroit que Mons fît partie des Pays-Bas espagnols, et vraisemblablement on ne le lui dit pas. La prise de Barcelone en 1697 l'affligea pour son propre compte, car il avoit entendu dire que cette place étoit dans le continent de l'Espagne.

Charles II avoit eu deux femmes : Marie-Louise, nièce de Louis XIV, fille de Monsieur et de Henriette-Anne d'Angleterre, et Marie-Anne de Bavière, fille du duc de Nerbourg et sœur de l'impératrice. Tant que la première femme avoit vécu, Charles avoit été favorable à la France; elle mourut à-peu-près au même âge que sa mère : on la crut empoisonnée comme elle; on soupçonna de ce crime le comte de Mansfeld, ambassadeur de l'empereur auprès du roi d'Espagne et le comte d'Oropéza, ministre d'Espagne, qui étoit dans les intérêts

(1) Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV.

de l'Autriche; « ils prirent peu de soin de s'en justifier, » dit le marquis de Torci [a].

La seconde femme de Charles II l'attira au parti de l'Autriche.

Il n'eut d'enfants ni de l'une ni de l'autre. Voici quels étoient ses héritiers.

Philippe IV, son père, s'étoit aussi marié deux fois; il avoit eu du premier lit Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, mère du dauphin.

Les enfants du second lit (1) étoient Charles II et Marguerite-Thérèse, première femme de l'empereur Léopold.

Du mariage de Marguerite-Thérèse avec l'empereur, étoit née Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche, qui avoit épousé l'électeur de Bavière Maximilien.

Il étoit né de ce mariage un fils, âgé d'environ cinq ans, au temps de la paix de Riswick : il étoit né le 28 octobre 1692; sa mère étoit morte le 24 décembre suivant.

Ainsi le véritable héritier de Charles II étoit le dauphin, et, après lui, le prince électoral de Bavière (2), encore dans l'enfance.

[a] Mémoires de Torci, t. 1.

(1) On a remarqué que Marie-Anne d'Autriche, seconde femme de Philippe IV, étoit tout à-la-fois sa nièce et la fiancée de son fils. En effet, elle étoit fille d'une autre Marie-Anne d'Autriche, propre sœur de Philippe IV, et elle avoit été fiancée, en 1648, à Philippe-Balthasar, infant d'Espagne, fils du premier lit de Philippe IV. L'infant étant mort peu de temps après, Philippe IV épousa cette princesse.

(2) Ce prince avoit douze noms de baptême : il se nommoit Joseph-Ferdinand-Léopold-Antoine-Caietan-Jean-Adam-Simon-Thadée-Ignace-Joachim-Gabriel.

Philippe III, père de Philippe IV, avoit aussi eu deux filles : Anne, femme de Louis XIII, mère de Louis XIV et de Monsieur, duc d'Orléans, et Marie-Anne, femme de l'empereur Ferdinand III, et mère de l'empereur Léopold.

Ainsi, au défaut du dauphin et du prince électoral de Bavière, et en supposant la postérité de Philippe IV éteinte, les héritiers de Charles II étoient Louis XIV et sa postérité, puis, Monsieur et sa postérité. Les droits de la maison d'Autriche ne venoient qu'après tous ces autres droits.

Enfin, en supposant encore la postérité de Philippe III éteinte, le duc de Savoie auroit eu droit du chef de sa bisaïeule, Catherine, fille de Philippe II et femme de Charles Emmanuel, duc de Savoie.

La branche allemande d'Autriche, à titre de proximité, ne venoit donc qu'au quatrième rang, mais elle fondoit ses espérances sur l'union qui avoit toujours régné entre elle et la branche espagnole, et sur leur commune haine pour la France.

Si la loi salique avoit eu lieu en Espagne, il semble d'abord qu'elle auroit assuré la préférence à un prince autrichien sur tous ces concurrents. Cependant il seroit resté contre l'Autriche une objection bien forte, tirée de l'esprit même de la loi salique et de son objet, qui est l'exclusion de l'étranger. Charles-Quint, en partageant ses États entre son fils et son frère, avoit rendu les deux branches de sa maison étrangères l'une à l'autre. L'empereur Léopold, ou l'un de ses fils, venant régner à Madrid, auroit toujours été un prince étranger, apportant des lois et des mœurs différentes, pouvant même

être disposé ou forcé à réduire l'Espagne en province de l'Empire, tous inconvénients que la loi salique a voulu prévenir.

Nous avons exposé ailleurs (1) les avantages de cette loi, et nous ne pouvons trop répéter, que si elle étoit établie par-tout, elle pourroit assurer le bonheur des nations en tarissant la source de guerres la plus féconde et la plus funeste. En effet les guerres les plus fréquentes et les plus opiniâtres sont les guerres de succession; presque toutes les grandes rivalités ne sont que des guerres de succession prolongées; la querelle de Philippe de Valois et d'Édouard III; la rivalité des maisons de France et d'Aragon; celles des maison de France et d'Autriche; la querelle de l'Espagne et du Portugal depuis la mort du roi don Sébastien; celle des maisons de Brus et de Bailleul en Écosse après la mort d'Alexandre III, étoient des guerres de succession, et la loi salique peut seule prévenir cette espèce de guerre.

Ajoutons même que cette loi, seule et sans l'établissement du conseil amphictyonique, pourroit être plus utile que le conseil amphictyonique sans cette loi (2).

(1) Voyez le chapitre de la loi salique, tome II, page 223.

(2) Dans l'article de la reine Marguerite, femme de Henri IV (Dames illustres), Brantôme fait contre la loi salique une déclamation dans laquelle on sent qu'il n'a pas seulement entrevu le vrai motif de cette loi. Il croit que ce motif est la foiblesse des femmes, et sur cela il cite avec avantage l'exemple des régences des femmes, et il ne s'aperçoit pas de la force de l'argument qu'il emploie, argument qui prouve avec évidence que le motif de la loi salique n'est point la foiblesse des femmes, et que son seul objet est l'exclusion de l'étranger. Au reste, un des arguments de Brantôme contre cette loi est qu'elle nous vient de Pharamond, *qui étoit payen, et que d'aller si étroite-*

En effet, outre l'avantage de désigner l'héritier d'une manière infaillible, invariable, non susceptible d'équivoque et d'interprétation, la loi salique auroit encore celui d'empêcher l'agrandissement respectif des différentes puissances, puisque chaque royaume rejetteroit constamment un maître étranger, et qu'on ne verroit plus les femmes transmettre la couronne à d'autres maisons, ni les sceptres s'accumuler dans une même main par les mariages, comme on l'avoit vu dans la maison d'Autriche. Or, circonscrire ainsi de toute part l'ambition de chaque souverain, la renfermer dans les bornes de chaque royaume, n'est-ce pas couper la racine des guerres, ou du moins borner toute guerre à quelque contestation sur les limites, tout au plus à des prétentions sur quelques provinces frontières? Voilà donc un avantage inestimable que la loi salique procureroit seule et même sans le secours d'un conseil amphictyonique.

Supposons maintenant le conseil amphictyonique établi sans la loi salique; alors chaque souverain conservera le pouvoir de s'agrandir par des mariages; il pourra donc toujours arriver qu'un d'entre eux parvienne à un degré de force et de puissance, qui l'affranchisse de l'autorité du conseil amphictyonique.

Le conseil amphictyonique ne pourroit du moins prévenir cet inconvénient que par des inconvénients presque aussi grands. Il faudroit, de deux choses l'une :

Ou que le conseil amphictyonique prît soin de veiller

ment garder parmi nous autres chrétiens les lois d'un payen, c'est offenser grandement Dieu.

sur les alliances de tous les souverains, et d'interdire les mariages qui pourroient entraîner un trop grand accroissement de puissance; moyen violent, inique, contraire à la liberté naturelle, et qui mettroit la condition des rois trop au-dessous de celle du dernier des sujets.

Ou que par des arrangements particuliers on contrariât sans cesse la loi générale et le droit héréditaire pour empêcher les États de s'accumuler dans une même main par succession, ce qui seroit une contradiction perpétuelle. On n'auroit conservé la loi des successions et de la propriété que pour la violer sans cesse.

Ce qu'auroit fait le conseil amphictyonique, s'il eût été établi sans la loi salique, les convenances générales de l'Europe et l'action constante de la politique le faisoient sous un autre nom. La loi salique ne régissant que la France, et toutes les autres couronnes pouvant être transmises par les femmes, on traversoit, autant qu'il étoit possible, les mariages entre les grandes puissances; mais l'intérêt qu'elles avoient de s'unir triomphoit de tous les obstacles, et la rivalité même qui s'élevoit entre elles n'étoit souvent qu'un moyen d'accélérer cette réunion, parceque la plupart des guerres finissoient par des mariages entre les puissances rivales, et de ces mariages mêmes naissoient d'autres sujets de guerre. C'est ce qui étoit arrivé entre les François et les Anglois; le mariage d'Isabelle de France avec Édouard II, en suspendant une querelle passagère entre Édouard II et Philippe-le-Bel, avoit occasioné la grande querelle d'Édouard III et de Philippe de Valois; observons cependant que cette querelle n'auroit pas dû naître à l'égard de la France qui possédoit la loi salique, et qu'elle

ne naquit en effet que par l'injustice qu'eut Édouard III de méconnoître cette loi, à laquelle il avoit d'abord rendu hommage, ou de vouloir y donner une interprétation bizarre et nouvelle; mais par-tout où la loi salique n'étoit point admise, c'est-à-dire par-tout ailleurs qu'en France, une pareille querelle étoit inévitable. En effet la même chose étoit arrivée entre les maisons de France et d'Autriche; leurs longues guerres avoient été suspendues par les mariages d'Anne d'Autriche avec Louis XIII et de Marie-Thérèse avec Louis XIV. Ces mariages avoient déja donné lieu à la guerre de 1667 et alloient donner lieu encore à la grande guerre de 1701, connue sous le nom de *guerre de la succession d'Espagne*.

Comme la mauvaise santé de Charles II avoit fait prévoir cette guerre, on avoit cherché à la prévenir. On n'avoit pas le secours de la loi salique, qui eût tout prévenu; on ne put trouver, pour y suppléer, d'autre moyen que de porter atteinte au droit héréditaire; mais encore un coup, quand ce droit, conforme par lui-même au vœu de la nature, est encore établi par la loi, il est difficile de l'anéantir par les arrangements particuliers. En mariant Marie-Thérèse avec Louis XIV on avoit, comme nous l'avons dit, exigé la renonciation de cette princesse à la succession du roi son père, et Philippe IV par son testament avoit confirmé cette rénonciation et appelé à sa succession, au défaut de Charles II, les descendants de Marguerite-Thérèse, sa fille du second lit, au préjudice des descendants de Marie-Thérèse, sa fille unique du premier lit. Ne disons point, comme le cardinal Mazarin, qu'une renonciation n'est rien; ce discours seroit trop contraire à la bonne

foi; ne disons pas non plus qu'on peut bien renoncer pour soi-même, mais non pas pour ses enfants nés et à naître, ce qui ne nous paroît encore qu'un subterfuge, trop contraire à l'intention manifeste de ceux qui demandent et à qui on accorde cette renonciation; mais comme enfin tous les efforts pour rentrer dans le droit naturel et dans le cas de la loi générale sont toujours favorables; Louis XIV proposa dans la suite un moyen plausible d'éluder cette renonciation, en paroissant y satisfaire. « Quel est, disoit-il, le motif qui a fait exiger cette « renonciation? c'est la crainte de voir réunir dans une « même main la France et les États espagnols. Je fais « cesser cette crainte, je ne demande la couronne d'Es« pagne que pour un cadet, qui ne succédera point à la « couronne de France. »

Il est vrai qu'on pouvoit lui répondre : « Le motif « dont vous parlez a été le principal pour exiger cette « renonciation, mais il n'a pas été le seul; on a voulu « empêcher la réunion, non seulement dans une seule « main, mais encore dans une seule maison. La maison « d'Autriche a su réparer en partie, par la concorde qui « a toujours régné entre ses deux branches, l'inconvé« nient qui eût pu résulter pour elle du partage des « États autrichiens entre ces deux mêmes branches; la « maison de France peut avoir la même politique; en « un mot la proposition d'un cadet pour succéder à la « couronne d'Espagne diminue l'inconvénient de la « réunion, mais ne le fait pas disparoître. » On put dire la même chose à la maison d'Autriche, qui proposa aussi un cadet pour succéder au trône d'Espagne.

Telles étoient les difficultés générales de cette affaire.

La France étant le seul royaume gouverné par la loi salique, a un avantage inestimable sur tous les autres royaumes de l'Europe qui peuvent se transmettre par les femmes. Les princesses françoises ne donnent par leurs mariages aucun droit aux étrangers, tandis que les rois de France peuvent acquérir toutes les couronnes étrangères. Mais tout se compense dans la politique. Cet avantage même de la France engageoit à prendre plus de précautions contre elle, et c'est ce qui avoit fait exiger la renonciation de Marie-Thérèse. La seule précaution efficace eût été d'adopter la loi salique.

Louis XIV alléguoit donc la loi générale de l'Espagne, qui transmet cette couronne par les femmes. On lui opposoit la loi particulière résultante de la renonciation de Marie-Thérèse.

Il pouvoit bien, en substituant un puîné au véritable héritier, remplir l'objet principal de cette renonciation et lui donner une partie de son effet, mais il ne satisfaisoit point à tout. Le reste devoit être l'ouvrage de la politique et des négociations.

Louis XIV avoit à choisir ou de réclamer la succession entière de Charles II, et en ce cas il devoit avoir contre lui toute l'Europe, ou de partager cette succession entre les divers prétendants, ce qui n'étoit pas sans de grandes difficultés.

Le plus considérable de ces prétendants, et le seul à craindre étoit l'empereur, qui réclamoit cette succession pour ses enfants, comme Louis XIV pour les siens, et qui, pour déférer, comme Louis XIV, aux vues générales de l'Europe, et ne la point alarmer par une trop grande réunion de puissance, demandoit cette succes-

sion pour l'archiduc Charles, le second de ses fils, comme Louis XIV pour le duc d'Anjou, le second de ses petits-fils.

La foible santé de Charles II ayant fait prévoir de bonne heure qu'il mourroit sans enfants, ses deux beaux-frères, Louis XIV et l'empereur Léopold, avoient fait entre eux, dès 1668, un traité secret de partage de la succession d'Espagne; mais l'empereur s'étant déclaré ennemi de la France dans la guerre de 1672 et dans celle de 1688, il n'avoit plus été question de ce partage. Dans le temps de la paix de Riswick, tout étoit changé. Louis XIV et Léopold ne disposoient plus pour eux-mêmes ou pour leurs femmes de la succession d'Espagne, ils en répondoient à leurs enfants, ils en répondoient à l'Europe entière dont Guillaume III défendoit les intérêts; Guillaume, qui en 1668 n'étoit qu'un enfant et presque qu'un particulier, en 1697 étoit roi d'Angleterre, chef de la Hollande, rival de Louis XIV, auteur de la ligue d'Ausbourg, président-né de la confédération de l'Europe, qui étoit son ouvrage. Ce fut principalement avec lui qu'il fallut traiter l'affaire de la succession d'Espagne.

La monarchie espagnole se faisoit un point d'honneur de n'être pas démembrée; mais le point d'honneur n'est souvent qu'un préjugé. Le véritable intérêt des différents États qui la composoient étoit d'avoir des souverains particuliers: chacun des prétendants aspiroit à réunir cette vaste succession, mais chacun d'eux sentoit aussi qu'il ne pouvoit en obtenir même une partie que du consentement de l'Europe, c'est-à-dire du consentement de Guillaume III. L'intérêt de

l'Europe étoit que tant d'États ne fussent point réunis dans une même main, et sur-tout qu'ils ne fussent point ajoutés à d'autres grands États.

De ces divers intérêts et des négociations, où ils furent discutés, il résulta un traité de partage, signé le 11 octobre 1698, qui donnoit au prince électoral de Bavière l'Espagne, les Indes et les Pays-Bas; au dauphin (1) les royaumes de Naples et de Sicile, quelques places de la Toscane, dépendantes de la monarchie d'Espagne, et, dans le continent même de l'Espagne, la province de Guipuscoa; à l'archiduc Charles d'Autriche, second fils de l'empereur Léopold, le duché de Milan.

Cet arrangement remplissoit le vœu qu'avoit toujours formé l'Italie, celui d'empêcher que les deux extrémités de cette contrée, le Milanez et le royaume de Naples, ne fussent réunis dans une seule main et dans une main puissante. L'Italie avoit toujours regardé cette réunion comme la ruine de sa liberté; elle avoit toujours fait, du soin de la prévenir, sa principale politique. Dès le temps de Charles-Quint et de François Ier, obligée de se partager entre ces deux grandes puissances, elle avoit toujours voulu donner le royaume de Naples à l'une, et le Milanez à l'autre.

En ne joignant au corps de la monarchie espagnole que les Pays-Bas, séparés de l'Espagne par la France, et que les Indes, séparées de l'Europe, par les vastes mers, on empêchoit cette puissance de redevenir formidable.

(1) On n'avoit point encore songé alors à proposer au lieu du dauphin le second de ses fils.

En ne donnant au dauphin que des États séparés les uns des autres, on affoiblissoit l'inconvénient et le danger de la réunion de ces États à la monarchie françoise, et en donnant au même dauphin la province de Guipuscoa, dans le continent de l'Espagne, on gênoit et on resserroit encore la puissance espagnole.

Enfin, en donnant le Milanez, non à l'empereur Léopold ni à son fils aîné, l'archiduc Joseph, mais au second archiduc Charles, on diminuoit aussi l'inconvénient d'ajouter cet État aux autres États de la maison d'Autriche.

Mais il sembloit que la puissance autrichienne causât plus d'alarmes à l'Europe que la puissance françoise, puisqu'on ne donnoit le Milanez qu'à un cadet de la maison d'Autriche, au lieu qu'on donnoit à l'héritier direct du trône de la France la portion qu'on assignoit à la maison de France, dans la succession d'Espagne. La raison de cette différence étoit que le Milanez, confinant aux États héréditaires d'Autriche, auroit trop agrandi la puissance de cette maison, s'il eût été réuni avec ces États dans une même main. D'ailleurs la maison d'Autriche n'ayant pris aucune part à l'acte de partage, il étoit naturel qu'elle fût moins favorablement traitée que la France, qui avoit négocié directement avec Guillaume.

Qu'importoit à Charles II que l'Europe, jouissant à peine de la paix, voulût l'assurer et la fixer par un partage qui ne devoit avoir lieu qu'après la mort de ce prince? Que lui importoit que des successeurs collatéraux, dont l'existence seule lui étoit connue, fussent moins riches et moins puissants que lui, et que des

États, dont il n'avoit jamais bien su la consistance, fussent séparés les uns des autres, quand il ne seroit plus? Mais cette précaution lui annonçoit sa fin prochaine, et Charles II avoit toute la peur de la mort que peut donner la foiblesse de corps et d'esprit.

Indigné que de son vivant on prît des arrangements pour sa succession, il n'imagina pas d'autre moyen de s'en venger que de donner cette succession entière à ce même prince électoral de Bavière, auquel on s'étoit contenté d'en donner la meilleure partie.

Charles avoit déja fait deux autres testaments : on ignore quelle étoit la teneur du premier, parceque le cardinal Portocarréro, archevêque de Tolède, primat d'Espagne et conseiller-d'État, qui en avoit été seul dépositaire, avoit cru devoir garder inviolablement le secret de son maître; mais on présume que ce testament étoit en faveur du prince de Bavière, parcequ'il avoit été fait du vivant de la reine, mère de Charles II, laquelle n'avoit cessé de solliciter pour ce prince de Bavière, son arrière-petit-fils, qu'elle préféroit hautement aux archiducs ses neveux (1).

Mais après la mort de la reine-mère, la seconde femme de Charles II, dévouée aux intérêts de l'Autriche, avoit fait brûler ce premier testament et avoit fait appeler l'archiduc Charles, le second des fils de l'empereur, à la succession entière de l'Espagne, du moins le cardinal Portocarréro le dit ainsi au marquis d'Harcourt [a], ambassadeur de France à Madrid.

(1) Elle se nommoit Marie-Anne d'Autriche; elle étoit sœur de l'empereur Léopold.

[a] Mémoires de Torci, t. 1.

Si le roi d'Espagne étoit mécontent des puissances qui avoient signé l'acte de partage, s'il vouloit se venger d'elles, il n'avoit qu'à laisser subsister ce second testament ou le faire, s'il n'étoit pas fait. En renouvelant le premier par le troisième, en instituant pour héritier le prince de Bavière, qui punissoit-il? la maison d'Autriche, sa propre maison, qui seule n'étoit point entrée dans le traité de partage. Telle étoit l'inconséquence qui présidoit aux conseils d'Espagne.

L'événement déconcerta également toutes ces mesures contraires. Le prince électoral mourut le 6 février 1699. On accusa les divers concurrents, et ils s'accusèrent les uns les autres de l'avoir empoisonné, comme on avoit dit que l'électeur de Bavière avoit fait suggérer le testament de Charles II, en gagnant à prix d'argent la comtesse de Berleps ou de Perlits, Allemande, qui gouvernoit la reine d'Espagne. Cette femme avoit, disoit-on, persuadé à la reine qu'il étoit de son intérêt de faire instituer le prince électoral, qui, n'ayant que six ou sept ans, la laisseroit plus longtemps en possession de la régence qu'elle se faisoit donner par le même testament.

Les puissances qui avoient fait le traité de partage en firent un nouveau, qui fut signé les 13 et 25 mars 1700.

Dans ce nouvel acte, l'Autriche étoit mieux traitée que dans le premier : c'étoit l'archiduc Charles qui étoit roi d'Espagne, souverain des Indes et des Pays-Bas ; le Milanez, qui lui avoit d'abord été donné, passoit au duc de Lorraine, Léopold, et la Lorraine étoit ajoutée au partage du dauphin.

Mais l'empereur ne souscrivit pas plus à ce second traité de partage qu'au premier.

Le testament du roi d'Espagne, étant devenu caduc comme le premier acte de partage, par la mort du prince électoral, Charles II, après avoir consulté les jurisconsultes et les théologiens les plus fameux, tant de l'Espagne que des autres pays catholiques, et le pape lui-même, nomma, le 2 octobre 1700, pour son seul héritier, le duc d'Anjou, second fils du dauphin.

Par-là il crut satisfaire,

Au vœu de la nature, en appelant le fils de son héritier légitime;

Au vœu général de l'Europe, en appelant un puîné, qui n'auroit point d'autres États que ceux qu'il lui laissoit;

Au vœu particulier de l'Espagne, en réunissant sur une seule tête toute la monarchie espagnole, sans aucun démembrement;

Au défaut, ou sur le refus de la France, l'archiduc Charles étoit appelé aux mêmes conditions et pour remplir le même objet.

Charles II, roi d'Espagne, mourut le 1er novembre 1700. Son testament ayant été apporté en France, on y délibéra sur l'acceptation ou sur le refus.

Si la maison d'Autriche eût souscrit au traité de partage, ce traité faisoit la loi commune, aucun des deux concurrents ne pouvoit s'y soustraire; ils avoient transigé sur tous les hasards : dans la crainte que le testament ne fût contraire, ils avoient renoncé à en profiter, s'il étoit favorable.

Mais l'Autriche n'ayant pas voulu entrer dans le

traité de partage, et s'étant réservé de faire valoir ses prétentions, l'engagement de la France étoit caduc, les concurrents n'avoient point contracté; ils étoient libres; le traité de partage n'étoit qu'un simple projet, resté sans exécution; la succession entière d'Espagne alloit passer à l'archiduc, si le duc d'Anjou la refusoit.

La guerre étoit inévitable, soit que la France acceptât, soit qu'elle refusât; car, dans ce second cas, l'archiduc, réclamant la succession entière, il faudroit conquérir sur lui le partage que le traité laissoit au dauphin.

Et la monarchie espagnole ne voulant point souffrir de démembrement, sur le refus du duc d'Anjou, qui étoit celui qu'elle souhaitoit pour maître par préférence, elle se donneroit à l'archiduc; ce seroit donc sur elle qu'il faudroit conquérir le partage du dauphin; ce seroit à elle qu'il faudroit faire la guerre. Or ce seroit le comble de l'ingratitude. Car, enfin, qu'avoit-on à lui reprocher? Son dernier roi avoit appelé le duc d'Anjou: elle se donnoit au duc d'Anjou; elle exécutoit les dernières volontés de Charles II, non seulement avec soumission, mais avec joie; elle avoit toujours montré, elle montroit encore plus que jamais pour la maison de France, une prédilection qui méritoit de la reconnoissance, et pour prix de son zèle, on alloit lui faire la guerre. Elle se donnoit tout entière, librement, volontairement; mais on n'en vouloit qu'une partie, et on alloit arracher cette partie avec violence, pour le plaisir de démembrer une si belle monarchie qu'on pouvoit réunir, ou par un respect superstitieux pour un engagement qu'on avoit voulu prendre, qu'on n'avoit

point pris, et qui n'étoit rien, puisqu'il n'étoit pas réciproque.

Quels étoient encore les garants de ce traité? les Anglois, les Hollandois, Guillaume III, les ennemis essentiels de Louis XIV, qui n'avoient eu d'autre objet, dans cet arrangement, que d'empêcher l'agrandissement de la maison de France, peu inquiets de celui de la maison d'Autriche. On étoit instruit des intelligences secrétes qu'ils entretenoient avec l'empereur, et des avis qu'ils lui avoient fait donner, avis qui n'avoient pas peu contribué à la persévérance avec laquelle l'empereur s'étoit refusé à l'acte de partage. Les voyoit-on en effet s'armer pour procurer l'exécution du traité, pour forcer la maison d'Autriche d'y souscrire? Lorsqu'on auroit mécontenté l'Espagne par un refus, lorsqu'on l'auroit irritée par des hostilités, et qu'on réclameroit ces garants infidéles, ne les verroit-on pas, comme dans les guerres précédentes, s'unir contre la France avec la maison d'Autriche?

S'il falloit rentrer en guerre, s'il falloit de nouveau combattre l'Europe entière, ne valoit-il pas mieux que ce fût pour défendre les droits du sang, le droit héréditaire, le vœu de l'Espagne, le testament de Charles II enfin, qui couvroit les rénonciations précédentes et détruisoit le testament de Philippe IV [a]?

Telles furent en substance les raisons alléguées par le marquis de Torci dans le conseil de Louis XIV : on peut en voir le développement dans les mémoires de ce ministre.

[a] Mémoires de Torci, t. 1.

Ce conseil étoit composé du roi, du dauphin, du chancelier de Pontchartrain, du duc de Beauvilliers, du marquis de Torci.

Ce dernier opina, comme on vient de le voir, pour l'acceptation.

Le duc de Beauvilliers vouloit que l'on s'en tînt au traité de partage.

Le chancelier ne voyoit que des inconvénients dans les deux partis.

Le dauphin étoit pour l'acceptation du testament, et sacrifioit sans regret, à son second fils, les avantages personnels qu'il trouvoit dans l'acte de partage.

Louis XIV se décida pour l'acceptation.

Cette résolution, prise le 11 novembre 1700, fut déclarée le 16 à l'ambassadeur d'Espagne. Le duc d'Anjou fut proclamé le 24 à Madrid, sous le nom de Philippe V (1), et partit le 4 décembre pour l'Espagne.

Cette proclamation et l'attachement constant des Espagnols pour Philippe V ajoutoient un titre sacré à ses titres légitimes; la renonciation de Marie-Thérèse, sa mère, seule objection qu'on pût lui faire, étoit entièrement couverte par le testament de Charles II et par le consentement des peuples. Nous l'avons déja dit; nous ne voyons pas de quel principe le conseil amphictyonique, en le supposant établi alors dans l'Europe, auroit pu partir pour donner l'exclusion à Phi-

(1) On dit qu'un François, qui croyoit que l'usage du sacre étoit commun à toutes les monarchies, demandant à un Espagnol quand se feroit la cérémonie du sacre de Philippe V, l'Espagnol répondit : *Monsieur, nous ne sacrons ni ne massacrons nos rois.*

lippe V, relativement à un pays qui n'étoit point régi par la loi salique.

On a cru long-temps, sur la foi des ennemis de la France, que le testament de Charles II avoit été fait à Versailles, et que le marquis d'Harcourt l'avoit fait signer à Madrid, après avoir gagné le conseil d'Espagne à prix d'argent. C'est une erreur que les mémoires de Torci ont absolument détruite. La vérité est que ce grand objet de politique fut réduit à un cas de conscience, et que les théologiens consultés par Charles II dictèrent seuls son testament. Le marquis d'Harcourt n'eut d'autre part à cette affaire que d'avoir disposé favorablement les esprits pour la France, en se faisant autant aimer des Espagnols, que les deux Harrach, père et fils, ambassadeurs de l'empereur, et en général tous les ministres de Vienne (1), se faisoient, par leurs imprudentes hauteurs, haïr des partisans mêmes de la maison d'Autriche.

Le marquis d'Harcourt eut la gloire d'opérer la plus heureuse révolution, de changer entièrement les cœurs des Espagnols à l'égard de la France, et d'éteindre cette haine que des guerres continuelles entretenoient depuis si long-temps entre les deux nations; par-là il rendit à son prince un des plus grands services qu'un sujet puisse rendre. On veut, avec raison, des ambassadeurs qui fassent respecter leur nation : ayons-en sur-tout qui la fassent aimer; c'est lui donner l'empire du monde, sans guerre et sans conquête.

(1) On sait ce que mandoit un évêque de Lérida, ambassadeur d'Espagne à Vienne : « Les ministres de Léopold ont l'esprit fait « comme les cornes des chèvres de mon pays, petit, dur et tortu. »

Les Anglois et les Hollandois, qui représentoient en quelque sorte dans cette affaire le conseil amphictyonique, et qui étoient les arbitres naturels des droits des concurrents, reconnurent eux-mêmes les titres de Philippe V; mais, entraînés par l'ancienne jalousie, ce fut son rival qu'ils servirent.

Ce furent eux qui transportèrent l'archiduc en Espagne et qui le firent proclamer par son parti. On frappa pour lors une médaille avec cette inscription : « Charles III, par la grace des hérétiques, roi catholique. » Les intérêts religieux n'étoient plus rien.

Le pape Clément XI, Albani (1), faisoit des vœux pour le succès d'un choix qu'il avoit conseillé, lorsque sur la fin du pontificat d'Innocent XII, il avoit été de la congrégation où l'on avoit délibéré sur la consultation de Charles II, au sujet de son testament.

Si les Anglois et les Hollandois avoient eu, dans l'affaire du partage, toute l'impartialité convenable à des arbitres, si leur objet véritable eût été d'empêcher la réunion de la monarchie espagnole, soit dans la maison de France, soit dans la maison d'Autriche, ils devoient être également mécontents, également ennemis

(1) Albani jouissoit de la plus grande réputation étant cardinal; lorsqu'il fut élu pape, on frappa en son honneur une médaille avec cette inscription :

Albanum coluère patres, nunc maxima rerum
Roma colit.....

« Albani fut l'idole du sacré collège; il l'est maintenant de Rome, la « reine de l'univers! »

On a de lui des œuvres recueillies en plusieurs volumes *in-folio*; mais c'est par la bulle *unigenitus* qu'il est le plus connu.

des deux concurrents, puisque chacun d'eux réclamoit la succession entière, et ils pouvoient, en se déclarant contre tous les deux à-la-fois, les forcer peut-être encore au partage; mais ils ne virent que Louis XIV gouvernant la France de son chef, l'Espagne sous le nom de son petit-fils, et donnant des lois à l'Europe. L'Autriche avoit perdu le droit d'alarmer les nations : ce funeste avantage appartenoit depuis long-temps à Louis XIV. C'étoit toujours contre lui que la balance se tournoit; il l'avoit mérité. Même en entreprenant une guerre juste, il étoit justement puni de la guerre de 1667, qu'il eût pu se dispenser d'entreprendre; de la guerre de 1672, qu'il n'eût pas dû se permettre; de la guerre de 1688, qu'il n'auroit pas dû exciter par les chambres de réunion et par les conquêtes faites en temps de paix.

La première année, on laissa l'empereur préluder seul à cette grande guerre de la succession d'Espagne. La seconde année, on vint à son secours. Dès le 7 septembre 1701, l'Angleterre et la Hollande avoient conclu avec l'empereur le traité nommé *la grande alliance*.

Jacques II mourut le 16 septembre. Le traité de la grande alliance ayant fait connoître à Louis XIV ce qu'il devoit attendre de Guillaume III, il reconnut pour roi d'Angleterre le prince de Galles, qu'on nommoit le chevalier de Saint-George. C'étoit sans doute le parti le plus noble et le plus juste; mais, par le traité de Riswick, Louis XIV avoit reconnu Guillaume III. L'Angleterre, qui avoit exclu pour jamais la branche masculine et catholique des Stuarts et fixé la couronne dans la ligne protestante, se crut insultée avec son roi. Elle jugea que Louis XIV prétendoit lui nommer les

monarques auxquels elle devoit obéir. Guillaume III qui eût pu trouver quelque difficulté à la rengager dans une guerre ruineuse, dont elle s'applaudissoit d'avoir été délivrée par le traité de Riswick, profita de ces nouvelles dispositions avec son habileté ordinaire, et tira de sa nation des secours qu'il n'osoit en attendre.

Ces inconvénients avoient été prévus dans le conseil de Louis XIV, et on y avoit opiné unanimement contre l'avis de reconnoître Jacques III. Louis XIV, contre son penchant qui le portoit toujours à ce qu'il y avoit de plus grand, s'étoit rendu à l'avis de son conseil. Les larmes de la veuve de Jacques II et les instances de la marquise de Maintenon, le ramenèrent aisément à un avis qui étoit le sien. Jacques III fut reconnu. « C'est « un problème à résoudre, dit l'auteur du siècle de « Louis XIV, si madame de Maintenon ne pensa pas « mieux que tout le conseil, et si Louis XIV n'eut pas « raison de laisser agir la hauteur et la sensibilité de « son ame. » Si ce parti eût réellement déterminé la guerre avec l'Angleterre, Louis XIV en devoit le sacrifice à son peuple; mais il est très probable que cette guerre n'en auroit pas moins eu lieu, et que Guillaume III y étoit déterminé en tout événement.

Il ne vit que déclarer la guerre; il mourut le 19 mars 1702.

Grand prince, grand général, plus grand politique, qui, dans sa rivalité avec Louis XIV, parut le défenseur de la liberté de l'Europe, et qui, dans sa rivalité avec Jacques II, parut le sauveur de l'Angleterre. La bataille de Saint-Denis, près Mons, livrée après la signature de la paix de Nimégue, fut un attentat contre l'humanité;

la révolution de 1688 fut un grand outrage fait à la nature et à la justice; mais cette guerre que Guillaume vouloit prolonger à Saint-Denis, c'étoit Louis XIV qui l'avoit fait naître, et cette révolution de 1688, c'étoit Jacques II qui l'avoit préparée par toute sa conduite. Guillaume effaça Jacques II et balança Louis XIV; tempérament foible, ame forte, esprit étendu, pénétrant et sage, caractère froid, mélancolique et sévère; ambition démesurée, sous les apparences de la modération, activité sourde et couverte, qui s'annonçoit par de grands effets, machiavellisme secret, qu'il ne s'avouoit peut-être pas à lui-même, mais qu'il pratiquoit sans scrupule dans l'occasion; plus de talents que de succès, plus de succès que d'éclat, plus de gloire que de vertu, voilà Guillaume. Sa réputation a augmenté depuis sa mort; il semble qu'on ait voulu l'élever sur les ruines de celle de Louis XIV, qu'on a trop puni d'avoir été trop flatté. Il faudra en revenir, sur le monarque françois, à une opinion également éloignée des deux excès dans lesquels on s'est jeté tour-à-tour.

On apprend sur-tout à estimer ce grand roi dans la dernière partie de son règne, dans ce temps où, d'une main fatiguée, il soutenoit seul le double fardeau du gouvernement de la France accablée, et de l'Espagne déchirée.

Nous ne jetterons ici qu'un coup-d'œil en passant sur les fermentations intérieures de l'Espagne et sur les agitations de la cour de Madrid, où régnoient un roi de dix-huit ans (qui, suivant l'expression du marquis de Louville, chef de sa maison françoise, avoit reçu de la nature *un esprit subjugué*), et une reine de douze ans,

fille du duc de Savoie, ennemi couvert, puis déclaré, de ses deux filles (1) et de ses deux gendres. Cette princesse avoit un esprit au-dessus de son âge et un courage au-dessus de son sexe; mais tout n'en étoit pas moins en combustion autour d'elle; le chaos des intérêts et des intrigues subalternes n'en étoit pas moins impossible à débrouiller. Les haines nationales, que la sagesse du marquis d'Harcourt sembloit avoir éteintes, se ranimoient avec plus de fureur; la lenteur espagnole, la légèreté françoise étoient toujours en contraste : le choc du parti d'Autriche et du parti de Bourbon devenoit toujours plus fort; les François mêmes étoient divisés entre eux. L'ambassadeur de France en Espagne étoit le ministre naturel de Philippe V : cependant aucun ambassadeur ne vouloit ou ne pouvoit rester en Espagne, par la difficulté de s'accorder, soit avec les grands du royaume, soit avec la princesse des Ursins, *Camarera-mayor* ou dame d'honneur de la jeune reine, et qui gouvernoit par elle Philippe V. En moins de quatre ans, depuis 1701 jusqu'en 1705, le marquis, alors duc et depuis maréchal d'Harcourt; le comte, depuis maréchal de Marsin, le cardinal d'Estrées, l'abbé d'Estrées, son neveu, le duc de Grammont, enfin Amelot de Gournay furent successivement ambassadeurs de France en Espagne, le dernier fut le seul qui sut plaire au roi et à la reine, ne pas déplaire aux Espagnols et vivre en bonne intelligence avec la princesse des Ursins. Ainsi, au lieu de suivre un plan fixe pour la restauration de

(1) Marie-Adélaïde de Savoie, mariée le 7 décembre 1697 au duc de Bourgogne, et Marie-Louise-Gabrielle, mariée le 11 septembre 1701 au roi d'Espagne Philippe V.

l'Espagne, on tournoit sans cesse dans un cercle de projets et de systèmes contradictoires. Louis XIV et son ministre Torci ne recevoient, au lieu de mémoires instructifs, que des libelles réciproques. Orri, que nous avons vu depuis gouverner les finances de France avec une économie si heureuse, avoit été choisi pour rétablir celles d'Espagne. Ses travaux, entamés, traversés, rejetés, repris, ne produisirent enfin quelque effet qu'après avoir triomphé des plus fortes oppositions. Le ministère françois se crut obligé de rappeler tour-à-tour, d'un côté, le cardinal et l'abbé d'Estrées, et le duc de Grammont; de l'autre, la princesse des Ursins et Orri; on renvoyoit d'abord la princesse des Ursins à Rome, d'où on l'avoit tirée; on ne vouloit pas même entendre sa justification : la reine d'Espagne obtint qu'elle fût entendue : elle vint à Versailles, et on s'empressa de la renvoyer triomphante en Espagne, aussi-bien qu'Orri. Louville fut aussi rappelé, ainsi que le P. d'Aubenton, confesseur de Philippe V, qui intriguoit avec tous les partis. Tous les moines en faisoient autant, tous, jusqu'aux capucins, étoient devenus dangereux et redoutables, parcequ'on l'avoit voulu, et que depuis Philippe II l'on n'avoit cessé de les rendre importants et de et les croire nécessaires à tout. Les grands cabaloient entre eux et avec les Autrichiens et les Anglois. L'amirante de Castille Cabréra, nommé à l'ambassade de France, paroît vouloir prendre la route de ce pays : tout-à-coup il tourne vers le Portugal et va s'unir aux ennemis de Philippe V. On fut forcé d'arrêter le marquis de Léganez, suspect aussi de trahison : il fut enfermé dans la citadelle de Pampelune, d'où on le

transféra en France, à Vincennes. On arrêta aussi, dans la suite, le duc de Médina-Céli, ministre d'Espagne, et qui la trahissoit; on le conduisit au château de Ségovie, puis à Fontarabie, où il mourut. On fut près encore d'arrêter pour trahison le duc d'Uzéda, chargé des affaires de l'Italie pour Philippe V. Cependant un orage général dissipoit tous les troubles particuliers; l'archiduc Charles, conduit par les Anglois et les Hollandois, avoit pénétré en Espagne par le Portugal: la guerre, en éclatant, mit dans tout son jour la fidélité castillane, et développa toutes les ressources du zéle espagnol; la France et l'Espagne ne formèrent qu'un peuple, comme leurs princes n'étoient qu'une famille. Rien de plus modéré, de plus sage, de plus utile, que toutes les instructions données par Louis XIV au roi d'Espagne, son petit-fils, soit sur ses affaires générales, soit sur tant d'épines domestiques. On fut seulement fâché de voir ce grand roi mêler à ses soins politiques et paternels un zéle si ardent contre le jansénisme, annoncer cette affaire comme très importante, et la rendre telle par l'attention qu'il vouloit bien y donner. On fut médiocrement édifié encore de voir Philippe V, au milieu de tant d'occupations capitales, auxquelles il se prêtoit à peine, assister deux fois à Naples à la cérémonie de la liquéfaction du sang de saint Janvier, déclarer solennellement ce saint, second patron d'Espagne, et solliciter sérieusement auprès du pape une bulle pour cette affaire [a].

[a] Mémoires de Noailles.

CHAPITRE XVI.

La reine Anne en Angleterre, et encore Louis XIV en France.

(Depuis l'an 1702 jusqu en 1714 et 1715.)

Guillaume III, ne laissant point d'enfants de la princesse Marie d'Angleterre sa femme, Anne d'Angleterre princesse de Danemarck, sœur de Marie, monta sur le trône, mais le prince de Danemarck ne fut point associé à la couronne, comme Guillaume l'avoit été.

Il n'y eut rien de changé dans les dispositions de l'Angleterre à l'égard de la France : la nation angloise avoit pris pour elle l'insulte que Louis XIV avoit faite à Guillaume, en reconnoissant le chevalier de Saint-Georges pour roi d'Angleterre, et la reine Anne n'en étoit pas moins blessée que ne l'avoit été Guillaume.

La guerre remplit presque tout le nouveau régne. Il existe encore des témoins de cette guerre, et la génération présente a vu les acteurs de cette sanglante scène. Nos pères nous ont assez entretenus de tant d'expéditions brillantes et funestes, de tant d'horribles combats livrés en Flandre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, dans les Indes, et sur toutes les mers. Carpi (1),

(1) Combat de Carpi en Italie, le 15 juillet 1701, où Saint-Frémont fut battu par le prince Eugène.

Chiari (1), Vigo (2), Hochstet (3), fameux d'abord par la victoire de Villars, plus fameux ensuite par la défaite de Marsin et de Tallard; Ramillies (4), Turin (5), Oudenarde (6), Malplaquet (7), Saragosse (8), etc. Ces

(1) Combat de Chiari, le 1er septembre 1701, où le duc de Savoie, le maréchal de Villeroy et le maréchal de Catinat furent vaincus par le prince Eugène.

(2) Combat naval devant Vigo en Espagne, le 22 octobre 1702, où le comte de Château-Renaud fut battu par le duc d'Ormond.

(3) Bataille d'Hochstet en Allemagne, le 13 août 1704, où l'électeur de Bavière, les maréchaux de Tallard et de Marsin furent défaits par le prince Eugène et par le duc de Marlborough. Le 20 septembre de l'année précédente, le maréchal de Villars avoit défait au même lieu le comte de Stirum.

(4) Bataille de Ramillies en Flandre, le 23 mai 1706, où l'électeur de Bavière et le maréchal de Villeroi furent défaits par le duc de Marlborough, le duc de Virtemberg et le maréchal d'Owerkerque.

(5) Affaire de Turin en Piémont, le 7 septembre 1706, où le duc d'Orléans fut blessé, le maréchal de Marsin tué, et dont l'effet fut que le prince Eugène vainqueur chassa les François de l'Italie.

(6) Bataille d'Oudenarde en Flandre, le 11 juillet 1708, où le prince Eugène et le duc de Marlborough eurent l'avantage sur le duc de Vendôme.

(7) Bataille de Malplaquet en Flandre, le 11 septembre 1709, où le prince Eugène et le duc de Marlborough eurent l'avantage sur le maréchal de Villars, qui fut blessé dans cette affaire.

(8) Bataille de Saragosse en Espagne, le 20 août 1710, où le comte de Staremberg battit le marquis de Bai.

Nous ne parlons ici que de ces grandes défaites qui ébranlèrent l'État, et qui sembloient devoir renverser pour jamais la fortune de la France; nous omettons une multitude de petits échecs sans nom et sans suite, mais qui minoient et affoiblissoient de plus en plus le royaume. Nous nous engagerons encore moins dans l'énumération de ces innombrables siéges, dont les principaux donnèrent lieu à ces batailles.

Il faut mettre immédiatement au-dessous de ces grands échecs les

noms nous rappellent des désastres inconnus jusqu'alors et la fin de ce grand ascendant que Louis XIV avoit eu si long-temps sur l'Europe. Le temps étoit venu où ce roi des rois, qui donnoit à l'Angleterre des rois réprouvés par elle, qui « châtioit la nation méconnoissante des « Bataves », humilié aux pieds de ces mêmes Bataves et de ces mêmes Anglois, alloit reconnoître la vérité de cette maxime de Solon : que « nul homme, avant sa mort, « ne doit être appelé grand ni heureux. »

Une vérité politique, non moins importante que cette vérité morale, c'est le malheur et le danger d'être re-

affaires indécises, où l'on eut le malheur de pouvoir s'attribuer la victoire de part et d'autre.

Telles furent la bataille de Luzara en Italie, le 15 août 1702, entre le prince Eugène et le duc de Vendôme. Le roi d'Espagne Philippe V étoit à cette bataille.

Le combat naval donné devant Malaga en Espagne, le 24 août 1704, entre le comte de Toulouse, ayant sous ses ordres le maréchal d'Estrées et l'amiral Rooke, qui avoit pris Gibraltar. On convient assez généralement que le comte de Toulouse eut l'avantage dans ce combat; mais il s'agissoit de reprendre Gibraltar, et Gibraltar ne fut point repris.

La bataille de Cassano en Italie, le 16 août 1705, entre le prince Eugène, qui fut blessé, et le duc de Vendôme, qui eut un cheval tué sous lui.

La bataille de Villa-Viciosa en Espagne, le 10 décembre 1710, entre le duc de Vendôme et le comte de Staremberg. Le roi d'Espagne Philippe V étoit encore à cette bataille; l'avantage fut de son côté.

La singulière affaire de Crémone, prise et reperdue par le prince Eugène en un même jour (1er février 1702), peut encore être regardée comme une de ces expéditions dont les deux partis s'attribuent l'honneur, puisque si le prince Eugène fut chassé de la place, il emmena prisonnier le maréchal de Villeroy, général de l'armée françoise, et plusieurs officiers généraux.

doutable; c'est que, si une guerre injuste est un crime, une guerre même juste est un fleau.

Une autre vérité, qu'il ne faut jamais se lasser de redire, c'est que le mal se rend avec usure, que l'abus de la victoire est un arrêt que le vainqueur porte contre lui-même, et qui s'exécute toujours avec le temps. Dans la guerre de 1672 et dans celle de 1688, Louis XIV avoit embrasé le Palatinat pour punir l'électeur Palatin de son attachement aux ennemis de la France; le duc de Marlborough, en 1704, embrasa la Bavière jusqu'à Munich pour punir l'électeur de Bavière de son attachement à la France.

Plusieurs de ces grands échecs de la France ont été imputés à des divisions, à des imprudences, dont le temps et l'expérience ne nous ont pas assez corrigés; mais on a cru en trouver une cause plus générale dans la vie retirée et religieuse que Louis XIV menoit alors avec une femme plus propre peut-être au gouvernement de Saint-Cyr qu'à l'administration d'un grand royaume. Plus éloigné des hommes, Louis XIV les connoissoit moins; les Condé, les Turenne, ces ornements de son régne et leurs éléves immédiats, les Créqui, les Luxembourg n'étoient plus; Catinat, disgracié pour avoir trop bien servi, étoit caché dans la solitude de Saint-Gratien; des courtisans plus assidus, des hommes réputés plus pieux, étoient à la tête des armées; Chamillard remplaçoit à-la-fois dans le ministère Colbert et Louvois; Chamillard, auquel il ne faut pas du moins refuser l'éloge d'avoir connu et avoué son insuffisance, et d'avoir enfin déposé un fardeau qu'il avoit toujours trouvé trop pesant.

Les nouveaux mémoires de Noailles lui imputent pourtant la foiblesse d'avoir regretté des places, dans lesquelles, malgré toute sa probité, son incapacité seule avoit fait tant de mal.

Cependant on aimoit l'État : on faisoit des efforts, des succès se mêloient aux disgraces, des exploits nous consoloient de nos pertes; les Villars, les Vendôme, les Berwick, les du Gay-Trouin soutenoient la gloire des armes françoises. Santa-Vittoria (1), Frédelingue (2), Spire (3), Calcinato (4), Almanza (5), Stolophen (6), Rumersheim (7), Rio-Janeiro (8), etc.

(1) Combat de Santa-Vittoria en Italie, le 26 juillet 1702, où le général Visconti fut défait par le duc de Vendôme.

(2) Bataille de Fredelingue en Allemagne, le 14 octobre 1702, où le prince Louis de Bade fut vaincu par le marquis de Villars, à qui sa victoire valut le bâton de maréchal de France.

(3) Bataille de Spire, le 15 novembre 1703, où le maréchal de Tallard battit le prince de Hesse, qui fut depuis roi de Suède et successeur de Charles XII.

(4) Bataille de Calcinato en Italie, le 19 avril 1706, où le duc de Vendôme défit le comte de Reventlau, général danois.

(5) Bataille d'Almanza en Espagne, le 25 avril 1705, où le maréchal de Berwiek défit les Anglois et les Portugais, commandés par milord Galowai et le marquis de Las-Minas.

(6) Le 22 mai 1707, le maréchal de Villars force les lignes de Stolophen en Allemagne, et bat les Impériaux, commandés alors par le margrave de Bareith.

(7) Combat de Rumersheim en Allemagne, le 26 août 1709, où le comte de Merci fut battu par le comte du Bourg, depuis maréchal de France.

(8) Expédition de Rio-Janeiro au Brésil, en 1711. C'est la plus brillante et la plus importante des expéditions du célèbre du Gay-Trouin. Elle valut, dit-on, plus de sept millions à nos armateurs; mais elle causa un dommage de plus de vingt-cinq millions aux Portugais. Jamais le gain que le vainqueur peut faire à la guerre n'est en

interrompoient le cours de nos malheurs; mais les victoires étoient devenues presque aussi funestes que les défaites : l'épuisement étoit au comble, et l'affreux hiver de 1709 ayant consommé l'ouvrage de la guerre, en amenant la famine, on crut voir les éléments conspirer avec nos ennemis; la France découragée douta quelque temps de ses ressources.

Les alliés s'exagéroient encore son accablement, et c'étoit pour s'animer à en profiter. Le souvenir du passé leur suggéroit des précautions excessives pour l'avenir; ils vouloient, non seulement mettre la France hors d'état d'alarmer jamais l'Europe, mais encore la punir de l'avoir alarmée, et ils croyoient en avoir trouvé le moment; ils portoient dans les délibérations de la politique le même esprit de haine et de vengeance que dans les opérations de la guerre.

Les véritables rivaux de Louis XIV dans cette guerre n'étoient ni la reine Anne, ni les empereurs Léopold, Joseph et Charles; c'étoient Eugène et Marlborough; Eugène devenu l'irréconciliable ennemi de Louis XIV pour en avoir été méconnu et méprisé; Marlborough qui, à l'esprit de Guillaume III dont il étoit animé, joignoit de plus grands talents militaires, ou du moins

proportion avec les pertes du vaincu; il est bien rare même qu'il soit en proportion avec les pertes du vainqueur. Aussi est-on convenu de regarder comme un avantage le mal qu'on fait à son ennemi, même sans aucun profit pour soi. S'il y a quelque génie qui préside à la ruine et à la destruction, il n'y a de gain assuré que pour lui à la guerre. L'auteur du *Siècle de Louis XIV*, en exposant et en calculant les dépenses faites pour ce siége de Turin, dont le succès fut si déplorable, conclut que les frais de ces préparatifs de destruction suffiroient pour fonder et faire fleurir la plus nombreuse colonie.

plus de bonheur à la guerre. On a observé qu'il n'avoit jamais assiégé de place qu'il n'eût prise, ni livré de bataille qu'il n'eût gagnée. L'union, le concert qui régnoient entre ces deux grands généraux, leur donnoient une force invincible, augmentée encore par les divisions des généraux françois.

Eugène et Marlborough étoient moins des sujets que de véritables puissances. Eugène gouvernoit l'Empire qu'il rendoit victorieux. Marlborough gouvernoit l'Angleterre par sa renommée, et la reine Anne par la duchesse de Marlborough, sa femme, favorite de cette princesse. Le marquis de Torci dit que Eugène, Marlborough, Heinsius, pensionnaire de Hollande, étoient comme les triumvirs de la ligue contre la France. Marlborough gouvernoit Heinsius. La paix et la guerre étoient entre les mains de deux généraux, dont la gloire et la puissance étoient fondées sur la guerre. Louis XIV demandoit la paix et ne pouvoit l'obtenir, on s'adressoit aux Hollandois, peuple négociant, et que par cette raison l'on croyoit le moins disposé à la guerre, on flattoit Heinsius, on recherchoit un Wanderdussen, pensionnaire de Tergaw, un Hannequin, échevin de Rotterdam. Pettekum, résident du duc de Holstein-Gottorp, étant venu à Versailles sans mission et sans caractère, offrir quelques facilités pour des correspondances secrétes avec la Hollande, fut regardé comme un ange de paix, descendu du ciel. « L'opinion com-« mune étoit alors, dit le marquis de Torci, qu'on ne « pouvoit parvenir à la paix que par les offices et l'in-« tervention des Hollandois. On eût dit qu'ils étoient les « gardiens de son temple, que la clef en étoit entre

« leurs mains, et que l'entrée en seroit interdite à ceux « qu'ils refuseroient d'y introduire. » Ils n'étoient pas disposés à y admettre facilement les François.

La commission d'aller traiter secrétement en Hollande avec des pouvoirs et toute la confiance de Louis XIV paroissoit alors assez désagréable pour qu'on craignît d'en être honoré. Voisin, conseiller d'État, qui fut dans la suite secrétaire d'État de la guerre et chancelier, la refusa; le président Rouillé en fut chargé à sa place: il vint, avec tout le mystère qui fut exigé, jusqu'à un village de Hollande, nommé Streydensaas, vis-à-vis du Moërdick, sans savoir même le nom des députés avec lesquels il alloit conférer. Ces députés se trouvèrent être Buys, pensionnaire d'Amsterdam, pédant obscur dans ses longs discours, et fécond en difficultés; Wanderdussen, mieux disposé, plus pacifique, mais qui sembloit n'être là que pour applaudir à Buys.

« Le nom de paix, dit encore le marquis de Torci, « présente l'idée d'un état si heureux, que quiconque « s'y oppose directement est regardé comme ennemi du « bonheur et de la tranquillité publique. Ceux qui se « plaisent le plus aux horreurs de la guerre dissimu-« lent leurs sentiments et veulent qu'on les croie paci-« fiques. » Buys et Wanderdussen affectoient les dispositions les plus favorables; ils paroissoient flattés, et ils l'étoient sans doute de voir chez eux un plénipotentiaire du roi de France; ils louèrent et remercièrent le président Rouillé de son empressement à se rendre en Hollande, du courage qu'il avoit d'y venir en temps de guerre, sur la simple sauvegarde d'un passeport expédié

sous un autre nom que le sien : en effet le passeport étoit sous le nom de Voisin, qui avoit été choisi d'abord pour cette commission ; ils lui apprirent le danger qu'il avoit couru d'être enlevé par un parti que le comte d'Albermale, commandant à Bruxelles, avoit disposé sur sa route, dans cette vue. Un homme sage, qu'on ne nommoit pas, avoit fait révoquer cet ordre. Le souvenir de 1672 perçoit à travers ces démonstrations de zèle et d'amitié. Ces éloges couvroient une exagération perfide du desir et du besoin qu'on supposoit aux François de faire la paix, et le projet de mesurer la rigueur des conditions sur ce besoin qu'on jugeoit extrême.

L'inégalité des contractants et l'ascendant des vainqueurs étoient marqués dans toutes les circonstances de la négociation. Rouillé montroit ses pouvoirs, on n'en avoit point à lui montrer, parceque, pour en obtenir, il eût fallu, disoit-on, révéler aux députés de toutes les provinces le secret des conférences ; on exigeoit de Rouillé le plus profond secret, tandis qu'Eugène et Marlborough étoient instruits de tout par Heinsius. Il étoit aisé de s'en apercevoir à la dureté toujours croissante des conditions : les incidents renaissoient sans cesse. A peine avoit-on arraché un sacrifice, qu'on en exigeoit un autre ; à peine avoit-on donné une espérance qu'on la retiroit, sous prétexte de nouvelles instructions : il falloit des sûretés pour tout ce que la France promettoit ; la simple parole devoit suffire pour tout ce que promettoit la Hollande ; il falloit des barrières à tous les confédérés pour les mettre en sûreté contre cette énorme puissance de Louis XIV, qu'on croyoit cependant épuisée et sans ressource ; il en fal-

loit d'immenses à la Hollande; elle les poussoit jusqu'au milieu de la Flandre, et il lui falloit aussi des places de sûreté pour son commerce dans les Indes; il falloit une barrière pour l'Empire le long du Rhin; il falloit que la démolition du port et des fortifications de Dunkerque servît de barrière à l'Angleterre en France même. Enfin, l'abus de cette théorie de barrières fut poussé à un tel excès, qu'on alla jusqu'à dire que les royaumes de Naples et de Sicile étoient une barrière nécessaire pour le Tirol [a]. Cette proposition, qui n'auroit paru qu'une plaisanterie outrée dans une parodie, où l'on auroit voulu tourner en ridicule le système des barrières, fut avancée sérieusement par le pensionnaire Heinsius.

Les conférences furent transférées, sans objet comme sans succès, du Moërdick à Voërden, puis à Boëdgrave, où elles se tenoient sur l'eau dans un yacht, toujours pour mieux garder ce secret, qu'Heinsius révéloit toujours à Marlborough.

Rouillé avoit ordre de ne s'offenser de rien, de ne jamais se rebuter, sur-tout de ne point rompre les conférences et de ne point quitter la Hollande. Le roi le lui recommandoit expressément dans ses instructions et dans ses lettres; il l'exhortoit lui-même à la douceur et à la patience. Étoit-ce là ce roi si fier et si redoutable? Oui, et c'étoit le fruit de l'avoir trop été; c'étoit pour avoir autrefois rejeté les soumissions des bourguemestres de Hollande, qu'il étoit obligé alors de dévorer leurs hauteurs et d'implorer leur indulgence.

[a] Mémoires de Torci.

Tandis que les alliés, par l'énormité de leurs prétentions, mettoient un obstacle invincible à la paix, tantôt ils insinuoient que les offres du roi n'avoient rien de sincère, et que Rouillé n'avoit été envoyé en Hollande que pour les amuser et les tromper, tantôt ils publioient que c'étoit Louis XIV lui-même qui se refusoit à la paix, par la frivole vanité de conserver quelques places, dont il avoit fait la conquête en personne. Ces imputations n'étoient que trop accueillies en France, où le peuple, succombant sous le fardeau des impôts, croyoit aisément qu'on ne faisoit pas ce qu'il falloit pour avoir la paix, puisqu'on ne l'obtenoit pas.

Sur le compte que le président Rouillé avoit rendu au roi des conférences, il se tint en France un grand conseil, dans lequel le chancelier de Pontchartrain et le duc de Beauvilliers, après avoir peint l'état déplorable où la nation étoit réduite, et avoir opiné pour la paix, à quelque prix qu'il fallût l'obtenir, pressèrent Chamillard, qui étoit encore ministre de la guerre, et Desmarêts, qui étoit dès-lors ministre de finances, de déclarer au roi, en vrais citoyens, en ministres fidéles, si, d'après la connoissance qu'ils avoient de l'état des troupes et de celui des finances, ils croyoient qu'il fût possible de soutenir les dépenses et prudent de s'exposer au hasard d'une campagne. On étoit alors au printemps de 1709, et la campagne alloit s'ouvrir.

« Une scène si triste, dit le marquis de Torci [a], « seroit difficile à décrire, quand même il seroit permis « de révéler le secret de ce qu'elle eut de plus touchant.

[a] Mémoires de Torci, t. 1, p. 338, 339.

Il nous cache donc ici quelque chose de plus fort et de plus touchant encore.

Il ajoute ensuite cette réflexion :

« Le roi éprouva pour lors que l'état d'un monarque, « maître absolu d'un grand royaume, n'est pas toujours « l'état le plus heureux et le plus à souhaiter. Il sentit « que s'il étoit au-dessus des autres hommes, il étoit « aussi exposé à de plus grands revers ; que plus on est « élevé, plus l'infortune est sensible, et que c'est pour « un prince le sujet d'une douleur aussi vive que légi« time, de se voir attaqué de tous côtés, sans avoir les « moyens ni de soutenir la guerre, ni de faire la « paix. »

Voilà donc quelle étoit la situation de Louis XIV. Il étoit attaqué de tous côtés, et n'avoit les moyens ni de soutenir la guerre, ni de faire la paix. C'est son ministre qui nous l'apprend. C'est donc bien injustement qu'on cite Louis XIV comme un exemple d'un prince à qui la guerre a été utile. Il est aisé de voir que la guerre ne lui avoit procuré que ce qu'elle procure aux guerriers les plus heureux, des avantages d'un moment, renversés par les plus affreux revers ; ce qu'il a eu d'avantages réels et solides s'explique naturellement par d'autres causes, et l'on n'en peut rien attribuer à la guerre.

Le roi, pour se justifier envers ses peuples de la continuation de la guerre, prit le parti de leur faire connoître et les propositions qui lui avoient été faites et les sacrifices qu'il avoit offerts.

Torci, ministre zélé, vertueux et intelligent, touché de la scène dont il ne nous a décrit qu'une partie, of-

frit au roi d'aller lui-même négocier en Hollande avec le pensionnaire Heinsius; il crut que le ministre du roi pourroit lever des difficultés, épargner des longueurs, dissiper des nuages : mais tout se tourne contre les malheureux. Une démarche si forte ne fit que confirmer l'opinion que la France étoit réduite aux dernières extrémités; il arriva pour lors à Torci la même chose qui étoit arrivée à la marquise de Maintenon, lorsqu'elle avoit voulu guérir une religieuse de Moret de l'orgueil qu'elle avoit de se croire fille de Louis XIV. On sait la réponse de la religieuse : « Madame, la peine que « prend une personne de votre rang de venir exprès ici « dire que je ne suis pas fille du roi, me persuade que je « le suis. » De même, la peine que prenoit le ministre de Louis XIV, d'aller, au péril de sa personne, jusqu'à la Haye, dire au pensionnaire Heinsius que les alliés devoient s'en tenir aux offres du roi, leur persuada qu'ils pouvoient exiger davantage, et que la France ne pouvoit plus se passer de la paix.

Heinsius, créature de Guillaume III, et qui lui devoit sa place de pensionnaire de Hollande, avoit autrefois été envoyé en France par ce prince, après la paix de Nimègue, pour traiter d'affaires concernant la principauté d'Orange. Son zèle pour les intérêts de Guillaume avoit déplu à Louvois, qui, regardant tous les Européens comme des sujets de son maître, s'étoit emporté jusqu'à menacer Heinsius de la Bastille. Guillaume et Louvois n'étoient plus, mais Heinsius n'avoit oublié ni les bienfaits de l'un, ni les menaces de l'autre, et, quoiqu'il fût naturellement doux et modéré, Torci eut quelquefois à expier les violences de Louvois. Hein-

sius d'ailleurs ne faisoit qu'annoncer les volontés d'Eugène et de Marlborough.

Les conférences, qui n'étoient d'abord qu'entre Heinsius et Torci, devinrent plus générales. Eugène et Marlborough vinrent à la Haye, le président Rouillé étoit toujours resté en Hollande. Torci et Rouillé d'un côté; Eugène, Marlborough, Heinsius, Buys et Wanderdussen de l'autre, traitèrent à fond tous les objets. Parmi les demandes nouvelles que les alliés formoient tous les jours et qui passoient les pouvoirs, non seulement du plénipotentiaire, mais même du ministre, le prince Eugène redemanda l'Alsace pour l'empereur; on lui opposa le traité de Munster, devenu depuis plus de soixante ans la base de tous les traités entre la France et l'Empire [a]. « M. le prince Eugène s'échauffant, dit « le marquis de Torci, avança que l'empereur avoit un « juste titre de prétendre présentement une province « qu'il avoit été obligé de céder par le traité de Munster, « et que la force et le bon état des affaires étoient des « raisons suffisantes pour revenir contre les traités oné« reux. Je demandai au pensionnaire et à ceux dont l'as« semblée étoit composée s'ils convenoient de cette « maxime, et si nous devions l'établir pour fondement « de la paix dont il étoit question. M. le prince Eugène « voulut expliquer ce qu'il avoit avancé, et quoiqu'il en « parlât bien, ses raisons furent très foibles. »

Dans le système de guerre, la maxime du prince Eugène n'étoit qu'un trait de sincérité, qui ne demandoit ni désaveu ni explication. Dans ce système, le fort fait

[a] Mémoires de Torci, lettre au roi du 22 mai 1709.

la loi, le foible la reçoit, le vainqueur profite du moment, le vaincu attend un moment favorable, toute paix n'est qu'une trêve, et les traités ne sont rien. Cependant la nature réclame si puissamment contre la force, que ce qu'on fait toujours dans le système de guerre, on n'ose jamais l'avouer; en exerçant l'empire de la force, on parle de droit et de justice. Voilà ce qui faisoit paroître la maxime du prince Eugène hardie et dure, quoiqu'elle ne fût que vraie. C'est dans le système de paix seulement qu'une telle maxime a droit de scandaliser, c'est le système de paix qui peut seul réconcilier les actions des hommes avec leurs paroles.

Heinsius étoit incorruptible, le prince Eugène étoit trop au dessus de la corruption, mais on savoit que Marlborough aimoit l'argent, on l'attaqua de ce côté. Louis XIV lui avoit fait faire des propositions par le duc de Berwick son neveu (1) et par le marquis d'Alègre. Torci, dans sa première conférence avec Marlborough, crut s'apercevoir qu'il faisoit souvent revenir avec art dans la conversation les noms de ces deux personnes, et qu'il sembloit vouloir pénétrer si Torci étoit instruit de leur négociation avec lui, il fit connoître qu'il ne l'ignoroit pas, il l'assura que les dispositions du roi n'étoient point changées à cet égard; Marlborough rougit, et parla d'autre chose. Torci essaya plus d'une fois de le ramener des intérêts généraux à ses intérêts particuliers, chaque fois Marlborough rougissoit, et paroissoit vouloir détourner la conversation [a];

(1) Le duc, depuis maréchal de Berwick, étoit fils de Jacques II et d'Arabelle Churchill, sœur de Marlborough.

[a] Mémoires de Torci, t. 2, p. 142, 143.

« cependant, continue Torci, Marlborough n'omet-« toit aucune occasion de parler de son respect pour « Louis XIV, même de son attachement à la personne « de sa majesté. C'étoit en France et sous M. de Tu-« renne qu'il avoit appris le métier de la guerre. Il vouloit « persuader qu'il en conservoit une éternelle reconnois-« sance. Ses expressions étoient accompagnées de pro-« testations de sincérité démenties par les effets, de pro-« bité appuyée de serments sur son honneur, sa con-« science, et nommant souvent le nom de Dieu, il l'ap-« peloit à témoin de la vérité de ses intentions. On étoit « tenté de lui dire : *Pourquoi ta bouche profane ose-t-elle « citer ma loi?* »

Cette négociation fut suivie. On voit, dans une instruction de Louis XIV au marquis de Torci, le prix qu'il mettoit aux différents avantages que Marlborough lui feroit obtenir :

« Deux millions..... pour la réserve de Naples et de « la Sicile pour le roi mon petit-fils, ou enfin pour la « réserve de Naples seule à toute extrémité.

« Je lui ferois la même gratification pour Dunkerque, « conservé sous mon obéissance, avec son port et ses for-« tifications, sans la réserve de Naples ni de la Sicile.

« Même gratification pour la simple conservation de « Strasbourg......

« Mais de tous ses différents partis, la réserve de Na-« ples est celui que je préférerois.

« Je consentirois à porter cette gratification à trois « millions, s'il contribuoit à la réserve de Naples, et à « me faire conserver Dunkerque aussi fortifié et avec « son port.....

« Même somme, en procurant la réserve de Naples « et la conservation de Strasbourg.....

« Ou la conservation de Strasbourg et de Dunker« que.....

« En dernier lieu, je veux bien que vous offriez au « duc de Marlborough jusqu'à quatre millions, s'il me « facilitoit les moyens d'obtenir Naples et la Sicile pour « le roi mon petit-fils, et de conserver Dunkerque for« tifié et son port, et Strasbourg et Landau.....

« Où encore la même somme, quand la Sicile seroit « exceptée de ce dernier article. »

C'étoit au ministre négociateur à ménager habilement la gradation des objets et la proportion des offres aux demandes, enfin à obtenir le plus, et à donner le moins qu'il seroit possible.

Voilà les extrémités où la France étoit réduite; voilà le fruit des guerres de Louis XIV.

Ces offres ne produisirent aucun effet, et Torci revint sans avoir rien obtenu.

La campagne de 1709 ajouta aux pertes de la France, sans ajouter beaucoup aux avantages des alliés. Le pape Clément XI qui s'étoit déclaré si hautement pour Philippe V, forcé de reconnoître l'archiduc, chercha, selon le génie de la politique italienne, des titres et des expressions qui pussent ne le pas compromettre; il écrivit à l'archiduc, *à notre très cher fils, roi catholique en Espagne*, il triomphoit de ce détour, c'étoit avoir parlé exactement et n'avoir point appelé l'archiduc *roi d'Espagne*. Une flotte angloise dans la Méditerranée, des troupes allemandes sur les terres de l'église, firent abandonner tous ces subterfuges; il fallut écrire : *à*

notre très cher fils, roi des Espagnes. Tout ce que put faire Clément XI, ce fut de s'excuser auprès de Philippe V, en disant que cette reconnoissance ne donnoit point un nouveau droit à l'archiduc, mot qui a paru remarquable dans la bouche d'un pape.

Cependant la France entretenoit toujours quelques correspondances secrètes en Hollande; Pettekum s'agitoit pour ne pas perdre la récompense qu'on lui avoit promise si la paix se faisoit par son moyen; c'étoit là le vrai motif de son zèle. Enfin en 1710 le roi envoya en Hollande le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac pour conférer de nouveau avec Buys et Wanderdussen. Les conférences se tinrent d'abord dans un yacht près du Moërdik, ensuite à Gertruydenberg. Le nom de ce dernier lieu rappelle le dernier degré d'abaissement et d'humiliation pour la France.

Aux conférences de la Haye les alliés avoient donné par écrit les conditions qu'ils prescrivoient comme articles préliminaires de la paix, et dont la dureté avoit fait abandonner la négociation. Accablé des maux de son peuple, Louis XIV s'étoit enfin déterminé à tous les sacrifices exigés par ses ennemis; il se bornoit à demander une modification ou du moins une explication des articles 4[e] et 37[e] de ces préliminaires, qui concernoient la cession que Philippe V devoit faire de toute la monarchie d'Espagne à l'archiduc Charles, sous la garantie de toutes les puissances contractantes. Il étoit dit expressément qu'en cas de résistance de la part de Philippe V, « le roi très chrétien et les princes et États « stipulants prendroient de concert les mesures conve« nables pour assurer l'entier effet de cette clause. »

Louis XIV retiroit ses troupes de l'Espagne, défendoit à ses sujets de donner aucuns secours directs ou indirects à son petit-fils, offroit d'employer auprès de ce prince toutes les voies de conseil, tous les moyens de persuasion; mais il demandoit d'être dispensé d'employer les moyens de contrainte; en un mot, il demandoit qu'on n'obligeât pas un aïeul à faire la guerre à son petit-fils pour le détrôner. En effet, cette proposition hasardée l'année précédente aux conférences de la Haye, avoit paru si révoltante, que, sur les plaintes des plénipotentiaires françois, le prince Eugène et le duc de Marlborough nièrent qu'elle eût jamais été faite. Cependant elle se trouvoit contenue en substance dans les deux articles sur lesquels la France demandoit une explication nécessaire, et lorsqu'il avoit été question de rédiger ces articles, Marlborough, qui convenoit de la dureté de cette proposition, avoit fourni des idées pour l'adoucir, et l'exprimer de manière que Louis XIV exigeât la cession, sans s'engager à faire la guerre à Philippe V, en cas de refus; mais lorsque Torci vouloit écrire, et rédiger les articles conformément aux idées de Marlborough et presque sous sa dictée, Marlborough désavouoit toujours ces articles comme trop foibles et n'engageant pas assez Louis XIV, Buys alla plus loin à Gertruydenberg, il entreprit de justifier les articles tels qu'ils étoient, et trouvant une si belle occasion d'étaler sa confuse éloquence, il se mit à prouver longuement qu'il s'agissoit de la part de Philippe V, non d'une cession, mais d'une véritable restitution; que toute la monarchie d'Espagne appartenoit à l'archiduc seul; qu'un monarque équitable pouvoit em-

ployer son autorité paternelle pour empêcher ses enfants de retenir le bien d'autrui, et s'ils manquoient de déférence pour ses ordres, employer la contrainte pour les forcer d'obéir [a].

Les plénipotentiaires françois détruisoient tout ce système, en observant que Guillaume III et les Hollandois avoient reconnu les droits de Philippe V et que la guerre qu'ils faisoient à la maison de France étoit de leur part une variation manifeste; mais il ne s'agissoit pas d'avoir raison, il s'agissoit d'obtenir la paix.

Louis XIV ne se rebutoit de rien, il alla jusqu'à offrir de l'argent aux alliés pour la guerre d'Espagne, et demanda seulement qu'on lui épargnât les hostilités directes, contre son petit-fils. Sa proposition fut écoutée, mais elle fut rejetée, et les ennemis devenant plus exigeants à mesure qu'il se montroit plus facile, ne se bornèrent plus à demander suivant l'article IV des préliminaires, que Louis XIV joignît ses forces à celles des alliés pour la guerre d'Espagne, ils allèrent jusqu'à exiger qu'il se chargeât seul de détrôner son petit-fils et de remettre dans deux mois à l'archiduc Charles toute la monarchie espagnole. Ce fut là leur dernière demande et leur loi suprême.

Puisqu'il falloit faire la guerre, le roi préféra de la faire à de tels ennemis, et la France resta encore pendant quelques années écrasée sous le double poids des défaites et des victoires.

Les côtes de la France étoient insultées, ses frontières étoient entamées; elles l'étoient au nord par la prise

[a] Mémoires de Torci.

de Lille, elles l'étoient au midi par une descente des Anglois au port de Cette en Languedoc, ils avoient surpris ce port, ils s'étoient emparés d'Agde, ils menaçoient Béziers; on les voyoit déja prêts à donner la main aux fanatiques du Vivarais et des Cévennes; le duc de Noailles, accouru du Roussillon, par une attaque vigoureuse, précédée d'une marche forcée, chassa les Anglois, sauva le Languedoc et les provinces voisines; mais tout restoit toujours ou attaqué, ou menaçé.

Tant de violences devoient avoir un terme, et ce terme approchoit. Un ecclésiastique, fils d'un marchand de Saint-Germain-en-Laye, nommé l'abbé Gautier, simple aumônier, qui avoit suivi le maréchal de Tallard en Angleterre, et qui disoit la messe dans les chapelles des ambassadeurs catholiques à Londres, arrive à Paris, va trouver le marquis de Torci. « Voulez-vous la « paix? lui dit-il : — c'étoit, dit Torci, demander à un « malade s'il desiroit la santé! — Eh bien, cessez d'im- « plorer la Hollande, qui vous amuse et vous insulte, « adressez-vous à l'Angleterre, c'est de là que viendra « votre salut. » Il avoit raison. Tout étoit changé dans ce pays de révolutions. La reine Anne s'étoit dégoûtée de la personne et lassée de l'empire de Sara Jennings, duchesse de Marlborough. Une nouvelle favorite la gouvernoit, l'imprudente Marlborough s'étoit donné une rivale, en faisant entrer au service de la reine une de ses parentes, nommée Hill, qui fut depuis milady Masham. Plus imprudente encore, la même duchesse de Marlboroug, voyant ce crédit naissant ébranler le sien, acheva de se perdre par des hauteurs et des traits d'aigreur, qui aliénèrent entièrement le cœur de la

reine. Une jatte d'eau que la duchesse, par une maladresse réelle ou feinte, répandit sur la robe de la nouvelle favorite, dans un moment où la reine et ses femmes prenoient plaisir à considérer la beauté de cette robe, fut le dernier écueil où vint se briser cet énorme crédit des Marlboroughs, la duchesse fut entièrement disgraciée, le ministère fut changé, de Wigh qu'il étoit, il devint Tory; on attaqua par degrés la puissance du duc de Marlborough lui-même; on commença par borner son autorité; on rechercha ensuite son administration; on osa lui faire son procès, dans le même lieu, dit le marquis de Torci [a], où, depuis dix ans, il recevoit au nom de la nation des remerciements et des éloges au retour de chaque campagne.

Mais la politique intérieure avoit fait quelques progrès; on commençoit à comprendre que dans un pays si sujet aux révolutions et où les différents partis avoient tour-à-tour l'avantage, le mal qu'on faisoit à ses ennemis dans le temps de la faveur étoit la mesure de celui qu'on devoit en attendre dans le temps de la disgrace (1). On se contenta d'abaisser et d'humilier Marlborough, on ne voulut pas le perdre parcequ'on craignit les représailles; son avidité, ses extorsions fournirent des raisons ou des prétextes de le dépouiller de ses emplois, et on prétendit montrer assez de respect pour sa gloire en lui laissant la vie.

[a] Mémoires de Torci, t. 3.

(1) Voilà ce que les particuliers conçoivent quelquefois, et ce que les nations n'ont encore pu parvenir à concevoir, parceque les particuliers ont un sentiment de leur foiblesse qui les éclaire, au lieu que les nations ont un sentiment exagéré de leur force, qui les trompe et les enhardit au mal.

Le nouveau ministère fit aisément connoître à la reine une vérité que tout le monde sentoit depuis long-temps et qu'on n'osoit lui dire, c'est que Marlborough seul avoit intérêt à la continuation d'une guerre qui augmentoit tous les jours sa gloire et sa puissance, mais qui ruinoit la nation, sans qu'elle en tirât ou même qu'elle s'en promît aucun avantage; toutes les vues se tournèrent vers la paix, l'Angleterre sentit ses forces en connoissant ses vrais intérêts, elle jugea que, soit que l'Espagne restât à la maison de France ou à la maison d'Autriche, ce qui étoit peut-être assez indifférent pour l'Europe en général et pour l'Angleterre en particulier [a], il s'agissoit d'assurer aux Anglois par un traité solide tous les avantages qu'ils pouvoient espérer pour leur commerce, soit dans la Méditerranée, soit dans les Indes; elle commença donc à rechercher sous main la France; l'abbé Gautier n'étoit pas venu sans instructions ni sans mission, il en avoit assez pour pouvoir agir, assez peu pour pouvoir être désavoué; ce fut aussi sur ce pied que la France l'employa. Son voyage en occasiona un autre que fit en France le célèbre Prior, qui connoissoit déja ce pays, où il avoit été long-temps secrétaire d'ambassade.

Quand la Hollande vit que la France n'étoit pas sans ressource, elle montra quelque regret de lui avoir ôté toute espérance et elle lui fit aussi des avances secrètes par l'entremise de Pettekum; ainsi la France, dans le moment où ses affaires paroissoient désespérées, étoit recherchée par les deux puissances les plus redoutables

[a] Mémoires de Torci.

pour elle et qui l'avoient le plus cruellement humiliée; elle se vit dans le cas de choisir entre ces deux puissances, et elle préféra de traiter directement avec l'Angleterre.

Elle fit partir pour Londres Ménager, député pour la ville de Rouen au conseil du commerce, l'homme de l'Europe le mieux instruit de ce qui concernoit le commerce des Indes occidentales; il avoit formé le projet, si important pour la pacification générale et perpétuelle, de laisser le commerce libre dans le Nouveau-Monde, à toutes les nations de l'Europe, sans que l'Espagne en reçût aucun préjudice et même de concert avec cette puissance [a]. Il est rare que des projets utiles à l'humanité entière réussissent, l'Europe n'étoit pas encore en état de l'entendre, mais il suivit avec Prior la négociation particulière dont il étoit chargé. Tous deux agissant de bonne foi, tous deux étant amis de la paix et se voyant élevés par leur mérite personnel à ce noble emploi de pacificateurs de l'Europe, ils eurent bientôt avancé ce difficile ouvrage, et ils se piquèrent de le consommer.

D'un autre côté Philippe V, abandonné par Louis XIV son aïeul, lui avoit demandé pour dernière grace un homme, un seul homme (1), c'étoit le duc de Vendôme;

[a] Ann. 1711.

(1) *Ex quo intelligi potest unum hominem pluris quàm civitatem fuisse*, dit Cornélius Nepos, en parlant d'Épaminondas. Le roi d'Espagne jugeoit bien plus sainement du duc de Vendôme que le duc de Bourgogne, qui ne le trouvoit *nullement général*, (Lettre du duc de Bourgogne à madame de Maintenon, après le combat d'Oudenarde, en 1708.) Il faut pourtant avouer que les nouveaux Mémoires de Noailles font apercevoir sensiblement beaucoup de fautes et de né-

ce général n'avoit point alors de commandement ; il étoit assez négligé en France ; mais Philippe V, qui en 1702 avoit fait la guerre avec lui en Lombardie, le jugeoit seul capable de rétablir ses affaires. C'est ainsi que Charles V avoit confié le commandement de ses armées et donné l'épée de connétable à du Guesclin pour l'avoir vu se comporter en héros et en grand capitaine au siége de Melun ; tant il importe aux rois de voir par eux-mêmes ! Le duc de Vendôme surpassa les espérances de la France et de l'Espagne, et changea tellement l'état des affaires générales, que, dans les conférences entre Ménager et Prior, non seulement il ne fut plus parlé de ces odieux préliminaires de 1709, ni de l'idée barbare d'obliger un père à faire la guerre à son fils, mais même on partit constamment de la supposition que l'Espagne et les Indes resteroient à Philippe V et que c'étoit avec lui qu'il falloit régler les intérêts du commerce de l'Angleterre.

Un de ces événements qui changent tout-à-coup le système politique vint encore assurer la couronne d'Espagne à Philippe V : l'empereur Joseph mourut le 17 avril 1711, et il ne resta plus de mâle de la maison d'Autriche que l'archiduc Charles, qui fut empereur sous le nom de Charles VI. En joignant la monarchie espagnole à l'empire et aux États héréditaires de la maison d'Autriche en Allemagne, ce prince alloit réunir toute la puissance de Charles-Quint. Ce n'étoit plus un cadet d'Autriche qui réclamoit la succession d'Espagne ;

gligences du duc de Vendôme, même dans cette dernière expédition d'Espagne ; mais il lui reste la bataille de Villa-Viciosa, qui fit époque et révolution.

c'étoit l'empereur, c'étoit l'unique héritier de cette puissante maison. Depuis dix ans on faisoit la guerre pour empêcher l'agrandissement de la maison de France, et c'étoit la maison d'Autriche qui devenoit redoutable à l'Europe. L'inconvénient qu'on avoit voulu prévenir par les traités de partage, l'inconvénient de la réunion, ne se trouvoit que dans la maison d'Autriche. La France du moins ne présentoit qu'un puîné pour recueillir la succession d'Espagne, et si la crainte d'une réunion simplement éventuelle et possible avoit armé l'Angleterre et la Hollande contre la France, le même intérêt devoit les armer à plus forte raison contre l'Autriche, où cette réunion étoit réelle et actuelle. Ce fut là le vrai motif qui engagea les alliés à se séparer de l'Autriche et à reconnoître Philippe V.

L'Angleterre fut la première puissance qui entra dans ces vues, et si la Hollande s'y refusa encore quelque temps, ce fut moins par des motifs politiques que par un reste de ressentiment contre la France, au souvenir de 1672.

Les préliminaires avoient été signés à Londres au mois d'octobre 1711 [a], il ne s'agissoit plus que de les faire adopter par les autres puissances. Les ennemis de la paix vouloient toujours faire prévaloir les préliminaires de 1709. Buys vint à Londres pour empêcher ou du moins retarder la pacification, il comptoit sur son éloquence, et ses amis comptoient sur ses intrigues; il s'unit avec Marlborough et les Wighs, et avec le comte de Gallas, ambassadeur de l'empereur à Londres, pour

[a] Mémoires de Torci.

renverser, s'il se pouvoit, le nouveau ministère; ils s'attachèrent sur-tout à corrompre le parlement pour qu'il s'opposât à la paix. Ils parvinrent à peine à l'emporter d'une voix dans la chambre haute, que le règne de Guillaume et celui de Marlborough avoient remplie de Wighs, et où huit domestiques de la reine, gagnés à prix d'argent, votèrent contre les intentions connues de cette princesse; mais le parti de la paix l'emporta de cent vingt-six voix dans la chambre basse. L'animosité augmentoit tous les jours entre les Wighs et les Torris; les Wighs, zélateurs de la république, du presbytéranisme et de la guerre; les Torris partisans de l'autorité royale, de la religion anglicane, et de la paix.

La succession d'Angleterre n'étoit pas un article moins délicat, ni moins litigieux que la succession d'Espagne. Dans les monarchies ordinaires on veut que le peuple soit de la religion du prince; en Angleterre, on vouloit que le prince fût de la religion du peuple; en conséquence on avoit exclu du trône Jacques II et son fils.

Des deux filles de Jacques II, Marie, l'aînée, étoit morte en 1695 sans laisser d'enfants de son mariage avec Guillaume III.

Anne, d'un très grand nombre d'enfants qu'elle avoit eus de son mariage avec le prince George de Danemarck, n'avoit pu élever qu'un fils, qu'on nommoit le duc de Glocester. Il mourut en 1700 à l'âge de neuf ans. L'année suivante et encore du vivant de Guillaume, la nation fit un réglement pour fixer la couronne dans la ligne protestante, et renverser les espérances que les jacobites commençoient à fonder sur le défaut d'enfants

nés de Marie et d'Anne. On décida que si Guillaume III et Anne sa belle-sœur venoient à mourir sans enfants, la couronne passeroit à la maison d'Hanovre par la princesse Sophie, fille d'Élisabeth d'Angleterre, fille de Jacques Ier.

C'étoit déclarer bien hautement sur tous les points qu'il n'y avoit aucun principe fixe par rapport à la succession d'Angleterre, et que la nation donnoit la couronne à qui elle vouloit. En effet, par cet arrangement, une maison étrangère, la maison d'Orange, étoit d'abord préférée même aux branches protestantes de la maison régnante, puisque la préférence étoit donnée aux enfants que Guillaume III pourroit avoir, même après la mort de Marie, et par conséquent à des enfants qui auroient pu être étrangers à la maison Stuart; disposition bien étrange, et qui prouvoit bien que le titre de Guillaume III à la couronne étoit le droit de conquête. N'étoit-ce donc pas assez de lui laisser la couronne en usufruit, après la mort de Marie, sans lui donner encore la faculté de la transmettre à des enfants étrangers à Marie, et à la maison Stuart? Il est vrai cependant que Guillaume III étoit petit-fils de Charles Ier, par la princesse Marie sa mère, mais ses droits ne pouvoient venir qu'après ceux des enfants de Jacques II.

Après les enfants de Guillaume venoient ceux de la princesse Anne, qui fut la reine Anne.

Jacques II et son fils étant proscrits, Guillaume III, Marie et Anne, étant morts sans enfants, la postérité de Jacques II étoit censée éteinte; Charles II son frère n'en avoit point laissé; à qui la couronne devoit-elle

passer suivant l'ordre naturel de succession ? A la postérité féminine de Charles Ier, puisque sa postérité masculine étoit éteinte ou censée l'être.

Outre Charles II, Jacques II et un duc de Glocester, mort sans enfants, le 13 septembre 1660, peu de temps après le rétablissement de Charles II, Charles Ier avoit laissé plusieurs filles ; mais ou elles n'avoient point laissé de postérité, ou leur postérité étoit éteinte, à l'exception de la dernière de toutes ces filles, la célèbre Henriette-Anne, qui de son mariage avec monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, avoit eu deux filles ; savoir :

Marie-Louise, femme de Charles II, roi d'Espagne, morte sans enfants en 1689.

Et Anne-Marie, qui avoit épousé Victor-Amédée, duc de Savoie, et dont la postérité subsiste.

Cette princesse, au défaut de Jacques II et de son fils, devenoit l'héritière légitime de la couronne d'Angleterre, mais elle étoit catholique, et c'étoit un titre d'exclusion.

La postérité, tant masculine que féminine, de Charles Ier, étoit donc encore censée éteinte, et il falloit remonter jusqu'à celle de Jacques Ier.

Ce prince, outre Charles Ier, avoit laissé une fille, nommée Élisabeth, mariée à cet électeur palatin, Frédéric V, à qui l'ambition d'être roi de Bohème avoit coûté ses états.

Il étoit né de ce mariage treize enfants, huit fils et cinq filles.

La dernière de ces filles, nommée Sophie, mariée dans la maison d'Hanovre, est celle qui a été appelée à

la succession d'Angleterre avec ses descendants protestants, quoique plusieurs de ses frères et de ses sœurs aînées eussent laissé des enfants.

On conçoit comment, dans les principes des Anglois, la couronne passoit à la maison de Bavière-Palatine, mais on ne conçoit pas d'abord aussi bien comment de treize enfants, dont huit mâles, c'est la dernière des filles qu'on va choisir; il semble qu'il faille abandonner ici toute idée d'ordre successif et de droit héréditaire, et s'en tenir au droit d'élection.

Ce choix avoit cependant un motif ou un prétexte; et ce prétexte étoit celui dont la ligue s'étoit servie en France pour préférer le cardinal de Bourbon à Henri IV. C'étoit la grande question de la prééminence entre le droit de primogéniture, et le droit de proximité, qu'on décidoit en faveur de la proximité, ce qui est arrivé plus d'une fois dans les États qui n'ont point la loi salique. Lorsqu'on fit ce réglement pour la succession d'Angleterre, il ne restoit des treize enfants de l'électeur palatin et de la princesse Élisabeth que la princesse Sophie. Née la dernière et parvenue à l'âge de soixante-onze ans (1) en 1701, elle avoit survécu à tous ses frères et sœurs; il ne restoit avant elle que des neveux et des nièces sur lesquels elle avoit un ou plusieurs degrés de proximité relativement au prince d'Orange et à la princesse Anne, auxquels il s'agissoit de succéder.

Ainsi, tant pour assurer le trône dans une ligne pro-

(1) Elle étoit née le 13 octobre 1630, et mourut deux mois avant la reine Anne, le 8 juin 1714, âgée de près de 84 ans. Ce fut George-Louis, son fils, duc et électeur d'Hanovre, qui succéda au trône d'Angleterre.

testante, que pour faire prévaloir la proximité sur la primogéniture, on excluoit :

1° Jacques II et son fils et toute leur postérité.

2° La duchesse de Savoie et sa postérité.

3° La maison d'Orléans, dans laquelle Élisabeth-Charlotte de Bavière (la seconde Madame), avoit porté les droits de l'électeur palatin son père, fils aîné de Frédéric V et d'Élisabeth d'Angleterre.

4° La postérité du prince palatin Édouard, qui subsistoit dans la maison de Salm, dans la princesse de Condé, femme du prince Henri-Jules, et dans sa sœur la duchesse d'Hanovre, laquelle avoit épousé le frère de cet électeur de Hanovre, à qui la princesse Sophie porta ses droits.

La duchesse de Savoie protesta contre ce réglement.

Dans l'intervalle du réglement de 1701 aux négociations de 1711, Jacques II étoit mort, et Louis XIV avoit reconnu Jacques III son fils.

Guillaume III étoit mort sans enfants, et la reine Anne, devenue veuve, infirme et âgée, avoit perdu l'espérance d'en avoir.

La nécessité de reconnoître la reine Anne pour reine légitime d'Angleterre n'étoit pas de la part de la France un obstacle à la paix. Puisqu'on traitoit avec cette princesse, on la reconnoissoit pour reine, et on abandonnoit Jacques III, comme on avoit abandonné Jacques II après l'avoir reconnu.

Mais les Anglois exigeoient de plus qu'on reconnût le droit héréditaire de la princesse Sophie et de la maison d'Hanovre, et ce qu'ils appeloient la succession dans la ligne protestante. Les Wighs sur-tout étoient

fortement attachés à cet ordre de succession, et l'intérêt de la religion le rendoit si cher au peuple anglois, que les Torris mêmes n'osoient pas s'y opposer; cependant on les soupçonnoit, et, pour les rendre odieux à la nation, on les accusoit d'incliner pour la succession catholique. Il étoit naturel en effet que la reine Anne, se voyant sans enfants, fît des vœux pour son frère plus que pour des parents aussi éloignés que les princes d'Hanovre commençoient à l'être à son égard. D'après ses dispositions, les jacobites reprirent un peu courage. On frappa une médaille représentant d'un côté Jacques III, de l'autre les îles britanniques, avec ce mot: *Reddite*. En 1708, Louis XIV avoit fait en faveur de Jacques III une tentative qui fut la dernière de ce régne en faveur de cette branche infortunée de la maison Stuart; le comte de Forbin commandoit l'armement, le comte de Gacé, qui fut déclaré maréchal de France en pleine mer, et qui prit le nom de maréchal de Matignon, commandoit les troupes de débarquement; mais il n'y eut point de débarquement; l'escadre ayant paru le 23 mars à l'embouchure de la rivière d'Édimbourg, et personne n'ayant répondu aux signaux, la flotte revint à Dunkerque le 7 avril, ayant seulement causé quelques alarmes où elle n'étoit pas. On avoit pris la flotte angloise qui étoit à l'embouchure du détroit de Forth pour la flotte françoise qui portoit Jacques III. Les Écossois du parti de la reine Anne s'enfuyoient déja en Angleterre; on fut surpris de voir un homme bien connu pour avoir fait le manifeste du prince d'Orange au temps de la révolution, rester fort tranquille à considérer les mouvements de la flotte; ses amis lui conseil-

loient de fuir : « Eh! pourquoi fuirois-je? dit-il, l'homme « qui arrive n'a-t-il pas aussi un manifeste à publier? » C'est le mot de Catherine de Médicis : *Nous prierons Dieu en françois.* L'année suivante, Jacques montra de la valeur à la bataille de Malplaquet; il chargea jusqu'à douze fois à la tête de la maison du roi, et reçut un coup d'épée dans le bras.

Les autres tentatives, faites par Jacques III ou par le prince Charles Édouard son fils, appartiennent au régne de Louis XV. Quelques unes furent brillantes, toutes sont restées sans succès.

La reine et les Torris, n'ayant osé se déclarer pour Jacques III, il fallut reconnoître la succession dans la ligne protestante, et ce fut un des articles préliminaires, signés entre l'Angleterre et la France. D'un autre côté, Buys n'ayant pu ni persuader à la reine de continuer la guerre ni soulever l'Angleterre par ses intrigues et celles des Wighs, les conférences pour la paix générale s'ouvrirent à Utrecht, le 29 janvier 1712.

Le prince Eugène, espérant être plus heureux que Buys, vint aussi à Londres faire un dernier effort contre la paix; il arriva au moment où Marlborough venoit d'être dépouillé de ses emplois, et il eut d'abord à essuyer des reproches de la part de Marlborough et des Wighs, de ce qu'il étoit arrivé trop tard, et de ce que sa lenteur rendoit infructueux un voyage qui, un mois plus tôt auroit pu produire quelque effet [a]. La reine reçut le prince avec politesse, mais avec froideur. Les ministres lui rendirent les respects dus à sa naissance;

[a] Mémoires de Torci.

à son rang, au caractère public dont il étoit revêtu, à sa gloire personnelle; mais on réfuta tous ses mémoires, on éclaira toutes ses démarches, on arrêta toutes ses intrigues, et on venoit souvent l'avertir que l'yacht qui devoit le reporter en Hollande attendoit ses ordres pour mettre à la voile. Eugène s'obstinoit à rester, il tenoit souvent conseil avec Marlborough et avec les principaux Wighs: dans ces conférences on méditoit les projets les plus violents, on rappeloit la révolution de 1688, on disoit qu'il en falloit une pareille, et on proposoit d'appeler dès-lors en Angleterre le duc d'Hanovre, fils de la princesse Sophie; d'autres fois on vouloit exciter des mouvements parmi le peuple, et disposer dans Londres des assassins qui, à la faveur de ces mouvements, porteroient leurs coups jusque sur les ministres Torris. On dit que c'étoit l'avis de Marlborough, et que celui du prince Eugène étoit qu'on mit le feu aux différents quartiers de Londres; que Marlborough, arrivant au milieu du tumulte, à la tête d'une troupe de gens armés, s'emparât de la tour, et se rendit maître de la personne de la reine. Le marquis de Torci, qui rapporte ces bruits, ne les garantit pas; mais il est certain que le gouvernement prit les plus grandes précautions, que la garde de la reine fut redoublée, et qu'on en donna une au prince Eugène, sous prétexte de le garantir des insultes du peuple. Les faits suivants ont été attestés en France, par le lord Bolingbroke, à des personnes dignes de foi. Il ne s'agissoit pas de moins selon lui dans ces complots que de détrôner et d'emprisonner la reine. Bolingbroke, alarmé du danger de cette princesse, entra dans sa chambre au milieu

de la nuit, lui fit part des avis qu'il avoit reçus, et lui proposa de faire arrêter sur-le-champ le prince Eugène et le duc de Marlborough; la reine, effrayée d'un parti si violent et toujours portée à la modération, lui demanda s'il n'imaginoit pas de moyen plus doux. Oui, madame, dit Bolingbroke, et il proposa de remplir de gardes le palais et les environs, et les postes les plus importants de Londres. En effet, les malintentionnés, voyant leurs projets découverts et prévenus, restèrent tranquilles et se cachèrent. Le prince Eugène partit enfin.

Les conférences pour la paix générale continuoient à Utrecht, mais de nouveaux malheurs de Louis XIV, plus sensibles, plus personnels que ceux de la guerre, apportèrent un nouvel obstacle à la paix. Le dauphin, son fils unique, père tendre, dit Torci, et fils obéissant, étoit mort le 14 avril 1711. Le duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin, et dauphin après lui, étoit mort aussi le 18 février 1712, six jours après la dauphine sa femme, morte le 12. De deux fils qu'ils laissoient, l'aîné, nommé le duc de Bretagne, mourut le 8 mars : le père, la mère et le fils, furent portés ensemble au tombeau. Le duc d'Anjou, qui a été depuis le roi Louis XV, restoit seul, plus malade en apparence que celui qui venoit de mourir, dit le marquis de Torci. Louis XIV écrivoit au roi d'Espagne : « La complexion « foible de cet enfant ne donne que trop de sujet de « croire qu'il mourra ainsi que son frère. »

Si ce malheur arrivoit, Philippe V devenoit l'aîné de la maison de France, et cet inconvénient de la réunion, qui, à la mort de l'empereur Joseph, venoit de

détacher les alliés des intérêts de l'empereur Charles VI, alloit se retrouver dans la maison de France comme dans la maison d'Autriche.

Les ministres anglois déclarèrent qu'il n'y avoit point de paix à espérer sans une renonciation expresse de Philippe V à la couronne de France, renonciation que les Anglois se chargeoient de faire valoir. On peut voir dans les mémoires de Torci [a] ce qui fut allégué sur cette proposition par ce ministre, et ce qui fut répliqué par Saint-Jean, secrétaire d'état d'Angleterre, qui fut depuis le fameux lord Bolingbroke; on peut y voir aussi avec quelle bonne foi Louis XIV traita cet article délicat et important, et combien il étoit éloigné de cette petite finesse imbécille qu'affectent tant de faux politiques, et qui consiste à tout promettre pour ne rien tenir. L'option de Philippe V fut pour l'Espagne; il fit la renonciation qu'on exigeoit, et pour rassurer de plus en plus l'Europe sur la crainte de la réunion, le duc de Berry et le duc d'Orléans renoncèrent de leur côté à la couronne d'Espagne.

Alors il n'y eut plus d'obstacle à la paix du côté de l'Angleterre.

La Hollande murmura, résista encore quelque temps, mais, se voyant destituée de l'appui de l'Angleterre, elle sentit sa foiblesse, et s'humilia tellement à son tour, que l'abbé, depuis cardinal de Polignac, plénipotentiaire pour la France à Utrecht, avec le maréchal d'Huxelles et Ménager, écrivit: « Nous prenons « la figure que les Hollandois avoient à Gertruyden-

[a] Mémoires de Torci, t. 3, p. 290 et suiv.

« berg, et ils prennent la nôtre : c'est une revanche « compléte »

Un député de la province d'Over-Yssel, que l'empereur avoit fait comte de Rechteren, et qui s'opposoit de tout son pouvoir à la paix, parcequ'il avoit un petit intérêt personnel à la guerre, imagina un moyen assez puéril de rompre ou de suspendre au moins les conférences; il prétendit qu'un jour lorsqu'il passoit en carrosse devant la porte de Ménager, les laquais de ce plénipotentiaire avoient *fait des grimaces* aux siens; en conséquence il pria Ménager de trouver bon qu'on vînt faire des perquisitions dans sa maison, pour reconnoître ceux de ses domestiques dont on croyoit avoir à se plaindre. Ménager représenta que ce seroit rendre les accusateurs juges des accusés, et que cette querelle de valets ne méritoit guère d'occuper leurs maîtres : « En « ce cas, dit Rechteren, le maître et les valets se feront « justice eux-mêmes. » En effet, il fit faire aux domestiques de Ménager une insulte moins équivoque que des grimaces. Sur le compte que Ménager en rendit à Louis XIV, ce monarque exigea que Rechteren fût désavoué et révoqué : ce qui fut fait sans difficulté.

Les Hollandois, qui avoient irrité les Anglois par l'amertume de leurs plaintes, implorèrent leur protection pour obtenir de la France des conditions plus avantageuses, et cette protection ne leur fut pas inutile.

La paix fut enfin signée à Utrecht [a]. L'Espagne et les Indes restèrent à Philippe V. Le Milanez, le royaume de Naples, la Sardaigne et les Pays-Bas espagnols étoient réservés pour l'empereur.

[a] 1713.

Ainsi la guerre finissoit par un partage entre les concurrents. Ainsi cette guerre si longue, si funeste, si ruineuse pour toutes les puissances avoit été inutile, et on eût pu épargner bien du sang et bien des trésors, en s'en tenant aux traités de partage qui avoient été faits précédemment, ou à celui qui fut adopté à Utrecht.

L'Angleterre eut Gibraltar dans le continent de l'Espagne, et l'île Minorque dans la Méditerranée; Terre-Neuve, la baie d'Hudson et l'île de Saint-Christophe, en Amérique, et dans cette même Amérique, cette Acadie, dont les limites, mal fixées alors, ont depuis servi de prétexte à la dernière guerre. L'Angleterre eut de plus le privilége de l'Assiento, pour fournir de négres pendant trente ans les possessions espagnoles en Amérique; elle eut en général les plus grands avantages pour le commerce.

La France conserva dans le nord de l'Amérique le cap Breton; elle conserva aussi le droit de pêcher et de sécher les morues à Terre-Neuve, mais Dunkerque fut démoli et son port comblé.

L'Empire et la Hollande eurent l'un et l'autre, par l'entremise de l'Angleterre, la barrière qu'ils avoient desirée.

Le duc de Savoie, allié de l'Angleterre, fut fait roi de Sicile, et obtint quelque agrandissement du côté de la France, et aux dépens de cette couronne.

L'électeur de Brandebourg, aussi allié de l'Angleterre, fut roi de Prusse.

Le duc d'Hanovre, appelé à la couronne d'Angleterre, fut reconnu pour électeur.

Jacques III fut abandonné de la France et de l'Espagne, et ne put que faire des protestations.

L'électeur de Bavière, allié fidèle de la France, devoit être rétabli dans ses États, et l'électeur de Cologne, son frère, dans les siens.

A Aix-la-Chapelle, Louis XIV avoit fait la loi [a], mais l'Angleterre et la Hollande, en s'unissant avec l'Espagne, avoient forcé le vainqueur à cette paix.

A Nimègue, il avoit fait la loi encore [b], et l'avoit faite à presque toute l'Europe, mais les Anglois, en menaçant de s'unir aux alliés, l'avoient encore forcé de faire la paix.

A Riswick [c], il avoit traité d'égal à égal avec ses ennemis.

A Utrecht, les Anglois lui firent la loi [d], mais du moins ils dictèrent des conditions raisonnables : l'Espagne enfin restoit à la maison de France.

Cette paix, qui fut principalement l'ouvrage du marquis de Torci et du vicomte de Bolingbroke, ne termina cependant point encore la querelle de l'Espagne; l'empereur, mécontent de son partage, resta seul en guerre avec la France, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la paix de Rastadt, comme autrefois l'Espagne étoit restée seule en guerre avec la même puissance, depuis la paix de Munster jusqu'à la paix des Pyrénées; mais l'Espagne alors avoit compté sur les divisions de la France et sur le ressentiment du grand Condé; l'empereur Charles VI n'avoit pas les mêmes ressources; la France, dans ses malheurs, étoit soumise, fidèle et unie.

[a] 1668. [b] 1678. [c] 1697. [d] 1713.

Eugène passoit pour le premier capitaine de l'Europe, et les Anglois, quoiqu'ils eussent Marlborough, disoient que, depuis Jules César, on n'avoit point vu d'aussi grand général qu'Eugène. Un des ministres Torris qui avoient le plus contribué à faire priver Marlborough du commandement des armées, donnant à dîner au prince Eugène, pendant le séjour de ce prince en Angleterre, dit qu'il regardoit comme le plus beau jour de sa vie celui où il avoit l'honneur de recevoir chez lui le plus grand capitaine du siécle; le prince Eugène lui répondit : « Si je le suis, c'est depuis peu, et « c'est sur-tout à vous que j'en ai l'obligation. » Malgré cette juste admiration qu'Eugène inspiroit même à ses ennemis, quand le maréchal de Villars n'eut plus que ce seul général à combattre, il parut avoir de l'ascendant sur lui. Dès 1712, il avoit remporté l'importante victoire de Denain [a], qui avoit entraîné la réduction de plusieurs places perdues par les François les années précédentes.

En 1713, Villars eut encore d'autres avantages qui déterminèrent enfin l'empereur à la paix : Eugène et Villars en furent les arbitres; ils la signèrent à Rastadt, le 6 mars 1714, et elle fut aussi conclue avec l'Empire à Bade, le 7 septembre suivant.

La paix de Rastadt et celle de Bade furent un acquiescement à celle d'Utrecht sur presque tous les articles; ainsi cette prolongation de guerre avoit encore été entièrement inutile.

On a beaucoup cité cette paix d'Utrecht et celles de Rastadt et de Bade qui en furent la suite, comme un

[a] 24 juillet.

exemple des grands évènements opérés par de petites causes. L'Europe étoit en feu, la France accablée et humiliée. On exigeoit de Louis XIV qu'il détrônât son petit-fils, et qu'il remît lui-même à l'archiduc toute la monarchie espagnole; et voilà que l'Espagne reste à la maison de France; que l'Autriche est obligée de se contenter d'un foible partage; que la Hollande obtient avec peine, et à titre de grace, une foible partie de ce qu'elle exigeoit impérieusement à Gertruydenberg. Quelle cause a produit ces grands changements? Une jatte d'eau qu'une femme aigre et jalouse répand sur la robe de sa rivale. La chute de la duchesse de Marlborough entraîne celle de son mari, et celle-ci celle des Wighs; les Torris font la paix, parceque les Wighs vouloient la guerre, et ils l'accordent à des conditions douces, parceque les Wighs vouloient du moins imposer des conditions dures. Tout cela part de la jatte d'eau répandue.

En général, cette idée des grands effets produits par de petites causes a eu le succès d'un paradoxe brillant, et n'est peut-être pas autre chose; peut-être doit-on penser au contraire qu'il y a toujours une relation nécessaire et une proportion juste entre les causes et les effets, quoique cette relation et cette proportion ne soient pas toujours saisies; peut-être ces petites causes, auxquelles on aime à attribuer les grands évènements, ne sont-elles le plus souvent que l'occasion qui fait éclore un effet préparé depuis long-temps par des causes plus générales et plus efficaces; tout paroît arriver brusquement et subitement, tandis que, dans l'ordre politique et moral comme dans l'ordre physique, tout arrive par des gradations insensibles, et en vertu de dispositions

que le temps a formées et mûries ; tout est le produit de combinaisons quelquefois cachées, qui échappent à l'œil et au calcul.

Mais les véritables causes du changement dont il s'agit ne sont pas difficiles à connoître : ces causes sont l'insolence des Wighs ; le despotisme de la duchesse de Marlborough ; l'énorme puissance du duc, qui ne convenoit ni à une monarchie, ni à une république ; l'évidence des droits de la maison de France, qui ne laissoit pas de faire impression sur ceux que la haine et la vengeance n'aveugloient point ; l'indécence et la dureté des Hollandois au congrès de Gertruydenberg, leurs propositions qui révoltoient toutes les ames honnêtes et humaines.

La plus efficace de toutes ces causes fut le changement d'intérêts arrivé par la mort de l'empereur Joseph, et la nécessité de changer le système politique, pour empêcher une réunion de puissance non moins redoutable que celle à laquelle on avoit voulu s'opposer.

Une autre cause qui avoit beaucoup influé sur la pacification générale, c'est que Louis XIV étoit âgé, la reine Anne infirme ; que tous deux vouloient mourir en paix, et ne pas laisser exposés aux hasards de la guerre deux empires, dont l'un alloit passer sous la domination d'un prince étranger, l'autre alloit tomber dans une minorité.

Une cause plus générale et plus efficace encore, c'est que toutes les nations étoient épuisées par une si longue guerre, et qu'elles avoient un besoin pressant de la paix.

De toutes les conditions de cette paix, la plus dure pour Louis XIV étoit la démolition de Dunkerque ; il

sembla vouloir en diminuer le désagrément, et en éluder l'objet par les travaux qu'il fit faire au port de Mardick; le lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre, s'en plaignit; on sait la réponse de Louis XIV : « Monsieur « l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, « quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas sou« venir. »

L'auteur du siècle de Louis XIV, dont les opinions, si souvent combattues, ont si souvent fini par être adoptées, nie que cette réponse ait été faite, et prouve très bien au moins qu'elle n'a pas dû l'être. On interrompit les travaux de Mardick; mais ces travaux pourroient avoir été interrompus, et la réponse avoir été faite; on a quelquefois égard à des demandes et à des plaintes qu'on a mal accueillies; plus on est forcé de mettre de foiblesse dans sa conduite, plus on met quelquefois de faste et de hauteur dans ses discours.

La reine Anne mourut peu de temps après la conclusion de la paix, on l'appeloit *la bonne reine Anne* [a], et ce titre peut suffire à son éloge; elle aima ses peuples; elle eut dans un degré distingué ce mérite de la reine Élisabeth, dont elle n'eut d'ailleurs, ni les talents, ni les vices. Son régne, quoique rempli presque entièrement par la guerre, fut réputé heureux, parceque sous ce régne l'Angleterre eut l'honneur d'être ruinée par des victoires éclatantes, et d'acquérir à prix d'or et de sang des avantages pour son commerce, qu'elle eût pu également s'assurer par la négociation, et par le consentement de l'Europe, en procurant l'exécution des traités de partage.

[a] 12 août 1714.

Un des évènements les plus considérables du règne de la princesse Anne, dans la politique intérieure, fut l'union de l'Angleterre et de l'Écosse en un seul royaume, et sous un seul parlement [a]. Cette réunion ne fut agréable à aucune des deux nations, elle avoit quelque chose de forcé entre deux États de religion différente, dont l'un étoit de la secte des épiscopaux, et l'autre de la secte presbytérienne.

On ne put ou on ne voulut pas faire la même opération à l'égard de l'Irlande, soit parceque la différence des religions et l'opposition des caractères étoient encore plus fortes, soit par un reste de ce mépris injuste que l'Angleterre avoit toujours affecté pour l'Irlande.

Louis XIV devoit, avant de mourir [b], avoir encore le chagrin de perdre le duc de Berry [c], le dernier de ses trois petits-fils; mais il conserva ce dernier rejeton, qu'il avoit cru perdre, je veux dire le puîné de ses deux arrière-petits-fils; ce fut le roi Louis XV, successeur de Louis XIV.

Louis XV eut un fils, qui eut, avec le dauphin, fils de Louis XIV, une conformité remarquable; il fut comme lui fils unique, comme lui père de trois princes; il mourut comme lui du vivant de son père; il fut comme lui *fils de roi, père de roi, jamais roi;* il mérita comme lui, entre autres éloges, celui de fils obéissant et de père tendre.

Le règne de Louis XV n'est pas encore mûr pour l'histoire; il faut que les mémoires des contemporains aient paru, qu'on ait pu les comparer les uns aux autres, qu'ils aient passé par le creuset du temps et de la cri-

[a] 1706, 1707. [b] 1er septembre 1715. [c] 4 mai 1714.

tique, pour qu'il soit possible et permis d'écrire l'histoire. Les contemporains sont des témoins nécessaires; mais ce ne sont pas toujours des témoins fidèles; trop près des objets, les préjugés les aveuglent, les passions les égarent; ils ne peuvent que fournir des matériaux pour l'histoire; il sera bon que l'historien qui voudra discuter leurs témoignages et tirer la vérité du sein de leurs contradictions mêmes soit placé à quelque distance.

Tous les reproches qu'on a faits à Louis XIV, ou qu'on pourra lui faire, peuvent se réduire à ce seul reproche qu'il s'est fait lui-même : *J'ai trop aimé la guerre.* Si toutes les injustices renfermées dans ce seul mot ne sont pas effacées par l'aveu qu'en a fait ce grand roi, sachons-lui gré au moins d'avoir reconnu ses torts, et d'en avoir fait une leçon pour son successeur. Mais dans cet aveu même, Louis XIV se faisoit encore illusion; il n'aimoit point la guerre, il n'avoit ni les goûts ni les talents d'un guerrier; il devoit dire : *J'ai trop fait la guerre*, et non pas, *je l'ai trop aimée.* C'étoit Henri IV qui aimoit la guerre, et cependant il ne la fit que quand il y fut forcé, du moins si l'on excepte cette guerre de la succession de Clèves qu'il entreprenoit lorsqu'il mourut. Il nous manque sur les motifs de cette guerre des éclaircissements nécessaires, puisque les uns l'attribuent au desir qu'avoit Henri IV de reconquérir une maîtresse, et que les autres font dépendre de cette guerre même l'exécution de son grand projet de la paix générale et perpétuelle. Pour Louis XIV, ce n'étoit point la guerre qu'il aimoit, c'étoit la gloire; et comme il ne sut pas s'élever au-dessus des idées de son siècle, il la chercha

où tous les rois l'avoit cherchée jusqu'alors, dans l'éclat des victoires, et dans le faste d'une cour pompeuse. Ces mots dangereux, et dont on a tant abusé par une interprétation funeste : *la grandeur du roi, l'honneur de la nation, la splendeur du trône;* ces titres de vainqueur, de protecteur des rois, d'arbitre de l'Europe, etc., si Louis XIV n'est pas au rang des meilleurs princes, voilà ce qui l'a empêché d'y être. Livré à lui-même, aux mouvements naturels de son ame, il avoit de la justice et de l'humanité, il méritoit de connoître la véritable gloire. Ce caractère de grandeur qui nous frappe dans tous les monuments de ce régne et que nous n'avons pas retrouvé depuis, c'est Louis XIV qui l'a imprimé à sa nation et à son siécle. C'est de lui que Racine a dit, sans le flatter, en parlant de Titus:

Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître.

Et ce trait étoit vrai, non seulement parceque Louis XIV avoit dans l'extérieur une majesté imposante, mais encore parcequ'on sentoit qu'il étoit né pour commander, qu'il étoit né roi, comme Racine étoit né poëte, et comme Charles XII étoit né soldat.

Mais c'est lui aussi que Racine, qui peignoit ce qu'il avoit sous les yeux, a représenté sous l'emblème de ce superbe Assuérus, qui, sur la foi d'Aman, ordonne la proscription de tout un peuple; c'est lui qu'il a peint sous les traits de ce fier Agamemnon, à qui Clytemnestre dit :

Cette soif de régner, que rien ne peut éteindre,
L'orgueil de voir vingt rois vous servir et vous craindre...
Cruel, c'est à ces dieux que vous sacrifiez;

Et qui dit de lui-même :

> Charmé de mon pouvoir, et plein de ma grandeur,
> Ces noms de roi des rois et de chef de la Grèce,
> Chatouilloient de mon cœur l'orgueilleuse foiblesse.

C'est lui encore que Fénelon peignoit sous les traits du fastueux Sésostris et de cet imprudent Idoménée qui soulevoit contre lui par ses hauteurs tous les rois de l'Hespérie; qui rassembloit à Salente tous les arts de luxe et négligeoit l'agriculture, qui exiloit Philoclès et se livroit à Protésilas.

Corneille, dès 1660, avoit averti Louis XIV du danger des conquêtes et du malheur des guerres les plus heureuses; tout le monde avoit applaudi et retenu ces beaux vers que dit la France personnifiée, dans le prologue *de la toison d'or*.

> A vaincre tant de fois mes forces s'affoiblissent :
> L'État est florissant, mais les peuples gémissent :
> Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits ;
> Et la gloire du trône accable les sujets.

Ces vers, devenus plus vrais encore trente ans après, furent regardés alors comme une satire et défendus par la police, parceque le prince n'avoit pas profité de la leçon qu'ils contenoient.

Pardonnons cependant à Louis XIV des fautes et des erreurs; il étoit homme, il avoit été roi dès l'enfance, il avoit été long-temps heureux; l'encens dont on l'enivra pendant quarante ans étoit d'autant plus dangereux que l'adulation même étoit alors l'expression fidèle d'un enthousiasme véritable. Eh! comment Louis XIV eût-il pu se défendre d'une ivresse dont toute sa nation étoit

remplie? C'étoit la France encore plus que son roi qui s'indignoit que des Hollandois osassent lui résister, qu'un prince d'Orange se déclarât son ennemi, que, parmi ses sujets mêmes, il y en eût qui prétendissent être d'une autre religion que lui; qu'il daignât quelquefois acheter la paix par le sacrifice de quelques unes de ses conquêtes; c'étoit elle qui vouloit que l'Europe entière fût soumise à son maître comme la France; c'étoit elle enfin qui se croyoit heureuse, parcequ'elle étoit triomphante. Admirons que la vertu de Louis XIV ait pu soutenir tant d'épreuves et se sauver de tant d'écueils. Admirons qu'il ait pu la retrouver dans les temps difficiles; qu'il ait su opposer de la patience et de la dignité à l'insolence de Buys, à la pitié de Wanderdussen, à la protection de Heinsius, à l'animosité d'Eugène, au despotisme de Marlborough; qu'il ait, comme on l'a dit des Stuarts, soutenu le malheur mieux que la prospérité; que sa nombreuse famille, moissonnée à ses yeux dans sa vieillesse, ait exercé sa constance sans l'épuiser. Le vulgaire lui avoit donné le nom de *grand*, lorsqu'en faisant la loi à Nimégue, il paroissoit supérieur à l'Europe; des sages auroient pu le lui donner, lorsque dans ses disgraces il se montroit ainsi supérieur à lui-même. C'est dans ces temps d'abaissement et de calamité qu'il faut chercher Louis XIV tout entier; c'est alors qu'il remplit le mieux l'idée d'un bon roi; c'est alors qu'on le voit véritablement touché des maux de son pays : jusque-la il avoit aimé la gloire, c'est désormais son peuple qu'il aime. Les mémoires de Torci sont un monument édifiant et attendrissant de cet amour du roi pour ses sujets. La lettre qu'il adresse aux gouverneurs des dif-

férentes provinces de son royaume, après les conférences de la Haye et de Gertruydenberg, pour rendre compte à ses peuples du mauvais succès de ces conférences et du retardement forcé de la paix, est un écrit vraiment paternel, digne de saint Louis et de Charles V. Peut-être faut-il faire honneur en partie de ces nouveaux sentiments de Louis XIV à une femme qu'on a tant accusée de lui avoir fait sacrifier les devoirs de la royauté aux devoirs de la religion. Peut-être en l'arrachant au tumulte des camps, à la dissipation des fêtes, en l'éloignant des plaisirs, en l'accoutumant à la retraite et au recueillement, nourrit-elle dans l'ame de ce prince cette sensibilité inconnue, cette compassion pour les malheureux, sur-tout cet amour pour le peuple, la première des vertus royales.

Louis, dans le cours de ses prospérités, et sous l'empire de la marquise de Montespan, avoit paru plus rempli du sentiment de sa grandeur et de sa puissance, que occupé des maux de ses peuples.

On voit avec douleur, au milieu des exploits et des triomphes de cette brillante et inutile guerre de 1672, le roi faire la guerre à ses propres sujets en Bretagne, pour leur arracher des subsides mille fois absorbés, non par les besoins de l'État, qui semblent fournir l'excuse des violences qu'ils exigent, mais par les dépenses fastueuses qu'on faisoit alors à Versailles, à Clagny, à Trianon. Le cœur se souléve lorsqu'on lit dans les lettres de madame de Sévigné l'histoire de ce malheureux artisan qui, saisi d'un accès de rage, parcequ'on vient de lui enlever son écuelle et son lit pour un impôt qu'il n'a pu payer, égorge trois de ses enfants, se déses-

père de ce que sa femme et un autre de ses enfants ont pu lui échapper, et ne porte au supplice que le regret de laisser au monde après lui ces deux infortunés [a]. Le soulévement redouble, lorsqu'à côté de cette aventure, on trouve les détails du luxe de la cour, et cette profusion scandaleuse d'or, circulant sur toutes les tables de jeu à Versailles. Ces contrastes irritants, ces disparités révoltantes n'affligent plus les yeux sous le gouvernement de la décente et modeste Maintenon.

Quant à l'attention que Louis XIV crut devoir donner sous ce même gouvernement aux guerres ecclésiastiques, aux querelles théologiques de son temps, on sait quel en a été le fruit.

Les monuments illustrent un régne; ceux que Louis XIV a érigés ont répandu sur la France et sur le nom de Louis XIV un éclat, au-dessus duquel nous mettrons toujours le mérite d'épargner à des peuples accablés d'impôts ces établissements ruineux.

Observons cependant que tous ces monuments ont précédé le temps des grandes pertes de la France, que Louis XIV, dans la guerre de 1701, a respecté la misère de son peuple, et n'a point eu la cruauté d'y insulter par la continuation des dépenses mêmes auxquelles l'utilité publique auroit pu servir de prétexte.

Louons la modération d'un roi qui, après dix ans d'une guerre devenue constamment malheureuse, balançoit à établir l'impôt du dixième, parcequ'il craignoit que ce ne fût porter atteinte aux droits sacrés de la propriété.

[a] Lettres de madame de Sévigné, années 1675 et 1676.

Avouons qu'il y avoit dans son ame deux grandes ressources capables, s'il eût pu vivre encore quelques années, de rétablir entièrement les affaires; l'une étoit l'amour de l'ordre, l'autre l'amour de la justice; croyons que le prince, qui étoit près de s'ensevelir, à la tête de sa noblesse, sous les débris de la monarchie, si les revers de la France eussent continué, auroit aisément sacrifié le luxe inutile de sa cour à la nécessité pressante d'acquitter ses dettes.

Observons encore que, si dans les beaux jours de sa gloire, sa politique fut quelquefois altière, elle ne fut jamais insidieuse; sachons gré à l'éléve de Mazarin de n'avoir pas su tromper, d'avoir foulé aux pieds le machiavellisme : ce fut la hauteur naturelle de son ame, ce fut cette fierté tant reprochée, qui le préserva de cette contagion politique.

Reconnoissons qu'à l'abus d'avoir trop loué ce prince pendant sa vie, a succédé celui de le décrier trop depuis sa mort; que ce second jugement est peut-être encore moins réfléchi que le premier. Les jugements de mode ne signifient rien; la multitude adopte au hasard les opinions d'un siècle éclairé, comme les erreurs d'un siècle ignorant, et elle les gâte en les outrant. Parmi les détracteurs actuels de Louis XIV, la plupart l'auroient déifié de son vivant, non par flatterie, mais par illusion; la plupart auroient partagé ses préjugés dans son temps, et il auroit tiré un plus grand parti qu'eux des lumières de leur siécle, si elles eussent été répandues dans le sien.

Concluons que Louis XIV a mérité au moins une partie de l'enthousiasme qu'il a excité; que la ville de

Montpellier eut raison d'élever un monument *à Louis XIV après sa mort*, et qu'il faut en revenir au mot qui a été dit au sujet de ce prince : *Assez de rois auront ses défauts, trop peu auront ses vertus.*

Au reste, ce seroit une grande erreur de penser que Louis XIV ait dû l'enthousiasme de sa nation et les respects de l'Europe à ses conquêtes et aux talents de ses généraux. Il étoit illustre avant d'avoir fait la guerre, et il pensa cesser de l'être pour l'avoir trop faite. Lorsqu'à la mort du cardinal Mazarin les ministres de Louis XIV lui demandèrent à qui désormais il falloit qu'ils s'adressassent, et qu'il répondit : *A moi, et à moi seul;* on sourit de cette effervescence d'un jeune prince, et l'on attendit en silence quel seroit le ministre favori, ou la maîtresse dominante. Mais quand on vit ce prince tenir parole, descendre jusqu'aux moindres détails, s'élever jusqu'aux plus grandes vues de l'administration, réunir les affaires et les plaisirs, suffire à tout, régler et ennoblir tout, punir rigoureusement un ministre après l'avoir averti de modérer son faste et de cesser ses déprédations; avoir une maîtresse qui ne gouvernoit pas, et dont il étoit aimé; donner aux fêtes de la cour une majesté royale et une galanterie héroïque, en même temps qu'il rétablissoit l'ordre dans les finances; couvrir d'un voile de décence et de dignité jusqu'aux passions et aux foiblesses; quand on le vit faire respecter par-tout le nom françois, punir Rome et lui pardonner, humilier l'Espagne, la forcer de reconnoître la supériorité de la France, de renoncer à toute concurrence avec cette couronne, et de souffrir que la déclaration qu'elle étoit contrainte d'en faire fût

notifiée à toutes les puissances de l'Europe; quand on le vit acquérir, sans guerre, Dunkerque et Mardick, les fortifier et les rendre redoutables à l'Angleterre, qui venoit de les lui vendre, refuser avec une hauteur inflexible à cette reine de la mer les honneurs du pavillon, avant même que la marine françoise fût pour ainsi dire créée; alors on jugea que des cendres de Mazarin il étoit sorti tout-à-coup un roi; que cet enfant si despotiquement gouverné par son instituteur (1) étoit un homme; on sentit quelle violence Louis XIV avoit dû se faire pour se passer si long-temps de commander; on comprit toute l'étendue, toute la grandeur du sacrifice qu'il avoit fait à la reconnoissance. On lui sut gré alors d'avoir laissé régner Mazarin, parceque Mazarin étoit un ministre habile, et parcequ'il avoit élevé son enfance, quoiqu'il l'eût mal élevée. Une telle déférence parut doublement respectable, quand il ne fut plus possible de l'imputer à indifférence ou à foiblesse. Louis XIV eût été plus heureux, plus solidement grand, s'il eût su s'en tenir à cette considération personnelle qu'il ne devoit qu'à lui-même, et s'il n'eût pas changé l'admiration de son peuple en idolâtrie, et les respects de l'Europe en alarmes et en terreur.

Le malheur, presque irréparable, causé par les guerres de Louis XIV, et qui leur a survécu, est cet état d'effort perpétuel où sont restées toutes les nations de l'Europe: ce sont ces ressorts toujours tendus, ces ressources extrêmes toujours employées,

(1) Le cardinal Mazarin avoit été surintendant de l'éducation de Louis XIV.

cette nécessité prétendue d'entretenir plus de troupes en temps de paix qu'on n'en levoit autrefois en temps de guerre; par conséquent l'état de guerre devenu, même sans guerre, l'état habituel; de là l'énormité des impôts, l'augmentation exorbitante de la dette nationale chez toutes les puissances, et la continuité de danger qu'entraîne cet état violent.

Le seul remède à ces maux seroit le système de paix que nous proposons. Nous avons démontré l'inutilité de la guerre, autant que son atrocité, par l'histoire de la Rivalité la plus opiniâtre et la plus funeste qui ait existé entre deux nations. Nous ne pouvons mieux terminer cet ouvrage que par le mot que Robert Harley, comte d'Oxford, grand trésorier d'Angleterre, sous la reine Anne, disoit à Ménager et à l'abbé Gautier, plénipotentiaires françois, aux conférences de Londres, en 1711 : *Ex duabus igitur gentibus faciamus unam gentem amicissimam* (1). Nous étendrons encore plus loin ce vœu, et nous dirons : *Ex omnibus igitur gentibus faciamus unam gentem amicissimam* (1).

(1) « Des deux nations ne formons qu'une nation amie. »

(2) « De toutes les nations ne formons qu'une nation amie. »

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

TABLE DES CHAPITRES.

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

TABLE DES MATIÈRES.

Nota. Les chiffres romains indiquent les volumes, et les chiffres arabes les pages.

A.

C.

ROIS DE FRANCE.

ROIS D'ANGLETERRE.

ROIS D'ESPAGNE.

D.

E.

F.

H.

ROIS DE FRANCE.

ROIS D'ANGLETERRE.

I.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

U.

W.

Y.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ER

JW


DEC 2 - 1933

